



**HAL**  
open science

# La conservation du patrimoine architectural religieux dans les Hauts-de-France : les cas de trois églises ayant fait l'objet de vandalisme

Elisa Arnould

► **To cite this version:**

Elisa Arnould. La conservation du patrimoine architectural religieux dans les Hauts-de-France : les cas de trois églises ayant fait l'objet de vandalisme. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-04483397

**HAL Id: dumas-04483397**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04483397>**

Submitted on 14 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License



# **La conservation du patrimoine architectural religieux dans les Hauts-de-France : les cas de trois églises ayant fait l'objet de vandalisme**

## **Mémoire de Master II**

Présenté et soutenu par Éli<sup>s</sup>a ARNOULD

Sous la direction de M. Arnaud TIMBERT

Jury de la soutenance : Arnaud TIMBERT, Marion KALT

Parcours : Histoire de l'art

Soutenance le 20 mai 2022

Amiens  
UFR des Arts

Années universitaires 2020 – 2022

## *Remerciements*

Je voudrais tout d'abord remercier Arnaud Timbert, directeur de ce mémoire, pour son temps, ses conseils et pour m'avoir aiguillée vers ce sujet de recherche. Merci à Marion Kalt d'avoir accepté de relire ce travail et de participer à la soutenance.

J'adresse mes sincères remerciements aux différentes équipes des archives de Creil, Abbeville, Amiens et Charenton-le-Pont, et spécialement à Raphaële Boinet, Estelle Frémaux et Louise Berrez pour leur aide.

Je remercie Dominique Vermand pour m'avoir procuré les photographies de l'église de Creil, pour ses encouragements et sa bienveillance.

Un grand merci à Julie Rodrigues Leite pour ses relectures, ses conseils et son précieux soutien tout au long de de la réalisation de ce mémoire.

Enfin, merci à Bérangère Henrissat pour son enthousiasme et son soutien, à mes proches, à Meia, et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, m'ont permis de nourrir ma réflexion.

## *Liste des abréviations et acronymes utilisés*

ABF : Architecte des Bâtiments de France

ACMH : Architecte en chef des Monuments historiques

Arch. dép. : Archives départementales

Arch. mun. : Archives municipales

Arch. mun. et bib. pat. : Archives municipales et bibliothèque patrimoniale

Bib. nat. : Bibliothèque nationale (de France)

CEBTP : Centre d'expertise du bâtiment et des travaux publics

CRAHM : Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes médiévales

DDOE : Dossier documentaire des ouvrages exécutés

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

HDF : Hauts-de-France

IGMH : Inspecteur général des Monuments historiques

INHA : Institut national de l'histoire de l'art

Méd. Arch. Pat. : Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (Charenton-le-Pont)

Mss. : Manuscrits

repr. : reproduction

s.d. : sans date

SHAS : Société d'histoire et d'archéologique de Senlis

## *Table des figures*

**Figure 1** : Charles Hamlet, *Rétablissement de la collégiale au XII<sup>e</sup> siècle*, dessin, dans Emmanuel Woillez, *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis pendant la métamorphose romane*, 1839-1849, pl.VII.

**Figure 2** : La ville de Creil au XVIII<sup>e</sup> siècle, gravure, dans Auguste Boursier, *Histoire de la ville et châtellenie de Creil*, 1883, p. hors texte.

**Figure 3** : Jacques Androuet du Cerceau, Creil, *Plan du château et de sa cour*, gravure, dans *Le premier volume des plus excellents bastiments de France*, 1576, pl.23.

**Figure 4** : André Ventre, Creil, *Restitution du plan de l'église Saint-Évremond au XII<sup>e</sup> siècle*, dans Eugène Lefèvre-Pontalis, « Saint-Évremond de Creil. Notice nécrologique », *Bulletin monumental*, 1904, p.169.

**Figure 5** : Eugène Lefèvre-Pontalis, Creil, collégiale Saint-Évremond, *Extérieur, partie de la façade nord*, négatif noir et blanc, 21x27cm, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., LP006958.

**Figure 6** : André Ventre, Creil, collégiale Saint-Évremond, *Coupe longitudinale de l'église du XII<sup>e</sup> siècle*, dans Eugène Lefèvre-Pontalis, « Saint-Évremond de Creil. Notice nécrologique », *Bulletin monumental*, 1904, p. hors texte.

**Figure 7** : André Ventre, Creil, collégiale Saint-Évremond, *Coupe transversale de l'église du XII<sup>e</sup> siècle*, dans Eugène Lefèvre-Pontalis, « Saint-Évremond de Creil. Notice nécrologique », *Bulletin monumental*, 1904, p. hors texte.

**Figure 8** : Félix Martin-Sabon, Creil, église Saint-Évremond, *Nef*, négatif noir et blanc, 21x27cm, XIX<sup>e</sup> siècle, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0045953.

**Figure 9** : Jean-Eugène Durand, Creil, collégiale Saint-Évremond, *Ensemble nord-ouest*, à droite la grange érigée par les chanoines, clocher et façade démolis, négatif noir et blanc, XIX<sup>e</sup> siècle, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0011770.

**Figure 10** : Camille Enlart, Creil, collégiale Saint-Évremond avec la cheminée construite par la Faïencerie, négatif noir et blanc, s.d., Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0028752.

**Figure 11** : Henri Chainé, Creil, collégiale Saint-Évremond, *L'église en 1902*, négatif noir et blanc, 9x12cm, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0037347.

**Figure 12** : Paul Héneux, *Concours pour la construction d'un Hôtel de ville à Creil (Oise), Projet sur terrain nu – 1er prix*, L'église Saint-Évremond y figure en bas à droite, dans William Farge, *Les concours publics d'architecture, Première année*, New-York, Hessling & Spielmeier, 1855, p.32.

**Figure 13** : Creil, La collégiale envahie par la végétation, l'hôtel de ville en construction, négatif noir et blanc, 1902, repr. : Clarisse Lorieux, Creil, Arch. mun.

**Figure 14** : Eugène Müller, Creil, L'ancienne collégiale en cours de démolition, négatif noir et blanc, 1903, repr. : Dominique Vermand, Senlis, Arch. de la SHAS.

**Figure 15** : Creil, L'église en cours de démolition, en arrière-plan le nouvel hôtel de ville, négatif noir et blanc, 1903, repr. : Clarisse Lorieux, Creil, Arch. mun.

**Figure 16** : Eugène Müller, Creil, L'église en cours de destruction, négatif noir et blanc, 1903, repr. : Dominique Vermand, Senlis, Arch. de la SHAS.

**Figure 17** : Eugène Müller, Creil, Chapiteaux et éléments sculptés conservés, négatif noir et blanc, 1903, repr. : Dominique Vermand, Senlis, Arch. de la SHAS.

**Figure 18** : Creil, collégiale Saint-Évremond, croquis des vestiges retrouvés, 1950, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., 80/068/311, *Rapport de Louis Caudrelier-Benac*, 26 décembre 1950.

**Figure 19** : André Édouard, Studio des Grands Augustins, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry, *Vue d'ensemble sur les ruines*, positif couleur transparent, 24x36cm, vers avril 1977, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., 60K000905.

**Figure 20** : Prosper Fleury de Villecardet, *Plan de la collégiale Saint-Thomas-le-Martyr-les-Crespy-en-Valois, échelle de 0,0025m par mètre*, dans *La Collégiale de Saint-Thomas-le-Martyr-les-Crespy [...]*, 1884, p. hors texte.

**Figure 21** : Félix Martin-Sabon, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas, *Portail nord*, négatif noir et blanc, 13x18cm, avant 1897, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0049361.

**Figure 22** : Jean-Eugène Durand, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas, *Ensemble nord*, négatif noir et blanc, XIX<sup>e</sup> siècle, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0006266.

**Figure 23** : Jacques Pierre, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas, *Façade occidentale et clocher en ruines*, positif couleur transparent, 24x36mm, 30 mai 1997, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., 2006/026, 80L03990.

**Figure 24** : Jean-Eugène Durand, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas, *Triforium*, négatif noir et blanc, XIX<sup>e</sup> siècle, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0006268.

**Figure 25** : Jean-Michel Périn, Chaire à prêcher de la cathédrale de Noyon, phototype argentique, 1984.

**Figure 26** : Tavernier de Jonquières, *Vue de l'intérieur de l'église Saint-Thomas de Crépy*, dessin à la plume et encre brune, aquarelle, 24,3x17,4cm, XVIII<sup>e</sup> siècle, Bib. nat. de France, département Estampes et photographie, EST RESERVE VE-26 (I).

**Figure 27** : Alexis Bisson, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas, *Une partie de l'église s'est effondrée dans la nuit*, photographie numérique, dans *Le Parisien*, « Crépy-en-Valois : la façade de l'église Saint-Thomas s'est écroulée », 21 juin 2019.

**Figure 28** : L.L., Abbeville, *L'église Saint-Jacques, vue à vol d'oiseau*, carte postale n°187, négatif noir et blanc, s.d., Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.AB.P053(C).

**Figure 29** : Hippolyte Maissin, Abbeville, église Saint-Jacques, *Album du département de la Somme*, lithographie, 1868, Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.AB.P048.

**Figure 30** : Abbeville, église Saint-Jacques, *Porte latérale et clocher*, négatif noir et blanc, juillet 1868, Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.AB.P049.

**Figure 31** : Abbeville, église Saint-Jacques, *Façade principale*, négatif noir et blanc, juillet 1868, Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.AB.P050.

**Figure 32** : Oswald Macqueron, *Cérémonie de la première pierre de l'église Saint-Jacques d'Abbeville*, dessin au crayon, 1870, Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.1FI020.028.

**Figure 33** : *Façade latérale de l'Église Saint-Jacques d'Abbeville, Somme, en construction en 1873. D'après le plan de M. Deleforterie, Architecte de la dite Église, qui appartient à M. L'abbé Paillart, Curé de cette paroisse*, dessin et aquarelle, 28 avril 1874, Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.1FI020.029.

**Figure 34** : *Portail occidental de l'Église Saint-Jacques d'Abbeville, Architecte M. Deleforterie*, dessin, 29 juillet 1879, Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.1FI020.031.

**Figure 35** : *Plan de la nouvelle Église de Saint-Jacques d'Abbeville, Échelle de 0,001m par mètre*, s.d., Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.1FI020.034.

**Figure 36** : Abbeville, église Saint-Jacques, Maître-autel, carte postale, négatif noir et blanc, s.d., Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.CP.ABB.03.235.

**Figure 37** : Abbeville, église Saint-Jacques, Chapelle dédiée à la Vierge, carte postale, négatif noir et blanc, s.d., Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.CP.ABB.03.238.

**Figure 38** : Abbeville, église Saint-Jacques, Chapelle Saint-Joseph, carte postale, négatif noir et blanc, Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.CP.ABB.03.236.

**Figure 39** : Abbeville, église Saint-Jacques, Intérieur, nef et orgues, carte postale, négatif noir et blanc, s.d., Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.CP.ABB.03.232.

**Figure 40** : Abbeville, église Saint-Jacques, Intérieur, bas-côtés et triforium, carte postale, négatif noir et blanc, s.d., Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, B800016201.CP.ABB.03.234.

**Figure 41** : Didier Rykner, Abbeville, église Saint-Jacques, *État du flanc nord le 7 mai 2010*, photographie numérique, dans « L'église Saint-Jacques d'Abbeville menacée de démolition », *La Tribune de l'Art (en ligne)*, 18 mai 2010.

**Figure 42** : Didier Rykner, Abbeville, église Saint-Jacques, *État du chevet le 7 mai 2010*, photographie numérique, dans « L'église Saint-Jacques d'Abbeville menacée de démolition », *La Tribune de l'Art (en ligne)*, 18 mai 2010.

**Figure 43** : Agnès Charenton, Abbeville, Chevet de l'église Saint-Jacques en partie détruit, photographie numérique, dans « À Abbeville, la démolition de l'église ébranle les habitants », *La Croix*, 15 février 2013, p..19.

**Figure 44** : Sabine Godard, Abbeville, église Saint-Jacques, *Jacqueline extraite par le haut avec une grue télescopique*, dans « Jacqueline, la plus ancienne cloche d'Abbeville, est sauvée », Blog *Picardie, la mer*, 25 mars 2013.

**Figure 45** : Abbeville, L'église Saint-Jacques en cours de démolition, photographie numérique, dans Yann Defacque, « Eric Zemmour évoque la démolition de l'église Saint-Jacques dans sa vidéo », *Le Journal d'Abbeville*, 1er décembre 2021.

**Figure 46** : Abbeville, Démolition de l'église Saint-Jacques, photographie numérique, dans Vincent Héry, « La démolition de l'église Saint-Jacques d'Abbeville dans l'annonce de candidature d'Eric Zemmour », *Le Courrier Picard*, 30 novembre 2021.

**Figure 47** : Cloche mise en vente le vendredi 28 juin 2013, photographie extraite du *Catalogue Drouot*.

**Figure 48** : Erick Vilquin (photographie), Fontaine de la Mare, *Construire/Déconstruire*, 2013, photographie numérique.

**Figure 49** : Abbeville, La place Saint-Jacques aujourd'hui, photographie personnelle, 7 novembre 2021.

**Figure 50** : Abbeville, La place Saint-Jacques aujourd'hui, fontaine et plaques commémoratives, photographie personnelle, 7 novembre 2021.

**Figure 51** : Abbeville, La place Saint-Jacques, vue aérienne, *Google Maps*, 2021.



# *Table des matières*

Liste des abréviations et acronymes utilisés .....	2
Table des figures .....	3
Introduction .....	9
I. L'église collégiale Saint-Évremond de Creil .....	18
A. Fondation.....	19
1. Translation des reliques de saint Évremond.....	19
2. Création d'un chapitre dédié à saint Évremond.....	23
B. Architecture et restaurations .....	27
1. Plan et élévations.....	27
2. Restaurations.....	34
C. Destruction.....	37
1. Mauvais entretien, revenus et procès des chanoines.....	37
2. Classement de l'église au titre de Monument historique, état au XIX <sup>e</sup> siècle. .	43
3. Rachat par la municipalité de Creil.....	48
4. Mobilisation contre la destruction.....	51
5. Pièces lapidaires conservées.....	64
6. Fouilles de 1950.....	70
II. L'église collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry de Crépy-en-Valois.....	72
A. Fondation.....	73
1. Saint Thomas Becket.....	73
2. Fondation d'une collégiale par Philippe d'Alsace et Élisabeth du Vermandois	75
B. Architecture.....	78
1. Marche des travaux.....	78
2. Plan et élévations.....	80
C. Dommages et restaurations du XV <sup>e</sup> siècle à aujourd'hui.....	88
1. Guerre de Cent Ans.....	88
2. Du temple de la Raison et de l'Être suprême au classement au titre des monuments historiques.....	93
3. Restaurations entreprises de 1874 à 1998.....	97
4. Effondrement d'une partie de la façade en juin 2019.....	104

III. L'église paroissiale Saint-Jacques d'Abbeville.....	111
A. Fondation.....	113
1. L'église Saint-Jacques du XV <sup>e</sup> siècle.....	113
2. Victor et Paul Delefortrie, construction d'une nouvelle église.....	117
B. Architecture et restaurations.....	120
1. Marche des travaux et restaurations.....	120
2. Plan et élévations.....	128
C. Destruction.....	137
1. Mauvais entretien et dégradations.....	137
2. Expertise et décision du conseil municipal.....	143
3. Démolition en 2013.....	147
4. Pièces conservées.....	153
5. La place Saint-Jacques aujourd'hui.....	158
Conclusion.....	163
Annexes.....	169
Bibliographie .....	177

# *Introduction*

## *Les notions de patrimoine et de vandalisme*

Le patrimoine, du latin *patrimonium*, est défini par le *Larousse* comme « le bien que l'on tient par héritage de ses ascendants, ce qui est considéré comme un bien propre, une richesse, l'héritage commun d'un groupe »<sup>1</sup>. *Le Robert* lui donne pour définition « ce qui est considéré comme une propriété transmise par les ancêtres »<sup>2</sup>. Jean-Pierre Babelon et André Chastel, historien et historien de l'art, dans leur ouvrage *La notion de patrimoine* publié en 1994, caractérisent le patrimoine comme un principe moderne qui regrouperait l'ensemble des richesses provenant du passé<sup>3</sup>. Le patrimoine dont il s'agit ici, historique et artistique, doit selon Louis Réau, historien de l'art et auteur de *l'Histoire du vandalisme*<sup>4</sup>, comprendre à la fois l'héritage laissé par nos ancêtres mais aussi celui qui a disparu<sup>5</sup>, dans la plupart des cas en raison de vandalisme.

La notion de vandalisme, inéluctablement liée à celle de patrimoine, fut créée en 1794 par l'abbé Grégoire, député du clergé lorrain aux États généraux, devenu ensuite évêque constitutionnel de Blois. Ce terme apparaît pour la première fois dans le rapport de l'abbé présenté à la Convention le 31 août 1794 (14 fructidor an III), en pleine Révolution française, au sujet de la protection des inscriptions romaines de la Gaule : « On ne peut inspirer aux citoyens trop d'honneur pour ce vandalisme qui ne connaît que la destruction »<sup>6</sup>. Inspiré du peuple germanique des Vandales réputés pour avoir piller Rome<sup>7</sup>, le vandalisme s'attache aux dégradations ou aux destructions totales d'œuvres d'art<sup>8</sup>.

---

1 Site du dictionnaire *Larousse*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patrimoine/58700>, consulté le 19 avril 2022.

2 Site du dictionnaire *Le Robert*, <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/patrimoine>, consulté le 19 avril 2022.

3 J.P BABELON, A. CHASTEL, *La notion de patrimoine*, Paris, Éditions Liana Levi, 1994, p.11.

4 Ouvrage dont la première édition date de 1958.

5 L. RÉAU, *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, Paris, Robert Laffont, 1994, p.4.

6 *Ibid.*, p9.

7 M. EGAÑA (dir.), Collectif, *Du vandalisme. Art et destruction*, Bruxelles, La Lettre volée, 2005, p.8.

8 L. RÉAU, *op.cit.*, 1994, p.9.

Soulignant ainsi la diversité de cette notion, Louis Réau distingue deux types de mobiles amenant au vandalisme : inavoués et avouables. Les mobiles inavoués comprennent les destructions brutales (durant les guerres et révolutions), la cupidité, l'envie ou la rivalité, l'intolérance (due au fanatisme religieux et révolutionnaire) et l'ineptie (comme le graffiti)<sup>9</sup>. Les motifs avouables prennent en compte la défense de la religion (l'iconoclasme), de la morale (vertu, pudeur), le sentimental et l'expiation (monuments rappelant à un souvenir), l'esthétique et l'elginisme (extraction d'œuvres d'art transformés en objets de collection)<sup>10</sup>. Françoise Choay, historienne de l'architecture, fait reposer les destructions délibérées sur trois prétextes. Elles seraient dues soit à la volonté de réduire à néant des édifices pour des raisons politiques, religieuses ou idéologiques, soit par un désir de rénovation et d'amélioration – ce qui rejoint les types de vandalisme brutal ou intolérant et esthétique formulés par Louis Réau – ou pour échapper à la désuétude<sup>11</sup>.

#### *Des exemples de vandalismes entre l'Antiquité et le XVIII<sup>e</sup> siècle*

Le plus ancien exemple de vandalisme que l'on puisse retracer est celui des peuples antiques qui dévastaient les cités de ceux qu'ils renversaient et mettaient en fuite<sup>12</sup>. S'ensuivit au Moyen-Âge et durant les périodes historiques suivantes tous types de vandalismes, attaquant toutes formes d'art soit les objets ou les édifices publics et culturels.

Les guerres de religion au XVI<sup>e</sup> siècle, opposant catholiques et protestants, causèrent de vives dommages pour bon nombre d'églises qui perdirent leurs reliques. La doctrine des Calvinistes, qui se trouvait dans la gloire seule de Dieu<sup>13</sup>, accusait des différences dans leur pratique religieuse avec celle des catholiques. Pour eux, la vénération des reliques et les processions était de l'idolâtrie, qui éloignaient les catholiques de la vraie religion. Selon leur point de vue, il s'agissait d'une supercherie et d'une invention de l'Église sans aucun

---

9 *Ibid.*, p.13-17.

10 *Ibid.*, p.17-24.

11 F. CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 2007, p.22.

12 A. LAUGIER, Société des amis aux monuments parisiens, « Monuments détruits à raison de leur histoire et des souvenirs qui s'y rattachent. Opinion de Victor Hugo », *Bulletin de la Société des amis des monuments parisiens*, 1898, p.129-134.

13 *Encyclopædia Universalis*, J. CADIER, A. DUMAS, « CALVINISME », <http://www.universalis-edu.com.merlin.u-picardie.fr/encyclopedie/calvinisme/>, consulté le 20 février 2021

fondement biblique ni historique, et avec pour seule ambition l'enrichissement du clergé. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, beaucoup de reliques, dans un certain nombre de villes, se trouvent sous la mainmise des réformés qui vont les brûler et les jeter au vent ou à la mer<sup>14</sup>.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le désintérêt pour l'art roman et gothique poussa les évêques et prêtres à dégrader les églises dans le but de les « embellir » ou de les aménager afin de rendre l'exercice du culte plus aisé, en faisant disparaître ou en ajoutant des portions aux édifices<sup>15</sup>.

#### *La Révolution française : motifs des vandalismes et prémisse d'une préservation des monuments*

En France, l'épisode le plus ravageur pour les édifices religieux fut sans doute celui de la Révolution française. Le Tiers état réprochant l'opulence dans laquelle vivait le clergé, obtenue grâce la fidélité des adeptes catholiques et contraire au vœu de pauvreté prononcé par les ecclésiastiques, ne pouvait tolérer une si inégale répartition des richesses. Sa proximité avec la monarchie lui était également reprochée, puisque cette corrélation permettait à ces deux ordres d'accéder au plein pouvoir dans la société<sup>16</sup>.

La Révolution se mit en place et l'Assemblée constituante fut créée en 1789. Le 7 août de cette même année, Joseph-Henri, baron de Jessé et député de la noblesse, prononça devant cette institution un discours prônant la spoliation des biens du clergé, qu'il considérait comme étant la propriété de la nation<sup>17</sup>. Le 29 septembre 1789 fut établi un décret ordonnant au clergé de déposer l'argenterie facultative à l'exercice du culte à l'hôtel des monnaies<sup>18</sup>, notamment pour faire face à la dépression financière approchante de l'État révolutionnaire. Cependant l'argenterie ne fut pas suffisante pour pourvoir l'armée révolutionnaire d'équipements. Les édifices religieux perdirent leurs toitures en plomb, les armatures de leurs vitraux, leur jubé,

---

14 A. SPICER, A. BASSAC, « L'Entretien d'un catholique et d'un Calviniste (1684) : Huguenots et reliques dans l'Orléans moderne », *Revue d'histoire du protestantisme*, vol.1, n°3, Juillet-Août-Septembre 2016, p.345-361.

15 L. RÉAU, *op.cit.*, 1994, p.148.

16 *Ibid.*, p.365.

17 *Ibid.*, p.366.

18 « Décret du 29 septembre 1789 concernant l'argenterie des églises », *Archives Parlementaires de 1787 à 1869 – Première série (1787-1799)*, t.IX, Du 16 septembre au 11 novembre 1789, Paris, Librairie Administrative P. Dupont, 1877, p.213.

leurs cloches, ainsi que tous les objets qui purent être fondus afin de confectionner des balles, des piques, ou de la monnaie<sup>19</sup>.

Cette confiscation qui mènera à la nationalisation totale des biens du clergé par la loi du 2 novembre 1789, mais aussi de la Couronne et des émigrés, dota le pays d'un patrimoine si riche qu'il fallut par la suite créer un système d'inventaire permettant de mieux le gérer et le préserver<sup>20</sup>. Mirabeau, député du Tiers état et Talleyrand, député du clergé aux États généraux créèrent la Commission des Monuments, chargée de classer puis d'inventorier et de dresser l'état de l'ensemble du patrimoine bâti confisqué par la nation<sup>21</sup>. Cette action fut appuyée par l'article 3 du décret daté du 13 octobre 1790, chargeant « les directoires des départements de faire dresser l'état et de veiller par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, à la conservation des monuments des églises et maisons devenus domaines nationaux, qui se trouvent dans l'étendue de leur soumission et lesdits états seront remis au comité d'aliénation »<sup>22</sup>. Afin de préserver au mieux les églises et autres monuments, des scellés sont disposés sur leurs portes, préalablement à la détermination de leur usage<sup>23</sup>.

Les églises furent vendues en tant que biens nationaux et se transformèrent en magasins pour les industries, en dépôts pour les tombereaux de la voirie<sup>24</sup>, pour le sel ou encore pour les munitions<sup>25</sup>. La constitution civile du clergé fut adoptée par l'Assemblée constituante le 12 juillet 1790. Cette première initiative à l'encontre de la religion avait pour vocation de l'amputer de sa liberté et de l'intégrer dans l'administration de l'État révolutionnaire afin de mieux la contrôler<sup>26</sup>. Cependant, pour faire disparaître la religion catholique, ce qui était en somme le but des jacobins, il fallait la remplacer par un autre culte, en adéquation avec la philosophie des Lumières et des principes de la Révolution. Ils en créèrent successivement trois : le culte de la déesse Raison, celui de l'Être suprême – à l'initiative de Robespierre – puis la théophilanthropie, identifiant Dieu et les hommes comme

---

19 L. RÉAU, *op.cit.*, 1994, p. 378.

20 J.P. BABELON, A. CHASTEL, *op.cit.*, 1994, p.57.

21 F. CHOAY, *op.cit.*, 2007, p.76.

22 *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée Nationale et sanctionnés ou acceptés par le roi*, t.4, Paris, Chez Baudoin, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, 1790, p.189.

23 F. CHOAY, *op.cit.*, 2007, p.76.

24 L. RÉAU, *op.cit.*, 1994, p. 379.

25 F. CHOAY, *op.cit.*, 2007, p.80.

26 L. RÉAU, *op.cit.*, 1994, p. 367.

égaux<sup>27</sup>. Nombre d'églises désaffectées devinrent alors des « temples de la Raison », puis des « temples de l'Être suprême et de la Raison » et leur façade reçut une inscription signifiant leur nouvelle usage dès l'automne 1793<sup>28</sup>.

Le 14 octobre 1791 est instauré un nouveau Comité d'instruction publique, muni d'une section s'occupant de la conservation des monuments par la mise en œuvre de directives concernant les inventaires et la conservation des édifices<sup>29</sup>. La phase la plus importante de vandalisme perpétré durant la Révolution fut occasionnée par la fuite de Louis XVI, roi de France, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791. L'État révolutionnaire conforta alors les vandales dans leur soif de destruction et de dégradation du patrimoine historique à des fins idéologiques<sup>30</sup> par un décret de septembre 1792 permettant l'abolition des emblèmes de l'Ancien Régime<sup>31</sup>. La démolition des monuments traduisait un bannissement de ce qu'ils incarnaient, soit le pouvoir de la monarchie et du clergé, et qui ne trouvaient plus leur place dans une société nouvelle<sup>32</sup>. Un décret du 16 septembre 1792 fut promulgué en vue de modérer la mise à sac du patrimoine par les révolutionnaires<sup>33</sup>.

#### *Création de la Commission des Monuments historiques*

Après la Révolution, se développe en France une nouvelle sensibilité au patrimoine. Il prend une valeur fondamentale et est dès lors considéré comme une richesse appartenant à tout un peuple et un pays, une empreinte de leur histoire commune<sup>34</sup>. L'expression « monument historique » naît durant la Révolution française, en 1790<sup>35</sup>. Aubin-Louis Millin, naturaliste et bibliothécaire, dans le prospectus de son ouvrage *Antiquités nationales, ou*

---

27 *Ibid.*, p.373.

28 J. LALOUETTE, *La Séparation des Églises et de l'État. Genèse et développement d'une idée (1789-1905)*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, p.33.

29 L. RÉAU, *op.cit.*, 1994, p.499.

30 F. CHOAY, *op.cit.*, 2007, p.81.

31 Site du *Sénat*, « Au service d'une politique nationale du patrimoine : le rôle incontournable du Centre des monuments nationaux », <https://www.senat.fr/rap/r09-599/r09-59933.html#:~:text=En%20septembre%201792%2C%20l'Assembl%C3%A9e.menac%C3%A9s%20par%20la%20tourmente%20r%C3%A9volutionnaire.>, consulté le 22 avril 2022.

32 F. CHOAY, *op.cit.*, 2007, p.82.

33 L. RÉAU, *op.cit.*, 1994, p.499.

34 J.P. BABELON, A. CHASTEL, *op.cit.*, 1994, p.58.

35 *Ibid.*, p.71.

*Recueil de monumens*, en évoque le thème en disant : « C'est aux Monuments Historiques que nous nous attachons principalement »<sup>36</sup>. L'expression n'est incluse dans les dictionnaire que dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, tandis que son utilisation dans le langage courant se généralisa depuis le début du siècle<sup>37</sup>.

Le 21 octobre 1830, quelques mois après la révolution de Juillet, François Guizot, tout juste nommé ministre de l'Intérieur, présenta le projet de création d'un poste d'ingénieur général des Monuments historiques. Dans son rapport, Guizot précise que l'inspecteur général devra « parcourir successivement tous les départements de la France, s'assurer sur les lieux de l'importance ou du mérite d'art des monuments, recueillir tous les renseignements qui se rapportent à la dispersion des titres ou des objets accessoires qui peuvent éclairer sur l'origine, les progrès ou la destruction de chaque édifice »<sup>38</sup>. Sa proposition fut adoptée deux jours plus tard par le roi Louis-Philippe<sup>39</sup>. Le poste revint d'abord à Ludovic Vitet, écrivain et homme politique, puis à Prosper Mérimée, écrivain, historien et archéologue, en 1834<sup>40</sup>.

La création de ce poste fut complétée sept ans plus tard, le 29 septembre 1837, par la création de la Commission des monuments historiques, à qui l'inspecteur devait rendre son rapport après chacune de ses tournées<sup>41</sup>. Trois grandes catégories furent constituées pour différencier les édifices : les restes de l'Antiquité, les édifices religieux du Moyen-Âge et les châteaux<sup>42</sup>. Entre 1840 et 1849, le nombre d'édifices classés passa de 934 à 3000<sup>43</sup>. À la fin de l'année 1887, la Commission des monuments historiques fut chargée d'établir la liste des édifices présentant un intérêt artistique et historique et qui nécessitaient une protection de la part de la Commission<sup>44</sup>. La première loi relative à la conservation des monuments historiques est proclamée en 1887, affinée en 1889 par un règlement puis corrigée en 1913 dans la forme

---

36 A.L. MILLIN, *Antiquités nationales, ou Recueil de monumens pour servir à l'histoire générale et particulièrement de l'Empire françois [...]* », Paris, 1790-1798, p.3.

37 F. CHOAY, *op.cit.*, 2007, p.23.

38 F. GUIZOT, « Rapport présenté au Roi le 21 octobre 1830 par M. Guizot, ministre de l'intérieur, pour faire instituer un inspecteur général des monuments historiques en France », *Mémoire pour servir à l'histoire de temps*, t.2, Paris, 1858-1867, Pièces historiques IV, p.357.

39 L. RÉAU, *op.cit.*, 1994, p.700.

40 F. CHOAY, *op.cit.*, 2007, p.108.

41 L. RÉAU, *op.cit.*, 1994., p.700.

42 F. CHOAY, *op.cit.*, 2007, p.10.

43 *Ibid.*, p.109.

44 J.P. BABELON, A. CHASTEL, *op.cit.*, 1994, p.73.



qu'elle porte toujours aujourd'hui<sup>45</sup>. Cette loi permit entre autres d'insérer tous types d'édifices et non plus seulement les monuments antiques, les églises médiévales et les châteaux<sup>46</sup>.

### *Le XIXe siècle : le siècle des restaurateurs*

Au XIX<sup>e</sup> siècle, durant l'ère industrielle, les villes et campagnes se transformèrent considérablement en raison de l'arrivée du chemin de fer et de l'industrialisation. Les villes deviennent trop étroites face à la hausse significative de la population émigrante des campagnes et se métamorphosèrent afin de mieux s'adapter. Les édifices religieux et les églises notamment, se trouvèrent être trop étroites et furent délaissées. Le XIX<sup>e</sup> siècle est celui de deux grands types de vandalisme que Charles de Montalembert, homme politique et historien de l'art, précise en 1833 dans sa *Lettre à M. Victor Hugo* : le vandalisme « destructeur » et « restaurateur »<sup>47</sup>. Selon lui, les monuments anciens ne sont plus aussi bien pris en charge et périssent. Ils deviennent des contraintes et sont alors détruits ou restaurés intégralement, perdant leur caractère originel<sup>48</sup>.

---

45 F. CHOAY, *op.cit.*, 2007, p.110.

46 *Ibid.*, p.10.

47 C. DE MONTALEMBERT, « Du vandalisme en France : lettre à M. Victor Hugo », *Revue des Deux Mondes, période initiale*, t.1, 1833, p.477-524.

48 F. CHOAY, *op.cit.*, 2007, p.107.

Ce retour historique a permis d'esquisser à grands traits plusieurs contextes socio-historiques qui ont porté différents types de vandalisme. Cela nous renseigne sur les toiles de fond dans lesquelles se sont déroulés la destruction partielle ou complète des trois églises ici étudiées : la collégiale Saint-Évremond de Creil, la collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry de Crépy-en-Valois et l'église paroissiale Saint-Jacques d'Abbeville.

Toutes trois sont situées dans la région des Hauts-de-France, si riche en patrimoine architectural en ce qu'elle compte six cathédrales, plusieurs beffrois, de nombreuses églises romanes, gothiques et néo-gothiques. Plus de 3 000 monuments historiques sont inscrits et classés, dont 641 dans l'Oise et 406 dans la Somme<sup>49</sup>.

Cette recherche porte sur la conservation du patrimoine architectural religieux dans les Hauts-de-France et s'articule autour de trois études de cas. La collégiale Saint-Évremond de Creil, la collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry de Crépy-en-Valois et l'église paroissiale Saint-Jacques d'Abbeville.

La mise en perspective de ces trois études de cas révèle plusieurs disparités dans les formes de vandalisme. Elles ont chacune connu une appréciation différente de la part de la Commission des Monuments historiques : classée puis déclassée (Creil), classée (Crépy-en-Valois) ou jamais inscrite ni classée (Abbeville). Ces églises n'ont également pas été détruites ou partiellement détruites pour les mêmes raisons. La collégiale Saint-Évremond de Creil fut déconstruite afin d'être remplacée en son emplacement par un hôtel de ville, la collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry de Crépy-en-Valois fut en partie ruinée car elle servit de carrière de pierres après avoir été vendue comme bien national et perdit plus tard une partie de sa voûte intérieure en conséquence d'un non-entretien, et enfin l'église paroissiale Saint-Jacques d'Abbeville fut démolie pour des raisons de sécurité après n'avoir reçu aucuns travaux de restauration.

L'étude de ces édifices permettra aussi de percevoir le contraste dans la défense des monuments selon les époques : entre la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle pour Creil et Crépy-en-Valois et au XXI<sup>e</sup> siècle pour Abbeville et Crépy-en-Valois. L'histoire de ces églises

---

<sup>49</sup> Site *Monumentum* – *Carte des Monuments Historiques français*, <https://monumentum.fr/statistiques.html>, consulté le 22 avril 2022.

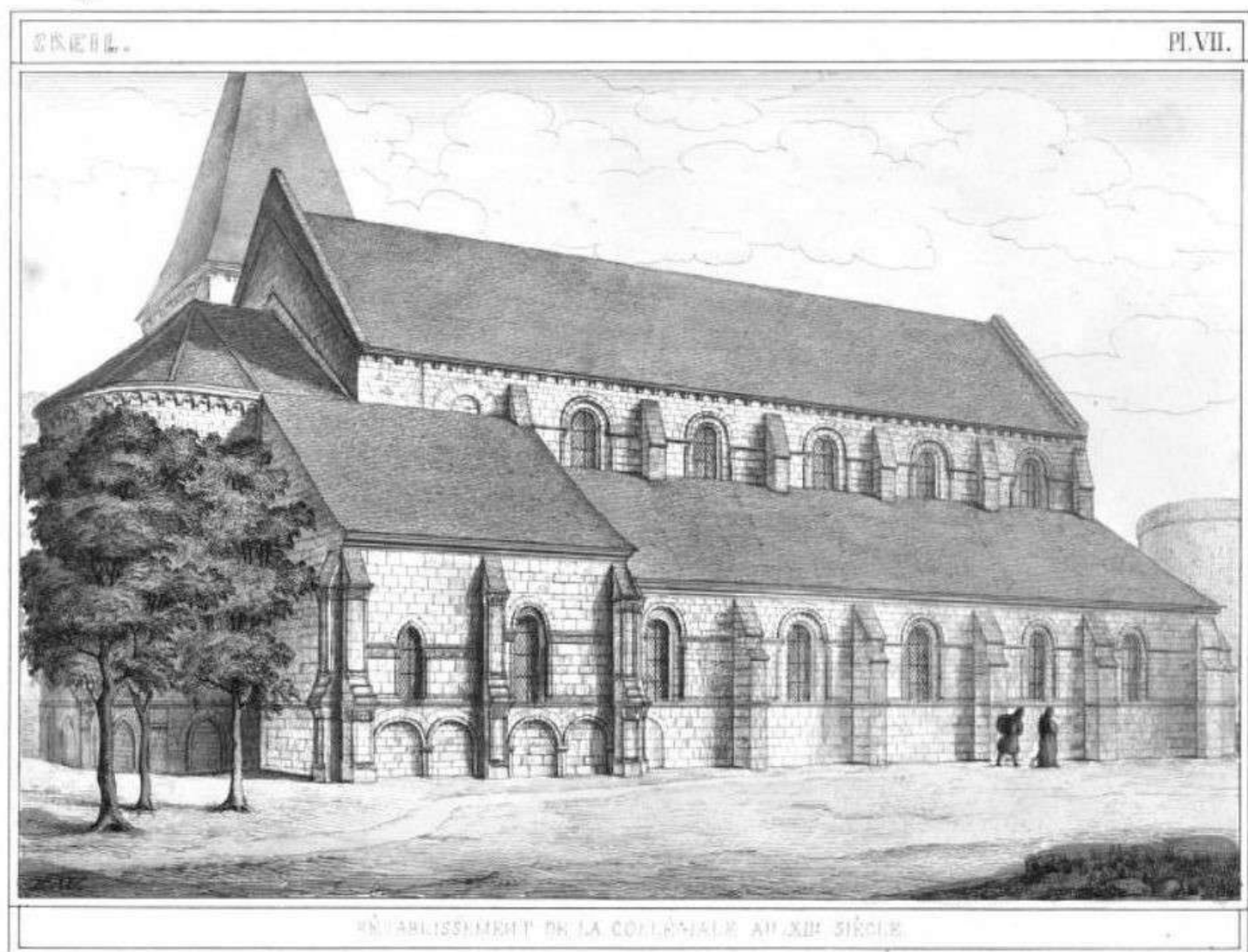
présentent également des similitudes. Les types de vandalisme qu'elles ont subi sont en partie les mêmes, reposant essentiellement sur le manque d'entretien, et pour les églises médiévales de Creil et de Crépy-en-Valois sur un vandalisme que Louis Réau caractériserait selon ses termes de brutal ou d'intolérant, par suite de guerres ou de la Révolution. L'église paroissiale d'Abbeville représente ici un exemple de vandalisme contemporain, en continuité d'un vandalisme qui n'a jamais cessé et qui témoigne d'une certaine défaillance dans la conservation du patrimoine architectural.

Ces trois études de cas permettent d'identifier à la fois une pluralité des vandalismes ainsi qu'une diversité d'acteurs qui ont pris part à la destruction ou à la protection des églises. Ce travail nous renseigne plus globalement sur les logiques qui sous-tendent la conservation du patrimoine et pose plusieurs questions : comment un monument devient historique ? Quels sont les enjeux présents dans son processus de conservation ? À l'inverse, quand et comment un monument est réduit en ruines ? Ce travail permet d'identifier les institutions en charge de la conservation du patrimoine telle que la Commission des Monuments historiques ainsi que leur responsabilité dans la destruction de certains monuments. Qui sont les personnes défendant le patrimoine ? Quel est leur rôle ? Sur quelles toiles de fonds politiques ces vandalismes se déroulent ?

Pour mener à bien cette recherche et répondre à ces interrogations, j'ai consulté différents centres d'archives : les archives municipales de Creil, les archives de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine de Charenton-le-Pont, la bibliothèque municipale d'Abbeville et les archives départementales de la Somme.

La présentation de ces trois études de cas s'articuleront de la même façon. Leur fondation sera premièrement abordée, viendra ensuite leur architecture et restaurations et enfin leur destruction totale ou partielle. Le premier chapitre de cette recherche présentera l'histoire de l'église collégiale Saint-Évremond de Creil. Il sera ensuite question de l'église collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry de Crépy-en-Valois. Le troisième et dernier chapitre reposera sur l'étude de l'église paroissiale de Saint-Jacques d'Abbeville.

## I. L'église collégiale Saint-Évremond de Creil



**Fig.1 :** Emmanuel Woillez, Creil, Rétablissement de la collégiale au XII<sup>e</sup> siècle, dessin au crayon, dans *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis pendant la métamorphose romane, 1839-1849, pl. VII.*

## A. Fondation

### 1. Translation des reliques de saint Évremond

Selon le *Neustra Pia*<sup>50</sup>, il aurait été élevé dans la cour de Chilperic Ier, petit-fils de Clovis, premier roi chrétien et fils de Clotaire Ier. Il eut ensuite des fonctions à la cour de Théodoric III<sup>51</sup>, fils de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne entre 649 et 691, roi d'Austrasie de 679 à 691<sup>52</sup>. Vers 720, il fait entrer sa femme dans un monastère puis part en retraite. Il décide de mener une vie pénitente<sup>53</sup> et devient abbé de Fontenay dans le diocèse de Bayeux<sup>54</sup>. Dans le territoire de Sées, il est à la tête des religieux de Gramont et bâti quelques monastères et églises, telles que les abbayes de Saint-Didier-sous-Écouves et de Fontenai-les-Louvets (Orne)<sup>55</sup>, dont il devient le premier abbé<sup>56</sup>. L'évêque de Sées, saint Annobert, le fait ensuite abbé du monastère de Montmerrei (Orne)<sup>57</sup>. On lui accorde le don de miracles. Il meurt à Fontenai-les-Louvets<sup>58</sup> ou Fontenai-sur l'Orne vers 720<sup>59</sup>. Il est inhumé dans l'église qu'il a fait construire par Lothaire, évêque de Sées<sup>60</sup>.

Les reliques du saint sont d'abord transportées à l'abbaye d'Ouche, connue sous le nom d'abbaye de Saint-Évroult (Orne), dans l'ancien diocèse de Lisieux<sup>61</sup>. Elles sont ensuite retirées de l'abbaye avec celles du moine Ansbert, par le chancelier Herluin et le camérier Raoul de Drancy, tous deux gens d'Hugues le Grand, duc d'Aquitaine. Ces derniers les ont amenées à Orléans qui faisait alors parti des domaines du duc pour les protéger de la

---

50 A. DU MONSTIER, *Neustria pia, seu de omnibus et singulis abbatibus et prioratibus totius Normaniae*, 1663.

51 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.160.

52 « Théodoric III ou THIERRY III (entre 649 et 656-690 ou 691) roi de Neustrie et de Bourgogne (673-690 ou 691), roi d'Austrasie (679-690 ou 691) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 10 février 2021.

URL : <http://www.universalis-edu.com/merlin.u-picardie.fr/encyclopedie/theodoric-iii-thierry-iii/>

53 J. HERMANT, *op.cit.*, 1705, p.69.

54 M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.632.

55 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.160.

56 J. HERMANT, *op.cit.*, 1705, p.69.

57 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.160.

58 J. HERMANT, *op.cit.*, 1705, p.69.

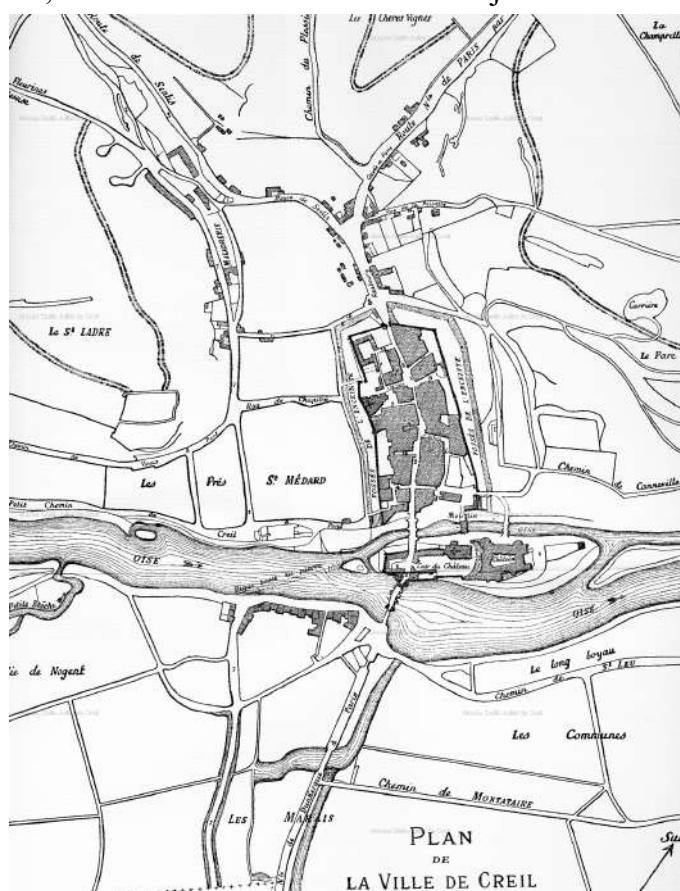
59 A. BOURSIER, *Histoire de la ville et châtellenie de Creil (Oise)*, Paris, Librairie A. Picard et Creil, Librairie Darcaigne, 1883, p.447.

60 J. HERMANT, *op.cit.*, 1705, p.69.

61 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.447.

destruction des Danois qui envahissaient le territoire<sup>62</sup>. Elles y restèrent près d'un siècle puis furent amenées définitivement à Creil vers la fin du X<sup>e</sup> siècle, selon une hypothèse formulée par les Bollandistes<sup>63</sup>. Jean Hermant (1650-1725), historien ecclésiastique, donne une date précise pour la translation des reliques à Creil : 944<sup>64</sup>. Louis Graves (1791-1857), archéologue et géologue, dans son ouvrage *Précis statistique sur le canton de Creil, arrondissement de Senlis (Oise)*<sup>65</sup> publié en 1828, ajoute qu'elles furent déposées dans le château<sup>66</sup>. Les reliques ont été confiées à Bernard, comte de Senlis et seigneur de Creil, qui voyait en elles le moyen de rendre son château plus puissant face aux Normands qui dévastaient le royaume<sup>67</sup>. Plus tard, les seigneurs de Creil, ayant accueilli les reliques, érigeront une église en son honneur, et les prêtres de cette église, devenus chanoines, célébreront saint Évremond le 11 juin<sup>68</sup>.

De nos jours partagée entre les deux rives de l'Oise, la ville de Creil était autrefois limitée à la rive gauche de la rivière (fig.2). Sa position fut probablement encouragée par l'île, aujourd'hui en son centre et nommée l'Île Saint-Maurice, ainsi que par l'existence d'une voie importante reliant Senlis à Beauvais, en passant par Clermont-de-l'Oise<sup>69</sup>. Creil était le chef-lieu d'une châtellenie qui



**Fig.2** : La ville de Creil au XVIII<sup>e</sup> siècle, gravure, dans Auguste Boursier, Histoire de la ville et châtellenie de Creil, 1883, p. hors texte.

62 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.160-161.

63 *Ibid.*, p.161.

64 J. HERMANT, *op.cit.*, 1705, p.69.

65 L. GRAVES, *Précis statistique sur le canton de Creil, arrondissement de Senlis (Oise)*, Beauvais, Achille Desjardins, 1828.

66 *Ibid.*, p.267.

67 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.447.

68 J. HERMANT, *op.cit.*, 1705, p.69.

69 P. DURVIN, *Petite histoire de Creil*, Creil, Société archéologique de Creil, 1954, p.1.

comprenait un grand nombre de paroisses et de fiefs<sup>70</sup>, appartenant à Hugues et à ses successeurs<sup>71</sup>. La ville a toujours fait partie du Beauvaisis et fut pendant longtemps une annexion au comté de Clermont<sup>72</sup>. La position de la ville, sur la rivière de l'Oise et située entre les voies importantes des vallées de l'Oise fit d'elle un lieu où les guerres étaient récurrentes<sup>73</sup>.

Lorsque Creil est pris par les réformés en 1567, il brûlent toutes les reliques qui se trouvent dans l'église Saint-Évremond, notamment celles de saint Symphorien et les reliques qui furent importées d'Autun<sup>74</sup>. Selon certains historiens, comme Jean Hermant<sup>75</sup> ou Louis Graves<sup>76</sup>, les reliques de saint Évremond auraient été mises en sécurité dans une châsse à part et sauvées de la destruction. Cependant, seule la tête du saint fut placée dans une châsse à part et cachée. Le reste de son corps a brûlé avec les reliques des autres saints, qui ont été jetées au vent<sup>77</sup>. Le docteur Boursier nous apprend qu'une translation des reliques de saint Évremond aurait été faite à l'église Saint-Médard, autre paroisse de la ville créée au XIII<sup>e</sup> siècle, en avril 1791<sup>78</sup>. C'est la dernière trace écrite de l'histoire des reliques de ce saint. Elles semblent n'avoir jamais été retrouvées, même après la démolition du château et de l'église Saint-Évremond. Il n'est fait état nulle part non plus d'une présence au sein de l'église Saint-Médard.

Charles V, dès qu'il fut propriétaire de la ville en 1374, racheta au prix de trente florins d'or une maison placée sur le pont entre la ville et le château-fort. Il se procura aussi un terrain situé devant le portail de la collégiale Saint-Évremond afin d'en faire une avant-cour pour son futur château. L'ancien château, qui fut habité par les comtes de Clermont et de quelques rois de France, n'avait pas pu arrêter les envahisseurs de la ville, les Normands notamment. Le nouvel édifice, bâti sous les ordres de Charles V en 1375, se trouvait sur les ruines de cet ancien château-fort<sup>79</sup>. Le château commencé sous Charles V et achevé par les prédécesseurs

---

70 E. DE BUCHÈRE DE LEPINOIS, *op.cit.*, 1877, p.91.

71 *Ibid.*, p.91.

72 M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.592.

73 E. DE BUCHÈRE DE LEPINOIS, *op.cit.*, 1877, p.91.

74 M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.632-633.

75 J. HERMANT, *op.cit.*, 1705, p.69, « On sauva pourtant de leur barbarie le Chef de S. Evremond, que les Chanoines de Creil eurent soin de mettre de bonne heure dans un lieu qu'il ne purent découvrir ».

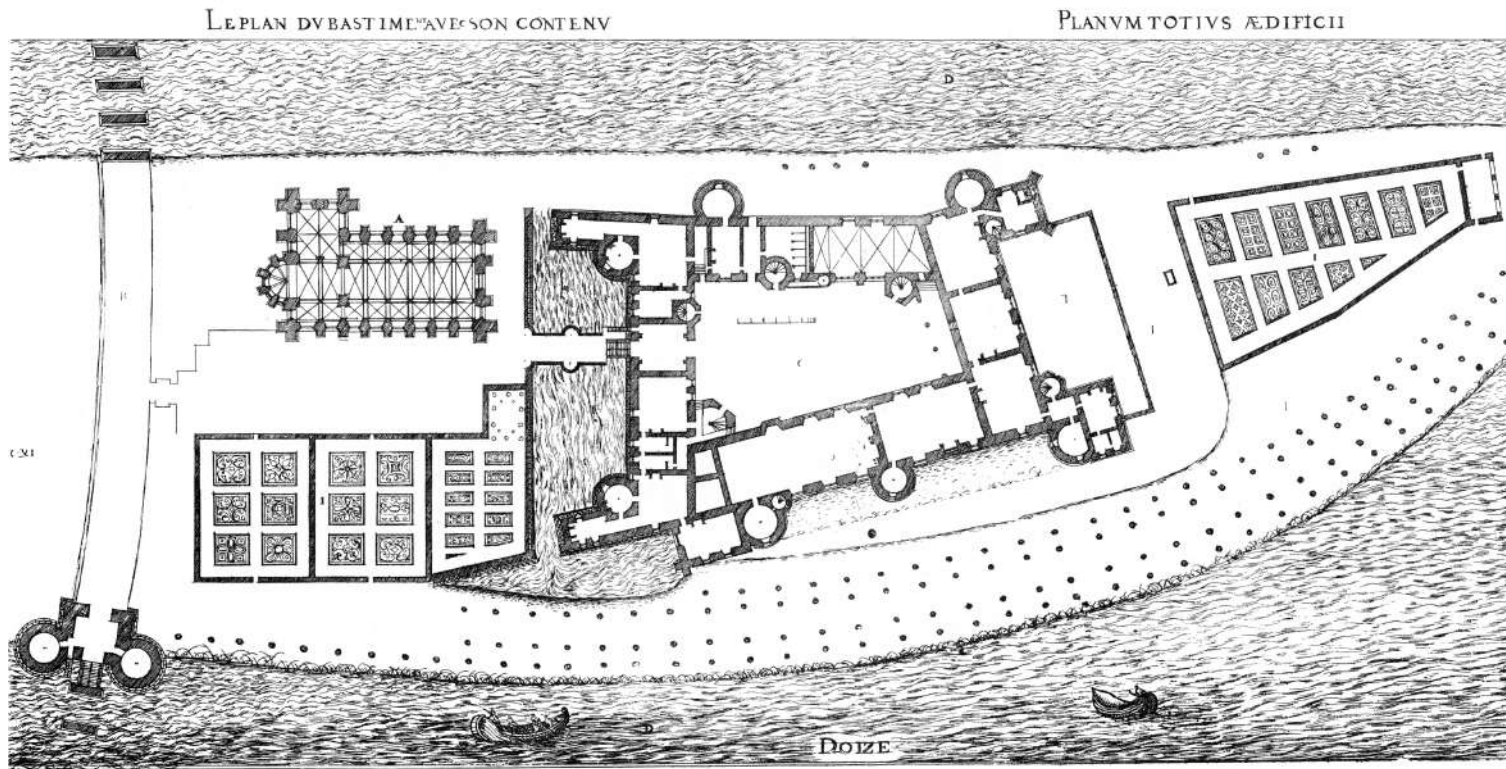
76 L. GRAVES, *op.cit.*, 1828, p.267, « on ne put sauver que le chef de St.-Evremond qui était conservé dans une chasse séparée. »

77 M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.633.

78 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.177.

79 A. BOUSIER, *op.cit.*, 1883, p.401-402.

de la maison de Bourbon<sup>80</sup> fut entièrement rebâti à la fin du XV<sup>e</sup> et début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>81</sup>. Il renfermait dans son enceinte la collégiale Saint-Évremond (fig.3).



**Fig.3** : Jacques Androuet du Cerceau, Creil, Plan du château et de sa cour, gravure, dans Le premier volume des plus excellents bastiments de France, 1576, pl.23.

80 J. ANDROUET DU CERCEAU, *op.cit.*, 1576, p.11.

81 E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, tome 3, Paris, édition Bance-Morel, 1859, p.176-177.



## 2. Création d'un chapitre dédié à saint Évremond

Le chapitre de Saint-Évremond est fondé vers 950, peu de temps après la translation de ses reliques d'Orléans à Creil, en 944. Dans un mémoire publié à l'occasion d'un procès opposant des chanoines de l'église Saint-Évremond à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est dit que le chapitre était de fondation et de contribution royale<sup>82</sup>, et qu'il fut toujours l'objet de la générosité des comtes, des rois et des princes<sup>83</sup>.

Le plus ancien document dans lequel il est fait mention du chapitre de Saint-Évremond est une charte non datée de Hugues Renaud et de Walerand, son parent, tous deux seigneurs de Creil<sup>84</sup>. Il est dit dans cette charte que ces derniers accordent à Lieutaud, premier abbé de Saint-Vincent de Senlis, le droit de nomination à l'une des six prébendes que prévoit le chapitre pour lui et ses successeurs, avec la condition que la personne nommée soit un prêtre et que l'abbaye envoie un religieux à Creil le 11 juin de chaque année, jour de la fête du saint<sup>85</sup>. Eugène Lefèvre-Pontalis situe cette charte comme postérieure à 1069, car Philippe I<sup>er</sup>, en confirmant les biens du monastère de Senlis, ne rapporte pas l'attribution du droit de nomination de la prébende qui lui fut accordé. Il ajoute que Hugues Renaud se trouve en réalité être Hugues de Clermont, que l'abbé Suger décrit comme un vieillard en 1102, et en conclut donc que la donation faite par Hugues de Clermont et Walerand est antérieure à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>. Le docteur Boursier ajoute que, bien que la prébende ne soit pas mentionnée dans la charte de l'abbaye de Senlis par Philippe I<sup>er</sup> en 1069<sup>87</sup>, on la retrouve dans une notice rédigée par l'abbé Magne (1820-1868) sur l'abbaye Saint-Vincent<sup>88</sup>. Cette charte dit qu'entre 1100 et 1106, l'abbaye est menacée d'être fédérée à celle de Cluny, mais les abbés de Senlis trouvèrent protecteurs, notamment en Pierre, évêque de Beauvais, qui ordonna au chapitre de Saint-Évremond, sous menace d'excommunication, de payer à Saint-Vincent les revenus d'un

---

82 M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.633.

83 E. DE BUCHÈRE DE LEPINOIS, *op.cit.*, 1877, p.93.

84 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.448.

85 *Ibid.*, 1883, p.448.

86 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.162-163.

87 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.450.

88 MAGNE (abbé), « Notice sur l'ancienne abbaye royale de Saint-Vincent de Senlis », dans Société académique de l'Oise, *Mémoires*, Beauvais, 1859, p.249-374.

bénéfice qu'elle possédait sur le chapitre<sup>89</sup>. Il ajoute que la prébende est mentionnée dans une bulle du pape Calixte II qui confirme à l'abbaye le droit de choisir le titulaire d'une prébende de Saint-Évremond. L'année n'est pas indiquée mais l'abbé Magne émet l'hypothèse qu'elle date de 1119<sup>90</sup>, Eugène Lefèvre-Pontalis quant à lui en donne la date précise, celle du 3 septembre 1119<sup>91</sup>.

Il existe une autre charte, datée du 24 février 1175<sup>92</sup>, par laquelle Raoul, comte de Clermont, avec l'accord de ses deux frères, Hugues, primicier de l'église de Metz, porteur du titre d'abbé de Saint-Évremond, et Simon, chevalier, donne l'église de Saint-Évremond, avec tous ses biens, ses prébendes et ses revenus au prieuré de Saint-Leu-d'Esserent<sup>93</sup>, où étaient placés les sépultures de leurs ancêtres<sup>94</sup>. Raoul, abbé de Cluny, et Raimond, son cousin et prieur de Saint-Leu-d'Esserent, à qui le comte de Clermont en donnait l'investiture, devaient en échange faire assurer le service religieux de la collégiale par au moins quatre chanoines, dont trois prêtres<sup>95</sup>, au fur et à mesure que les chanoines décéderaient. Il est précisé que le premier chanoine qui serait nommé devrait être chargé du trésor, et qu'il en acquitterait les charges avec la prébende prévue à cette fonction<sup>96</sup>. Il est supposé que cette charte fut annulée car lorsque Thibaut de Blois, comte de Clermont et châtelain de Creil, légua en avril 1218 au chapitre de Saint-Évremond 40 sols parisis de rente annuelle qui seraient distribués pour son anniversaire et celui de sa mère, il ne cite pas le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent<sup>97</sup>.

Nous savons que dès le XIII<sup>e</sup> siècle, le chapitre de Saint-Évremond avait le droit de nommer le curé de l'église paroissiale de Creil, consacrée à saint Médard. Ce droit engendra de nombreux différends entre les chanoines de l'église Saint-Évremond et le curé de Saint-Médard<sup>98</sup>. En avril 1209, le chapitre réussit à faire que ses six prébendes soient dispensées de procuration en payant 20 sols parisis de rente à l'évêque de Beauvais<sup>99</sup>.

---

89 MAGNE (abbé), *op.cit.*, 1859, p.259.

90 *Ibid.*, 1859, p.259-260.

91 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.163, en se référant à *Gallia christiana*, t.X, Instrumenta, col.210 et JAFFE, *Regesta romanorum pontificum*, t.I, p.786.

92 M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.633.

93 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.* 1904, p.163.

94 M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.633.

95 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.163.

96 M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.634.

97 *Ibid.*, 1859, p.634.

98 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.164.

99 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.452.

La question de la datation de l'édifice divisa les auteurs. Le premier à en formuler l'hypothèse est Emmanuel Woillez, qui retranscrit une partie de l'ancien registre capitulaire de la collégiale (1745-1790), dans lequel le chanoine qui a rédigé le passage intitulé « Etat de l'église, son mobilier et celui de la sacristie » affirme que l'église a été bâtie au VIII<sup>e</sup> siècle, selon les architectes de son temps. Woillez contredit cette affirmation en évoquant les archéologues spécialisés dans l'étude des monuments médiévaux, qui ont rapporté la construction de l'église sans hésitation au XII<sup>e</sup> siècle<sup>100</sup>.

Mathon, dans sa notice historique, caractérise l'église comme « bâtie depuis dix siècles »<sup>101</sup>, la faisant donc remonter au VIII<sup>e</sup> siècle, comme l'affirmait le chanoine qui a rédigé l'ancien registre capitulaire. Néanmoins, il sera le dernier connu à évoquer cette possibilité.

En 1877, l'ouvrage d'Eugène de Buchère de Lépinos (1814-1873), historien français du XIX<sup>e</sup> siècle, *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvaisis du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*<sup>102</sup>, publié à titre posthume, évoque l'église Saint-Évremond. L'auteur la caractérise comme ayant un style « qui appartient presque tout entier à l'époque de transition du roman au gothique »<sup>103</sup>, soit au XII<sup>e</sup> siècle.

Léon Gonse (1846-1921), historien de l'art, dans son ouvrage sur l'architecture gothique<sup>104</sup>, affirme que la date de construction de l'église oscille entre 1125 et 1135, car elle lui paraît être antérieure à la basilique de Saint-Denis et semble provenir d'un architecte faisant parti du Beauvaisis. Selon lui, elle aurait eu une influence sur l'évolution de l'école gothique parisienne au milieu du XII<sup>e</sup> siècle dont font parties, entre autres, les cathédrales de Senlis, Noyon, Bourges, ou encore Paris<sup>105</sup>.

---

100E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1839-1849, p.43-44.

101M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.642.

102E. DE BUCHÈRE DE LEPINOS, *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvaisis du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, D.Père, 1877.

103Ibid., 1877, p.93.

104L. GONSE, *L'art gothique : l'architecture, la peinture, la sculpture, le décor*, Paris, May et Motteroz, 1890.

105Ibid., 1890, p.86.

Eugène Vatin, dans les *Comptes-rendus et mémoires* du Comité archéologique de Senlis, dont il est membre, publiés en 1875<sup>106</sup>, déclare que l'édifice présente toutes les caractéristiques du gothique primitif. Le docteur Boursier partage cet avis et tente de le prouver en s'appuyant sur une charte de Hugues-Renaud, datant de 1090 dans laquelle est concédé à l'abbaye de Senlis d'élire un chanoine à l'une des prébendes du chapitre de Saint-Évremond. Selon lui, il serait difficile d'admettre que la construction de la collégiale n'eût même pas commencé à cette époque, alors qu'elle devait déjà être assez importante pour que l'on recherchât à nommer ses prébendes. Le style de construction de l'église, ajouté à ces faits, amènent le docteur Boursier à dater l'origine de l'église au commencement du XII<sup>e</sup> siècle<sup>107</sup>. Eugène Lefèvre-Pontalis émet une réserve face à la démonstration de M. Boursier et date la collégiale au troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle en se rapportant à son style<sup>108</sup>.

Delphine Hanquiez, docteure en histoire de l'art, qui s'est aussi penchée sur cette question de datation, formule l'hypothèse que la collégiale existait au moment de la translation des reliques ou bien qu'elle ait été créée pour recevoir les restes du saint<sup>109</sup>. Elle ajoute que si l'église a reçu pour vocable Saint-Évremond dès sa création, cela voudrait dire qu'elle n'est pas antérieure à l'arrivée des reliques. De plus, la présence de l'église paroissiale de Saint-Médard peut faire penser que l'église fut dès le début une collégiale<sup>110</sup>. Elle en conclut que la construction se fut au cours du XII<sup>e</sup> siècle et l'étude des chapiteaux de l'église appuie son propos puisqu'elle les rattache au premier art gothique pour les uns, et au tiers du XII<sup>e</sup> siècle pour d'autres<sup>111</sup>.

La date de la construction de l'église semble donc se situer durant le XII<sup>e</sup> siècle, comme s'en accordent les historiens de l'art depuis le début des études menées sur l'ancienne collégiale. Cependant, il peut toujours être émis un doute en raison de la démolition de celle-ci, et nous pouvons regretter de ne pas pouvoir, avec les moyens technologiques dont on dispose aujourd'hui, la dater avec plus de précision.

---

106E. VATIN, « Excursion archéologique de Creil, Montataire et Nogent-les-Vierges », dans Comité archéologique de Senlis, *Comptes-rendus et mémoires*, Senlis, Imprimerie Ernest Payen, 1876, p.CXXIX.

107A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.447-448.

108E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.164.

109D. HANQUIEZ, *op.cit.*, 2011, p.82.

110*Ibid.*, 2011, p.83.

111*Ibid.*, 2011, p.87.

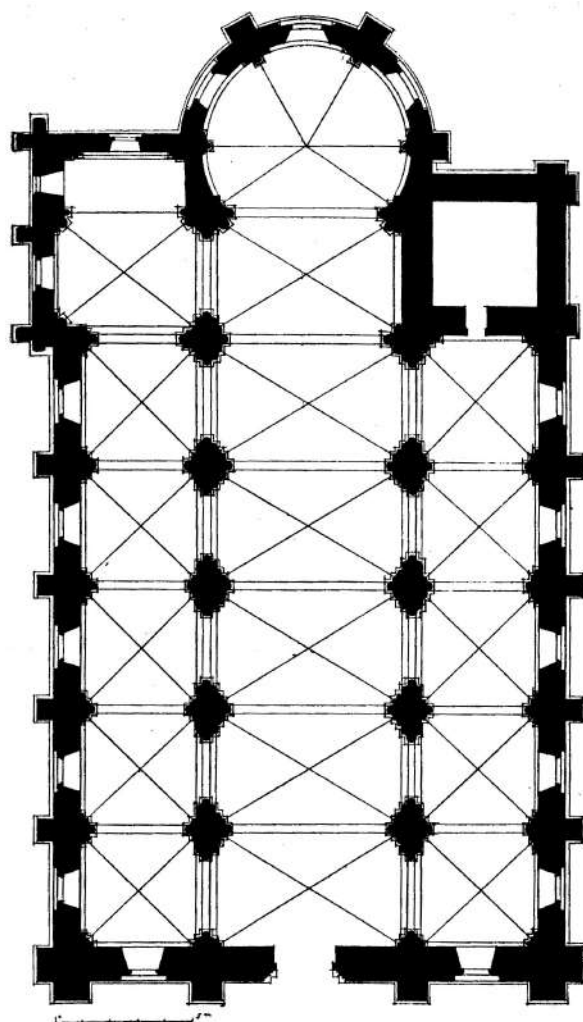
## B. Architecture et restaurations

### 1. Plan et élévations

La première et la plus approfondie description de l'architecture de l'église Saint-Évremond a été réalisée par Eugène Woillez<sup>112</sup> entre 1839 et 1849. Faute de pouvoir effectuer la description précise du monument tel qu'il était à l'origine, son étude est faite d'après son état à cette époque. Plus tard, en 1904, Eugène Lefèvre-Pontalis<sup>113</sup> donne une seconde description de l'église et retrace son plan initial.

L'église Saint-Évremond était en forme de croix latine, entièrement voûtée et construite en pierre de taille<sup>114</sup>. Le plan (fig.4) se composait à l'origine d'une nef basilicale de six travées, de deux collatéraux, d'un transept peu saillant ne disposant que d'un seul bras à gauche, d'un chœur en hémicycle et d'un clocher sur le bras droit du transept. Elle mesurait au total 32,7 mètres de longueur, 16,35 mètres de large et 16,55 mètres de hauteur (du faîtage du toit de la nef principale par rapport au sol intérieur)<sup>115</sup>.

**Fig.4** : André Ventre, Creil, Rétablissement du plan de l'église Saint-Évremond au XIIe siècle, dans Eugène Lefèvre-Pontalis, « Saint-Évremond de Creil. Notice nécrologique », Bulletin monumental, 1904, p.169.



112E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1839-1849.

113E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1906.

114 E. WOILLEZ, *op.cit.*, p.38.

115 *Ibid.*, p.38.

À l'extérieur, le chevet en hémicycle, plus bas que la nef, était divisé en trois travées par trois grands contreforts, qui ont remplacé les contreforts primitifs. Chaque travée était occupée par une grande fenêtre ogivale datant du XIII<sup>e</sup> siècle, à meneaux, bouchée et percée à plat dans le mur. La présence d'un reste de moulure sur la travée de gauche prouve que les fenêtres initiales ont été remplacées. À la pointe de l'ogive du chevet se trouvait une tête sculptée en saillie qui soutenait le couronnement composé d'une arcature avec contre-arcature à plein cintre<sup>116</sup>.

Les murs de la nef étaient chacun divisés en cinq travées par des contreforts simples qui montaient presque jusqu'au couronnement. Au centre de chaque travée se trouvaient des fenêtres à plein cintre, celles des baies près du chœur étaient plus simples et cachées en partie par le toit du transept<sup>117</sup>.

Le mur principal du transept (*fig.5*) se trouvait renforcé par deux contreforts à chacune de ses terminaisons et était divisé par un contrefort semblable au centre. Chaque partie du mur était parée de deux arcades simulées à plein cintre ajourée par une fenêtre. Au niveau de l'imposte des fenêtres existaient des plates-bandes ornées qui se prolongeaient jusqu'aux contreforts, poursuivant alors leur corbeille<sup>118</sup>.

---

116 *Ibid.*, p.38.

117 *Ibid.*, p.39.

118 E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1839-1849, p.39-40.



**Fig.5 :** Eugène Lefèvre-Pontalis, Creil, collégiale Saint-Évremond, Extérieur, partie de la façade nord, négatif noir et blanc, 21x27cm, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat.LP006958.

La façade présentait un portail principal au centre d'une large baie, à droite de laquelle se trouvait un chapiteau engagé surmonté d'un tore simple. De chaque côté du portail étaient disposés deux contreforts, correspondants intérieurement aux délimitations de la nef et des bas-côtés, entre lesquels une baie de fenêtre éclairait le collatéral<sup>119</sup>.

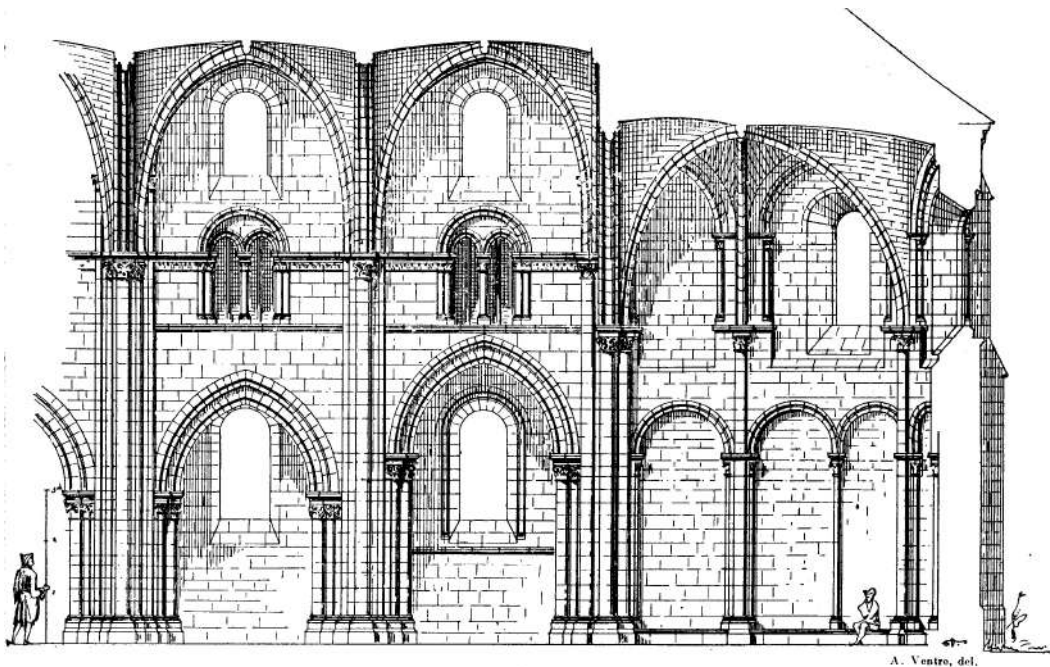
Le clocher, de plan carré, disposait d'arcades et de deux baies à plein cintre. Le couronnement se composait d'une série de modillons surmontés d'un tore saillant. Il était renforcé au niveau de ses angles par des contreforts allant jusqu'au sommet de ses murs<sup>120</sup>.

---

119 *Ibid.*, p.40.

120 *Ibid.*, p.40.

À l'intérieur, le chevet de forme demi-circulaire, divisé en cinq travées séparées par une haute colonne engagée, était percé de grandes fenêtres en ogive à tiers point et bouchées. La nef, divisée en cinq travées semblables avec des arcades ogivales dont les archivoltes en retraite étaient ornées d'un double tore<sup>121</sup>, se séparait des collatéraux par des piliers composés d'un massif central flanqué de quatre colonnes et de dix colonnettes<sup>122</sup>. La particularité de la nef se trouvait dans la largeur de plus en plus grande de ses travées en partant de la façade pour se rendre vers le chœur<sup>123</sup>. Eugène Woillez explique ces différences de largeur par une volonté des architectes de donner un espacement de plus en plus grand aux piliers de la nef principale, dans le but de ne pas avoir « un effet perspectif incomplet »<sup>124</sup>.



**Fig.6** : André Ventre, Creil, église Saint-Évremond, Coupe longitudinale de l'église au XIIIe siècle, gravure, dans Eugène Lefèvre-Pontalis, « Saint-Évremond de Creil. Notice nécrologique », Bulletin monumental, 1904, p. hors texte.

121 *Ibid.*, p.42.

122E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.170.

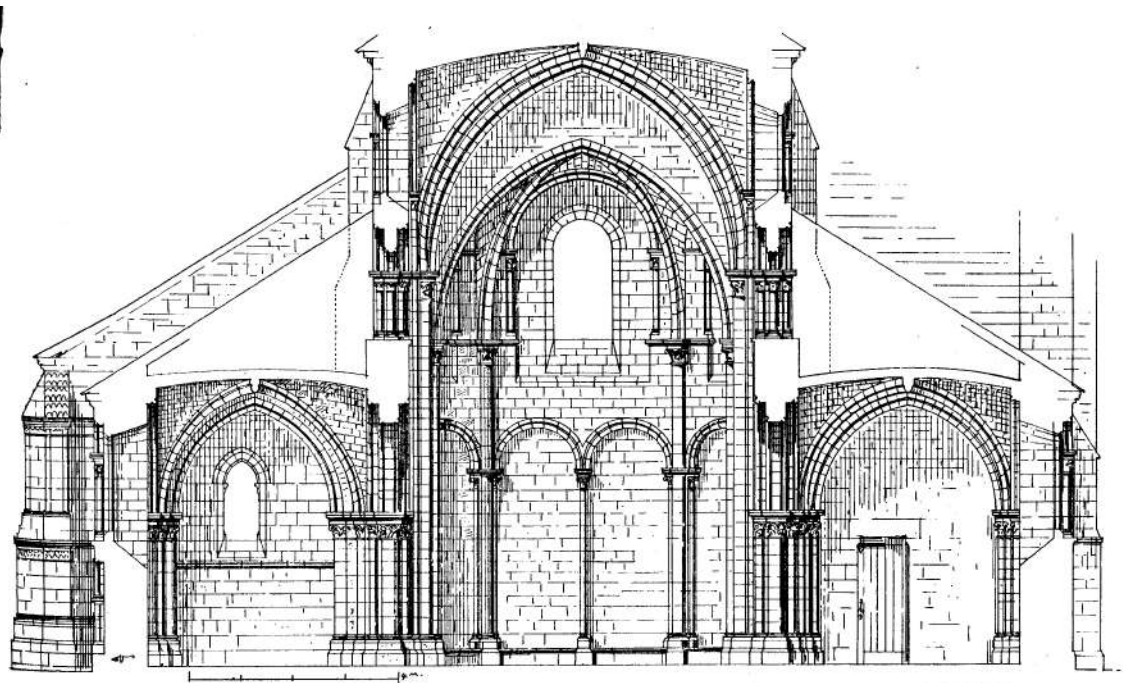
123E. WOILLEZ, *op.cit.* 1839-1849, p.44.

124 *Ibid.*, p.45.



Les collatéraux ne se développaient qu'au niveau des cinq premières travées de la nef principale<sup>125</sup>. Au-dessus, le triforium était doté de baies géminées et de cordons de feuillages<sup>126</sup>

Le transept menait à la nef par une arcade ogivale dans sa travée centrale, qui était éclairée en son centre par une fenêtre à plein cintre. La seconde travée, pareillement éclairée par une fenêtre à plein cintre mais ogivale à l'intérieur, équivalait à la première travée du chœur tout en ayant aucune liaison avec elle. La dernière partie du transept était voûtée en berceau<sup>127</sup>.



A. Ventre, del.

**Fig.7 :** Creil, collégiale Saint-Évremond, Coupe transversale de l'église au XIIe siècle, gravure, dans Eugène Lefèvre-Pontalis, « Saint-Évremond de Creil. Notice nécrologique », Bulletin monumental, 1904, p. hors texte.

125 *Ibid.*, p.42.

126 L. GONSE, *L'art gothique : l'architecture, la peinture, la sculpture, le décor*, Paris, May et Motteroz, 1890, p.86.

127 E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1839-1849, p.43.

L'église Saint-Évremond était, selon Eugène Lefèvre-Pontalis, un bon exemple des progrès qui ont été réalisés en termes d'architecture religieuse par « l'harmonie de ses proportions, la pureté de son style, la structure de ses voûtes, l'élégance de ses contreforts et le profil de ses moulures »<sup>128</sup>. Louis Gonse, dans son ouvrage sur l'art gothique<sup>129</sup>, fait aussi l'éloge de cet édifice en vantant la sculpture qu'il caractérise « d'un goût luxueux et rare »<sup>130</sup>, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, ainsi que le triforium, les moulures, l'appareillage, et « l'union intime de la structure et de l'ornement »<sup>131</sup>.

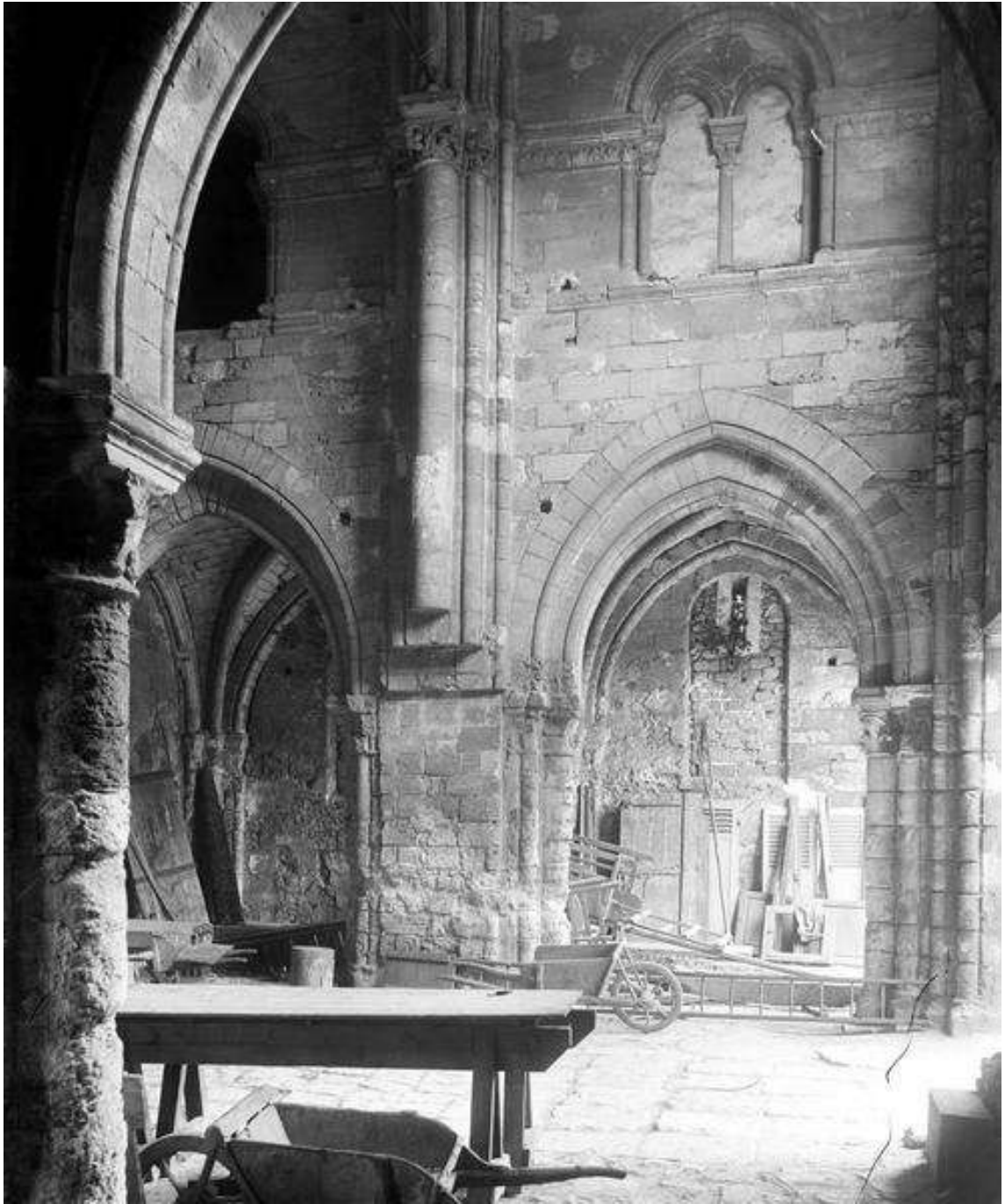
---

128E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.181-182.

129L. GONSE, *op.cit.*, 1890.

130*Ibid.*, p.86.

131*Ibid.*, p.86.



*Fig.8 : Félix Martin-Sabon, Creil, église Saint-Évremond, Nef, négatif noir et blanc, 21x27cm, XIXe siècle, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0045953.*

---

## 2. Restaurations

Selon Emmanuel Woillez, l'église Saint-Évremond n'aurait connu qu'une seule campagne de construction mis à part quelques additions ou changements postérieurs<sup>132</sup>. Eugène Lefèvre-Pontalis pense néanmoins qu'il y a eu une interruption temporaire dans les travaux, notamment entre la quatrième et la cinquième travée de la nef. Il justifie cette affirmation par le fait qu'il y a une différence dans la construction, les deux dernières travées ayant un boudin en amande et les nervures de la quatrième travée étant ornées d'un filet entre deux tores<sup>133</sup>.

Au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>134</sup>, les fenêtres primitives des trois travées principales du chœur, qui étaient semblables à celles de la nef, ont été remplacées par trois grandes fenêtres ogivales à trois divisions, surmontées de trois quatre-feuilles<sup>135</sup>. À cette même époque, il fut nécessaire de consolider la face sud de la nef, de l'abside et du clocher. On établit alors un arc-boutant divisé en deux au sud de la nef et on solidifia le chœur et les angles du clocher par des contreforts<sup>136</sup>.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut pour la collégiale une période de grands remaniements et de destructions partielles. Jusqu'alors, l'édifice ne subit aucun remaniement majeur, à part certains chapiteaux des colonnettes engagées du collatéral nord qui furent remplacés par des corbeilles moulurées au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>137</sup>. En 1767 ou 1768<sup>138</sup>, le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais, dû mettre l'église en interdit au vu des trois premières travées qui risquaient de tomber en ruine. La collégiale fut alors coupée en deux parties par un mur de refend, les trois premières travées disparurent<sup>139</sup>. Le 27 octobre 1768, l'architecte Brunet rendit un rapport dans lequel il constata que les réparations faites à l'église firent disparaître toute menace et que le service du culte pouvait reprendre<sup>140</sup>. La couverture est refaite à neuf en charpente et

---

132E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1839-1849, p.43.

133E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.168-169.

134Au XIII<sup>e</sup> siècle selon E. Woillez (p.43), au XIV<sup>e</sup> siècle selon E. Lefèvre-Pontalis (p.176-177).

135E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1839-1849, p.43.

136*Ibid.*, p.43.

137E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.174.

1381767 selon E. Lefèvre-Pontalis (1904, p.165), 1768 selon E. Woillez (1839-1849, p.43)

139E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.165.

140*Ibid.*, p.165.

ardoise, ainsi que les chapelles en 1776<sup>141</sup>. L'église étant déjà en mauvais état à cette époque, on estima le coût des travaux pour la restaurer qui s'éleva à douze mille livres<sup>142</sup>. La façade fut démolie en partie en 1782 par décision des chanoines qui érigèrent à sa place une grange (*fig.9*)<sup>143</sup>. Le 1er mars 1784, une inondation altéra les fondations du clocher alors que le beffroi était déjà délabré<sup>144</sup>. Par acte capitulaire du 27 mars de la même année, on décida de ne plus sonner les deux plus grosses cloches pour des raisons de sécurité, seulement la troisième qui était nettement plus légère servit par la suite à sonner les offices<sup>145</sup>. La chute imminente de la voûte du chœur fut prédite par Jean-François Leroy, architecte du prince de Condé, en 1786<sup>146</sup>. Un mur fut alors élevé sous l'arc triomphal et l'autel fut déplacé dans la dernière travée de la nef. Ce même mur fut ensuite détruit en 1790 lorsque l'église commença à servir de lieu d'assemblée après la Révolution<sup>147</sup>. En 1789, l'église ne ressemble, à l'intérieur, absolument plus à ce qu'elle était originellement, puisque ses différentes parties sont dissociées<sup>148</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, alors que l'église n'est plus sacralisée, elle est vendue à la Faïencerie de Creil et divisée par des cloisons<sup>149</sup>. Le clocher est démoli en 1825 (*fig.9*), la troisième travée des deux bas-côtés subit le même sort en 1876<sup>150</sup>.

---

141E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1839-1849, p.44, d'après l'ancien registre capitulaire de la collégiale de Saint-Evremont (1743-1790).

142E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.165.

143*Ibid.*, p.165.

144*Ibid.*, p.166.

145E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1839-1849, p.44, d'après l'ancien registre capitulaire de la collégiale de Saint-Evremont (1743-1790).

146E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.166 ; E. Woillez donne pour cet événement la date de 1787 (*op.cit.*, 1839-1849, p.44).

147*Ibid.*, p.166.

148E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1839-1849, p.43.

149E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.166.

150*Ibid.*, p.166.



**Fig.9 :** Jean-Eugène Durand, Creil, collégiale Saint-Évremond, Ensemble nord-ouest, à droite à la grande érigée par les chanoines, clocher et façade démolis, négatif noir et blanc, XIXe siècle, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0011770.

---

## C. Destruction

### 1. Mauvais entretien, revenus et procès des chanoines

La détérioration de l'état de la collégiale commence dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que le chapitre connaît déjà des besoins matériels et se trouve être en conflit récurrent avec les agents du prince de Condé qui se servent sur les revenus du chapitre<sup>151</sup>. À cette époque, les toits de l'église étaient à découverts, ses murs tombaient en ruine et risquaient de s'écrouler.

En 1767, l'évêque de Beauvais, cardinal de Gesvres, met la collégiale en interdit afin d'empêcher la célébration des offices au vu de l'état lamentable et dangereux dans laquelle elle se trouve<sup>152</sup>. À cette période, les trois premières travées risquaient déjà de tomber en ruine, c'est pourquoi en 1768, elles furent démolies et fut construit un mur de refend qui coupait l'église en deux parties<sup>153</sup>. Eugène Lefèvre-Pontalis évoque un rapport de l'architecte Brunet, daté du 27 octobre 1768, dans lequel il est dit que les réparations qui ont été réalisées suffisent pour lever l'interdit et rétablir le service de culte, l'église ne menaçant plus de s'écrouler immédiatement<sup>154</sup>.

Le 16 octobre 1770, le chapitre se réunit et il est décidé que quinze cents livres vont être prélevées sur les revenus des chanoines du chapitre pour qu'on puisse les accorder aux réparations diverses à faire à l'église Saint-Évremond, celle de Saint-Médard et autres églises paroissiales. Pour les réparations à faire dans les deux granges qui appartenaient au chapitre, on se sert des revenus des deux prébendes qui ont été laissées vacantes par le prince de Condé. L'abbé Chapelier de Longperrier, alors chanoine de la collégiale, est nommé

---

151 A. BOURSIER, *Histoire de la ville et de la châtellenie de Creil (Oise)*, Paris et Creil, 1883, p.468.

152 MATHON, « Notice historique sur la ville de Creil et sur son ancien château », *Mémoires de la Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du Département de l'Oise*, t.4, 1859, p.636.

153 E. LEFÈVRE-PONTALIS, « Saint-Évremond de Creil. Notice nécrologique », *Bulletin monumental*, vol.68, 1904, p. 165.

154 *Ibid.*, 1904, p.165.

administrateur et trésorier<sup>155</sup>.

En 1776, la toiture est refaite à neuf, en charpente et en ardoise. On restaure aussi les chapelles, dont une qui est sous l'invocation de saint Nicolas<sup>156</sup>. Malgré la restauration de la couverture, on estime en 1780 les travaux nécessaires afin de rénover la collégiale à 12 000 livres<sup>157</sup>, mais le chapitre ne possédait plus que 3 350 livres de revenus et avait des dettes qui s'élevaient à 4 291 livres. Ces dettes proviennent de la construction d'une grange, de diverses réparations et de procès, d'après une déclaration qui fut adressée au roi en 1679, ainsi qu'une seconde datant du 16 février 1751. Les charges annuelles consistaient en 300 livres pour le curé, auxquelles il fallait ajouter l'entretien de sept églises, ainsi que de cinq maisons canoniales, et de deux grandes granges dîmières<sup>158</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle les revenus étaient bien plus hauts et s'élevaient à 5 034 livres<sup>159</sup>.

Depuis la création du chapitre de Saint-Évremond, les chanoines qui se succédaient avaient pris l'habitude de vivre de leur prébende, sans se soucier de l'état de la collégiale. Ils n'ont rien entrepris pour réparer, consolider ou éviter la ruine<sup>160</sup>. Leurs revenus, qui étaient devenus de plus en plus faibles au cours du temps, obligeaient une grande majorité des chanoines à vivre à l'extérieur de la collégiale. Ils prêchaient dans d'autres villes et récoltaient la recette de leurs messes, ajoutant ce profit aux revenus de Creil pour soulager leur pauvreté, malgré le fait qu'ils aient été obligés à résidence. Cependant, ce qui était nécessité pour les uns était injustice pour les autres. Le docteur Boursier nous apprend dans son ouvrage *Histoire de la ville et châtellenie de Creil* qu'en 1765, deux des chanoines vivaient l'un à Senlis et l'autre à Montataire, tout en participant aux bénéfices de leur prébende, sans en payer les charges. Les chanoines qui vivaient à Creil, dans leur désespoir, multipliaient les arrêtés pour tenter de réduire la part des revenus des chanoines vivant à l'extérieur, afin de tenter de les faire revenir, ou de les contraindre à délaisser leur part. Ils eurent gain de cause, car il fut finalement décidé que les chanoines ne résident pas à Creil durant neuf mois consécutifs et n'assistant pas aux

---

155 M. MATHON, *op.cit.* 1859, p.637.

156 E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1883, p.44.

157 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.165.

158 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.470-471.

159 M.MATHON, *op.cit.*, 1859, p.638

160 *Ibid.*, 1859, p.471.



offices ou ne les célébraient pas, ne recevraient aucun revenu.<sup>161</sup>

En 1770, il ne reste que quatre chanoines, pour six prébendes. Il s'agit de messieurs d'Anjou, le Couvey, Chapelier et le frère Bodet. En 1772, le prince de Condé, afin d'exprimer son mécontentement au chapitre nommé M. d'Auzon à une des prébendes qui était encore vacante. D'Anjou meurt en 1773, le Couvey en 1776<sup>162</sup>. Leurs prébendes inoccupées sont accordées à messieurs Ameline, de Valevray et Pital par décision du prince de Condé. En échange de ces places, il charge les chanoines de respecter leurs missions et leurs charges, ce que font quelques uns d'entre eux, mais d'autres continuent de percevoir les revenus de leurs prébendes tout en ne respectant pas leurs fonctions. C'est le cas du frère Bodet, qui réside à Creil, mais qui prétend un souci de santé lorsque les autres chanoines sont au chœur pour aller se promener. Chapelier de Longperrier pour sa part, ne vit pas à Creil et n'y apparaît que quelques fois.<sup>163</sup>

Dans une lettre datée du 13 septembre 1781, écrite par le chanoine Ameline et adressée à un avocat, ce dernier lui fait connaître l'état de gêne dans lequel se trouve le chapitre, malgré les démarches entreprises par l'évêque de Beauvais en 1778 pour tenter de rappeler aux chanoines pernicieux leurs devoirs et leurs obligations, en vain<sup>164</sup>.

En 1780, un procès eut lieu, provoqué par le comportement de ces deux chanoines, selon Mathon, alors que Boursier dans son ouvrage sur Creil cite un troisième chanoine sans en donner le nom<sup>165</sup>. Le procès oppose donc les chanoines de l'église Saint-Évremond, dont d'Auzou, Ameline et Audinet – qui ont toujours rempli leurs charges et qui ont tenté de relever le chapitre – à Chapelier de Longperrier et Bodet. L'affaire a été plaidée le 17 juin 1780, en présence de M. Joly de Fleury, avocat général, et de M. Bertolio, avocat, tous deux gens du roi<sup>166</sup>. Un mémoire de 36 pages fut publié à cette occasion, dans lequel nous apprenons que les prébendes étaient de 400 livres annuelles, que les chanoines ne célébraient plus les offices, ni

---

161 *Ibid.* 1859, p.469.

162 M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.636-637.

163 *Ibid.*, 1859, p.638.

164 *Ibid.*, 1859, p.639.

165 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.471 : « Des ces indignes chanoines, l'un n'était même pas venu faire son stage ».

166 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.471.

n'entretenaient l'église. La pauvreté des chanoines fut remise en cause quand on découvrit qu'un d'entre eux, décédé en 1773 – soit certainement monsieur d'Anjou – avait laissé une riche succession. De plus, le frère Bodet, qui faisait parti de l'ordre de Prémontré et qui était chargé de desservir la prébende réunie à l'abbaye Saint-Vincent de Senlis depuis plus de vingt années, avait placé des sommes importantes chez plusieurs habitants de la ville de Creil<sup>167</sup>. En-tête de ce mémoire se trouve la question qui a été soumise à la décision de la Cour : « Un chanoine nommé receveur de son chapitre, par un acte solennel, qui a accepté cette commission, qui l'a exercée pendant trois années, peut-il être dispensé de rendre un compte définitif et général de sa recette ? »<sup>168</sup>.

Le procès révéla au grand jour de nombreux méfaits des chanoines. En effet ces derniers, qui se souciaient bien peu des restaurations nécessaires à l'édifice, vendaient les matériaux qui avaient été démolis à leur profit. Mathon, dans sa notice sur la ville et le château, rapporte le cas des ardoises qui ont été retirées de la toiture et qui ont été vendues à un homme nommé Pedmé, entrepreneur des ponts-et-chaussées, afin de recouvrir sa maison. Il mentionne aussi les cabarets dans lesquels on se chauffait avec les bois de la charpente. Les chanoines brûlèrent ce bois également pendant tout un hiver. Mathon dévoile une fois de plus la malhonnêteté des chanoines en déclarant qu'ils volaient le produit des aumônes que les fidèles versaient dans le tronc de l'église<sup>169</sup>. Le docteur Boursier ajoute à cette liste d'autres fautes : celles de dépouiller la sacristie de ses objets les plus précieux, ainsi que de s'approprier les droits de chape qui étaient destinées à son entretien<sup>170</sup>.

La décision de la Cour fut prise le 21 mars 1781, rendant un arrêt favorable au chapitre. Bodet est condamné à verser 100 livres de dommages et intérêts envers d'Auzou. Bodet et Chapelier sont tous deux contraints de verser 300 livres de dommages et intérêts sous la forme de travaux de réparations et d'entretiens de la sacristie. Dans la lettre du chanoine Ameline à l'avocat datée du 13 septembre 1781<sup>171</sup>, ce dernier nous apprend que Chapelier est insolvable et a réussi à rendre contre lui toute poursuite infructueuse. Il évoque aussi la suspension des réparations qu'ils faisaient faire, causée par les deux anciens chanoines de la

---

167 M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.636.

168 *Ibid.*, 1859, p.639.

169 *Ibid.*, 1859, p.637.

170 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.472.

171 Voir Annexe III.

collégiale et les accuse de s'être associés pour voler le chapitre, et de s'associer maintenant contre ceux qui tentent de réparer les ruines et les démolitions. Le chanoine Ameline, dans cette lettre, prie l'avocat de bien vouloir reporter les deniers qu'ils leur doivent, du fait de la très grande pauvreté du chapitre due aux précédents administrateurs qui l'ont ruiné<sup>172</sup>.

La démolition du château de Creil commença en 1782, et c'est cette même année que les chanoines démolirent une partie de la façade de l'église afin d'édifier une grange à son emplacement<sup>173</sup>. Le 1er mars 1784 une inondation détériore les fondations du clocher<sup>174</sup>. Par un acte capitulaire daté du 27 mars 1784, les chanoines décident de ne plus sonner les deux grosses cloches du fait du dépérissement du beffroi, qui a été fortement endommagé lors de l'inondation. Seule la troisième cloche, qui se trouve être la plus petite, était désormais sonnée lors des offices<sup>175</sup>. En 1786, Jean-François Leroy, architecte du prince de Condé, et à la demande de ce dernier, se rendit à l'église et présagea la chute imminente de la voûte du chœur. On la consolida en élevant un mur, placé sous l'arc triomphal, et l'on déplaça l'autel dans la dernière travée de la nef<sup>176</sup>.

Les trois chanoines restants, d'Auzou, Ameline et Audinet, qui ont tout tenté pour relever le chapitre et sauver l'église de la ruine, supplient le prince de Condé, l'évêque de Beauvais, et même le roi, de les aider à sauver la collégiale de sa ruine inévitable si aucunes nouvelles réparations ne sont faites, mais n'eurent jamais de réponse<sup>177</sup>.

Après avoir eu une certaine renommée grâce aux reliques de saint Évremond et à la protection du roi<sup>178</sup>, l'église connue ses dernière heures en tant que collégiale au moment de la Révolution. Le 18 novembre 1789, les chanoines firent don à l'Assemblée nationale des boucles de leurs souliers, ainsi que de deux burettes et des deux grosses cloches que l'on avait cessé de sonner dès 1784. Toutefois, ils gardèrent en leur possession trois reliquaires en argent et se réunirent pour la dernière fois le 21 avril 1790<sup>179</sup>. Dans le compte-rendu de leur ultime

---

172 MATHON, *op.cit.*, 1859, p.639-640.

173 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.166.

174 *Ibid.*, 1904, p.166.

175 E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1839-1849, p.44.

176 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.166

177 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.473.

178 *Ibid.*, 1883, p.475.

179 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.166.

séance, rapporté dans l'ouvrage du docteur Boursier, il est dit que la municipalité de la ville leur a fait connaître qu'elle avait besoin de l'église pour tenir l'une des deux assemblées primaires qui allaient se former à Creil sous peu. Le rapport est écrit par d'Auzou et Ameline, Audinet étant déjà partis, et constitue une forme d'adieu à leurs fonctions et à leur église. Ils écrivent : « Nous chanoines, soussignés, représentant le Chapitre, les autres chanoines absents, assemblés en la chambre capitulaire au son de la cloche en la manière accoutumée : la chose mise en délibération, avons arrêté que nous abandonnerons notre église à la municipalité pour le lieu d'une des deux assemblées du canton ». Ils consentent aussi à ce que l'église soit dégradée une fois de plus : « En attendu qu'il s'agit d'une affaire de haute considération, nous consentons que pour rendre notre église la plus spacieuse et la plus commode, la municipalité fasse enlever la balustrade, les stalles, les bancs du chœur, et fasse démolir le mur qui la sépare du chœur »<sup>180</sup>.

L'année suivante, le 30 avril 1791, l'église, ainsi que les maisons des chanoines, furent vendues comme biens nationaux à M. Verzenay, ancien secrétaire du roi, qui avait acquis auparavant les ruines du château de Creil<sup>181</sup>.

---

180 A. BOURSIER, *op.cit.*, 1883, p.475.

181 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.166.

## 2. Classement de l'église au titre de Monument historique, état au XIX<sup>e</sup> siècle

Vers 1800, l'église Saint-Évremond est rachetée par la fabrique de porcelaine de Creil, la Faïencerie. Le directeur de la faïencerie modernise l'usine entre 1848 et 1876 et aménage l'église en magasin de faïence et en atelier de fabrication<sup>182</sup>, qui est dès lors divisée par des cloisons<sup>183</sup>. Il est ajouté à l'ancienne collégiale des machines à vapeurs ainsi qu'une cheminée en brique<sup>184</sup> (fig.10). Les ruines du château de Creil, comme celles de la collégiale, ont été incluses dans les bâtiments de la fabrique<sup>185</sup>. Léon Gonse, dans son ouvrage sur l'art gothique<sup>186</sup>, prend en considération le comportement de l'administration de la fabrique face à l'état de ruine de l'église, dans laquelle elle n'a fait aucune réparation et dit : « Je croirais manquer à l'équité si je n'ajoutais que la société qui administre la fabrique de faïence comprend la valeur historique et artistique du débris qui lui est confié ; mais sa sollicitude ne saurait être que passive. On ne peut raisonnablement lui demander autre chose que de l'utiliser comme magasin et de ne point achever la destruction d'une ruine qui la gêne. ». Il ajoute que le rôle de l'État serait de la racheter et de la consolider<sup>187</sup>.

Le site de production de la Faïencerie de Creil ainsi que les entrepôts qui étaient installés dans l'église Saint-Évremond furent détruits entre 1895 et 1903. Eugène Lefèvre-Pontalis nous apprend dans sa *Notice nécrologique* qu'une fois que la Faïencerie transporta les fours qui étaient dans l'église dans la ville de Montereau-Fault-Yonne, elle devint la remise des tombereaux de la voirie<sup>188</sup>.

---

182 C. LORIEUX, *Le grand Creillois industriel : architecture et patrimoine*, Lyon, Lieux dits DL, 2011, p.54.

183 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.166.

184 Site des Hauts-de-France, « Ancienne usine de céramique La Faïencerie », <https://inventaire.hautsdefrance.fr/dossier/ancienne-usine-de-ceramique-la-faiencerie-detruite/b05fd5c4-f982-4ade-8201-06c3ca68595d#refdoc>, consulté le 27 mars 2021.

185 L. GONSE, *L'art gothique : l'architecture, la peinture, la sculpture, le décor*, Paris, May et Motteroz, 1890, p.86.

186 *Ibid.*, 1890, p.86.

187 *Ibid.*, 1890, p.86.

188 E.LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.166



En 1825, l'église n'a plus de toit et l'on démolit le clocher. Emmanuel Woillez donne une description de l'église qui est toujours debout, mais en ruine. Il définit sa ruine comme « malheureusement inévitable, [qui] devient chaque jour plus imminente »<sup>189</sup>. Au moment où il rédige son ouvrage, c'est-à-dire entre 1839 et 1849, ce qu'il reste de l'église est divisé à l'intérieur en plusieurs parties, division réalisée par la fabrique de faïencerie lorsqu'elle en était encore propriétaire. Woillez dévoile que plus d'une fois des pierres de l'église ont servies pour la confection des fours de la fabrique.<sup>190</sup>

**Fig.10** : Camille Enlart, Creil, Collégiale Saint-Évremond avec la cheminée construite par la Faïencerie, s.d., négatif noir et blanc, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0028752.

Dans une lettre datée de décembre 1850 d'Aymar Verdier, architecte français, à Félix Esquirou de Parieu, ministre de l'Instruction publique et des cultes, ce dernier lui transmet que la seule partie qui est restée est un des transepts, presque enfoui à la suite du rehaussement du sol. À l'intérieur il ne reste que la nef et l'abside qui sont à demi ruinées et qui servent de

189 E. WOILLEZ, *op.cit.*, 1839-1849, p.37.

190 *Ibid.*, 1839-1849, p.37.

magasin à la Faïencerie<sup>191</sup>. Mathon, dans sa *Notice historique sur la ville de Creil et son château* rapporte quant à lui que l'état de délabrement actuel (en 1859) fait craindre pour sa conservation<sup>192</sup>. En 1876, la troisième travée des bas-côtés est détruite<sup>193</sup>.

L'église Saint-Évremond fut classée au titre de monument historique entre 1850 et 1862. La date exacte de son classement n'est connue sur aucun document officiel. En décembre 1850, Aymar Verdier, architecte français, se rend à l'église et la visite avec le sous-directeur de la fabrique de porcelaine. Ce dernier lui paraît très peu disposé à conserver ce qu'il reste du monument. L'architecte propose alors au ministre de l'Instruction des Beaux-Arts et des Cultes d'en faire des dessins et de prendre quelques renseignements sur les réparations qu'elle exige<sup>194</sup>, ce qui prouve qu'elle n'est pas encore classée. Elle figure ensuite sur les listes de 1862<sup>195</sup>, 1875<sup>196</sup> et dans l'article du *Journal officiel de la République française* du 31 mars 1887<sup>197</sup>, qui publie la nouvelle loi ainsi qu'une liste des monuments historiques. Dès mars 1888, il est évoqué le déclassement de l'église par le directeur de la Faïencerie qui charge le sous-préfet de l'Oise de réclamer au ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de déclasser l'édifice<sup>198</sup>, conformément à l'article 7 de la loi du 30 mars 1887<sup>199</sup>. En effet, la loi déclare que si l'État n'a fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, celui-ci sera déclassé de droit dans un délai de six mois après réclamation du propriétaire auprès du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts – l'année suivant la promulgation de cette même-loi<sup>200</sup>. Le 2 août 1888, le ministre donne suite à la demande de

---

191 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., « OISE, CREIL, Collégiale St-Évremond (ancienne), Correspondance, 1850-1905 », 81/60/292, lettre d'Aymar Verdier à Félix Esquirou de Parieu, ministre de l'Instruction publique et des cultes, décembre 1850.

192 M. MATHON, *op.cit.*, 1859, p.635.

193 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.166.

194 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, lettre d'Aymar Verdier au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, décembre 1850.

195 Ministère d'État, *Notes, circulaires et rapports sur le service de la conservation des monuments historiques*, Paris, Imprimerie royale, 1862, p. 120.

196 Ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, Direction des Beaux-Arts, *Commission des Monuments historiques, Circulaires ministérielles relatives à la conservation des monuments historiques*, Paris, Imprimerie nationale, 1875, p.64.

197 *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, Paris, 31 mars 1887, p.1521-1532.

198 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Délibération de la séance du conseil d'administration de la société anonyme de la Faïencerie, 20 avril 1888.

199 Voir Annexe I.

200 Théophile Ducrocq, *La loi du 30 mars 1887 et les décrets du 3 janvier 1889 sur la conservation des monuments et objets mobiliers présentant un intérêt national au point de vue de l'histoire ou de l'art*, Paris, 1889.

déclassement de l'église<sup>201</sup>.

Dans un rapport de la Commission des Monuments historiques daté du 22 décembre 1893<sup>202</sup>, nous apprenons que le chevet subsiste encore, mais que les travées voûtées sont dans un très mauvais état du fait du non-entretien de l'église par l'usine de céramique, qui avait fait du chevet un dépôt de terre. Il est néanmoins ajouté que l'édifice est d'une construction robuste, et qu'elle peut durer dans le temps si des consolidations et des réparations sont entreprises.

Le 9 février 1894, Périclès Grimanelli, préfet de l'Oise, envoie une lettre à Eugène Spuller<sup>203</sup>, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, dans laquelle il lui fait part de l'état de l'église. Il lui dit qu'il ne reste de l'édifice qu'une grande salle dont les voûtes menacent de s'effondrer, voûtes qui lui paraissent être la partie la plus intéressante du monument au point de vue artistique.

En 1901, Albert Chapon, dans son article « Chronique des massacres » publié dans *L'Occident*<sup>204</sup>, écrit qu'il reste encore l'église Saint-Évremond, mais seulement le chœur avec ses bas-côtés, la nef ayant déjà été détruite.

---

201 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Lettre de Gustave Larroumet, directeur des Beaux-Arts à Edouard Lockroy, directeur de la Faïencerie, 2 août 1888.

202 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Rapport de la Commission des Monuments historiques, 22 décembre 1893.

203 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Lettre de Périclès Grimanelli, préfet de l'Oise, à Eugène Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des cultes, 9 février 1894.

204 A. CHAPON, *L'Occident*, « Chronique des massacres », décembre 1901, p.237.





***Fig.11** : Henri Chaine, Creil, Collégiale  
Saint-Évremond, L'église en 1902,  
négatif noir et blanc, 9x12cm,  
Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat.,  
MH0037347.*

---

### 3. Rachat par la municipalité de Creil

Le 21 décembre 1892, le Conseil municipal de Creil vote l'acquisition de l'église Saint-Évremond pour quatre motifs<sup>205</sup> :

- « 1 : en tant qu'acte de prévoyance, à cause de la proximité de la propriété de Creil.
- 2 : les locaux dont dispose la ville sont insuffisants, il y a lieu de prévoir un agrandissement de l'hôtel de ville actuel, ou la construction d'un autre.
- 3 : il y a un avantage réel pour la ville à acquérir de suite l'église, au lieu d'attendre la plus-value certaine de cet immeuble et à ne pas s'exposer aux compétitions qui pourraient se produire.
- 4 : car cet immeuble est déjà exempt de servitude. »

L'article de *L'Occident* de 1901 rapporte que l'église fut rachetée pour le prix de 30 000 francs par la ville de Creil<sup>206</sup>. Le rachat de l'église Saint-Évremond par la municipalité et son projet de construire un nouvel hôtel de ville en son emplacement provoque une certaine incompréhension, surtout chez les artistes et historiens, comme nous pouvons le voir dans l'article de *L'Ami des monuments et arts parisiens et français* daté de 1893<sup>207</sup>. Il est annoncé dans cet article que le conseil municipal de Creil a refusé de faire des frais d'entretien pour « un des plus remarquables monuments de France », que la société des Ami des Monuments est allée étudier dans une excursion en février 1890, et qui est menacée d'être détruite afin de mettre un place en nouvel hôtel de ville.

De même, la Société des Antiquaires de France, dans une lettre du 13 décembre 1893 au président de la Commission des Monuments historiques<sup>208</sup>, tente de porter son attention sur l'église Saint-Évremond, menacée de destruction par les projets de construction municipales,

---

205 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Creil, Rapport de la Commission de Saint-Évremond, opposition au classement, séance du 25 janvier 1894.

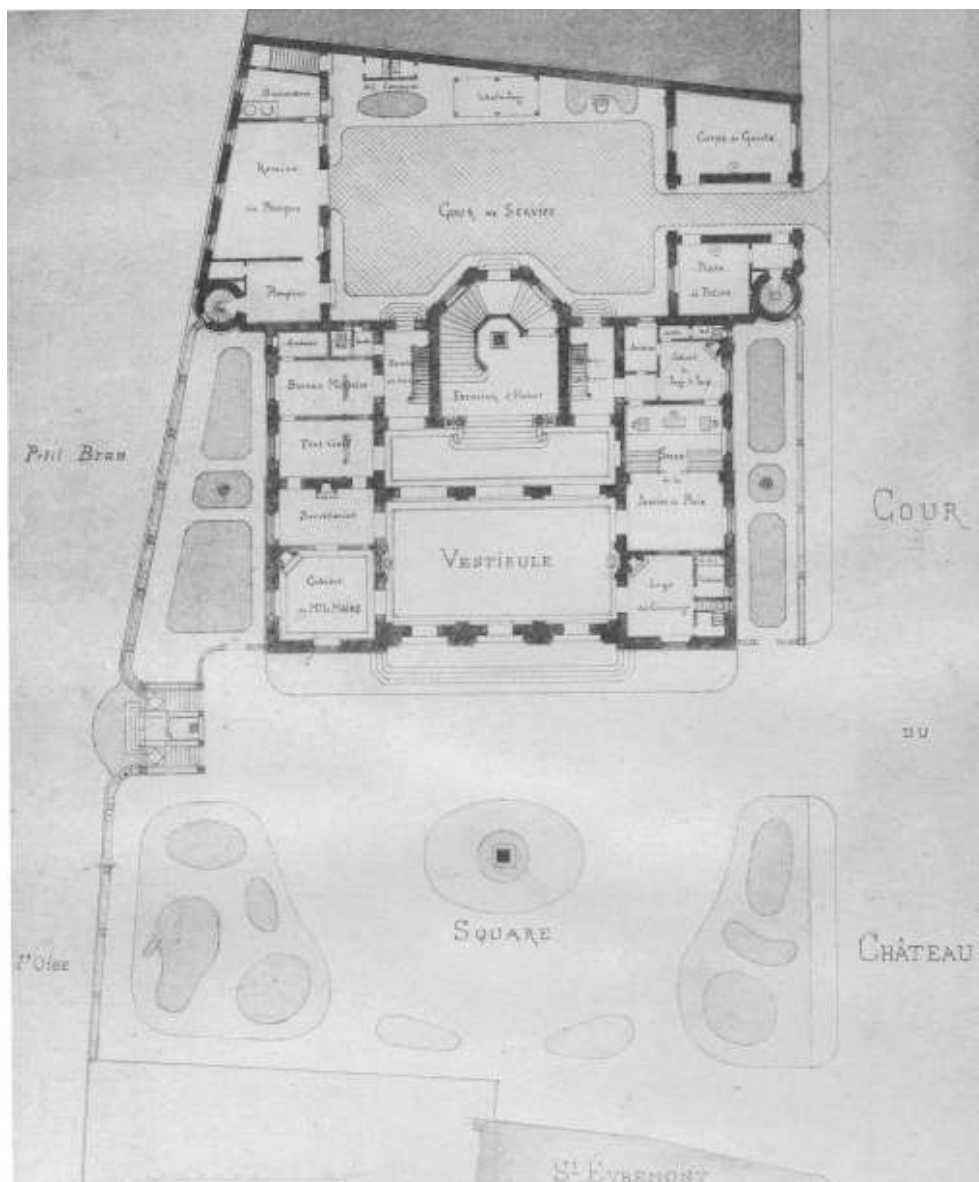
206 A. CHAPON, *L'Occident*, *op.cit.*, décembre 1901, p.237.

207 *L'Ami des monuments et arts parisiens et français. Excursions d'érudits, d'artistes, d'amateurs*, « Projet de démolition de l'église romane de Saint-Évremond, Creil (Oise) », Société des amis des monuments parisiens, Paris, 1893, Vol.7, p.336.

208 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Lettre de Louis Duchesne, président de la Société des Antiquaires de France, au président de la Commission des Monuments historiques, 13 décembre 1893.

et le charge de recommander cet édifice à la Commission des Monuments historiques car elle est en situation d'exercer une sollicitude efficace.

La Commission des Monuments historiques commence alors à réellement s'intéresser à l'ancienne collégiale, et dans un rapport de la Commission rédigée par M. Selmersheim le 22 décembre 1893<sup>209</sup>, il y est évoqué le projet de la municipalité de Creil, qui s'est rendue acquéreur de l'église afin de la détruire.



**Fig.9** :Paul Héneux, *Concours pour la construction d'un hôtel de ville à Creil (Oise)*

*Projet sur terrain nu – 1er Prix*

*L'église Saint-Évremond y figure en bas à droite*

*dans WILLIAM, FARGE, Les concours publics d'architecture, Première année, New York, Hessling & Spielmeyer, 1895, p.32.*

209 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Rapport de la Commission des Monuments historiques par M. Selmersheim, 22 décembre 1893.

Dans l'article « Creil » du *Petit Journal* du 1er février 1895<sup>210</sup>, nous apprenons qu'un concours est ouvert à la mairie, du 1er février au 20 avril 1895, pour la construction d'un nouvel hôtel de ville. L'article affirme qu'il est question de réunir au nouvel édifice l'ancienne collégiale, classée parmi les monuments historiques. Il est ajouté qu'il y aurait pour projet d'en faire un musée ou une bibliothèque publique. Cette affirmation est pourtant fautive, l'église n'étant plus classée comme nous le savons depuis le 2 août 1888. Elle sera démentie dans l'article du 9 février 1895 de *La Construction Moderne*<sup>211</sup> par une lettre que le journal a reçue à la dernière heure du maire de Creil et dont ils ont extirpé les principaux passages : « C'est à tort que certains journaux comme *Le Petit Journal*, ont annoncé qu'on réunirait au futur hôtel de ville l'église collégiale Saint-Évremond, aujourd'hui déclassée. Les concurrents n'ont pas à s'inquiéter de ce qu'il adviendra de l'église [...]. Pour être admis au concours, il reste bien entendu que chaque concurrent devra déposer deux projets, un sur terrain nu, et l'autre utilisant les locaux de la mairie actuelle. »<sup>212</sup>.

Le numéro du 22 mai 1895 du *Petit Journal*<sup>213</sup> donne le rendu du jugement du jury pour le concours. Pour le premier projet, celui de la construction d'un nouvel hôtel de ville, le premier prix est accordé à Paul Héneux (*fig.12*) , le deuxième à Elphège Portemer. Pour le deuxième projet, celui de la restauration et de l'agrandissement de l'hôtel de ville existant, le premier prix est décerné à Paul Héneux, le deuxième à Georges Guyon et Ernest Picard. M. Portemer reçoit la première mention honorable.

---

210 *Le Petit Journal*, « Creil », Parti socialiste français, Paris, 1er février 1895, p.3.

211 *La Construction moderne*, vol.4, 10e année, dir : P. PLANAT, Paris, Aulonier et Compagnie éditeurs, 9 février 1895, p.228.

212 *La Construction moderne*, *op.cit.*, 9 février 1895, p.228.

213 *Le Petit Journal*, « Creil », Parti socialiste français, Paris, 22 mai 1895.

#### 4. Mobilisation contre la destruction

La mobilisation contre la destruction de l'ancienne collégiale par sa tentative de reclassement est enclenchée par Louis Duchesne, président de la Société des Antiquaires de France, lorsqu'il adresse une lettre au président de la Commission des Monuments historiques le 13 décembre 1893<sup>214</sup>. Il le sollicite d'agir afin que l'église ne soit pas détruite, c'est-à-dire par le reclassement de l'édifice. À la suite à sa lettre, M. Selmersheim, inspecteur général de la Commission des Monuments historique, rédige un rapport<sup>215</sup> dans lequel il relate le fait que la Commission avait jugé utile de maintenir le classement de l'église Saint-Évremond lors de la réunion faite à la promulgation de la loi du 30 mars 1887, au vu de sa mention dans la liste publiée par le *Journal officiel*<sup>216</sup> du 31 mars de cette même année. L'inspecteur général informe la Commission que la nouvelle de la prochaine destruction de l'église pour la construction d'un nouvel hôtel de ville a provoqué deux demandes venant de la Société des Antiquaires de France, ainsi que du Comité archéologique de Senlis. Ces demandes tendent à la préservation de ce monument par son classement en tant que monument historique et sont adressées à la direction des Beaux-Arts. Il ajoute que les archéologues considèrent l'église comme un des plus beaux spécimens de l'art du XII<sup>e</sup> siècle dans le Beauvaisis. Il conclut par une proposition de reclassement de l'ancienne collégiale dans l'espoir que cette décision permettra d'arriver à une entente avec la municipalité de Creil. Selmersheim réclame que soient faits des relevés de cet édifice pour les archives de la Commission<sup>217</sup>. Nous apprenons qu'il a informé la municipalité de Creil, par le biais du préfet de l'Oise, qu'il va être procédé à une enquête sur le reclassement de l'église Saint-Évremond, prescrite par Eugène Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

---

214 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Lettre de Louis Duchesne, président de la Société des Antiquaires de France au président de la Commission des Monuments historiques, 13 décembre 1893.

215 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Rapport de la Commission des Monuments historiques par M. Selmersheim, inspecteur général, 22 décembre 1893.

216 *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, Paris, 31 mars 1887, p.1521-1532.

217 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Rapport de la Commission des Monuments historiques par M. Selmersheim, inspecteur général, 22 décembre 1893.

Le conseil municipal de Creil tient une séance le 12 janvier 1894, où est convoquée la commission de Saint-Évremond<sup>218</sup>, et dans laquelle il énoncera, en réponse à la lettre du préfet, les raisons pour lesquelles il pense qu'il ne faut pas reclasser l'ancienne collégiale. Tout d'abord, il rappelle que l'église a été déclassée par le ministre des Beaux-Arts, sur la demande de la faïencerie de Creil et Montereau. Ensuite, il souligne le fait que le déclassement n'a pas été seulement accordé pour faciliter la vente, mais plutôt car le clocher a été démoli en 1825, ainsi que les deux collatéraux en 1876, alors qu'ils avaient résisté en partie à la destruction de la troisième travée correspondante en 1782. Le conseil en conclut que la surveillance de cet ancien monument historique laissait donc à désirer, et que le ministre n'y avait jamais accordé quelque importance. Il considère aussi que le déclassement a été plus difficile à obtenir à cause des sociétés archéologiques, qui selon lui, avait un objectif vénal, et que les restes archéologiques auraient tout aussi bien pu devenir la propriété d'un particulier et ainsi échapper au contrôle de l'administration supérieure. Le président fait remarquer que la demande du déclassement de l'église par une société fut très facilement accordé seulement un an après la promulgation de la loi sur la conservation des monuments historiques du 30 mars 1887, au moment où l'État semblait avoir le plus à cœur la conservation des monuments ayant un intérêt historique et artistique. Il ajoute que le déclassement fut sans doute obtenu en vertu de l'article 7 de ladite loi du 30 mars 1887, car l'État n'avait fait aucune dépense pour ce monument dans les délais prescrits, et conclut que la conservation de l'édifice du point de vue de l'histoire ou de l'art inquiétait donc fort peu l'État qui était loin de lui reconnaître un intérêt national. De plus, le conseil municipal soutient que la ville de Creil, en devenant propriétaire de cet église, ne peut en assurer la conservation, qu'il considère d'ailleurs comme impossible vis-à-vis de son état de délabrement général et qui est dès lors un danger permanent.

La commission chargée de l'église Saint-Évremond propose donc au conseil municipal de s'opposer au classement de ce qu'il reste de cette collégiale, dont les parties artistiques ont selon elle disparues depuis longtemps. La commission prie de faire remarquer à l'administration supérieure qu'il serait « arbitraire et antilégal d'établir une servitude sur un immeuble appartenant à une ville »<sup>219</sup>, immeuble qui était libre lors de son acquisition par la

---

218 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Creil, rapport de la commission de Saint-Évremond, opposition au classement, 25 janvier 1894.

219 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Creil, rapport de la commission de Saint-Évremond, opposition au classement, 25

ville. Elle demande la démolition de ce qu'il reste de l'église, au vu de l'impossibilité d'effectuer des travaux de restauration, le bâtiment ayant été enterré depuis longtemps de plusieurs mètres. De plus, la construction d'un nouvel hôtel de ville ayant déjà été votée par le conseil municipal, le nouvel édifice serait masqué par les ruines en question.

Afin de se conformer au désir exprimé par Monsieur le ministre des Beaux-Arts, la commission prie le conseil de réclamer à ce que l'enquête annoncée ait lieu le plus tôt possible, car il lui semble urgent qu'une solution intervienne dans le plus bref délai pour que la commission puisse poursuivre sans retard ses études de construction d'un nouvel hôtel de ville. Un vote a lieu sur les conclusions du rapport, qui dénombre douze oui contre trois non. Le rapport de la commission est donc approuvé à la majorité, et le conseil municipal s'oppose alors au classement des restes de l'église Saint-Évremond. Il en demande au contraire la démolition, car la ville ne pourrait trouver un emplacement plus convenable pour la construction du nouvel édifice<sup>220</sup>.

Dans un procès verbal rédigé à la suite de la séance de la Commission des Monuments historiques du 2 février 1894<sup>221</sup>, nous apprenons que M. Selmersheim a visité avec M. de Caix de Saint-Aymour l'église Saint-Évremond, après l'enquête qui lui a été confiée. Selmersheim dit avoir constaté que l'édifice était encore en bon état de solidité, mais qu'il y avait des dégradations dues au mauvais état du toit et qui laissent pénétrer les eaux. Il conclut que l'église peut être conservée dans l'ensemble, et qu'elle ne gêne en rien le projet de la municipalité car elle se trouve à quarante mètres de l'ancien hôtel de ville. M. de Caix de Saint-Aymour dit avoir reçu de la part de la municipalité des dispositions affligeantes, puisqu'elle propose de créer un square à la place de l'ancienne collégiale. Il ajoute qu'il pense que l'administration des Beaux-Arts serait dans la capacité de sauver l'édifice en faisant des réparations au niveau de la couverture et en l'utilisant pour un service municipal. M. Selmersheim annonce qu'il faut prévoir de prendre toute la dépense des restaurations à la charge du service, qu'il estime à dix mille francs. En réponse aux conclusions de l'enquête, la

---

janvier 1894.

220 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Creil, rapport de la commission de Saint-Évremond, opposition au classement, 25 janvier 1894.

221 Procès verbal de la Commission des Monuments historiques du 2 février 1894, en ligne : [Procès-verbaux de la Commission des Monuments historiques de 1848 à 1950 \(sorbonne.fr\)](http://www.sorbonne.fr/Procès-verbaux-de-la-Commission-des-Monuments-historiques-de-1848-a-1950).

Commission dit être prête à faire ce sacrifice pour ce monument et qu'il faut annoncer leurs intentions au préfet qui se chargera de les transmettre à la municipalité. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts, propose de se rendre lui-même sur place accompagné des inspecteurs généraux.

Le 9 février 1894, Périclès Grimanelli, préfet de l'Oise, envoie une lettre<sup>222</sup> à Eugène Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en réponse à sa lettre du 18 décembre 1893 dans laquelle il a voulu appeler son attention sur le projet de l'administration de Creil et le prie de ne pas autoriser l'exécution de travaux qui pourraient altérer son caractère. Périclès Grimanelli lui fait part de la décision du conseil municipal, qui par délibération du 25 janvier 1894, s'est opposé au classement et en demande la démolition. Il reprend les principales raisons indiquées dans le rapport et les argumente : la dépense considérable que la ville ne pourrait prendre à sa charge en raison des grands travaux qu'elle s'apprête à entreprendre et qui consistent en l'ouverture de nouvelles rues, en la création d'un hôpital et en la construction d'une mairie. Le classement serait un grand embarras pour la ville qui ne pourrait trouver un meilleur emplacement pour le nouvel hôtel de ville, la ville de Creil étant resserrée entre la ligne de chemin de fer et la rivière de l'Oise. Elle serait obligée d'exproprier quelques maisons pour s'en procurer un autre et donc s'engager dans des dépenses auxquelles sa situation financière ne permettrait de faire face. Il évoque aussi le prix d'acquisition de trente mille francs que la ville aurait dépensé inutilement « pour avoir la propriété d'un monument dont l'intérêt artistique est discuté »<sup>223</sup>. Dans ces conditions, le préfet estime donc, comme le conseil municipal, qu'il n'y a pas lieu de donner suite au projet de classement de l'édifice<sup>224</sup>.

Antonin-Paul Selmersheim, inspecteur général des Beaux-Arts, en apprenant que le conseil municipal a pour projet de reconstruire l'hôtel de ville, propose un avant-projet au maire de Creil, Henri Pauquet, par lettre datée du 20 octobre 1894<sup>225</sup>. Son avant-projet semble

---

222 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Lettre de Périclès Grimanelli, préfet de l'Oise, à Eugène Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, 9 février 1894.

223 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Lettre de Périclès Grimanelli, préfet de l'Oise, à Eugène Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, 9 février 1894.

224 *Ibid.*, 9 février 1894.

225 Creil, Arch. mun., 2R13 : Démolition et restes de la collégiale Saint-Évremond (1894-1925), Lettre d'Antonin-Paul Selmersheim à Henri Pauquet, 20 octobre 1894.



avoir été réalisé afin de sauver l'église Saint-Évremond, ainsi que la tour du château qui menaçait d'être détruite pour laisser place au nouvel édifice municipal. Dans sa lettre, Selmersheim dit espérer avoir une conséquence sur la restauration de Saint-Évremond, qui pourrait selon lui être décidée aux frais de l'État dans une prochaine séance de la Commission des Monuments historiques. Le 17 février 1895, Selmersheim envoie de nouveau une lettre au maire de Creil<sup>226</sup>. Il lui dit qu'il a appris que depuis sa lettre du 20 octobre, la ville avait décidé de rejeter la proposition de classement de l'église et de lancer un concours pour la construction de l'hôtel de ville. Son avant-projet n'a alors eu aucune utilité.

Comme dit précédemment, la décision du conseil municipal de racheter l'église Saint-Évremond pour la démolir afin de construire un nouvel hôtel de ville en son emplacement a provoqué une certaine indignation chez certains. Camille Enlart (1862-1927), archéologue et historien français, s'est fortement insurgé contre ce projet et a envoyé une lettre au *Journal des débats politiques et littéraires*<sup>227</sup>, qui l'a publié dans son édition du 14 avril 1895. Il tient à signaler un « acte de vandalisme auquel la municipalité de Creil va se livrer : la destruction de l'église Saint-Évremond »<sup>228</sup>. Le journal estime que l'indignation dont fait preuve M. Enlart sera partagée par tous ceux qui s'intéressent aux origines de l'art français, et espère que la publication de cette lettre agira auprès des autorités qui ont le pouvoir de faire quelque chose pour « préserver d'une démolition barbare un des plus beaux spécimens de l'art gothique primitif »<sup>229</sup>. Enlart pointe le fait que malgré les promesses du maire de Creil faites à la commission des Monuments historiques, il va faire démolir l'église Saint-Évremond et il trouve cet acte inexplicable. Selon lui la surface du terrain que la mairie possède est bien suffisante et l'édification d'un nouvel hôtel de ville s'accorderait très bien avec ce qu'il reste de l'église. Il ajoute que l'on pourrait en faire une salle des fêtes, ou la solidifier et la placer dans un jardin. Il donne ensuite des exemples d'églises désaffectées qui ont été adaptées à d'autres fonctions. Enlart accuse la municipalité de Creil de priver à jamais les artistes et les archéologues d'un édifice qui pourrait intéresser les artistes et archéologues « parce qu'un réverbère, un kiosque de fonte, ou un bassin avec un jet d'eau et des poissons rouges sourit davantage à son esthétique personnelle et lui semble exiger une place rigoureusement

---

226 Creil, Arch. mun., 2R13, *op.cit.*, Lettre d'Antonin-Paul Selmersheim à Henri Pauquet, 17 février 1895.

227 *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, 14 avril 1895, p.1.

228 « Un acte de vandalisme », *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, 14 avril 1895, p.1.

229 *Ibid.*, 14 avril 1895, p.1

précise »<sup>230</sup>.

Deux jours plus tard, le 16 avril 1895, le même journal publie un autre article dédié à la démolition de l'église Saint-Évremond<sup>231</sup>, dans lequel il dit espérer vivement que la Commission des Monuments historiques va agir et s'interposer encore une fois, malgré le refus de reclassement de la part du conseil municipal de Creil, et que « forte du droit que lui confère la loi, elle saura empêcher l'acte de vandalisme inepte que l'on prépare »<sup>232</sup>.

Lors de la séance du conseil municipal de Creil du 10 juillet 1895<sup>233</sup>, dont l'objet est la confirmation de la précédente décision s'opposant au classement, M. Pauquet, maire de Creil, lit une lettre de Raymond Poincaré, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui lui fut adressée par le biais du préfet de l'Oise. Dans cette lettre, le ministre dit regretter la détermination prise par le conseil municipal, et qui aura pour conséquence de faire disparaître un monument unique par son caractère et son style. Il ajoute qu'il considère que le conseil municipal ne peut contester l'intérêt historique des restes de l'ancienne collégiale. Pour répondre au rapport du conseil municipal en date du 25 janvier 1894, il clame que le déclassement qui fut demandé à cette époque était considéré comme étant de droit par la société qui en était alors propriétaire et que la Commission des Monuments historiques n'avait aucun moyen légal pour le refuser. Le ministre blâme la municipalité en lui faisant remarquer que l'église Saint-Évremond est du nombre de ces monuments pour lesquels les villes qui les possèdent ne sauraient faire trop de sacrifices, et qu'en la détruisant, elle assumera une importante responsabilité. Il ajoute, d'autant plus, qu'il n'était pas impossible de concilier la réalisation de l'agrandissement de l'hôtel de ville avec la conservation des restes qu'il considère comme « précieux »<sup>234</sup>. Le ministre prie alors le préfet de bien vouloir profiter de la session de mai qui va s'ouvrir pour appeler le conseil municipal à délibérer de nouveau sur le projet de reclassement de l'édifice.

---

230 *Ibid.*, 14 avril 1895, p.1.

231 *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, 16 avril 1895, p.1.

232 *Ibid.*, 16 avril 1895, p.1.

233 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Extrait du registre de délibération du conseil municipal de Creil, objet : Saint-Évremond, Confirmation de la précédente décision s'opposant au reclassement, séance du 10 juillet 1895.

234 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Extrait du registre de délibération du conseil municipal de Creil, objet : Saint-Évremond, Confirmation de la précédente décision s'opposant au reclassement, séance du 10 juillet 1895.

En réponse, le conseil municipal cite alors l'article 2 de la loi du 30 mars 1887, ainsi que l'article 15 du décret du 3 janvier 1889<sup>235</sup>. Il considère que la commission des Monuments historiques aurait dû veiller en temps utile à la conservation de l'église Saint-Évremond et demander à l'État d'y faire quelques travaux. Il trouve que l'intérêt des « hommes de l'art »<sup>236</sup> pour ces restes est bien tardif. Il ajoute que les intérêts financiers de la ville peuvent être compromis et qu'elle ne peut supporter les dommages résultant de la non-application de la loi. Selon lui, le reclassement serait une véritable surprise, qui provoquerait « un tollé général »<sup>237</sup> de la part de la population. Le conseil pense que l'église ne contribuerait en aucun cas à l'embellissement de la ville. Après avoir exposé ces motifs, le conseil municipal dit maintenir ses délibérations précédentes, s'oppose au reclassement de Saint-Évremond et exprime au ministre tous ses regrets de ne pas partager son opinion<sup>238</sup>.

Le 11 septembre 1895, dans une lettre du secrétaire général pour le préfet de l'Oise, à Raymond Poincaré, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes<sup>239</sup>, le préfet dit avoir insisté auprès de la municipalité de Creil afin d'obtenir son accord pour le classement de l'ancienne collégiale. Cependant, il lui informe que par délibération du 10 juillet 1895, le conseil municipal a décidé de maintenir ses votes antérieurs et qu'il conclut dès à présent à l'abandon du projet de reclassement.

Le ministre, en réponse à la lettre du 11 septembre, cherche à se disculper ainsi que la commission des Monuments historiques de cette décision, il écrit : « Je tiens en ce qui me concerne à dégager entièrement la responsabilité de mon administration, qui aura fait tous les efforts pour assurer la conservation de ces restes et déplore un acte qui ne se justifie par aucune nécessité »<sup>240</sup>.

---

235 Voir Annexe II.

236 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Extrait du registre de délibération du conseil municipal de Creil, objet : Saint-Évremond, Confirmation de la précédente décision s'opposant au reclassement, séance du 10 juillet 1895.

237 *Ibid.*, 10 juillet 1895.

238 *Ibid.*, 10 juillet 1895.

239 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Lettre du secrétaire général pour le préfet de l'Oise au ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, 11 septembre 1895.

240 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Minute de lettre écrite par Raymond Poincaré, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, adressée au préfet de l'Oise, Périclès Grimanelli, 9 octobre 1895.

En 1897, Eugène Müller écrit son incompréhension face au projet de démolition de l'ancienne collégiale Saint-Évremond dans les *Comptes-rendus et mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis<sup>241</sup>. Il dit trouver fort regrettable que, malgré les protestations de multiples personnes et organisations, ce projet puisse se poursuivre. Il cite Emmanuel Woillez, le docteur Boursier et Louis Gonse comme ceux qui nous ont appris à apprécier et à respecter les restes de cet église, qu'il considère comme « les vestiges tenaces et mystérieux d'une gloire artistique considérable »<sup>242</sup>, alors que d'autres, sans nommer la municipalité de Creil, les méprisent.

Albert Chapon écrit en décembre 1901 dans la revue *L'Occident*, dont il est le secrétaire de rédaction, un chapitre nommé « Chronique des massacres »<sup>243</sup>. Il entame son article avec cette question : « Un nouveau crime de vandalisme sera-t-il épargné à la ville de Creil et ses édiles se refuseront-ils à la mauvaise action qui se prépare ? »<sup>244</sup>. Ainsi, il caractérise l'église Saint-Évremond comme l'un des « monuments glorieux de notre architecture française [...] [qui] sont comme la première ébauche de l'architecture française du Moyen-Âge »<sup>245</sup>. Il considère que l'intérêt historique que porte ce monument devrait suffire à la faire respecter et souhaite que la Commission des Monuments historiques réussisse enfin à faire reclasser l'édifice ; que la municipalité de Creil ouvre les yeux sur la qualité de son église et trouve un plan afin de la conserver.

---

241 E. MÜLLER, dans Société d'histoire et d'archéologie de Senlis, *Comptes-rendus et mémoires, Comité d'archéologie de Senlis, Quatrième série, Tome II, Années 1897-1898*, Senlis, Imprimerie Eugène Dufresne, 1897, p.195-197.

242 *Ibid.*, 1897, p.196.

243 A. CHAPON, *L'Occident*, « Chronique des massacres », Paris, décembre 1901, p.237.

244 *Ibid.*, décembre 1901, p.237.

245 *Ibid.*, décembre 1901, p.237.



**Fig.13** : Creil, La collégiale envahie par la végétation, l'hôtel de ville en construction, négatif noir et blanc, 1902, repr. : Clarisse Lorieux, Creil, Arch.mun.

La construction du nouvel hôtel de ville prend fin en 1902<sup>246</sup>. En 1903, alors que la destruction de l'église Saint-Évremond est imminente, le débat de reclassement de l'édifice est relancé par la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. La société tient une séance le 16 mars 1903<sup>247</sup> dans laquelle est effectuée une lecture d'une lettre de M. Sébille, architecte à Paris et à Creil, qui dit avoir obtenu un sursis à la destruction très prochaine de l'église Saint-Évremond. Il affirme chercher les moyens de la conserver afin de la transformer en un petit musée, et annonce que deux mille cinq cents francs sont alloués à la démolition, cinq mille francs étant la somme qu'il faudrait amasser pour réaliser une consolidation satisfaisante. Il donne l'exemple d'un édifice qui fut sauvé de la destruction grâce à une souscription publique, le vieil hôpital de Tonnerre. Par ce biais, il tente de démontrer l'efficacité d'un appel à tous ceux qui souhaitent la conservation des monuments qui ont un intérêt artistique et archéologique pour l'instruction publique. Après la lecture de cette lettre, M. Roussel, membre de la Société, parle en son nom en affirmant qu'elle ne restera pas sourde à cet appel en faveur de l'église Saint-Évremond, et propose le vote d'une somme de cent francs pour la transformation de l'édifice en musée. Il ajoute que la Société

246 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.166.

247 Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, *Compte-rendu des séances*, Beauvais, Imprimerie du Moniteur de l'Oise, 1903, p.28-30.

pourrait émettre le vœu qu'une subvention aussi large que possible soit accordée par le département et par l'État à la ville de Creil pour la conservation et la restauration de l'église. Il lance ensuite un appel aux personnes intéressées et les prie de s'adresser à M. Sébille.

Joseph Chaumié, nouveau ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, écrit une minute de lettre adressée à Adolphe Bonnet, préfet de l'Oise, le 28 mars 1903<sup>248</sup>. Il lui dit que son prédécesseur, Raymond Poincaré, ne pouvait que prendre acte du refus de la municipalité de Creil. Il informe le préfet que la Commission des Monuments historiques vient à nouveau d'émettre un vœu tendant au classement des restes de l'ancienne collégiale Saint-Évremond afin d'en assurer la conservation. Le ministre le prie de bien vouloir porter ce vœu à la connaissance de la municipalité et lui annonce que son département se dit tout disposé à participer à la dépense dans les travaux de restauration qui pourraient être entrepris si la municipalité se montrait favorable à une mesure de classement. Adolphe Bonnet répond au ministre par une lettre datée du 6 mai 1903<sup>249</sup>, dans laquelle il lui annonce qu'il a informé la municipalité du souhait émis par la Commission des Monuments historiques. Il ajoute qu'Albert Dugué, le maire de Creil, lui a fait savoir que le conseil municipal s'opposait formellement à tout reclassement de cette église et qu'il maintenait « énergiquement » la décision antérieure qu'il avait prise relative à la démolition du monument.

Louis Serbat, historien de l'art français, écrit dans le tome 67 du *Bulletin monumental* publié en 1903<sup>250</sup>, que l'on avait souvent annoncé la démolition de cette église et que les efforts des archéologues avaient réussi à compromettre les projets de la municipalité de Creil.

Néanmoins, malgré les contestations, l'église sera détruite dans les premiers jours d'avril 1903, sous les ordres de l'administration de la ville. Les premiers coups de pioches donnés dans les murs de l'église Saint-Évremond eurent lieu à la fin du mois d'avril 1903<sup>251</sup>, malgré les efforts de la Société française d'Archéologie, du Comité Archéologique de Senlis et

---

248 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Minute de lettre de Joseph Chaumié, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, adressée à Adolphe Bonnet, préfet de l'Oise, 28 mars 1903.

249 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Lettre d'Adolphe Bonnet, préfet de l'Oise, à Joseph Chaumié, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 6 mai 1903.

250 L. SERBAT, « Église Saint-Évremond à Creil » dans Société française d'archéologie, pour la conservation des monuments historiques, *Bulletin monumental*, tome 67, Paris, A.Picard & fils, 1903, p.142.

251 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.167.

de la Société académique de l'Oise, entre autres.

Le 15 mai 1903, le *Journal des débats politiques et littéraires* publie un article consacré à la démolition de l'ancienne collégiale<sup>252</sup>. Il semble qu'ils furent mal renseignés sur les avancements du projet de la municipalité de Creil, car ils blâment le maire pour avoir fait marche arrière dans sa résolution de finalement conserver l'église et de la transformer en musée populaire. Cependant, cette décision ne semble jamais avoir été prise ni même évoquée par les maires successifs de Creil. Au moment où cet article est écrit et publié, l'église Saint-Évremond est en train d'être abattue. Le journal accuse la municipalité de la ville de ne pas en être à leur premier crime, car pour construire l'hôtel de ville, elle a déjà démolit une ancienne tour du château. Néanmoins, ce n'est pas sur l'administration de Creil qu'il jette le plus la pierre, mais sur le ministère des Beaux-Arts, qu'il considère comme « le responsable de ce vandalisme »<sup>253</sup>. En effet, il est dit que rien n'empêchait cette administration de porter l'affaire devant le Conseil d'État, et qu'elle n'en fit rien.

La démolition est achevée le 6 juin 1903, mais les fondations de l'église restèrent implantées dans le sol<sup>254</sup>.

---

252 « En Flânant », *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, 15 mai 1903, p.1.

253 *Ibid.*, 15 mai 1903, p.1.

254 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.167.



*Fig. 14: Eugène Müller, Creil,  
L'ancienne collégiale en cours de  
démolition, négatif noir et blanc,  
1903, repr. : Dominique  
Vermand, Senlis, Arch. de la  
SHAS.*

---





**Fig.15** : Creil, L'église en cours de démolition, en arrière-plan le nouvel hôtel de ville, négatif noir et blanc, 1903, repr. : Clarisse Lorieux, Creil, Arch.mun.



**Fig.16** : Eugène Müller, Creil, L'église en cours de destruction, 1903, négatif noir et blanc, repr. : Dominique Vermand, Senlis, Arch. de la SHAS.

## 5. Pièces lapidaires conservées

Dès l'année 1875, alors que l'église est déjà menacée d'être détruite, l'intérêt pour les pièces lapidaires de l'édifice naît chez les archéologues. Dans les *Comptes-rendus et mémoires* du Comité archéologique de Senlis<sup>255</sup>, nous apprenons que le directeur de la fabrique de porcelaine accepte de céder les pièces de sculpture jugées précieuses et qui mériteraient d'être sauvées de la destruction. Une commission est alors chargée de faire une enquête en se rendant à l'ancienne collégiale et d'en dresser un rapport au Comité qui effectuera les mesures nécessaires pour le transferts des pièces dignes d'intérêts.

Les pièces lapidaires ne sont plus mentionnées jusqu'en 1894, quand le préfet de l'Oise, Périclès Grimanelli, envoie une lettre au ministre de l'Instruction, des Beaux-Arts et des Cultes, Eugène Spuller<sup>256</sup>, pour l'informer que le maire ne souhaite pas donner suite au projet de reclassement de l'église. Il ajoute que comme la Société d'archéologie a pris



**Fig.17 :** Eugène Müller, Creil, Chapiteaux et éléments sculptés conservés, négatif noir et blanc, 1903, repr. : Dominique Vermand, Senlis, Arch. de la SHAS.

255 Comité archéologique de Senlis, *Comptes-rendus et mémoires, année 1875*, Senlis, Imprimerie de Ernest Payen, 1876, p.LXXXI.

256 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Lettre de Périclès Grimanelli, préfet de l'Oise, à Eugène Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, 9 février 1894.

l'initiative de cette demande, la ville de Creil consent à lui faire don, si elle le demande, des matériaux qui proviendront de la démolition des voûtes et garantit que ces destructions seront faites de façon à préserver autant que possible les motifs les plus intéressants qui pourraient être gardés comme fragments artistiques.

Le *Journal des débats politiques et littéraires* rapporte le 15 mai 1903<sup>257</sup>, alors que l'église est en pleine démolition, que la municipalité de Creil aurait ordonné à l'entrepreneur de conserver les chapiteaux de l'église afin de les mettre au musée, mais comme Creil n'a pas de musée, ils seraient conservés provisoirement dans l'abattoir. Eugène Lefèvre-Pontalis, quant à lui, dans sa *Notice nécrologique*<sup>258</sup> sur l'église Saint-Évremond, affirme que les chapiteaux et débris de sculptures conservés ont été déposés dans la cour du nouvel hôtel de ville.

Les éléments sculptés provenant de l'église suscitent de l'intérêt, certains cherchent à les acquérir. Le maire de Creil, Albert Dugué, a reçu une lettre datée du 12 janvier 1904<sup>259</sup> et provenant du cabinet d'avocat de E. Homberg, à Paris, dans laquelle il lui est demandé s'il veut bien consentir à rendre quelques pièces sculptées, motifs sculptés, chapiteaux, colonnes etc., provenant de la démolition qui vient d'être faite par les entrepreneurs en maçonnerie<sup>260</sup>. Cette demande ne semble pas avoir connu de suites.

Le 25 février 1905, Antonin-Paul Selmersheim, inspecteur général de la Commission des Monuments historiques, rédige un rapport ayant pour objet les fragments sculptés provenant de l'église Saint-Évremond<sup>261</sup>. Il y déclare que les parties sculptées, chapiteaux, frises, etc., « spécimens très intéressants de l'art du XII<sup>e</sup> siècle », sont depuis la démolition dans un coin de la cour de la nouvelle mairie, à la proie de la pluie et de la gelée qui causeront leur destruction, et qu'il leur faut être abrités dans un local couvert, qui serait à la disposition des artistes. Étant donné qu'il n'y a aucun établissement capable de les recevoir à Creil, la

---

257 *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, 15 mai 1903, p.1.

258 E. LEFÈVRE-PONTALIS, *op.cit.*, 1904, p.167.

259 Creil, Arch. mun., 2R13, *op.cit.*, Lettre du cabinet d'architecture E. Homberg au maire de Creil, 12 janvier 1904.

260 *Ibid.*, « Messieurs Dumerill et William ».

261 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Rapport à la Commission, par M. Selmersheim, inspecteur général, sur les fragments sculptés provenant de l'église Saint-Évremond à Creil (Oise), 25 février 1905.

Commission propose de les attribuer au musée de Beauvais ou bien à celui de Senlis. Il est aussi envisagé de les transporter à Saint-Leu-d'Esserent, où ils pourraient être déposés sous le porche de l'église, ou au premier étage où sont déjà entreposés de nombreux fragments venants de l'église elle-même, et qui formeraient alors une sorte de petit musée lapidaire qui pourrait être intéressant pour les études archéologiques. Le musée de Beauvais étant trop éloigné de Creil, c'est le musée de Senlis et l'abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent qui seraient mieux désignés pour accueillir ce dépôt. La Commission prie alors le préfet de l'Oise de négocier avec la municipalité de Creil afin d'assurer la conservation des restes de l'église Saint-Évremond, par l'un ou l'autre des établissements cités précédemment. Il est ajouté que les frais de translation seraient à la charge du service des Monuments historiques.

En réponse à cette demande de la part de la Commission des Monuments historiques, Adolphe Bonnet, préfet de l'Oise, adresse une lettre à Jean-Baptiste Bienvenu-Martin, sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts<sup>262</sup>, pour l'informer que la municipalité de Creil a manifesté l'intention de garder ces fragments et qu'ils seront prochainement disposés dans un lieu clos, couvert et très largement éclairé, mis à la disposition des artistes qui désireraient les étudier.

À partir de 1923, Charles Fassier (1878-1958), architecte de l'arrondissement de Senlis, rattaché au ministère des Beaux-Arts, joue un rôle fondamental dans la préservation et la destination des éléments sculptés de l'église Saint-Évremond. La municipalité de Creil, n'ayant pas tenu sa promesse de protéger les fragments et de les mettre à l'abri, les a en réalité entreposés dans le jardin de l'école Somasco<sup>263</sup>, à Creil. Ils devaient servir de modèles de dessin aux élèves. Dans une lettre datée du 23 janvier 1923<sup>264</sup>, Charles Fassier annonce au maire de Creil qu'il a fait faire une fouille dans le jardin de l'école afin de rechercher les éléments d'architectures de l'église. Les vestiges, assez longtemps après la démolition de Saint-Évremond, avaient été chargés dans des tombereaux et transportés à l'école Somasco, puis déchargés sans aucune précaution. Ils sont ensuite restés de nombreux mois sans n'avoir aucune utilisation. Dans sa lettre, l'architecte nous apprend que durant la Première Guerre Mondiale, les soldats, guidés par un professeur de l'école, se sont servis des éléments sculptés

---

262 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 81/60/292, Lettre d'Adolphe Bonnet, préfet de l'Oise, à Jean-Baptiste Bienvenu-Martin, sous secrétaire d'État des Beaux-Arts, 29 mars 1905.

263 École primaire industrielle et ouvrière, rue Charles Somasco, 60100 Creil (détruite).

264 Creil, Arch. mun., 2R13, *op.cit.*, Lettre de Charles Fassier à Jules Uhry, 23 janvier 1923.

pour consolider un abri contre les bombardements, dans un angle du jardin de l'école. Les vestiges ont alors été recouverts d'une épaisse couche de terre et de gazon. Quelques jours avant sa lettre, alors que Charles Fassier se rendait à l'école Somasco pour voir les fragments, il en trouva quelques uns entreposés et faisant office de terrasse sur laquelle il trouva la femme d'un des professeurs. Il ajoute que son « inopportune intervention » aurait jeté le trouble dans « la parfaite quiétude administrative dans laquelle s'endormait le Mr. le Directeur de l'école »<sup>265</sup>. En effet, le directeur semblait ne donner que peu d'importance à ces vestiges et lorsque Fassier lui indiqua qu'il voulait sauver ce qu'il restait d'intéressant parmi les débris mutilés, il se heurta immédiatement au refus de ce dernier. L'architecte prie alors le maire de bien vouloir l'autoriser à entreposer les éléments les plus intéressants, afin d'en faire des relevés et de mettre à l'abri ceux qui ne peuvent être transportés en raison de leur poids dans les meilleurs conditions possibles. Il lui fait part de son intention de faire avec ces éléments les plus lourds une sorte de frontispice qu'il installera sous les galeries de l'école Somasco, jusqu'à temps qu'il y ait à Creil un musée – projet dont il s'occupait à ce moment. L'existence des divers fragments a été signalé par l'architecte au ministère, néanmoins il ajoute qu'ils resteront la propriété de la ville.

Charles Fassier relance le maire dans une lettre datée du 3 février 1923<sup>266</sup>. Il lui rappelle les divers éléments fournis dans sa lettre du 23 janvier, et lui fait part de l'avancée de son projet. Ce dernier dit s'être renseigné auprès de M. Gallé, propriétaire des restes du château de Creil, afin de lui demander s'il voulait bien mettre à disposition de la ville ou de l'État une partie de ses locaux. M. Gallé a accepté et a dit qu'il mettrait à disposition provisoirement deux travées de l'aile nord de l'ancien château, qui seraient aménagées en musée et où l'architecte aimerait entreposer des éléments intéressants de l'histoire du pays. Il pense que la conservation définitive des fragments de l'église Saint-Évremond pourrait amener de nombreux propriétaires d'objets d'arts ou de documents intéressants de l'histoire de la région à s'en dessaisir au profit du musée. Charles Fassier demande alors au maire d'étudier cette demande et l'informe que dès son accord, il se chargera de faire mettre en état les travées mises à disposition.

---

265 Creil, Arch. mun., 2R13, *op.cit.*, Lettre de Charles Fassier à Jules Uhry, 23 janvier 1923.

266 Creil, Arch. mun., 2R13, *op.cit.*, Lettre de Charles Fassier à Jules Uhry, 3 février 1923.

Néanmoins, André Collin, architecte en chef des Monuments historiques, informe Charles Fassier dans une lettre du 18 septembre 1923<sup>267</sup> que le classement officiel du château de Creil ne pourra pas être annoncé avant la fin du mois d'octobre, à la rentrée de la Commission des Monuments historiques. Avant ce classement, il lui est impossible d'entreposer les éléments sculptés provenant de Saint-Évremond à l'intérieur du château. Il lui fait part d'une recommandation de M. Genuys, qui estime que les chapiteaux et autres éléments pourraient être portés soit à l'église Saint-Médard de Creil, soit au château, mais seulement après l'entente avec la municipalité et le propriétaire.

Charles Fassier demande alors au maire de Creil<sup>268</sup> de bien vouloir l'autoriser à transporter dans une partie du sous-sol du château les fragments, car ils sont toujours dans la cours de l'école Somasco après avoir été exhumés par ses soins, et que l'hiver arrive. Le 22 septembre 1923<sup>269</sup>, Jules Uhry, maire de Creil, l'autorise à faire enlever les chapiteaux et à les mettre dans la propriété de M. Gallé, en lui demandant son accord.

Le directeur de l'école, n'étant toujours pas d'accord pour que les éléments soient enlevés de l'école, envoie une lettre au maire de Creil le 26 juillet 1924<sup>270</sup>, l'informant qu'un certain M. Cognard était venu pour prendre les pierres de Saint-Évremond. Il lui dit aussi avoir téléphoné à M. Fassier pour le prier de laisser les pierres, qui lui a répondu qu'il était en possession d'une lettre du maire et qu'il pouvait en faire ce qu'il voulait. Le directeur rapporte qu'en son absence, Fassier, accompagné de M. Malapert, huissier, est venu chercher les fragments. L'architecte confirme ses dires, puisqu'il fait part au maire de Creil trois jours plus tard<sup>271</sup> du transport des chapiteaux dans la salle basse du château. Il ajoute avoir sollicité les habitants de Creil et des environs afin d'obtenir à ce que soit légué au futur musée les vestiges d'architecture pouvant avoir un intérêt artistique ou historique.

---

267 *Ibid.*, Lettre d'André Collin à Charles Fassier, 18 septembre 1923.

268 Creil, Arch. mun., 2R13, *op.cit.*, Lettre de Charles Fassier à Jules Uhry, 20 septembre 1923.

269 Creil, Arch.mun., 2R13 *op.cit.*, Lettre de Jules Uhry à Charles Fassier, 22 septembre 1923.

270 Creil, Arch.mun., 2R13, *op.cit.*, Lettre du directeur de l'école Somasco (Creil) à Jules Uhry, 26 juillet 1924.

271 Creil, Arch. mun., 2R13, *op.cit.*, Lettre de Charles Fassier à Jules Uhry, 29 juillet 1924.

En 1925, le musée n'est toujours pas fondé, Jules Uhry demande alors à Charles Fassier<sup>272</sup> des nouvelles des pierres de Saint-Évremond, et s'il peut les vendre s'il n'y a pas encore de musée. Il ajoute néanmoins qu'il préférerait les garder, et qu'on les installe dans un musée. Ces pièces lapidaires se trouvent aujourd'hui au musée Gallé-Juillet, situé sur l'île Saint-Maurice, sur les vestiges de l'ancien château.

---

272 Creil, Arch. mun. 2R13, *op.cit.*, Lettre de Jules Uhry à Charles Fassier, 5 janvier 1925.

## 6. Fouilles de 1950

Le 11 août 1950, Georges Mathérat, directeur de la deuxième Circonscription archéologique historique de l'Oise, apprendre par Louis Caudrelier-Benac, ingénieur des Ponts et Chaussées de l'Arrondissement du Sud-Est de l'Oise que des vestiges de la collégiales ont été découverts lors de travaux que les Ponts et Chaussées sont en train d'effectuer sur la place de l'Hôtel de Ville de Creil<sup>273</sup>. Georges Mathérat informe alors Pierre Durvin, président de la Société archéologique, historique et géographique de Creil et André Lapeyre, sous-directeur à l'administration centrale de l'Éducation Nationale et adjoint du directeur des Monuments historiques, de la découverte. Par ce biais, il charge Pierre Durvin de suivre les travaux en cours et de le tenir au courant<sup>274</sup>.

Quelques mois plus tard, le 20 octobre 1950, Durvin fait connaître à Mathérat le fruit de son entretien avec le chef des travaux. Ce dernier se serait retranché derrière ses supérieurs à la suite de la demande d'obtention du président de la société archéologique du relevé des vestiges qui a été fait par le chef des travaux précédents. Disant que son chef était parti plusieurs jours, Durvin ne put obtenir ce relevé malgré ses demandes insistantes et répétées. Au mois d'octobre, les travaux tiraient déjà à leur fin. D'après la lettre de Durvin, nous savons que dès ce moment une pierre de la clef de voûte retrouvée sur le chantier avait déjà été transportée au musée, alors que d'autres pierres provenant des arcades étaient restées sur place<sup>275</sup>.

Le 10 décembre 1950, Pierre Durvin rend son compte-rendu de mission archéologique pour l'année 1950. La mission numéro 50 concerne les vestiges de la collégiale Saint-Évremond. A propos des fouilles, il écrit : « Au cours des travaux effectués sur la place de la Mairie à Creil, à l'ancien emplacement de la collégiale Saint-Évremond, en août 1950, l'ensemble du plan de la collégiale et les bases des gros piliers apparurent encore. Le chef des

---

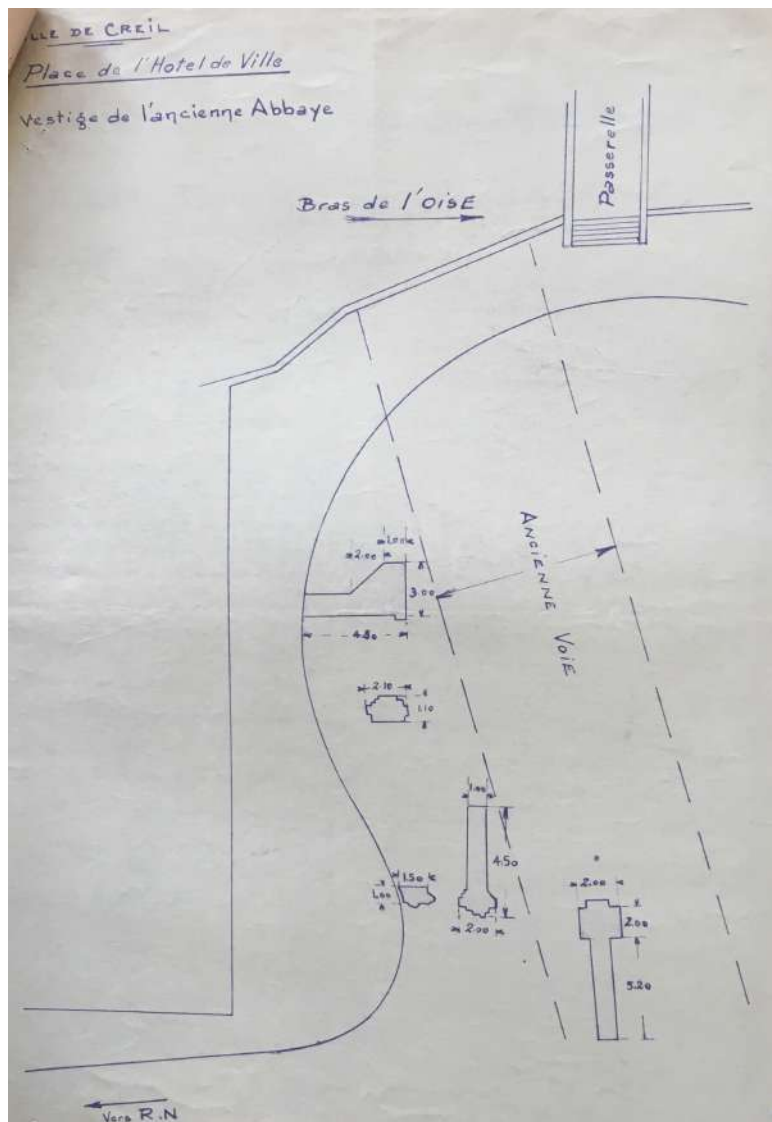
273 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., « Archéologie : Dossier de sites archéologiques, Document n°170 : Collégiale Saint-Évremond. Découverte fortuite ; Mairie (place de la) ; Vestiges de la collégiale, 1950-1951 », 80/068/311, lettre de Louis Caudrelier-Benac à Georges Mathérat, 11 août 1950.

274 *Ibid.*, lettre de Georges Mathérat à André Lapeyre, 14 août 1950.

275 *Ibid.*, lettre de Pierre Durvin à Georges Mathérat, 20 octobre 1950.



travaux a noté sur un papier quadrillé les emplacements. Une clef de voûte ornée d'une couronne d'épine a été transportée dans le musée de Creil. ». Il ajoute qu'il n'a toujours pas réussi à se procurer le relevé<sup>276</sup>.



Le croquis des vestiges retrouvés de l'église sont mis au jour le 26 décembre 1950, dans un rapport de Louis Caudrelier-Benac (fig.14)<sup>277</sup>. Le 9 janvier 1951, ce dernier dira que le service des Ponts et Chaussées ont fait mettre de côté toutes les pierres qui ont été présentées à Monsieur Durvin, qui en a récupéré au moins une, une clef de voûte du XVI<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui présente parmi le dépôt lapidaire de l'église Saint-Évremond que le musée de Creil possède dans ses réserves<sup>278</sup>.

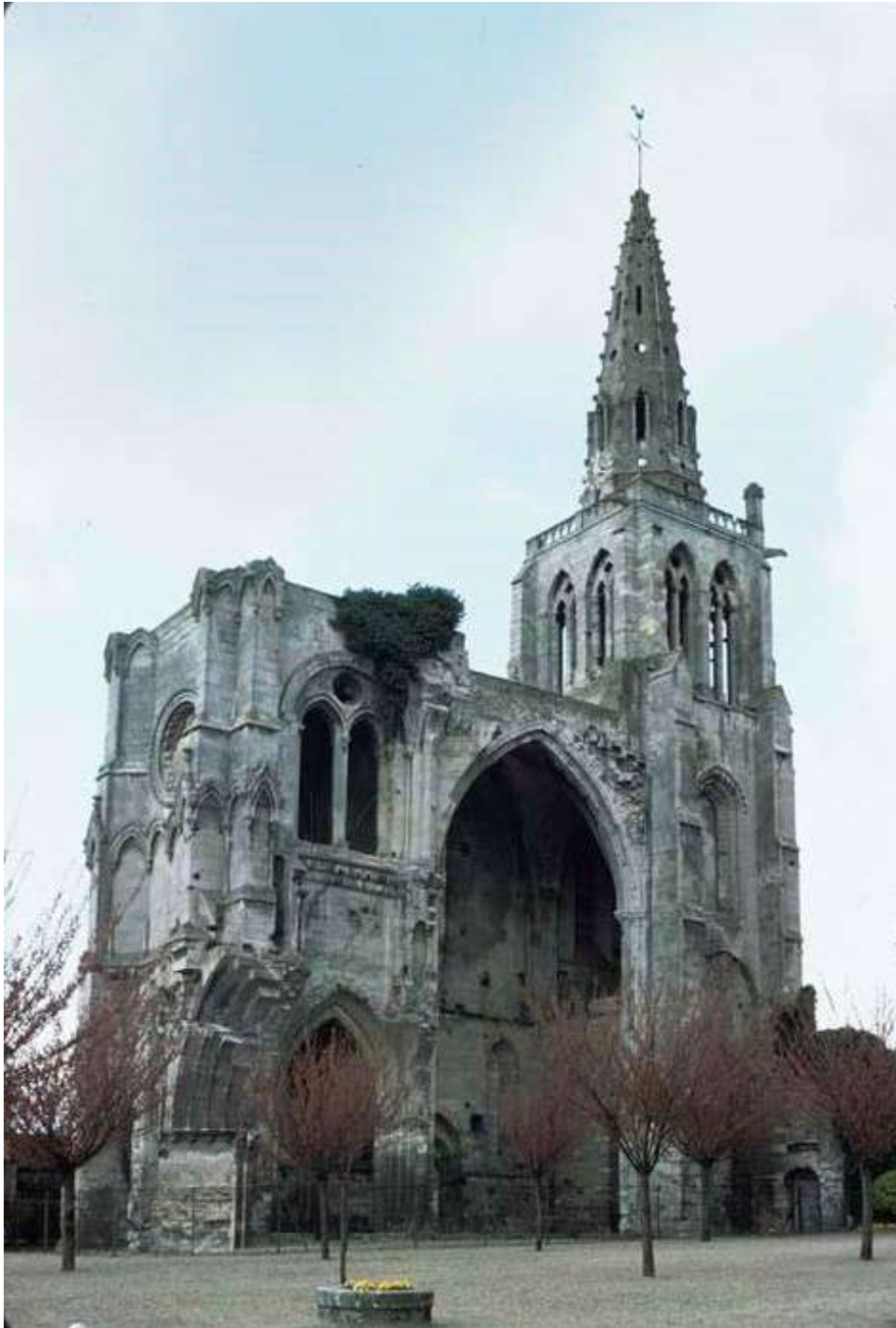
**Fig.18** : Creil, collégiale Saint-Évremond, croquis des vestiges retrouvés, 1950, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., 80/068/311, Rapport de Louis Caudrelier -Benac, 26 décembre 1950.

276Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., « Archéologie : Dossier de sites archéologiques, Document n°170 : Collégiale Saint-Évremond. Découverte fortuite ; Mairie (place de la) ; Vestiges de la collégiale, 1950-1951 », 80/068/311, Pierre Durvin, Compte-rendu de la mission archéologique pour l'année 1950, mission n°50, 10 décembre 1950.

277Ibid., rapport de Louis Caudrelier-Benac, 26 décembre 1950.

278Ibid., avis de Louis Caudrelier-Benac, 9 janvier 1951.

## *II. L'église collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry de Crépy-en-Valois*



*Fig.19 : André Édouard, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry, Studio des Grands Augustins, Crépy-en-Valois, Collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry, Vue d'ensemble sur les ruines, positif couleur transparent, 24x36cm, vers avril 1977, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., 60K000905.*

---

## A. Fondation

### 1. Saint Thomas Becket

En 1161, meurt l'archevêque de Cantorbéry, Thibaut du Bec. Henri II, roi d'Angleterre, très influent sur ce chapitre, décida de nommer à sa place, Thomas Becket, précepteur de ses enfants, qu'il avait déjà fait grand chancelier<sup>279</sup>. Une fois intronisé malgré sa volonté, Becket défendit ardemment les privilèges de l'Église contre le pouvoir royal. Il tint souvent tête au roi, notamment au sujet d'affaires de biens ou de condamnations, provoquant entre le roi et le primat un conflit perpétuel<sup>280</sup>. Cette rivalité prend une tournure plus importante lorsqu'en 1163 le roi estime que Thomas Becket a commis un parjure en violant le serment d'allégeance qu'il lui avait porté et le dénonce au Parlement<sup>281</sup>. L'archevêque prend alors la fuite et s'exile en France, où il est reconnu comme le « martyr d'une sainte cause »<sup>282</sup>. Durant son passage en France, Philippe d'Alsace, comte de Flandre – à l'origine de l'édification de la collégiale – l'accueille souvent à Crépy-en-Valois et devient son ami<sup>283</sup>.

Une réconciliation est envisagée entre le Henri II et l'archevêque de Cantorbéry, sous l'initiative de Louis-le-Jeune, roi de France. Un entretien est organisé sur les frontières de la Normandie. Henri II se montre très respectueux et lui offre le témoignage de sa haute considération. Thomas Becket rentre alors en Angleterre, mais ne change pas de comportement et continue à dénier l'autorité royale<sup>284</sup>. Las des agissements de l'archevêque, le roi d'Angleterre aurait alors clamé devant ses courtisans : « Quand donc serai-je débarrassé de ce brouillon ! »<sup>285</sup>. Quatre officiers de la maison de Henri II ayant pris ces propos comme une récrimination face à leur manque d'abnégation se persuadèrent que leur devoir était de tuer

---

279P. F.LEURY DE VILLECARDÉ, *La Collégiale de Saint-Thomas-le-Martyr-les-Crespy : Coup d'œil sur l'histoire du Valois, et principalement de Crépy, sa capitale, pendant le règne des Valois. Suivi du Mémoire historique sur le Valois par M.Minet*, Senlis, E. Payen, 1884, chap.III, p.11.

280Ibid., chap.III, p.12-13.

281Ibid., chap.III, p.13.

282Ibid., chap.III, p.14.

283Ibid., chap.III, p.14.

284Ibid., chap.III, p.14.

285Propos rapporté par P. Fleury de Villecardet, *op.cit.*, 1884, chap.III, p.14.

l'archevêque, ce qu'ils pensaient être le désir inavoué du roi<sup>286</sup>. Les officiers partirent à sa recherche mais Henri II fut renseigné de leur intention et leur envoya un messager leur sommant de ne rien faire contre Thomas Becket<sup>287</sup>. Le 29 décembre 1170, tandis que le messager n'était pas encore parvenu à leur transmettre l'ordre du roi, les officiers entrèrent dans le palais épiscopal de Cantorbéry, sans armes et sous le prétexte de devoir accomplir une mission mandatée par le roi d'Angleterre. Une fois entrés, ils laissèrent s'introduire une troupe de soldats. L'archevêque se rendit de lui-même dans l'église du palais et demanda aux gardes de fermer les portes et de ne rien entreprendre contre les assaillants. Il monta les marches du chœur et l'un des officiers lui assena un coup de massue suivi des autres officiers qui le frappèrent à leur tour. Thomas Becket mourut des sévices infligés par ses bourreaux<sup>288</sup>.

En Angleterre et dans toute la chrétienté, cette affaire prit une tournure considérable. Le roi fut le premier à s'incliner devant la tombe de l'archevêque de Cantorbéry, suivi de nombreux pèlerins qui vinrent se prosterner pareillement<sup>289</sup>. Thomas Becket fut canonisé le 21 février 1173 par le pape Alexandre III<sup>290</sup>. En 1179, le roi de France, Louis VII, assisté de Philippe d'Alsace, comte de Vermandois et de Valois, se rendit au tombeau du saint et y plaça un joyau, « estimé le plus riche de la chrétienté »<sup>291</sup>. Lors de leur retour en France, les deux hommes parurent certains d'avoir assisté à des miracles que Saint-Thomas-de-Cantorbéry aurait accompli<sup>292</sup>. Henri VIII, roi d'Angleterre au XVI<sup>e</sup> siècle, considérait les actes de Thomas Becket comme préjudiciables pour la couronne et le culte de ses reliques comme un objet d'idolâtrie<sup>293</sup>. Il eut alors pour ambition en 1538 de faire le procès de la mémoire de ce dernier et vola les offrandes disposées sur son autel<sup>294</sup>. Le roi assigne le saint à se présenter devant la cour de justice, puisque celui-ci ne peut se rendre au procès il est condamné pour trahison, son nom est effacé du calendrier, ses reliques sont brûlées et jetées au vent.<sup>295</sup>

---

286 *Ibid.*, chap.III, p.14.

287 P. FLEURY DE VILLECARDÉ, *op.cit.*, 1884, chap.III, p.15.

288 *Ibid.*, chap.III, p.15.

289 *Ibid.*, chap.III, p.16.

290 R. FOREVILLE, « La diffusion du culte de Thomas Becket dans la France de l'Ouest avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, n°76, 19<sup>e</sup> année, octobre-décembre 1976, p.347.

291 P. FLEURY DE VILLECARDÉ, *op.cit.*, 1884, chap.III, p.16.

292 *Ibid.*, chap.III, p.16.

293 C. BÉMONT, « Les reliques de Thomas Becket et leur destruction en 1538 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres*, 69<sup>e</sup> année, n°2, 1925, p.103.

294 P. FLEURY DE VILLECARDÉ, *op.cit.*, 1884, chap.III, p.17.

295 *Ibid.*, chap.III, p.17.

## 2. Fondation d'une collégiale par Philippe d'Alsace et Élisabeth du Vermandois

Crépy-en-Valois est la capitale du Valois depuis le X<sup>e</sup> siècle<sup>296</sup>. La ville doit son emplacement et son essor économique et social à la localisation où elle se trouve. Située quelque peu en hauteur, elle est entourée de vallées et non loin de forêts, ce qui contribua à installer une défense solide de la ville<sup>297</sup>. Le premier comte de Crépy fut Raoul Ier, les suivants dérivant tous de son ascendance. Les annales de Flandre indiquent qu'en 1158, Philippe d'Alsace, qui est alors comte de Flandre et maître de l'Artois<sup>298</sup>, visite Raoul V, aussi connu sous le nom de Raoul le Lépreux, le frère cadet de sa femme Élisabeth, en très mauvaise santé. N'ayant pas de descendance, sa sœur hérite du comté à sa mort<sup>299</sup>.

Philippe d'Alsace, avant même le décès de son beau-frère, songeait déjà à établir à Crépy une collégiale de chanoines séculiers qui seraient sous l'invocation de saint Étienne, premier martyr<sup>300</sup>. Son projet fut tout d'abord de restaurer une ancienne chapelle, déjà au nom de Saint-Étienne et où le titre de l'autel de l'église Saint-Denis de Crépy y avait été transporté au XII<sup>e</sup> siècle<sup>301</sup>. Cette chapelle prenait place dans le quartier des Bordes, au sud-est de Crépy, où se trouvaient la basse-cour et les fermes, dans la partie extérieure du château de Crépy. Il avait opté pour ce lieu car il le considérait comme l'endroit le plus apte à accueillir un grand et fastueux édifice auquel il prévoyait d'ajouter un cloître pour les chanoines ainsi qu'un hôpital pour les pèlerins, les passants et les miséreux<sup>302</sup>. Le fait de construire des collégiales était une tradition ancestrale chez les comtes de Flandre que Philippe comptait bien faire perdurer : en effet, par cette action, ils espéraient que l'influence des chanoines auprès de Dieu leur

---

296M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *Île-de-France gothique. T.1 : Les églises de la vallée de l'Oise et du Beauvaisis*, Paris, Picard, 1987, p.192.

297Ibid., p.192.

298J.M. TOMASINI, *Crépy-en-Valois : mille ans d'histoire*, Laferté-Milon : Corps 9 Éditions, Troësnes, 1987, p.40.

299C. CARLIER, *Histoire du duché de Valois : orné de cartes et de gravures : contenant tout ce qui est arrivé dans ce pays depuis le temps des gaulois, & depuis l'origine de la monarchie française, jusqu'en l'année 1703*, 3 vol., chez Guillyn, Paris, 1764, t.1, 3e livre, chap.36, p.506.

300Ibid., T.1, 3e livre, chap.36, p.506.

301 A.BOURGEOIS, « Église de Saint Thomas » dans « Histoire de Crépy et de ses dépendances, de ses seigneurs, de ses châteaux et de ses autres monuments, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours », *Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires*, 1868, p. 142.

302C.CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.1, 3e livre, chap.37, p.507.

procurerait l'assurance d'aller au Paradis<sup>303</sup>. Les ancêtres de Philippe d'Alsace avaient fait ériger dans les Flandre, notamment à Lille, Bruges ou Hypres, au moins dix collégiales<sup>304</sup>. Philippe d'Alsace n'entreprit rien avant la mort de Raoul V, il dressa néanmoins le plan et entama la collecte des matériaux<sup>305</sup>. Lorsque son beau-frère vint à décéder, en 1167, il s'installa au château<sup>306</sup>.

En 1169, alors que Thomas Becket est en exil en France, le comte du Vermandois reçoit sa visite alors qu'on commençait la construction de la collégiale<sup>307</sup>. Pour ce qui est de la conversation de l'archevêque et du comte autour de la dédicace de l'église, Claude Carlier et Louis Graves<sup>308</sup> en donnent la même version. Lorsque Thomas Becket demanda à Philippe d'Alsace sous quelle invocation il comptait dédier l'autel, celui-ci lui répondit : « Au nom du premier martyr »<sup>309</sup>. Becket répliqua alors : « À quel premier martyr ? À celui qui a été ou à celui qui fera, car il y en aura bien des martyrs dans le monde. »<sup>310</sup>. L'année suivante, l'archevêque fut assassiné par les officiers du roi en Angleterre puis canonisé<sup>311</sup>. En 1179, Philippe d'Alsace se rendit en Italie, où se trouve le tombeau de Thomas Becket<sup>312</sup>. À son retour en France, il se remémora la conversation qu'il a eût avec son ami, qui fut le premier martyr connu et canonisé depuis sa venue au château de Crépy-en-Valois, dix ans plus tôt. Le comte prit alors la décision de nommer comme patron de l'église qu'il était en train de construire le saint martyr de Cantorbéry<sup>313</sup>.

La dédicace de la collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry eu lieu au début de l'année 1182<sup>314</sup>, plus tôt que ce qu'il était prévu au vu de la mauvaise santé d'Élisabeth<sup>315</sup>. Lors de la cérémonie, l'église n'était pas encore terminée. Les ouvriers n'avaient terminé que la nef et

---

303J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 1987, p.211.

304*Ibid.*, p.211.

305C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.1, 3e livre, chap.37, p.507.

306*Ibid.*, T.1, 3e livre, chap.37, p.509.

307*Ibid.*, T.1, 3e livre, chap.37, p.509.

308L. GRAVES, *Précis statistique sur le canton de Crépy-en-Valois, arrondissement de Senlis (Oise)*, Beauvais, Achille Desjardins, 1843.

309*Ibid.*, p.96.

310C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.1, 3e livre, chap.37, p.510.

311L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.96.

312C. CARLIER, *op.cit.*, 1794, T.1, 3e livre, chap.41, p.511.

313*Ibid.*, T.1, 3e livre, chap.41, p.511.

314L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.96.

315C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.1, 3e livre, chap.44, p.516.

une des deux tours. Les deux portails, la croisée du transept et le chœur n'avait pas encore été commencés, bien que les fondations étaient posées, sauf pour le chœur. Une cloison fut alors élevée pour cacher la partie qui n'était pas encore bâtie<sup>316</sup>. Pour l'occasion, le comte avait invité de nombreux personnages importants, tel que Henri, évêque de Senlis, qui réalisa la consécration, ou le cardinal d'Albano, légat du pape ; l'abbé de Cluny ainsi qu'un nombre remarquable de seigneurs<sup>317</sup>. Quand la consécration fut terminée, il fut procédé à la lecture de la charte de fondation du chapitre<sup>318</sup>. La charte indiquait que Philippe d'Alsace et son épouse Élisabeth avaient fondé en l'honneur du martyr saint Thomas de Cantorbéry une église collégiale, auprès des murs de leur château de Crépy, que le chapitre de la nouvelle église serait composé de dix chanoines, donc cinq seront prêtres, trois diacres et deux sous-diacres<sup>319</sup>. Cette même charte indiquait la constitution d'un hôtel-Dieu pour les voyageurs et les malades, ainsi qu'une école<sup>320</sup>. Élisabeth du Vermandois décéda quelques semaines après la dédicace, le 26 mars 1182<sup>321</sup>.

---

316 *Ibid.*, T.1, 3e livre, chap.44, p.516.

317 L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.96.

318 C. CARLIER, *op.cit.*, 11764, T.1, 3e livre, chap.44, p.517.

319 *Ibid.*, T.1, 3e livre, chap.44, p.517.

320 J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 1987, p.212.

321 *Ibid.*, p.211.

## B. Architecture

### 1. Marche des travaux

Le début de la construction de la collégiale divise les auteurs. Selon Charles Calier, en 1169, alors que Philippe d'Alsace accueille Thomas Becket à Crépy-en-Valois, on œuvrait aux préparatifs et au dessin du plan de l'église<sup>322</sup>. Prosper Fleury de Villecardet quant à lui fait remonter le début de la construction à 1165<sup>323</sup>. Plus récemment, Maryse Bideault et Claudine Lautier associent le commencement de l'élévation à la date de fondation de la collégiale, soit en 1182<sup>324</sup>.

Néanmoins, nous savons que lors de la dédicace, en 1182, l'église n'était pas encore terminée. Seuls la nef, la tour et les deux portails étaient terminés<sup>325</sup>. Une charte datée de 1184 de Henry, évêque de Senlis, indique que cette même année l'église n'était pas encore finie<sup>326</sup>. Le plan établi par le comte comprenait un chœur aussi long que la nef et un transept large<sup>327</sup>. Cependant l'avancement des travaux stagna dès la dédicace<sup>328</sup>. La mort d'Élisabeth le 26 mars 1182 puis celle de Philippe d'Alsace le 1er août 1191 causèrent une baisse des ressources nécessaire à la continuité de l'ouvrage, notamment des donations<sup>329</sup>. Jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle l'église resta incomplète, toujours fermée par un mur temporaire entre la nef et le futur chœur<sup>330</sup>.

Les chanoines et notamment le doyen, Nicolas de la Ferté-Millon<sup>331</sup>, voulant voir leur collégiale terminée se réunirent en 1316 et décidèrent que tous leurs revenus (deniers émanant

---

322C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.1., 3e livre, chap.37, p.509.

323P. FLEURY DE VILLECARDET, *op.cit.*, 1884, p.18.

324M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, T.1, p.192.

325C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.1, 3e livre, chap.44, p.516.

326Gallia Christiana, T.10, p.440, dans C. CARLIER, *op.cit.*, T.1, 3e livre, chap.49, p.536.

327C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.2., 5e livre, chap.46, p.287.

328Ibid., T.2, 5e livre, chap.46, p.287.

329GROSS (Abbé), *Histoire civile et religieuse de la ville de Crépy-en-Valois*, Senlis, E. Payen, 1881, p.129.

330M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, T.1, p.192.

331L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.96.



des ventes, aumônes, présents, legs etc.) serviraient à au parachèvement de l'église. Malgré cela, plusieurs années étant passées, les fonds amassés se révélèrent bien médiocres et insuffisants pour ce qu'ils comptaient en faire<sup>332</sup>. Les chanoines vinrent alors demander à Pierre Barrière, évêque de Senlis, de bien vouloir mettre tous les revenus des chanoines pendant vingt ans en séquestre, afin de pouvoir payer les travaux. L'évêque donna son accord et cette économie leur permit enfin de réunir l'argent nécessaire<sup>333</sup>. Vers 1371, les fondements du chœur et du transept furent posés. La nef et le reste de l'église ayant deux siècles de différence, l'architecture différa entre ces deux parties. Le chœur et le transept avaient donc une architecture moins ornée mais plus solide, selon Charles Carlier, ainsi que des fenêtres plus hautes et larges, mais sans aucune décoration : ni pilastres, ni roses, ni ornements de sculptures ou de peintures<sup>334</sup>. Pierre Barbette, seigneur d'Ouroy, ainsi que son épouse Agnès subventionnèrent une partie des dépenses et firent construire la chapelle des Changes de l'église<sup>335</sup>. Le gros œuvre de l'église aurait été terminé à ce même moment, vers 1371<sup>336</sup>.

La collégiale était dotée d'une cure ainsi que de six chapelles en titre<sup>337</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle, plusieurs chapelles furent fondées, notamment ma chapelle Saint-Éloi par le comte de Beaumont vers 1184<sup>338</sup>. La chapelle Notre-Dame fut instaurée en 1210 par Pierre Hébert, celle de Saint-Jean en 1229 par le chanoine Guy de Duvy, celle de Saint-Nicolas ou de la Première Messe par Guillaume le Sellier en 1238. À la fin du siècle, en 1288, la chapelle de Saint-Pierre est fondée par Pierre de Champbaudon, valet de pied du roi et par Mahaut son épouse<sup>339</sup>. La chapelle Saint-Étienne fut érigée en la mémoire de la première église des Bordes, sans date connue<sup>340</sup>. La dernière chapelle, celle de la Confrérie aux prêtres est construite en 1475<sup>341</sup>.

---

332C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.2., 5e livre, chap.46, p.287.

333*Ibid.*, T.2, 5e livre, chap.46, p.287.

334*Ibid.*, T.2, 5e livre, chap.46, p.287.

335*Ibid.*, T.2, 5e livre, chap.46, p.287.

336P. FLEURY DE VILLECARDÉ, *op.cit.*, 1884, chap.III, p.18.

337L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.96.

338C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.1, 3e livre, chap.49, p.537.

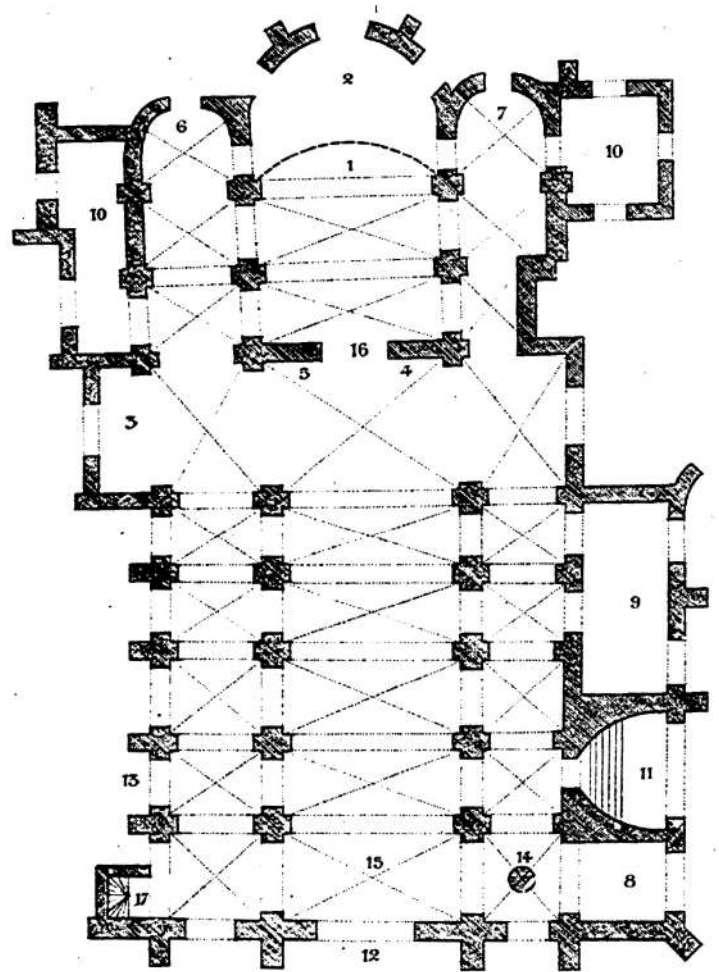
339*Ibid.*, T.2, 4e livre, chap.29, p.97.

340L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.97.

341 A. BOURGEOIS, « Église de Saint Thomas » dans « Histoire de Crépy et de ses dépendances, de ses seigneurs, de ses châteaux et de ses autres monuments, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours », *Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires*, 1868, p. 143.

## 2. Plan et élévations

La collégiale de Saint-Thomas-de-Cantorbéry est un édifice, selon Charles Carlier, qui « réunit la solidité de l'ancien gothique et la délicatesse du nouveau »<sup>342</sup> et selon Louis Graves qui est « très élevé et à grandes proportions, d'une architecture magnifique »<sup>343</sup>. Elle possédait un plan en croix latine (fig.20) et mesurait approximativement 60 mètres de longueur<sup>344</sup> contre 27 mètres de large, 34 mètres au niveau du transept<sup>345</sup>.



- |   |  |
|---|--|
| <p>1. Maître autel.<br/>         2. S. Eloi.<br/>         3. S. Jehan-Baptiste.<br/>         4. Notre-Dame.<br/>         5. S. Etienne autel de la paroisse, à cette chapelle éoit attaché le titre de S. Catherine.<br/>         6. S. Nicolas c'étoit la chapelle maladrinale.<br/>         7. S. Pierre.</p> | <p>8. S. Joseph-S. Rieul.<br/>         9. Chapelle de la Trinite.<br/>         10. Sacristies.<br/>         11. Porte latérale pour les fidèles.<br/>         12. Grand portail.<br/>         13. Porte des Chanoines.<br/>         14. Fends baptismaux.<br/>         15. Tribune.<br/>         16. Tubé.<br/>         17. Escalier de la tour.</p> |
|---|--|

**Fig.20** : Prosper Fleury de Villecardet, Plan de la collégiale Saint-Thomas-le-Martyr-les-Crespy-en-Valois, échelle de 0,0023m par mètre, dans *La Collégiale de Saint-Thomas-le-Martyr-les-Crespy [...]*, 1884, p. hors texte.

342C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.1, 3e livre, chap.44, p.516.

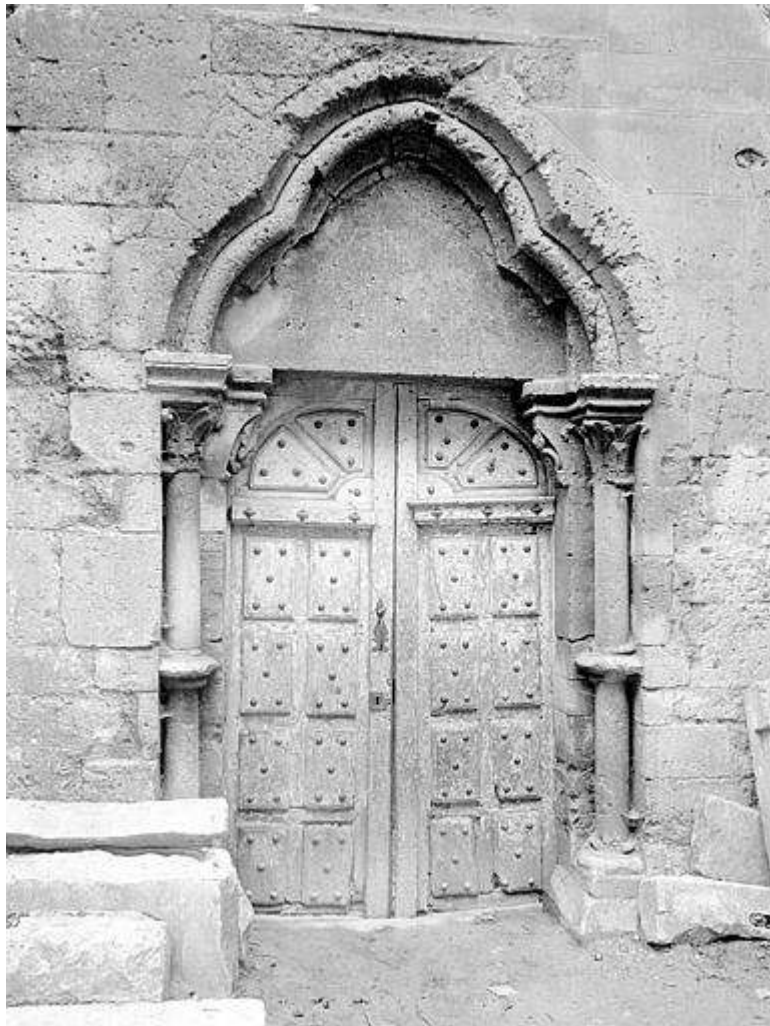
343L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.107.

344A. BOURGEOIS, *op.cit.*, 1868, p.149.

345J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 1987, p.212.

À l'extérieur, le chevet était constitué d'une abside en hémicycle<sup>346</sup>, accolée de deux chapelles, flanquées chacune d'une sacristie<sup>347</sup>. Derrière lui se trouvait le cimetière, qui mesurait 584 mètres sur 125 mètres et qui était doté de 12 ormes<sup>348</sup>.

La façade nord comprenait une petite porte au niveau de la nef qui donnait sur le cloître des chanoines, en ogive trilobée avec des colonnettes annelées (fig.21)<sup>349</sup>. La tour nord (fig.22) est caractérisée par Louis Graves comme « massive »<sup>350</sup>. Elle est ornée de pilastres, de moulures et de sculptures<sup>351</sup>. Sur chaque face, elle présente deux baies en ogives, ses angles sont dotés de gargouilles. Un escalier à couvert se termine par un clocheton à toit pyramidal orné d'écailles et de crochets<sup>352</sup>. La flèche de style gothique de cette tour, reconstruite entre 1520 et 1528<sup>353</sup>, est une pyramide, octogone et également dotée de crochets et d'un revêtement en écailles de poisson. Sur chaque face se trouve une fenêtre



**Fig.21** : Félix Martin-Sabon, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas, Portail nord, négatif noir et blanc, 13x18cm, avant 1897, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0049361.

346M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, p.192.

347D'après le plan de la collégiale reconstitué par Prosper Fleury de Villecardet, *op.cit.*, 1884, annexe.

348J.M. TOMASINI, Crépy-en-Valois. *Mille ans d'histoire, Crépy-en-Valois*, La Sauvegarde du vieux Crépy, 2014, p.353.

349L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.107.

350*Ibid.*, p.106.

351C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.1., 3e livre, chap.44, p.516.

352L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.106-107.

353M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, p.197.

surmontée d'un fronton pointu<sup>354</sup>. La tour mesurait 50 mètres de hauteur, 25 mètres du niveau du sol à la plate-forme et 25 mètres de la plate-forme à la croix au sommet de la flèche<sup>355</sup>, ajoutée en 1838<sup>356</sup>. Le clocher était équipé de sept cloches, dont quatre grosses, comprenant « Thomasse », datée de 1528, la plus imposante et la plus ancienne, et trois plus petites<sup>357</sup>.



**Fig.22** : Jean-Eugène Durand, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas, Ensemble nord, négatif noir et blanc, XIX<sup>e</sup> siècle, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0006266.

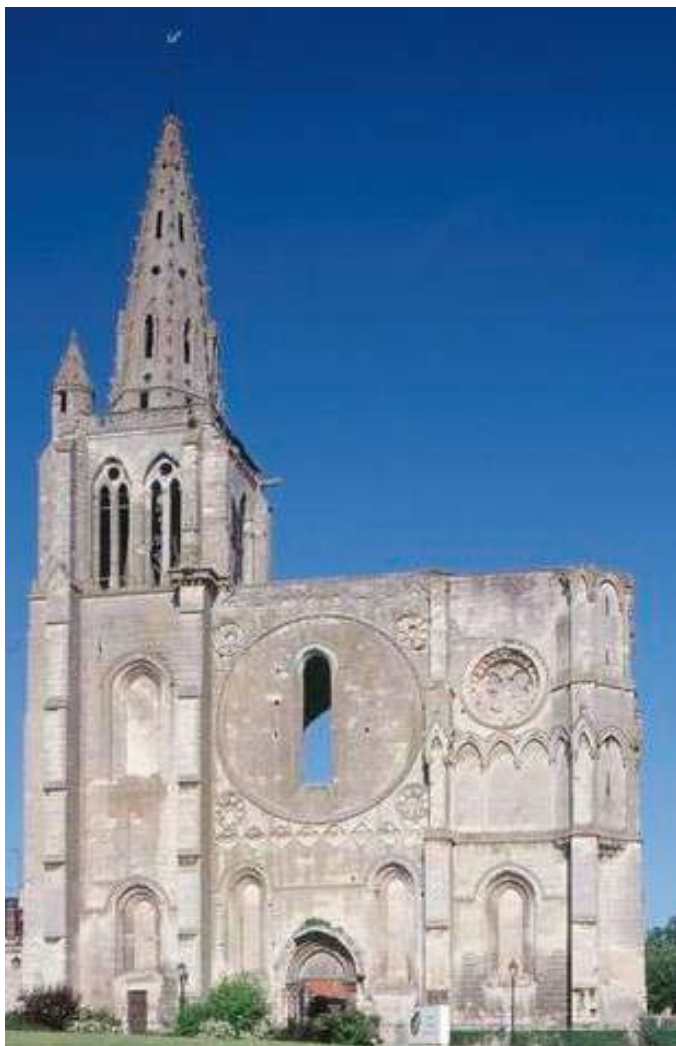
354L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.107.

355J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.350.

356*Ibid.*, p.364.

357J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.350.

La façade sud contenait un portail qui donnait à la première travée du bas-côté sud de la nef, semblable au portail principal, il offrait un deuxième accès à la collégiale<sup>358</sup>. Devant lui se déroulait un portique de plus de trois mètres de largeur et était découpé par un trumeau sur lequel était disposé une statue de Thomas Becket<sup>359</sup>. La tour sud se trouvait à la droite de ce



**Fig.23** : Jacques Pierre, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas, Façade occidentale et clocher en ruines, positif couleur transparent, 24x36mm, 30 mai 1997, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., 2006/026, 80L03990.

portail, elle était décorée d'arcades en ogives simulées étroites et à colonnettes<sup>360</sup>. Au deuxième niveau de cette tour, sur chaque face, se trouvait une rose cernée d'un cordon de fleurs et de feuilles<sup>361</sup>.

La façade occidentale (fig.23) se singularise par sa symétrie ainsi que par ses murs droits et fins rythmés par quatre contreforts<sup>362</sup>. Elle est de type harmonique car ses deux tours correspondent aux deux bas-côtés de la nef et qu'elles entourent le centre de la façade qui équivaut intérieurement à la nef<sup>363</sup>. Le grand portail peu profond, percé au centre de la façade, est en ogive, à cinq rangs de colonnettes grêles qui ont de petits chapiteaux à deux rangées de feuilles<sup>364</sup>. Le tympan du portail est cerné de deux longues fenêtres qui sont reliées par leurs impostes<sup>365</sup>. Au-dessus du portail se trouvait une grande rosace, aujourd'hui bouchée, qui s'étend entre les

358M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, p.193.

359J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 1987, p.212.

360L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.106.

361Ibid., p.106.

362M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, p.194.

363D. VERMAND, « Églises de l'Oise. Canton de Crépy-en-Valois. Les 35 Clochers de la Vallée de l'Automne », *Comité Département du Tourisme de l'Oise et S.E.P. Valois-Développement*, n°8, 1996, p.20.

364L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.106.

365M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, p.194.

deux contreforts, encadrée de feuilles et percée d'une lancette, ainsi que quatre autres petites roses sur ses coins<sup>366</sup>.

À l'intérieur, le chœur divisé en trois travées était accolé de deux chapelles terminées en hémicycle<sup>367</sup> et surmonté d'un triforium (*fig.24*) composé de quatre arcatures par travées<sup>368</sup>. La chapelle absidiale de gauche était celle de Saint-Nicolas où était célébrée la première messe de la journée. La chapelle absidiale de droite était celle de Saint-Pierre<sup>369</sup>. Le sanctuaire intégralement fermé était doté de stalles encadrées de huit grandes tapisseries représentant des paysages<sup>370</sup>. Au milieu du chœur, le maître-autel se composait de six grands chandeliers, d'une grande croix, le tout en cuivre et dominé par un baldaquin maintenu par six colonnes, en cuivre également, ayant à leur sommet un buste d'ange, qui furent offertes par Antoine Février, doyen du chapitre en 1565<sup>371</sup>. Au-dessus du maître-autel, une grande croix en cuivre surplombait la composition<sup>372</sup>. Les reliques de saint Thomas Becket étaient disposées dans un reliquaire en forme de bras sur lequel étaient appliquées des feuilles d'argent<sup>373</sup>. Derrière le maître-autel se trouvait la chapelle dédiée à Saint-Éloi<sup>374</sup>. Charles Carlier rapporte une légende sur l'un des piliers du chœur, celui sur lequel les sculpteurs ont illustré sur le chapiteau une danse, avec des personnes se tenant la main. Il fut dit que ce pilier était creux et qu'il renfermait une lampe allumée depuis la fondation de la collégiale. La légende prédit qu'au moment où cette lampe s'éteindra, « tout l'édifice croulera »<sup>375</sup>.

---

366L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.106.

367M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, p.192.

368*Ibid.*, p.194.

369J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.352.

370*Ibid.*, p.352-353.

371*Ibid.*, p.353.

372*Ibid.*, p.353.

373*Ibid.*, p.350.

374D'après le plan de la collégiale reconstitué par Prosper Fleury de Villecardet, *op.cit.*, 1884, annexe.

375C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.1., 3e livre, chap.44, p.516.



**Fig.24 :** Jean-Eugène Durand, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas, Triforium, négatif noir et blanc, XIX<sup>e</sup> siècle, Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., MH0006268.

Le transept légèrement saillant donnait accès au chœur<sup>376</sup> par un jubé du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, au-dessus duquel était placé un grand Christ entouré de Marie et de saint Jean<sup>377</sup>. À gauche du jubé était installé l'autel Saint-Étienne, à droite l'autel Notre-Dame où trônait un buste de la Vierge<sup>378</sup>. Dans le bras gauche du transept était installée la chapelle Saint-Jean-Baptiste, dans laquelle se trouvait un autel avec deux chandeliers en cuivre, ainsi qu'un Christ en ivoire sur une croix en bois. Le tout était surmonté de deux tableaux figurant la résurrection de Lazare et la descente de Croix<sup>379</sup>.

La nef était composée de cinq travées à bas-côtés simples<sup>380</sup>, dont on connaît l'élévation intérieure grâce à Tavernier de Jonquières, dessinateur du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig.26). Elle comportait trois grands étages, correspondants aux grandes arcades, au triforium et aux fenêtres hautes constituées de deux lancettes et coupées en deux par un trumeau<sup>381</sup>. Les voûtes en croisée d'ogives se trouvaient à une hauteur de 20 mètres au-dessus du sol<sup>382</sup> et étaient supportées par des piliers chargés de colonnettes engagées<sup>383</sup>. Accolées à la travée de droite, les chapelles de la Trinité et de Saint-Joseph et Saint-Rieul



**Fig.25** : Jean-Michel Périn, Chaire à prêcher de la cathédrale de Noyon, phototype argentique, 1984.

376M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, p.192.

377J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.352.

378*Ibid.*, p.352.

379*Ibid.*, p.352.

380M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, p.192.

381*Ibid.*, p.194.

382J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 1987, p.212.

383L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.107.



étaient séparées par le portail sud<sup>384</sup>. Sur le dernier pilier de la nef, à gauche, se trouvait la chaire à prêcher du XVIII<sup>e</sup> siècle offerte par le roi Louis XV et transférée en 1808<sup>385</sup> dans la cathédrale de Noyon<sup>386</sup> (fig.25). En face de la chaire étaient disposées des stalles réservées aux membres du conseil de fabrique, couronnées d'un tableau représentant le Christ<sup>387</sup>.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**Fig.26** : Tavernier de Jonquières, Crépy-en-Valois, Vue de l'intérieur de l'église de Saint-Thomas de Crépy, dessin à la plume et encre brune, aquarelle, 24,3x17,4cm, XVIII<sup>e</sup> siècle, Bib. nat. de France, département Estampes et photographie, EST RESERVE VE-26 (I).

384D'après le plan de la collégiale reconstitué par Prosper Fleury de Villecardet, *op.cit.*, 1884, annexe.

385Ministère de la Culture, POP, notice Palissy n°PM60001216,

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM60001216>, consulté le 10 novembre 2021.

386J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.352.

387Ibid., p.352.

## C. Dommages et restaurations du XV<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui

### 1. Guerre de Cent Ans

En 1430, alors que les Anglais avaient assiégé Compiègne, une compagnie fut envoyée à Crépy sous le commandement du comte de Hundington. Arrivés à destination, ils se trouvèrent face à une troupe armée et abandonnèrent l'attaque de la ville. Ils se retirèrent finalement vers Saintines<sup>388</sup>, à 15 kilomètres au nord-ouest de Crépy. Les Anglais ayant tout de même porté atteinte aux fortifications, les Crépynois se mirent à les consolider dans la crainte d'un nouvel assaut.

La réparation des fortifications n'étaient pas encore terminées que les Anglais revinrent une deuxième fois, en juillet 1431<sup>389</sup> et réussirent cette fois à s'emparer de la ville, du côté du faubourg de Saint-Thomas<sup>390</sup>. Pour entrer dans l'église, les Anglais trouèrent le mur de la façade nord<sup>391</sup>. De là, ils mirent à sac la collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry et pénétrèrent dans la maison des chanoines<sup>392</sup>. Les hommes qui se trouvaient dans la collégiale furent enfermés, avec l'espoir de pouvoir en obtenir une rançon<sup>393</sup>. Les chanoines, prisonniers dans la tour du beffroi de Saint-Thomas, épuisés par les souffrances infligés par les assaillants, convinquirent leurs bourreaux de laisser l'un d'entre eux sortir pour essayer d'obtenir la rançon qu'ils convoitaient. Un des chanoines vendit alors un bâton de chantre et l'argenterie qui se trouvait dans la collégiale, s'acquitta de la rançon et fit libérer les autres<sup>394</sup>.

---

388L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.86.

3891431 selon Charles Carlier, *op.cit.*, 1764 et Louis Grave, *op.cit.*, 1843 ; 1434 selon Prosper Fleury de Villecardet, *op.cit.*, 1884.

390 L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.86.

391GROSS (Abbé), *op.cit.*, 1881, p.108.

392C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.2., 6e livre, chap.37, p.466.

393Ibid., T.2., 6e livre, chap.37, p.466.

394A. POILLEUX, *Le duché de Valois pendant les quinzième et seizième siècles*, M. Delettre, Villers-Cotterêts, 1842, p.74-75.

Les Anglais se rendirent ensuite dans le faubourg de Sainte-Agathe, qui fut totalement détruit, notamment l'église<sup>395</sup>. Ce siège sera la première époque de destruction et de diminution des habitants de Crépy-en-Valois<sup>396</sup>. En effet, les assiégeants vont détruire et voler plus de 1500 maisons<sup>397</sup>, détruire les édifices publics et abattre la garnison<sup>398</sup>. Après avoir saccagé la ville et les églises de Saint-Thomas et de Sainte-Agathe, les Anglais se dirigèrent vers le château. La défense du lieu tint plusieurs jours, mais l'emplacement privilégié dans lequel se trouvaient les assaillants, le haut de la tour de Saint-Thomas, leur permettait de voir l'intérieur de l'enceinte du château<sup>399</sup>. Ils y avaient alors placé un guet qui informait ses compagnons des agissements des Crépynois<sup>400</sup>. Les Anglais purent alors préparer leur assaut en constatant le nombre faible des assiégés et en choisissant les lieux stratégiques où ils pourraient s'introduire<sup>401</sup>. Le château fut envahi, incendié et réduit en grande partie en ruines<sup>402</sup>. La ville fut entièrement touchée, les églises de Saint-Denis et de Saint-Arnoult subirent également l'acharnement des Anglais<sup>403</sup>, qui les brûlèrent<sup>404</sup>.

Le commandement de Crépy-en-Valois fut ensuite accordé à un militaire, Poton le Bourguignon, qui fit seulement reconsolider les fortifications du château<sup>405</sup>. La tour de Saint-Thomas-de-Cantorbéry, leur ayant amplement rendu service pendant l'assaut du château, devenait dès lors une menace<sup>406</sup>. Poton le Bourguignon décida qu'il fallait la détruire dans la crainte du retour des Français, afin qu'ils ne puissent pas bénéficier à leur tour de ce privilège<sup>407</sup>. La tour fut démolie jusqu'au niveau du comble des toits de la collégiale<sup>408</sup>.

---

395L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.86.

396C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.2., 6e livre, chap.37, p.466.

397Ibid., T.2., 6e livre, chap.37, p.466.

398L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.86.

399L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.86.

400C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.2, 6e livre, chap.37, p.467.

401A. POILLEUX, *op.cit.*, 1842, p.72.

402C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.2., 6e livre, chap.37, p.466.

403L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.86.

404P. FLEURY DE VILLECARDÉ, *op.cit.*, 1884, chap.XVII, p.229.

405L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.86.

406C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.2., 6e livre, chap.37, p.470.

407L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.86.

408C. CARLIER, *op.cit.*, 1764, T.2., 6e livre, chap.37, p.470.

Les Anglais tinrent la ville de Crépy jusqu'en mai 1433, date à laquelle le roi Charles VII intervint pour la libérer<sup>409</sup>. Les habitants ayant placé des échelles contre les murs des fortifications, le roi put entrer pendant la nuit dans la ville<sup>410</sup>. Les fortifications furent endommagées une fois de plus mais immédiatement reconstruites et la population qui avait migré en dehors de la ville put revenir<sup>411</sup>.

En 1440, Charles Ier, duc d'Orléans et de Valois, revenu d'Angleterre, souhaita demeurer à Crépy-en-Valois<sup>412</sup>. Il dépensa alors deux cents mille écus d'or pour racheter la liberté de la ville<sup>413</sup>. Dès lors, il s'efforça d'effacer les traces du passage des Anglais. Il reconstruisit tout d'abord le château, puis son enceinte, dont le reste des ruines fut donné aux habitants afin qu'ils puissent bâtir de nouvelles maisons<sup>414</sup>. Les églises Sainte-Agathe et Saint-Denis furent réédifiées<sup>415</sup>.

À partir de 1444 et sous l'impulsion de Jean le Fusellier, conseiller de Charles d'Orléans et chantre de la collégiale Saint-Thomas, une quête fut lancée auprès des bourgeois de la ville dans l'intention d'avoir la possibilité de remettre en état l'église<sup>416</sup>. Ce dernier avait déjà payé de sa poche les travaux les plus pressants dont la reconstruction du mur de clôture<sup>417</sup>. Jusqu'en 1457, on s'employa à restaurer Saint-Thomas, cependant les finances ne permirent pas d'accomplir le projet<sup>418</sup>. L'église sembla alors destinée à devenir une ruine et resta longtemps infréquentée<sup>419</sup>. Il fallut attendre une dizaine d'année pour que les travaux reprennent.

---

409L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.86.

410GROSS (Abbé), *op.cit.*, 1881, p.49.

411L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.87.

412L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.87.

413GROSS (Abbé), *op.cit.*, 1881, p.50.

414L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.87.

415GROSS (Abbé), *op.cit.*, 1881, p.50.

416A. LESORT, « La reconstitution des églises après la guerre de Cent Ans », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 20, n°87, 1934, p.205.

417A. POILLEUX, *op.cit.*, 1842, p.108.

418*Ibid.*, p.108.

419P. FLEURY DE VILLECARDÉ, *op.cit.*, 1884, pièce IV, p.314.

Le 21 octobre 1470<sup>420</sup>, Jean le Fusellier obtint l'autorisation auprès de Simon Bonnet, évêque de Senlis, de porter en procession les reliques de saint Thomas Becket dans tout le diocèse du Valois dans le but d'amasser assez de subsides pour la consolidation des gros murs et le rétablissement des voûtes, en état de péril imminent<sup>421</sup>. L'opération lancée par le chantre fonctionna et l'on put réaliser les travaux nécessaires<sup>422</sup>. Une fois que la collégiale fut rétablie, on procéda à une nouvelle consécration de celle-ci tant elle avait été remaniée<sup>423</sup>. Quelques temps plus tard, la confrérie aux prêtres de la ville fut transportée dans la collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry<sup>424</sup>. Quant à la tour sud détruite par les Anglais, Jean le Fusellier fit dresser un devis pour sa restitution, mais le coût se révéla trop élevé, cette idée fut oubliée<sup>425</sup>.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, François Ier, duc de Valois, se rendait fréquemment à Crépy-en-Valois. Cet homme avait un goût particulier pour les arts et aimait les promouvoir, il ne put se résoudre à laisser la collégiale Saint-Thomas sans au moins une majestueuse tour<sup>426</sup>. Son ambition fut d'autant plus motivée qu'une grande partie des autres églises de la ville avaient été restaurées et que la mémoire de Thomas Becket, un saint dont la dévotion était si forte, ne pouvait être associée à un moment délabré.<sup>427</sup>

La tour sud ne fut finalement pas rétablie à l'identique, mais c'est la tour nord qui fut dotée d'une nouvelle flèche construite entre 1520 et 1528<sup>428</sup>. Dès que le clocher fut terminé, les habitants tinrent à le pourvoir d'une cloche<sup>429</sup>. Cette cloche, nommée « Thomasse » reçut sa bénédiction en 1528<sup>430</sup>. En 1590, alors que Charles II, duc de Mayenne, tenta d'assiéger la ville, un affrontement eut lieu devant la collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry. Pour châtement, il semble que la cloche fut endommagée<sup>431</sup>. Thomasse est refondue puis redispesée dans le clocher en 1597<sup>432</sup>. Ces trois événements sont à l'origine de l'inscription qu'elle

---

420L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.96.

421P. FLEURY DE VILLECARDÉ, *op.cit.*, 1884, chap.XVII, p.230.

422L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.96.

423A. POILLEUX, *op.cit.*, 1842, p.109.

424L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.96.

425A. POILLEUX, *op.cit.*, 1842, p.108.

426P. FLEURY DE VILLECARDÉ, *op.cit.*, 1884, chap.XVII, p.231.

427*Ibid.*, chap.XVII, p.231.

428M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, p.197.

429P. FLEURY DE VILLECARDÉ, *op.cit.*, 1884, chap.XVII, p.231.

430J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 1987, p.214.

431*Ibid.*, p.214.

432*Ibid.*, p.214.

possède en surmoulage et en lettres gothiques sur sa partie supérieure<sup>433</sup> :

*« 1528. - Et tout mon premier être.*

*1590. - Par guerre et feu périrent.*

*1597. - Thomasse a fait renaître.*

*..... Et la troupe endormie. »*

La flèche et la cloche sont restées les mêmes depuis leur installation. Thomasse est aujourd'hui l'une des plus anciennes cloches du Valois et le clocher fait partie des 35 clochers de la Vallée d'Automne<sup>434</sup> .

---

433P. FLEURY DE VILLECARDÉ, *op.cit.*, 1884, chap.II, p.6.

434J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 1987, p;214.

## 2. Du temple de la Raison et de l'Être suprême au classement au titre des monuments historiques

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée Nationale vote l'aliénation des biens du clergé<sup>435</sup>. Les chanoines de la collégiale, autrefois propriétaires de ses biens, deviennent leurs simples gardes. Un inventaire est effectué par les officiers municipaux de Crépy le 20 novembre 1790<sup>436</sup>. Quelques mois plus tard, le 12 juillet 1790, cette même assemblée délibère en la faveur de la constitution civile du clergé. Les prêtres deviennent des fonctionnaires d'État et les communes ne peuvent plus disposer que d'une paroisse pour 6 000 habitants<sup>437</sup>. À Crépy-en-Valois et à cette époque, on comptait trois paroisses pour deux mille habitants. En février 1791, la municipalité décida que Saint-Thomas-de-Cantorbéry deviendrait la seule paroisse de la ville, un choix motivé par sa superficie, pouvant accueillir 1 700 fidèles debout, ainsi que par son emplacement central dans la ville<sup>438</sup>.

Durant l'année 1792, la nouvelle République se sentant menacée, elle cherche à se pourvoir de matériaux, notamment de métal, pour confectionner des armes. Les églises se trouvent alors être d'excellents lieux d'approvisionnement<sup>439</sup>. En septembre 1793, la mise en pratique du décret de la Convention dans les paroisses concernant l'appropriation des matériaux dans les églises est arbitrée par le district de Crépy. La municipalité descendit six des sept cloches de la collégiale et les envoya à la fonderie. Seule Thomasse demeurera dans le clocher. Quelques jours plus tard, les colonnes en cuivre du maître-autel du chœur subirent le même sort<sup>440</sup>. Saint-Thomas fut fermée par ordonnance de la municipalité le 3 décembre 1793, pour cause de fanatisme religieux. Les élus décidèrent d'y prélever tous les ornements restants pour les faire bénéficier à l'État. Les grilles de la collégiale furent détachées et transformées en piques<sup>441</sup>.

---

435E. de PRESSENSÉ, *L'Église et la révolution française. Histoire des relations de l'Église et de l'État de 1789 à 1814*, Paris, Librairie Fischbacher, 1889, p.90.

436J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.354.

437E. de PRESSENSÉ, *op.cit.*, 1889, p.186.

438J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.354.

439*Ibid.*, p.356.

440*Ibid.*, p.356.

441*Ibid.*, p.357.

Lors de la Révolution, de nouveaux cultes apparaissent. Les révolutionnaires tentent de constituer un culte civique en automne 1793, celui de la Raison<sup>442</sup>. La cérémonie d'inauguration du temple de la Raison en l'église de Saint-Thomas-de-Cantorbéry eut lieu le 24 janvier 1794. La municipalité ainsi que la Société populaire décida d'y honorer Jean-Paul Marat et Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, deux figures de la Révolution française assassinés en 1793<sup>443</sup>. Pour cette occasion, un Crépynois fit don à la Société populaire de bustes des deux hommes, qui furent disposés pendant la cérémonie sur un sarcophage, en haut d'une estrade bâtie au milieu de la nef de Saint-Thomas<sup>444</sup>. Quelques jours après l'inauguration de la collégiale, il fut inscrit sur ses portes « temple dédié à la Raison »<sup>445</sup>. Durant les mois de mars et d'avril 1794, Saint-Thomas est transformée en prison pour plus de quatre-cents Anglais et Autrichiens opposés à la cause, ainsi qu'en écuries<sup>446</sup>.

Le culte de la Raison est ensuite remplacé par celui de l'Être suprême par Maximilien Robespierre<sup>447</sup>. Ce dernier, souhaitant contrôler le mouvement populaire, décide de mettre fin à la déchristianisation en affirmant l'existence d'un Être suprême. Par ce même biais, il souhaite instaurer la croyance de l'immortalité de l'âme. Ce fondement métaphysique lui est inspiré par Voltaire, mais principalement par Rousseau, dont les idées sont fortement réutilisées dans les discours de Robespierre<sup>448</sup>. Le 7 mai 1794 (18 floréal an II), Robespierre présente à la Convention le « Rapport fait au nom du Comité de salut public sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les Fêtes nationales », qui est conclu par un décret dont l'article premier promulgue : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême, et l'immortalité de l'âme. »<sup>449</sup>. L'existence de l'Être suprême, selon lui, est un « rappel continu à la justice ; elle est donc socialiste et républicaine »<sup>450</sup>.

---

442J. LALOUETTE, *La Séparation des Églises de l'État. Genèse et développement d'une idée (1789-1905)*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, p.33.

443J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.357.

444*Ibid.*, p.357.

445*Ibid.*, p.358.

446*Ibid.*, p.358.

447J. LALOUETTE, *op.cit.*, 2015, p.33.

448F. HILDESHEIMER, *Une brève histoire de l'Église. Le cas français (IVe-XXIe siècles)*, Paris, Flammarion, 2019, p.112.

449« Rapport fait au nom du Comité de salut public sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les Fêtes nationales », dans R. VOELTZEL, « L'Être suprême pendant la Révolution française (1789-1794) », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 38e année, n°3, 1988, p.266.

450*Ibid.*, p.266.



Les églises qui jusqu'alors étaient désaffectées se transformèrent en temples de la Raison et de l'Être suprême et leur façade durent recevoir l'inscription de l'article premier du décret de Robespierre. Cette inscription se lit encore sur le frontispice de quelques rares églises françaises<sup>451</sup>. Le 27 mai 1794, la Société populaire évacua les chevaux et prisonniers de la collégiale et décida qu'elle servirait dorénavant à célébrer les fêtes nationales et qu'elle serait dédiée à l'Être suprême et à l'immortalité de l'âme<sup>452</sup>. L'inscription « Le peuple François reconnaît l'existence de l'Être supreme et de l'immortalité de l'ame » peinte sur le tympan du portail central de la Saint-Thomas fut ajouté en juin 1794 et demeure encore aujourd'hui<sup>453</sup>.

En 1795 et à la suite de la mort de Robespierre, le culte catholique est de nouveau permis, l'église Saint-Thomas peut retrouver son usage originel<sup>454</sup>. Les offices perdurèrent jusqu'en 1799, date à laquelle les voûtes de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, située dans le transept nord, croulèrent à la suite de l'amputation de plaques de plombs sur la toiture pour en faire des balles<sup>455</sup>. La collégiale fut fermée, son culte déplacé dans l'église Saint-Michel<sup>456</sup>. En 1802, le conseil municipal de Crépy-en-Valois évoqua la destruction complète de Saint-Thomas pour des raisons de sécurité, annonçant un effondrement prochain de tout l'édifice. Le projet fut abandonné et les habitants se servirent de la collégiale comme d'une carrière de pierres<sup>457</sup>.

En septembre 1804, une estimation de l'église fut effectuée, on la divisa en trois lots, comprenant l'église en elle-même, le clocher et le cimetière en vue de sa vente prochaine. Le 15 août 1805, il fut procédé à la vente mais les lots furent modifiés. Étienne-Marie Delahante, maire de Crépy-en-Valois depuis 1803 et désireux de sauvegarder l'édifice, racheta le premier lot qui comprenait le clocher<sup>458</sup>. Le deuxième lot (nef, transept et cimetière) fut acquis par Monsieur Cani, entrepreneur à Compiègne. Le troisième, se composant de l'extrémité du chœur et de l'ancien chemin amenant au cloître, fut obtenu par plusieurs particuliers<sup>459</sup>. Les

---

451J. LALOUETTE, *op.cit.*, 2015, p.33.

452J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.359.

453*Ibid.*, p.359.

454E. de PRESSENSÉ, *op.cit.*, 1889, p.300.

455J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 1987, p.214.

456J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.361.

457*Ibid.*, p.361.

458L. GRAVES, *op.cit.*, 1843, p.107.

459J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.362-363.

déprédations commencèrent alors et en 1811 Étienne-Marie Delahante racheta la dernière travée de la nef afin d'assurer le maintien du clocher, qu'il équipa d'une horloge<sup>460</sup>. Il fit don du clocher à la ville en 1823, le conseil municipal accepta mais avec beaucoup de réticences dues à la lourde charge complémentaire que cela allait impliquer. La travée rachetée en 1811 fut léguée à un certain Monsieur Mathiou, sous serment de ne jamais lui porter atteinte<sup>461</sup>. Sous le mandat du maire Charles Damainville et à partir de 1838, des travaux furent entrepris, notamment de consolidation de la tour par de nouveaux contreforts au niveau de la travée de la nef, ainsi que l'ajout d'une croix en fer sur la flèche de 135 kilogrammes sur laquelle a été inscrit « Forcée gratuitement par Dupas, maréchal à Crépy en 1838 » et d'un coq réalisé par un chaudronnier Crépynois, Monsieur Chabey<sup>462</sup>. En 1865, Amédée Dambry, maire, obtint le rachat de la travée de la nef qui appartenait à la famille Mathiou. Il entreprit la restauration des voûtes et les fit recouvrir d'un toit en zinc afin de protéger la collégiale de nouvelles infiltrations<sup>463</sup>.

Antony Poilleux écrivait en 1842 dans son ouvrage *Le duché de Valois pendant les quinzième et seizième siècles* que la collégiale « construite à la fin du XIIe siècle, est menacée d'une ruine prochaine et mériterait peut-être l'attention sérieuse des inspecteurs de nos monuments historiques »<sup>464</sup>. Une trentaine d'année plus tard, en 1875, l'église Saint-Thomas-de-Cantorbéry apparut dans la liste des édifices classés au titre des monuments historiques<sup>465</sup>. Son classement été effectué pour sauver ce qu'il restait encore après les maintes dégradations qu'elle eut subit depuis 1792 : la façade, la première travée ainsi que les piles des bas-côtés et du sanctuaire<sup>466</sup>. La date précise du classement n'est pas connue, mais les premiers travaux commandés par la Commission des Monuments historiques pour la collégiale se déroulèrent en 1874. Saint-Thomas n'apparaissant pas dans la liste des monuments historiques de 1862<sup>467</sup>, elle fut donc classée entre 1862 et 1875.

---

460J.M. TOMASINI, *op.cit.*, 2014, p.363.

461*Ibid.*, p.363.

462*Ibid.*, p.364.

463*Ibid.*, p.364.

464A. POILLEUX, *op.cit.*, 1842, p.108.

465Ministère de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts, Direction des Beaux-Arts, *Commission des Monuments Historiques, Circulaires ministérielles relatives à la conservation des monuments historiques*, Paris, Imprimerie nationale, 1875, p.64.

466M. BIDEAULT, C. LAUTIER, *op.cit.*, 1987, p.197.

467Ministère d'État, *Notes, circulaires et rapports sur le service de la conservation des monuments historiques*, Paris, Imprimerie impériale, 1862.

### 3. Restaurations entreprises de 1874 à 1998

En septembre 1874, un éboulement dans le clocher alerta Albert Choppin, préfet de l'Oise, qui informa la Commission des Monuments historiques<sup>468</sup>. Elle chargea un des architectes des Beaux-Arts, Paul Selmersheim, de dresser un rapport sur la nature des dégradations et sur l'importance des réparations à prévoir. Le choix de Selmersheim s'expliquait par le fait qu'il était déjà chargé de faire le relevé de l'église, pour une nouvelle publication des archives de la Commission des Monuments historiques<sup>469</sup>.

Le rapport de l'architecte constata un écroulement d'une partie du mur de soutien est du clocher, qui se dédoubla à la suite de la charge qu'il supportait et de son manque de liaisons. Il signala aussi l'agrandissement des crevasses produites par la démolition de la plus grande partie de la collégiale au début du XIX<sup>e</sup> siècle et qui mirent l'édifice en danger<sup>470</sup>. Selmersheim proposa alors des mesures qu'il pensait urgentes pour assurer la conservation des restes de Saint-Thomas, comme reconstruire le mur dédoublé en moellons durs, tout en laissant deux petits passages latéraux pour dégager les piles, ou établir deux forts chaînages à la base de la flèche, qu'il caractérisait comme « trop faible »<sup>471</sup>. La réfection du dallage de la flèche lui parut également indispensables pour éviter que l'eau ne pénètre et n'accélère la ruine. Il désigne l'église Saint-Thomas comme « des restes qu'on ne peut certainement pas essayer de restaurer » car à son avis elles sont dénaturées et sans plus aucun emploi. Néanmoins, l'architecte souligne qu'il serait regrettable qu'elles disparaissent pour l'étude de l'art national du Moyen-Âge<sup>472</sup>.

---

468 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat, « Restauration d'édifice de l'Oise – Oise, Crépy-en-Valois, Église Saint-Thomas (restes). Correspondance : état de l'édifice, remplacement de l'horloge, assurance, consolidation, 1874-1959 », 81/60/298, lettre du préfet de l'Oise (Albert Choppin) au ministre de l'Instruction publique, du Culte et des Beaux-Arts (Arthur de Cumont, Beauvais, 16 septembre 1874.

469 *Ibid.*, 81/60/298, minute de lettre du ministre de l'Instruction publique, du Culte et des Beaux-Arts (A. de Cumont) au préfet de l'Oise (A. Choppin), 24 septembre 1874.

470 *Ibid.*, 81/60.298, P. Selmersheim, devis des réparations à effectuer adressé au ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts (A. de Cumont), 12 janvier 1875.

471 *Ibid.*, 81/60/298, 12 janvier 1875.

472 *Ibid.*, 81/60/298, 12 janvier 1875.

Un second rapport fut dressé par l'inspecteur général de la Commission des Monuments historiques, Émile Boeswilwald<sup>473</sup>. Ce dernier reprit les propositions de Selmersheim mais y voit des incohérences, comme les chaînages inutiles lorsque l'édifice sera réparé, donc assez solide, ainsi que le garde-corps en fer que l'architecte des Beaux-Arts avait proposé de placer à la base de la flèche et dont l'inspecteur général ne voit pas le caractère d'utilité<sup>474</sup>.

Les travaux peinèrent à commencer et le préfet de l'Oise commença à s'impatienter au vue de l'urgence des réparations<sup>475</sup>. Le 17 avril 1875, l'administration des Beaux-Arts décida la restauration des restes de Saint-Thomas<sup>476</sup> mais il fallut encore attendre l'approbation du conseil municipal de Crépy-en-Valois, qui organisa une séance le 8 juillet 1875 dans laquelle Monsieur Picard, qui fut chargé par le maire, Joseph-Marie Tétu, de prendre des renseignements sur la nature des travaux à exécuter. Au vue des constatations de ce dernier, caractérisant les travaux comme tous de pure consolidation et ayant une caractère de grande urgence et de grand intérêt pour la ville, le conseil municipal vota à l'unanimité l'acceptation du devis<sup>477</sup>.

Le 5 août 1875, Selmersheim est autorisé par le ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts à commencer immédiatement les travaux<sup>478</sup>. Durant les travaux, en 1876, la foudre tomba deux fois sur la tour nord ce qui a causé des dommages assez considérables aux maçonneries de la flèche. La municipalité de Crépy-en-Valois fit exécuter les réparations nécessaires, par le même temps posa un paratonnerre et restaura l'ancienne balustrade supérieure sur la face nord de la tour nord<sup>479</sup>.

---

473 *Ibid.*, 81/60/298, rapport de la Commission des Monuments historiques sur l'église Saint-Thomas par l'inspecteur général des Monuments historiques, Émile Boeswilwald, 4 mars 1875.

474 *Ibid.*, 81/60/298, 4 mars 1875.

475 *Ibid.*, 81/60/298, lettre du préfet de l'Oise (A. Choppin) au ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts (Henri Wallon), Beauvais, 8 avril 1875.

476 *Ibid.*, 81/60/298, lettre de P. Selmersheim au ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, 14 mars 1877.

477 *Ibid.*, 81/60/298, extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la ville de Crépy-en-Valois, 8 juillet 1875.

478 *Ibid.*, 81/60/298, minute de lettre du ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts (H. Wallon) au maire de Crépy-en-Valois (J.M. Tétu), 5 août 1875.

479 *Ibid.*, 81/60/298, lettre de P. Selmersheim au ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts (H. Wallon), 14 mars 1877.

Les mémoires des travaux de la Commission des Monuments historiques des années 1875 et 1876 indiquent la construction de deux murs de soutènement sous la tour nord et la restauration de deux piliers de la face sud de la cour, ainsi que des reprises dans l'intérieur de la tour sud, des contreforts, de la porte d'entrée de la façade nord et des couvertures en zinc<sup>480</sup>. En 1876, il fut procédé au rejointement de la flèche et aux réparations de la balustrade de la cour<sup>481</sup>.

Le remplacement de l'horloge installée dans le clocher fut décidé par le conseil municipal de Crépy-en-Valois en mai 1899<sup>482</sup>. Un architecte de la Commission des Monuments historiques se rendit à l'église Saint-Thomas quelques mois plus tard pour constater que les deux cadrans étaient bien en place vers la base de la flèche et que les maçonneries n'avaient pas souffert de cette modification. Il put alors observer que les ruines étaient utilisées comme lieu de dépôt d'accessoires de fêtes et d'objets divers et que le clocher servait de réservoir d'eau. Dans une lettre adressée au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, il relata que l'édifice était clos et inaccessible aux habitants. Il dit avoir recommandé à la municipalité de faire quelques entretiens sur la couverture et l'avoir mise en garde concernant le clocher. Cependant, il ajouta que l'utilisation de l'édifice par les services municipaux ne pouvait que lui être profitable puisqu'elle poussait la population à s'intéresser à la sauvegarde de ce monument<sup>483</sup>.

La collégiale Saint-Thomas ne connut pas de modifications et restaurations majeures jusqu'en 1948, date à laquelle des travaux sont demandés à la Commission des Monuments historiques par la ville de Crépy-en-Valois. Ce qui causa ces travaux furent les pénétrations d'eau que la travée de la nef avait subi durant tout un hiver et qui semblait l'avoir fragilisée. Les voûtes de la travée étaient recouvertes d'une terrasse en zinc qui dégorgeait ses eaux de pluie dans un chéneau encaissé qui se boucha à plusieurs reprises. L'eau se déversait alors dans les reins des voûtes, ce qui entraîna la dégradation des mortiers et la chute d'éléments

---

480 *Ibid.*, 81/60/298, Mémoire des travaux, exercice 1875, Restauration du portail et de la cour de l'ancienne église St Thomas de Crépy. Mémoire des ouvrages de terrasse, maçonnerie et de charpente, 1875.

481 *Ibid.*, 81/60/298, Mémoire des travaux, exercice 1876.

482 *Ibid.*, 81/60/298, extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Crépy, 31 mai 1899.

483 *Ibid.*, 81/60/298, lettre d'un architecte de la Commission des Monuments historiques au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (Georges Leygues), 10 avril 1900.

d'ogives. La branche diagonale de la voûte tomba<sup>484</sup>. Il fut indispensable et urgent d'étayer cette partie de l'édifice et de restaurer la charpente ainsi que la couverture.

Dans un rapport daté du 22 mars 1948<sup>485</sup>, Jean-Pierre Paquet, architecte en chef des Monuments historiques, programma les travaux qui devaient être réalisés. Dans un premier temps, il s'agissait de se consacrer à la couverture, puis aux étalements et enfin à la maçonnerie, notamment en reprenant les ogives et l'arc doubleau. Il nota que la chute de la voûte était à craindre immédiatement. Les dégâts à réparer ayant été facile à éviter selon lui, il incrimina la municipalité de Crépy-en-Valois qui aurait dû surveiller l'état de l'édifice et qu'il considèrera responsable des désordres occasionnés.

L'avis de l'inspecteur général Ernest Herpe<sup>486</sup> confirma les dires de Paquet, qui considéra que le mauvais entretien de la couverture et le manque de surveillance avaient causé des infiltrations pendant un long moment et auraient pu être éradiquées. Plutôt réfractaire à allouer une dépense de plus d'un million « pour rétablir une branche d'un arc diagonal pour soutenir une voûte banale dans un édifice complètement en ruine », il conseilla de réduire le devis au simple rétablissement de la branche d'arc et à une consolidation des autres parties de la voûte<sup>487</sup>.

Les travaux n'ayant toujours pas été commandés, Jean-Pierre Paquet s'adressa au ministre de l'Éducation Nationale, Yvon Delbos<sup>488</sup>, pour lui signaler à nouveau l'état dangereux des voûtes. Il lui dit avoir encore diminuer le devis et avoir demandé à la ville de Crépy de participer au paiement des travaux. Cependant, depuis sa demande, l'édifice se dégrada et l'effondrement de la voûte fut imminente. Une fois de plus, il mit en cause la municipalité de Crépy-en-Valois et plaça la provenance des désordres dans le réservoir d'eau contenu dans le clocher. Ernest Herpe, quant à lui, insista sur le fait qu'il ne fallait en aucun cas compter sur un concours financier de la commune qui ne semblait pas se rendre compte de

---

484*Ibid.*, 81/60/298, rapport de l'ACMH (Jean-Pierre Paquet) – Projet de travaux. Étalement et restauration de la voûte de l'ancienne nef contiguë au clocher, 22 mars 1948.

485*Ibid.*, 81/60/298, 22 mars 1948.

486*Ibid.*, 81/60/298, Avis de l'IGMH (E. Herpe), 28 juillet 1948.

487*Ibid.*, 81/60/298, 28 juillet 1948.

488*Ibid.*, 81/60/298, lettre de l'ACMH (J.P. Paquet) au ministre de l'Éducation Nationale (Yvon Delbos), 28 mars 1950.

la grande responsabilité à laquelle elle s'exposait<sup>489</sup>.

Le conseil municipal tint une séance le 8 décembre 1950 durant laquelle ses membres contestèrent contre le fait que l'État tienne à leur faire payer une grande part de la dépense des travaux alors que cet édifice était passé aux mains de l'administration des Beaux-Arts. Néanmoins, il accepte d'inscrire la dépense évaluée à 295,600 francs sur les exercices des années 1951 et 1952<sup>490</sup>. La part de la commune s'éleva enfin à 400,000 à 500,000 francs à la suite d'une nouvelle expertise et à de nouveaux dommages survenus depuis l'établissement du devis<sup>491</sup>. Le devis constitué en août 1952 par Jean-Pierre Paquet estima les travaux à plus d'un million de francs pour l'étalement et la restauration de la voûte de l'ancienne nef<sup>492</sup>.

Yves Boiret, architecte en chef des Monuments historiques, se pencha sur le dossier de la collégiale Saint-Thomas en mai 1987. Dans une note annexe à son rapport du 25 mai de cette même année<sup>493</sup>, il détailla les désordres constatés et leurs causes. Boiret justifia l'insolidité du monument par deux raisons. D'une part, sa fragilité serait due aux effets de poussées des arcs et des voûtes qui n'auraient pas été prises en compte lors des démolitions. D'autre part, sa fonction de château d'eau avec la citerne, posée dans le clocher et lourde de plusieurs centaines de tonnes, expliquerait également son état de délabrement. Les désordres constatés se trouvèrent notamment dans les contreforts, pour la plupart non liaisonnés et sur les colonnettes nord supportant le doubleau de la première travée de la nef. L'architecte en chef des Monuments historiques proposa d'étayer le clocher dans les directions où les poussées ne sont pas absorbées, de ceinturer le clocher à deux niveaux par des chaînages et de mener une étude préalable pour définir les travaux de consolidation supplémentaires<sup>494</sup>.

---

489 *Ibid.*, 81/60/298, réponse à une demande de l'IGMH (E. Herpe), 25 avril 1950.

490 *Ibid.*, 81/60/298, extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Crépy-en-Valois, 8 décembre 1950.

491 *Ibid.*, 81/60/298, lettre de l'ACMH (J.P. Paquet) au maire de Crépy-en-Valois (Jean Vassal), 28 septembre 1951.

492 *Ibid.*, 81/60/298, devis des travaux des Monuments historiques par J.P. Paquet, août 1952.

493 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., « Étude préalable à la restauration de monuments. Oise, Crépy-en-Valois, Église Saint-Thomas (restes) : Mise en sécurité de la tour nord, faces ouest et nord (1995-1996) ; Vincent Brunelle, novembre 1995 », ETU/095, note annexe au rapport du 25 mai 1987 par Yves Boiret, ACMH.

494 *Ibid.*, ETU/095, 25 mai 1987.

Le rapport de Boiret fut continué par Jean-Pierre Blin, inspecteur général des Monuments historiques, en septembre 1992. Il reprit les propositions faites par l'ACMH qui devraient pouvoir permettre de stabiliser et mettre hors d'eau la plus grande partie de l'édifice. Il invita cependant à ne pas pousser trop loin les restaurations car il s'agissait « de traiter une ruine qui ne recouvrera jamais sa splendeur passée »<sup>495</sup>. Les travaux commencèrent en novembre 1992 par la restauration de la face est de la tour et la maçonnerie<sup>496</sup>. Vincent Brunelle, ACMH, vint constater les travaux en février 1993. Les contreforts sud-est furent consolidés<sup>497</sup>, le chaînage au-dessus de la salle voûtée du premier étage fut réalisé en octobre 1993<sup>498</sup>.

En 1995, Vincent Brunelle signala des fissures courantes sur toutes les faces de la tour nord. Dans son rapport de novembre 1995, il projeta des travaux de restauration et de mise en sécurité sur les faces nord et ouest de la tour, notamment sur la terrasse et la base de la flèche. Les travaux consistaient en la réfection de l'étanchéité, la reprise des joint et la restauration des balustrades sur trois faces<sup>499</sup>.

Étienne Poncelet, ACMH, rendit un rapport le 9 décembre 1996<sup>500</sup> après sa visite demandée par Monsieur Laisier, maire adjoint de Crépy-en-Valois, afin d'examiner les ruines et surtout l'état du beffroi supportant « Thomasse », cloche du XVI<sup>e</sup> siècle. Il constata que la chambre des cloches n'avait plus aucune protection contre les pluies battantes, que de ce fait les bois du beffroi était complètement pourri, donc que le clocher était en péril imminent de chute. Il put aussi voir que les voûtes des étages inférieurs avaient été très dégradés par les intempéries et qu'elles étaient également menacées. Les fissurations du côté nord se révélèrent importantes et justifiaient la mise en place de dispositions provisoires de protection et de

---

495 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., « Dossier des ouvrages exécutés lors de la restauration de monuments. Oise, Crépy-en-Valois, Église Saint-Thomas : Avis sur l'étude préalable à la restauration des couvertures », septembre 1992 – mai 1996, 2003/019/0004, avis sur étude préalable par Jean-Pierre Blin, IGMH, 30 septembre 1992.

496 *Ibid.*, 2003/019/0004, ordre de service du ministère de la Culture et de la Communication à l'entreprise Charpentier P.M. (Paris), 12 novembre 1992.

497 *Ibid.*, 2003/019/0004, DDOE., ACMH (Vincent Brunelle), 10 février 1993.

498 *Ibid.*, 2003/019/0004, DDOE., ACMH (V. Brunelle), 14 octobre 1993.

499 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op. cit.*, ETU/095, rapport de l'ACMH (V. Brunelle), novembre 1995.

500 Charenton-le-Pont, « Archives édifices de Meurthe-et-Moselle, Oise, Vosges. Oise, Crépy-en-Valois. Église Saint-Thomas : DDOE. et projet architectural et technique concernant la restauration des façades nord et ouest de la tour nord », 2001/016/0028, rapport de visitation de l'ACMH (Étienne Poncelet), 9 décembre 1996.



contrôle. Les services techniques avaient, avant la visite d'Étienne Poncelet, mis en place des étaitements provisoires pour soulager les bois mais ces mesures ne pouvaient restées sans complément. La sonnerie de la cloche fut interrompue immédiatement<sup>501</sup>.

Les travaux furent terminés en juin 1988 et consistèrent en la restauration de la façade nord de la tour nord, ainsi qu'à la couverture en plomb de la balustrade et au nettoyage général de la façade qui fut remaillée en profondeur. Le dossier documentaire des ouvrages exécutés (DDOE) indiqua que ces travaux n'étaient que la première phase d'une opération sur l'ensemble de la tour nord qui devrait être suivie de travaux sur la façade ouest et sur la chambre des cloches et son beffroi<sup>502</sup>. Cependant, ces travaux ne semblent pas avoir été réalisés.

---

501 *Ibid.*, 2001/016/0028, 9 décembre 1996.

502 *Ibid.*, 2001/016/0028, DDOE par l'ACMH (E. Poncelet), 29 juin 1998.

#### 4. Effondrement d'une partie de la façade en juin 2019

Dans la nuit du 20 au 21 juin 2019, alors qu'une première série de travaux avait été votée à l'unanimité lors du conseil municipal de Crépy-en-Valois le 29 mai<sup>503</sup>, une partie de la voûte intérieure de la première travée de la nef s'écroula. D'autres éléments furent ébranlés, notamment un pilier de la nef<sup>504</sup>. Un périmètre de sécurité fut mis en place immédiatement autour de l'église qui menaçait encore de s'écrouler au vue de ses nombreuses fissures. Une entreprise fut missionnée dès le 23 juin pour solidifier le pilier fêlé<sup>505</sup>.



*Fig.27 : Alexis Bisson, Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas, Une partie de l'église s'est effondrée dans la nuit, photographie numérique, dans Le Parisien, « Crépy-en-Valois : la façade de l'église Saint-Thomas s'est écroulée », 21 juin 2019.*

---

503Site de la ville de Crépy-en-Valois, « Collégiale Saint-Thomas : restauration de la tour-clocher », <https://crepyenvalois.fr/les-grands-projets/collegiale-saint-thomas/>, consulté le 25 octobre 2021.

504*Le Courrier Picard*, « Une partie de l'église Saint-Thomas s'effondre », 22 juin 2019, p.CLO02.

505A. BISSON, « Ça a fait un énorme bruit, comme un orage très proche », *Le Parisien*, 22 juin 2019, p.OISE34.

Un arrêté de péril avait été demandé le 5 mars par le maire de la ville, Bruno Fortier, qui, devant la scène de Saint-Thomas effondrée, semblait attristé mais principalement en colère. La municipalité, qui depuis plusieurs années voyait la collégiale se détériorer et des pierres tomber<sup>506</sup>, avait essayé d'alerter la Commission des Monuments historiques. Elle assura aussi avoir écrit en dix ans une dizaine de fois à l'architecte des Bâtiments de France (ABF) pour lui signaler l'état dans lequel se trouvait la collégiale. Les architectes s'étaient rendus à Crépy-en-Valois un mois avant l'éboulement pour faire un diagnostic, mais qui ne fut pas rendu<sup>507</sup>. L'arrêté de péril sollicité depuis plusieurs mois par le maire fut pris le jour même<sup>508</sup>.

Le 21 juin des travaux de sécurisation des lieux furent commandés par la municipalité<sup>509</sup>. Le 23 juin, d'autres pierres tombèrent de la collégiale<sup>510</sup>. Une réunion de crise se tint au pied de l'église le lendemain, lundi 24 juin 2019, durant laquelle la municipalité et les experts se concertèrent pour l'exécution immédiate des travaux de consolidation.

Un architecte en chef, commissionné par les Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), fut mandaté pour diagnostiquer les travaux à accomplir, travaux qui en attendant furent polarisés sur le pilier de la nef. Une société experte dans le domaine du bâti ancien vint poser des étais pour prévenir son affaissement<sup>511</sup>.

Le maire de Crépy-en-Valois, bien décidé à sauver la collégiale, souhaitait dès l'effondrement lui rendre l'aspect qu'elle présentait depuis trois siècles : « On va reconstruire ce qui est tombé. Cette église, c'est la Tour Eiffel de Crépy, notre symbole. Il n'est pas question qu'elle disparaisse et je me battrais pour ça, même si cela prendra un certain temps »<sup>512</sup>. Mais bien avant de projeter les travaux de restauration, il fut premièrement question de sécuriser les lieux. Une seconde réunion eut lieu le 2 juillet 2019 afin que les élus

---

506 *Le Courrier Picard*, *op.cit.*, 22 juin 2019, p.CLO02.

507A. BISSON, *op.cit.*, *Le Parisien*, 22 juin 2019, p.OISE34.

508 *Ibid.*, p.OISE34.

509 Site de la Fondation du Patrimoine, « Plus jamais ça pour la collégiale Saint-Thomas à Crépy-en-Valois », <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/plus-jamais-ca-pour-la-collegiale-saint-thomas-a-crepy-en-valois>, consulté le 6 juin 2021.

510 A. BISSON, « Il faut reconstruire l'église Saint-Thomas », *Le Parisien*, 25 juin 2019, p.OISE35.

511 *Ibid.*, p.OISE35.

512 Bruno Fortier, propos recueillis par Alexis Bisson, *op.cit.*, *Le Parisien*, 25 juin 2019, p.OISE35.

et les experts puissent constater l'avancée des travaux de sécurisation. Il fut prévu de couler des blocs de béton afin d'y poser six étais pour consolider le pilier de la nef, de poser un parapluie de chantier et un échafaudage pour pouvoir déposséder l'édifice de ses éléments délabrés risquant de chuter. Des bâches anti-propulsions furent installées, les arbres et le monument au mort se trouvant dans le square attenant à l'église furent protégés par des planches en bois<sup>513</sup>.

Un mois après l'éboulement, sous le conseil de l'ACMH, la toiture fut démontée en partie en raison du risque d'envol de tôles en cas de bourrasques. La partie en bois qui surmontait un des voûtais fut divisée en deux car en péril de chute imminente. Du 22 juillet au 27 juillet 2019, les ouvriers s'attachèrent aux travaux sur la toiture, puis une autre entreprise vint s'occuper d'ôter les pierres encore inquiétantes<sup>514</sup>. Le 14 août 2019, des échafaudages furent posés tout autour de l'édifice afin de pouvoir installer le parapluie de chantier. On put aussi disposer une poutre à la verticale, qui traversait la fenêtre occidentale de la collégiale, pour maintenir la clef de voûte de la première travée de la nef<sup>515</sup>. Le coût de l'opération d'urgence coûta au total un million d'euros à la municipalité de Crépy-en-Valois<sup>516</sup>.

À la suite des travaux de sécurisation, un diagnostic global de l'édifice fut demandé à Étienne Poncelet<sup>517</sup>, l'ACMH qui s'était déjà occupé de la collégiale, notamment de la restauration de la façade nord de la tour nord entre 1996 et 1998<sup>518</sup>. Une visite de chantier eut lieu le 12 novembre 2019, à laquelle les élus, ainsi que les associations et Étienne Poncelet assistèrent<sup>519</sup>. L'ACMH désigna le réchauffement climatique et le manque d'entretien de la toiture comme les causes de l'effondrement et suspecta également un affaissement dans le sol<sup>520</sup>.

---

513 *Le Parisien*, « Le clocher de Saint-Thomas étayé », 3 juillet 2019, p.OISE39.

514 P. ABRAN, « Crépy-en-Valois : l'église Saint-Thomas consolidée...avant la reconstruction? », *Le Parisien*, 23 juillet 2019, p.OISE39.

515 *Le Parisien*, « Un parapluie de chantier autour de Saint-Thomas », 14 août 2019, p.OISE35.

516 E. JULIEN, « Crépy-en-Valois : l'église Saint-Thomas sauvée, une souscription va être lancée », *Le Parisien*, 14 septembre 2019, p.CLO03.

517 E. JULIEN, *op.cit.*, 14 septembre 2019, p.OISE35.

518 Charenton-le-Pont, Méd. Arch. Pat., *op.cit.*, 2001/016/028, rapport de visitation du 9 décembre 1996 par Étienne Poncelet.

519 C. BELHOMME, *op.cit.*, 13 novembre 2019, p.OISE35.

520 E. JULIEN, *op.cit.*, 14 septembre 2019, p.OISE35.

En novembre 2019, le maire disait toujours vouloir « reconstruire, *a minima* conforter »<sup>521</sup>, de même qu'Étienne Poncelet qui déclara vouloir « reconstituer l'authentique avec un maximum de pierres d'origine »<sup>522</sup>. Les pierres qui ont chuté ont en effet été numérotées pour pouvoir ensuite être réutilisées lors de la restauration<sup>523</sup>. Ce chantier fut estimé à une durée totale de cinq à dix ans<sup>524</sup>. La phase la plus importante consistait à consolider la tour du clocher pour un coût d'un million d'euros et une période de trois ans<sup>525</sup>. Les travaux comptèrent l'assainissement général de la tour, un système d'évacuation d'eau, la restauration de la balustrade ainsi que de la chambre des cloches et de toutes les voûtes. Figuraient aussi au cahier des charges la rénovation de la croix et du coq de la flèche et l'établissement d'un paratonnerre ainsi qu'un éclairage extérieur<sup>526</sup>. La somme totale évaluée de ces travaux fut de 1 400 000 euros<sup>527</sup>.

Ensuite, le maire prévint de consulter les Crépynois pour connaître leurs avis sur le devenir de l'église<sup>528</sup>. Ils auront notamment le choix entre la maintenir dans l'état où elle se trouverait après la consolidation, utiliser de nouveaux matériaux pour la restauration ou la reconstruire conformément à l'aspect qu'elle avait avant l'effondrement<sup>529</sup>.

En septembre 2019, on estimait la date des études à 2021, pour commencer les travaux à la fin de cette même année et au début de l'année 2022<sup>530</sup>. En février 2022, le projet était à la finalisation des études préalables à la consolidation de la tour-clocher. La date des travaux fut alors décalée au premier trimestre de 2023<sup>531</sup>.

---

521Propos recueillis par C. BELHOMME, *op.cit.*, 13 novembre 2019, p.OISE35.

522*Ibid.*, p.OISE35.

523E. JULIEN, *op.cit.*, 14 septembre 2019, p.OISE35.

524C. BELHOMME, « Son avenir pourrait vous appartenir », *Le Parisien*, 13 novembre 2019, p.OISE35.

525C. BELHOMME, « Loto du patrimoine : la collégiale Saint-Thomas de Crépy-en-Valois retenue », *Le Parisien (en ligne)*, 31 août 2020, <https://www.leparisien.fr/oise-60/loto-du-patrimoine-la-collegiale-saint-thomas-de-crepy-en-valois-retendue-31-08-2020-8375991.php>, consulté le 6 juin 2021.

526H. SENAMAUD, « La collégiale Saint-Thomas bientôt restaurée », *Le Parisien*, 12 avril 2021, p.OISE34.

527*Ibid.*, p.OISE34.

528 E. ERZILBENGOA, H. TANZIT, « Sa façade s'était effondrée en 2019, le loto du patrimoine à la rescousse de la collégiale de Crépy-en-Valois », *France 3 Hauts-de-France* (en ligne), 16 septembre 2020, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/oise/sa-facade-s-etait-effondree-2019-loto-du-patrimoine-rescousse-collegiale-crepy-valois-1874114.html>, consulté le 6 juin 2021.

529H. SENAMAUD, *op.cit.*, 12 avril 2021, p.OISE34.

530F. DOLLE, « La collégiale touche le pactole », *Le Courrier Picard*, 11 janvier 2021, p.CLO02.

531Le Moniteur (en ligne), « Oise : avancement du projet de préservation de la collégiale Saint-Thomas à Crépy-en-Valois », 10 février 2022, <https://www.lemoniteur.fr/article/oise-avancement-du-projet-de-preservation-de-la-collegiale-saint-thomas-a-crepy-en-valois.2190347>, consulté le 11 avril 2022.

Le département de l'Oise accorda dès septembre 2019 une aide de 318 000 euros pour le sauvetage de la collégiale<sup>532</sup>. Cette aide n'étant pas suffisante, la municipalité lança une souscription avec la Fondation du patrimoine pour l'aider à payer les frais de sécurisation et de restauration de Saint-Thomas. Durant les Journées Européennes du Patrimoine, du 21 au 22 septembre 2019, une convention de partenariat fut signée entre Crépy-en-Valois et la Fondation du patrimoine. Cette souscription publique et sans plafond ni délai, nommée « Plus jamais ça ! »<sup>533</sup>, fut créée au lendemain de l'incendie de Notre-Dame-de-Paris<sup>534</sup>. Elle permit de récolter pour l'église Saint-Thomas-de-Cantorbéry 4 700 euros en l'espace de trois mois. Cette somme subventionna une partie de la dépense affectée aux travaux de sécurisation réalisés de juin à septembre<sup>535</sup>. Un appel aux dons fut également lancé par la ville de Crépy<sup>536</sup>.

Le 31 août 2019, la municipalité déposa un dossier à la « Mission Stéphane Bern » en tant que « Patrimoine en péril »<sup>537</sup>. Les résultats tombèrent le 31 août 2020 et la collégiale fut le seul édifice de l'Oise sélectionné pour prendre part à la troisième édition du Loto du patrimoine<sup>538</sup>. Les deux autres édifices picards choisis furent la chapelle des Templiers de Laon dans l'Aisne et l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de la Neuville-lès-Corbie dans la Somme<sup>539</sup>. Cent-un édifices au total furent retenus, chacun recevant à la fin une contribution financière dépendant du résultat des ventes du Loto du Patrimoine. Le maire de Crépy-en-Valois, ravi de cette nouvelle, dit alors envisager « de belles choses pour le clocher »<sup>540</sup> et espéra obtenir assez de fonds pour pouvoir compléter la dépense de la consolidation de la tour nord qui fut estimée à 1 200 000 euros<sup>541</sup>. La somme totale amassée lors du Loto du Patrimoine fut de 15 200 000 euros<sup>542</sup>. La part attribuée à l'église Saint-Thomas fut de 300 000 euros<sup>543</sup>, le montant maximum attribué durant cette édition<sup>544</sup>. En octobre 2020, la

---

532P. MUREAU, « Le département au secours des églises », *Le Courrier Picard*, 19 septembre 2019, p.CLO03.

533Site de la ville de Crépy-en-Valois, *op.cit.*, consulté le 25 octobre 2021.

534Site de la Fondation du Patrimoine, *op.cit.*, consulté le 6 juin 2021.

535C. BELHOMME, *op.cit.*, 13 novembre 2019, p.OISE35.

536Site de la Fondation du Patrimoine, *op.cit.*, consulté le 6 juin 2021.

537Site de la ville de Crépy-en-Valois, *op.cit.*, consulté le 25 octobre 2021.

538C. BELHOMME, *op.cit.*, 31 août 2021, consulté le 6 juin 2021.

539E. ERZILBENGOA, H. TANZIT, *op.cit.*, 16 septembre 2020, consulté le 6 juin 2021.

540C. BELHOMME, *op.cit.*, 31 août 2020.

541E. ERZILBENGOA, H. TANZIT, *op.cit.*, 16 septembre 2020.

542C. CANIVEZ, « Mission Bern : 880 000 € de dotations pour cinq sites patrimoniaux », *Nord Éclair*, 9 janvier 2021, p.5340.

543*Le Parisien*, « Le montant alloués aux différents sites lauréats de la Mission Patrimoine », 9 janvier 2021, p.HDSE33.

544F. DOLLE, *op.cit.*, 11 janvier 2021, p.CLO02.

collégiale avait reçu une aide de plus de la part de AXA France, mécénat accordé grâce à des accords passés entre l'entreprise et la Fondation du Patrimoine. Cinq sites français furent retenus pour obtenir cette aide exceptionnelle, dont Saint-Thomas qui reçut 100 000 euros<sup>545</sup>. Le 25 janvier 2021, une aide complémentaire de 10 000 euros lui fut accordée par le biais des successions en déshérences obtenus par l'État, qui les reversa à la Fondation du Patrimoine<sup>546</sup>.

L'effondrement de la voûte de la première travée de la collégiale Saint-Thomas amena à une certaine incompréhension et à une contrariété de la part de la municipalité de Crépy-en-Valois envers l'État, notamment à l'intention des Bâtiments de France et la Commission des Monuments historiques. La ville aurait avisé depuis plusieurs années les services patrimoniaux de l'état dans laquelle se trouvait l'église et sur les pierres qui tombaient, neuf mois<sup>547</sup> puis deux jours avant l'effondrement<sup>548</sup>. Elle dit aussi avoir, depuis janvier 2016, sollicité à maintes reprises l'ABF pour obtenir un devis de rénovation de la couverture ainsi d'un plan de sauvegarde du patrimoine et en avoir pris l'initiative de petites restaurations comme la purge de maçonneries ou la pose de broches en inox<sup>549</sup>.

La municipalité déclara que cette catastrophe aurait pu être évitée, que seul l'ABF, Jean-Lucien Guenoun<sup>550</sup>, pouvait décider des travaux à réaliser<sup>551</sup>. Le 25 mars 2021, plus d'un an après la catastrophe, Bruno Fortier, maire, maintient ses dires : « On a envoyé des dizaines d'alertes, transmis des photos de pierres qui tombaient de l'édifice, mais personne n'est jamais venu nous voir. Ça a été une galère monstrueuse. Ce bâtiment étant classé, moi je ne pouvais rien faire. On était bloqués. »<sup>552</sup>. La ville projeta un moment de porter plainte contre l'ABF mais abandonna cette idée<sup>553</sup>.

---

545 *Le Courrier Picard*, « Un nouveau mécène pour la collégiale », 4 novembre 2021, p.CLO02.

546 Site de la ville de Crépy-en-Valois, *op.cit.*, consulté le 25 octobre 2021.

547 A. BISSON, *op.cit.*, 22 juin 2019, p.OISE34.

548 *Le Courrier Picard*, *op.cit.*, 22 juin 2019, p.CLO02.

549 Site de la ville de Crépy-en-Valois, *op.cit.*, consulté le 25 octobre 2021.

550 A. BISSON, « Crépy-en-Valois. Après l'effondrement de l'église, la colère d'un maire », *Le Parisien*, 25 mars 2021, p.HDSE35.

551 E. JULIEN, *op.cit.*, 14 septembre 2019, p.OISE35.

552 Propos recueillis par A. BISSON, *op.cit.*, 25 mars 2021, p.HDSE35.

553 *Ibid.*, p.HDSE35.

Le maire de Crépy ne semblait pas être le seul à avoir quelques ressentiments envers l'ABF de l'Oise, puisqu'une motion fut signée par 230 autres élus de l'Oise avec l'intitulé « Le patrimoine doit vivre », le blâmant notamment pour sa manière de toujours bloquer les projets mis en place par les municipalités<sup>554</sup>. Néanmoins, il semble que Bruno Fortier n'ait pas pris part à cette contestation, de peur de porter préjudice à l'avancée des travaux. Cependant, ce dernier insista sur le fait que si l'état de la collégiale s'améliorait, ce n'était pas le fait des Bâtiments de France, mais d'autres comme la Fondation du Patrimoine<sup>555</sup>.

---

554P. CAFFIN, « Voici les nouveaux visages des Bâtiments de France », *Le Parisien*, 4 mars 2022, p.OISE33.  
555A. BISSON, op.cit., 25 mars 2021, p.HDSE35.



### *III. L'église paroissiale Saint-Jacques d'Abbeville*



*Fig..28 : L.L., Abbeville, L'Église Saint-Jacques, vue à vol d'oiseau, carte postale n°187, négatif noir et blanc, s.d., Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, collection Macqueron, B800016201.AB.P053.C.*

## A. Fondation

### 1. L'église Saint-Jacques du XV<sup>e</sup> siècle

Campée sur la rive droite de la Somme, Abbeville, avant d'être une ville au sens propre du terme, était jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, une métairie qui dépendait de l'influente abbaye de Saint-Riquier. Elle ne devint une cité qu'au moment où Hugues Capet était au pouvoir, entre 987 et 996. La ville fut alors munie d'une enceinte de remparts puis devint la capitale du Comté de Ponthieu. En 1130, elle obtint le titre de commune ainsi qu'une charte accordée par Louis Philippe en 1184<sup>556</sup>. Abbeville est aujourd'hui la sous-préfecture de la Somme et la seconde commune en influence de ce même département. À Abbeville, la religion tenait une place importante dans la vie de ses habitants et jusqu'au moment de la Révolution, elle renfermait un effectif élevé d'églises<sup>557</sup>. Elle comprenait au début du XXI<sup>e</sup> siècle cinq églises de paroisse : la collégiale Saint-Vulfran, fondée par Guillaume II en 1211<sup>558</sup>, l'église Saint-Gilles, l'église du Saint-Sépulcre, l'église Saint-Paul et l'église Saint-Jacques<sup>559</sup>.

L'église Saint-Jacques d'Abbeville, édifiée hors des murs de la ville<sup>560</sup> paraissait exister depuis le XII<sup>e</sup> siècle, elle apparut dès 1136 dans des manuscrits<sup>561</sup>. Elle était l'église la plus ancienne et la plus fréquentée d'Abbeville et fut reconstruite sous le règne de Charles VIII, en 1482<sup>562</sup>. Le quartier Saint-Jacques était celui des marins, plus précisément des bateliers de la Somme. Ils résidaient en grand nombre dans cette partie de la ville et était pourvus d'une chapelle dans l'église dédiée à Saint-Nicolas<sup>563</sup>.

---

556É. DELIGNIÈRES, *Abbeville à la belle époque*, Montargne-au-Perche, Editions de la Vague verte, 2008, p.7.

557D. DELANNOY, *Abbeville*, Saint-Cyr-sur-Loise, A. Sutton, 2010, p.47.

558Ibid., p.47.

559 É. DELIGNIÈRES, *op.cit.*, 2008, p.8.

560E. PRAROND, *La topographie historique et archéologique d'Abbeville*, t.2, Paris, Dumoulin, 1880, p.334.

561F.C. LOUANDRE, *Histoire ancienne et moderne d'Abbeville et de son arrondissement*, Abbeville, Imprimerie A.Boulanger, 1834, p.534.

562J. SANSON, *Histoire ecclésiastique de la ville d'Abbeville et de l'archidiaconé de Pontieu, au diocèse d'Amiens, par le R.P. Ignace-Joseph de Jesus Maria*, Paris, Chez François Pelican, 1646, p.120.

563E. PRAROND, *op.cit.*, 1880, p.334.



**Fig.29.** : Hippolyte Maissin, Abbeville, Église St Jacques, *Album du Département de la Somme, lithographie, 1868, Arch. mun. et bib. pat. d'Abbeville, collection Macqueron, B800016201.AB.P048.*

Le clocher, carré, sans ornements<sup>564</sup> et séparé de l'église (fig.29), fut ajouté en 1542 et contenait dix cloches, dont la plus grosse de la ville<sup>565</sup>. Le motif pour lequel le clocher fut isolé de l'église était que la force de la première sonnerie aurait pu faire chanceler l'église, qui était construite sur un sol fragile et instable<sup>566</sup>.

La plus grosse cloche fut fondue dans la place Saint-Pierre en 1490<sup>567</sup>, avant l'érection du clocher, selon les *Mss. Siffait*<sup>568</sup>. En 1736, la cloche nécessita une refonte car elle était fêlée depuis environs 30 ans. Les finances pour la refonte proviendraient de dons d'argent mais

564F.C. LOUANDRE, *op.cit.*, 1834, p.534.

565P.A. ROGER, *Bibliothèque historique, monumentale, ecclésiastique et littéraire de la Picardie et de l'Artois*, Amiens, Typographie de Duval et Herment, 1844, p.357.

566*Ibid.*, p.357.

567E. PRAROND, *op.cit.*, 1880, p.338.

568MS242, Bibliothèque municipale d'Abbeville.

aussi de batteries de cuisine, de bijoux et d'or, matériaux qui furent tous fondus ensemble pour offrir une nouvelle vie à la cloche<sup>569</sup>. Elle fut refondue l'année suivante mais il lui manqua des anses. La même année, elle subit alors une nouvelle refonte. Elle porte toujours aujourd'hui une illustration de saint Jacques, une autre de saint Sulpice et du Saint-Esprit avec deux coquillages latéraux, ainsi que l'inscription :

*« L'an 1737 j'ai été bénite par Mc Louis de Valois, licencié en théologie, curé de cette église paroissiale de Saint-Jacques. Je suis nommée Jacqueline j'ay été refondue des dons et libéralités des paroissiens et de la confrérie du Saint-Esprit érigée en cette église. M. Jacques Homassel, administrateur de ladite confrérie. Louis le Guay, natif de Paris et fondateur d'Abbeville, m'a faite. »<sup>570</sup>.*

Dans le quartier Saint-Jacques passait un ruisseau, celui de l'Eauette. Ce ruisseau rendait les rues du quartiers quasiment impraticables car souvent submergées<sup>571</sup>. En 1491, une inondation envahit toutes les caves et l'église Saint-Jacques, ainsi qu'en 1716 et 1735. Durant l'hiver 1798-1799, l'église fut en partie submergée, au point qu'on ne pouvait s'y rendre qu'en bateau<sup>572</sup>. Il fut alors aménagé des écluses sur le canal et le ruisseau fut couvert en 1832<sup>573</sup>. Le curé d'Abbeville affirma, en 1844, qu'on fut obligé de relever à trois reprises la porte de l'église car elle s'embourbait dans le sol<sup>574</sup>.

Elle subit quelques restaurations en XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment l'amputation de quatre autels vers 1737 et des réparations dans la sacristie en 1747, partie de l'église qui resta le plus longuement debout et qui servit plus tard de bureau pour les architectes et d'entrepôt pour les outils de la nouvelle église<sup>575</sup>. En 1773, les deux bas-côtés furent dotés d'un nouveau toit<sup>576</sup>. Malgré les travaux réalisés, l'église Saint-Jacques continuait, en 1777, de s'enfoncer dans le sol marécageux sur lequel elle avait été construite<sup>577</sup>.

---

569E. PRAROND, *op.cit.*, 1880, p.339.

570*Ibid.*, p.339.

571*Ibid.*, p.332.

572*Ibid.*, p.345-347.

573*Ibid.*, p.332.

574P.A. ROGER, *op.cit.*, 1844, p.357.

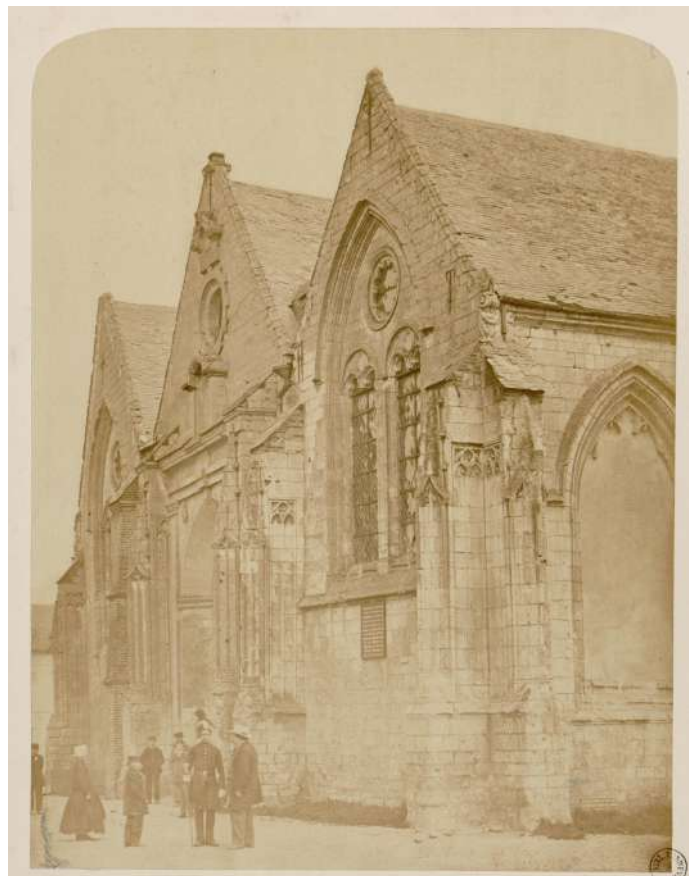
575E. PRAROND, *op.cit.*, 1880, p.336-337.

576*Ibid.*, p.337.

577*Ibid.*, p.362/



**Fig.30** : Abbeville, Église Saint-Jacques, porte latérale et clocher, négatif, juillet 1868, Abbeville, Arch. mun. et bib. pat., collection Macqueron, B800016201.AB.P049.



**Fig.31** : Abbeville, Église Saint-Jacques, façade principale, négatif, juillet 1868, Abbeville, Arch. mun. et bib. pat., collection Macqueron, B800016201.AB.P050.

## 2. Victor et Paul Delefortrie, construction d'une nouvelle église

Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, les restaurations d'églises subirent un essor considérable. L'émergence du chemin de fer entraîna une forte hausse démographique dans les villes et villages<sup>578</sup>. Les églises se trouvèrent être souvent en mauvais état après la Révolution et trop exigües pour accueillir une population toujours plus grandissante<sup>579</sup>. Il fut alors question de les rénover ou de les reconstruire intégralement, un phénomène qui prit une grande ampleur, notamment à Amiens où les frères Duthoit restaurèrent de nombreux édifices<sup>580</sup>.

Victor-Louis Delefortrie<sup>581</sup>, né en 1810 et décédé le 29 août 1889<sup>582</sup>, était un de ces architectes néo-gothiques qui participa à la grande rénovation de l'architecture religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle. Il commença sa carrière à Tourcoing (Nord), mais fut principalement actif dans la Somme<sup>583</sup>. La chapelle de la Sainte-Famille de Cagny (Somme) en 1851 et l'église de Coisy (Somme) en 1853 furent ses premières commandes<sup>584</sup>. À Amiens, il créa les chapelles conventuelles de la Sainte-Famille en 1858, du Bon-Pasteur en 1865 et du Sacré-Cœur en 1867. Ses premières œuvres témoignèrent d'une grande simplicité et d'un caractère fonctionnaliste certainement inspiré par Eugène Viollet-le-Duc, présent à Amiens à cette époque. Néanmoins son esthétique évoluera vers une forme plus expressive et originale à la fin des années 1860, par exemple en ajoutant à ses édifices des petites tourelles accolées au clocher. Victor Delefortrie œuvrait tout autant dans les milieux ruraux, comme à Flesselles et à Molliens-au-Bois entre 1868 et 1869, que dans les milieux urbains, à Amiens avec l'église Sainte-Anne, à Montdidier avec l'église du Saint-Sépulcre ou à Abbeville avec l'église Saint-Jacques, où il put affirmer son aptitude de mener à bien d'imposants ouvrages<sup>585</sup>.

---

578I. BARBEDOR, *Églises et chapelles des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Amiens métropole*, Amiens, Association pour la généralisation de l'inventaire régional en Picardie, 2008, p.19.

579Ibid., p.1-2.

580P. SEYDOUX, *Églises de la Somme*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1973, p.3.

581Delefortrie ou Deleforterie.

582L'*Année dominicaine*, t.27, 28<sup>e</sup> année, janvier-décembre 1888, p.478.

583M. BREITMAN, R. KRIER, *Le Nouvel Amiens*, Bruxelles, Mardaga, 1989, p.452.

584I. BARBEDOR, *op.cit.*, 2008, p.25.

585Ibid., p.25.

Son fils, Paul Delefortrie, né en 1843 à Tourcoing et décédé en 1910, fut l'élève de son père et de l'architecte lillois Émile Vandenberg, lui-même élève de Henri Labrousse<sup>586</sup>. Il avait la réputation d'être un architecte méticuleux et érudit. Paul Delefortrie réalisa 32 restaurations ou constructions d'églises<sup>587</sup>, seul ou en collaboration avec son père, dont le château de Flixecourt (1880-1886), l'église Saint-Rémi d'Amiens (1889-1891), celle de Saint-Martin à Ailly-sur-Noye (1898) ou le musée océanographique de Monaco (1899-1903)<sup>588</sup>, pour lequel il reçut le titre de chevalier de la Légion d'honneur en 1910<sup>589</sup>.

L'agence amiénoise des architectes Delefortrie, qui furent capables de construire et de rénover aussi bien des châteaux, des églises ou des maisons particulières, exerça une grande influence dans le développement de l'architecture néo-gothique dans le département de la Somme au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>590</sup>.

En 1862, des rapports rédigés par les architectes Daullé et Couloumbelle et demandés par Achille Paillart, abbé de la paroisse Saint-Jacques à Abbeville, furent présentés pour traiter de l'état de l'église du XV<sup>e</sup> siècle. La décision prise fut de démolir l'ancienne église puis d'en reconstruire une nouvelle sur le même lieu. Victor Delefortrie, choisi pour être l'architecte de la nouvelle église Saint-Jacques, dressa un premier projet en janvier 1866, modifié en 1867. Un cahier des charges fut ensuite établi et approuvé le 30 mars 1868 afin de servir de base à l'adjudication des travaux. Par arrêté du préfet de la Somme du 11 avril 1868, les travaux relatifs à la reconstruction de l'église Saint-Jacques furent autorisés à être exécutés<sup>591</sup>. L'entrepreneur nommé fut l'Abbevillois Alfred Boizard<sup>592</sup>.

---

586M. BREITMAN, R. KRIER, *op.cit.*, 1989, p.452.

587B. CHAVARDES, P. DUFFEUX, *L'avenir des églises. État des lieux, stratégies et programmes de reconversion*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, collection « Faits de religion », 2019, p.46.

588M. BREITMAN, R. KRIER, *op.cit.*, 1989, p.452.

589 *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, « Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts », 5 avril 1910, p.2974.

590I. BARBEDOR, *op.cit.*, 2008, p.25.

591 Arch. dép. de la Somme, Série O : Administration et comptabilité communale, sous-série 990 : Dossier d'administration communale, « Abbeville – Église Saint-Jacques, Saint-Gilles », 99O40, 1870-1939, Arrêté du 11 avril 1868 du préfet de la Somme (Charles Jules Cornuau).

592 *Ibid.*, Arrêté du 29 décembre 1881 du préfet de la Somme (François-Auguste Spuller), objet : Fabrique St Jacques d'Abbeville. Reconstruction de l'église. Réception des travaux et règlement de la dépense.

Le devis primitif des travaux établi par Victor Delefortrie annonçait une dépense devant s'élever à 340 000 francs, comprenant les honoraires de l'architecte<sup>593</sup>. Les ressources provinrent d'une subvention de la ville s'élevant à 150 000 francs, d'une souscription volontaire de la préfecture de 132 000 francs, de l'aliénation d'une rente de 27 526 francs que la fabrique possédait sur l'État, de l'aliénation d'immeubles appartenant à la fabrique pour 20 720 francs et d'un prélèvement sur les ressources annuelles de la fabrique de 10 000 francs<sup>594</sup>. Les travaux débutèrent en septembre 1868<sup>595</sup>.

---

593 *Ibid.*, Arrêté du 3 octobre 1881 du sous-préfet d'Abbeville (Pierre Charles de Boissy Dubois), objet :

Fabrique de l'église Saint-Jacques d'Abbeville – Reconstruction de l'église, réception des travaux, aliénation des terrains dépendants de l'immeuble dit de La ferme du Port.

594 *Ibid.*, Arrêté du 11 avril 1868 du préfet de la Somme (Ch. J. Cornuau).

595 *Ibid.*, Rapport des architectes Delefortrie et fils faisant connaître les travaux supplémentaires et les causes qui les ont amenés, 3 novembre 1873.



## *B. Architecture et restaurations*

### **1. Marche des travaux et restaurations**

Dès le commencement, les architectes Delefortrie durent faire face à des travaux supplémentaires. En faisant les sondages, à huit endroits différents, ils ne trouvèrent aucun obstacle. Les résultats de cette étude montrèrent par ailleurs une couche de terrain solide et parfaitement nivelée. C'est en réalisant les fouilles nécessaires à la pose des piles intérieures et des chaînages qu'ils tombèrent sur les fondations en grès et en briques d'une église antérieure à celle du XV<sup>e</sup> siècle qu'ils venaient de déconstruire. Ces fondations étaient tellement solides qu'ils furent « obligés pour les faire disparaître d'employer le ciseau »<sup>596</sup>. Ce travail imprévu, long et dispendieux rendit le chantier plus difficile car la suppression des fondations amena des éboulements et des transports de terre additionnels<sup>597</sup>.

Une fois les travaux de terrassements exécutés, l'opération de battage des pierres commença. Alors qu'ils arrivaient au niveau du transept gauche de l'église, ils réalisèrent que le terrain était moins résistant qu'ils ne l'imaginaient. Les pieux durent être augmentés en nombre et en longueur. Le même problème intervint au niveau du clocher, où il fut établi sur toute la surface de la tour « un véritable massif de pieux »<sup>598</sup>. Afin d'éviter l'humidité, le sol intérieur fut relevé et la base augmentée en hauteur<sup>599</sup>. Les travaux de maçonnerie furent d'une grande difficulté pour les architectes à cause de la pluie abondante, qui entraîna un niveau d'eau si élevé que les fondations étaient inondées dans toute leur surface. De façon à éviter les éboulements qui obligèrent à rélargir les fondations, elles furent garnies de parois en planches.

---

596 Arch. dép. De la Somme, *op.cit.*, 1870-1939, Rapport des architectes Delefortrie et fils faisant connaître les travaux supplémentaires et les causes qui les ont amenés, 3 novembre 1873.

597 *Ibid.*

598 *Ibid.*

599 *Ibid.*, Rapport de l'architecte Victor Delefortrie sur les travaux supplémentaires adressé au président du Conseil de fabrique (Henri du Grosriez), 24 janvier 1881.

La cérémonie de la première pierre se déroula le 4 mai 1870<sup>600</sup>. Il y était convié les architectes Delefortrie, Victor et Paul, ainsi qu'Achille Paillart, curé de la paroisse, M. Crépin, chantre de l'église, le maire d'Abbeville, Louis Nicolas Belin et le vicaire général du diocèse d'Amiens. Un dessin au crayon réalisé par Oswald Macqueron, aquarelliste du XIX<sup>e</sup> siècle, et conservé à la Bibliothèque municipale d'Abbeville, représente cette cérémonie, sur lequel sont figurés les personnages présents (fig.32).



**Fig.32** : Oswald Macqueron, Cérémonie de la première pierre de l'église Saint-Jacques d'Abbeville, dessin au crayon, 1870, Abbeville, Arch. mun. et bib. pat., collection Macqueron, B800016201.1FI020.028.

Victor Delefortrie avait donné à l'église Saint-Jacques une orientation nouvelle, dans le sens Nord-Sud. Elle se trouvait sur les fondations de l'ancienne église, sauf le clocher et le chevet. Cette position faisait que l'ancien canal de l'Eauette se trouvait pris dans les fondations. Il fut impératif de recréer l'aqueduc afin de lui donner une autre courbe pour l'éloigner de la nouvelle église<sup>601</sup>. Bien que ce changement eut été fait, le sol sur lequel se

600Picardie, la mer, GODARD Sabine et Bernard, « Abbeville : « Ground Zero ! », 2 mai 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/05/02/abbeville-ground/>, consulté le 10 février 2022.

601Ibid., Rapport des architectes Delefortrie et fils faisant connaître les travaux supplémentaires et les causes qui

trouvait l'édifice restait marécageux et posait bien des problèmes à l'architecte qui écrivit dans son rapport du 3 novembre 1873 : « Quand il s'agit d'une construction, le sol est évidemment le grand inconnu ; mais jamais comme à St Jacques [...] Le sol de notre construction est excessivement humide »<sup>602</sup>. Afin de remédier à cette humidité, toute la surface des maçonneries fut recouverte d'une couche d'asphalte. Les plombs vitraux quant à eux furent garnis de mastic liquide et augmentés en épaisseur pour les rendre plus solides et empêcher les infiltrations d'eau<sup>603</sup>.

Les pierres provenant de la démolition de l'église du XV<sup>e</sup> siècle étaient prédestinée à être réemployer pour la nouvelle église, notamment pour l'assise au-dessus de la base et pour l'édification d'une grande partie du clocher. Ces pierres furent finalement considérées comme trop défectueuses et tendres pour servir à la première assise qui devait recevoir l'eau tombant sur la base. Il en fut de même pour le clocher, sur lequel les anciennes pierres devaient servir à l'échafauder jusqu'à une certaine hauteur. La tour du clocher comprise entre la base et la tribune fut en définitive construite en pierre dure de Creil et du dessus de la tribune à l'étage supérieure il fut employé en certaines parties les anciennes pierres tendres<sup>604</sup>.

Au début de la construction, les ressources abondaient assez facilement. Les souscriptions étaient recueillies par l'abbé Paillart, curé de Saint-Jacques. L'aisance dans laquelle se trouvait le Conseil de fabrique le poussa à ajouter à l'église quelques suppléments, comme un triforium, qui n'était pas prévu au devis. Un supplément en amenant un autre, les prévisions furent considérablement dépassées. La nef étant surélevée, les pignons latéraux, sévèrement critiqués par Eugène Viollet-le-Duc, n'étaient plus suffisants pour maintenir la poussée des voûtes. L'installation d'arcs-boutants fut en ce cas convenu<sup>605</sup>.

---

les ont amenés, 3 novembre 1873.

602 *Ibid.*

603 *Ibid.*, Rapport de l'architecte Victor Delefortrie sur les travaux supplémentaires adressé au président du Conseil de fabrique (Henri du Grosriez), 24 janvier 1881.

604 *Ibid.*

605 *Ibid.*

En novembre 1873, les travaux restant à exécuter consistaient en la construction des voûtes – prévues en briques mais qui seront en somme bâties en pierre dure –, en la surélévation de la tour, au pavage et au vitrage<sup>606</sup>. Dès la fin de l'année 1873, les ressources commençaient à manquer. La fabrique de Saint-Jacques adressa une première demande de secours le 8 novembre de cette même année au conseil municipal d'Abbeville, qui la rejeta. La somme manquant pour les travaux à exécuter, tous d'une égale urgence, était d'environ 85 000 francs en février 1874. La fabrique n'avait alors plus d'espoir que dans la générosité de l'État pour mener à bien la construction de l'église<sup>607</sup>. Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Henri Wallon, refusa, dans une lettre adressée au préfet, également de financer les travaux. Il justifiait cette décision par le fait que les dispositions de l'église étaient bien plus importantes que prévu et que l'administration supérieure n'avait pas donné son approbation à un projet de telle envergure. De plus, il ajouta que les matériaux utilisés étaient de mauvaise qualité malgré « le luxe apparent de l'édifice, où le plâtre remplace sur beaucoup de points l'emploi de la pierre, en en simulant les formes »<sup>608</sup>. Pensant que l'église ne possédait pas de garantie de longue durée et que les travaux entrepris ne permettaient pas de modifications essentielles, il prit la décision de ne pas donner suite à cette affaire.

Pierre Sauvage, maire d'Abbeville, fut saisi par les propos du ministre et lui écrivit une lettre<sup>609</sup> dans laquelle il défendit la bonne exécution de l'église Saint-Jacques. Sa décision, selon lui, aurait été prise d'après un rapport erroné qui lui aurait été fait, tant sur la solidité de l'édifice que sur l'emploi des matériaux. Il précisa que les fondations ont été établies sur des pilotis et du béton, dans de telles conditions que nul n'a à redouter pour leur solidité et leur préservation. Le maire revint aussi sur les soubassements, les piliers, les arcs-boutants, les pinacles ainsi que toute la charpente qui sont en pierre dure, tout comme les murs et les voûtes qui ne présentent aucune trace de plâtre ou d'enduit. Il proposa au ministre d'ordonner une enquête sérieuse.

---

606*Ibid.*, Rapport des architectes Delefortrie et fils faisant connaître les travaux supplémentaires et les causes qui les ont amenés, 3 novembre 1873.

607*Ibid.*, Procès-verbal de la séance du Conseil de fabrique de l'église Saint-Jacques, 25 février 1874.

608*Ibid.*, Lettre du ministre de l'Instruction publique et des Cultes (Henri Wallon) au préfet de la Somme (Marie-Ambroise Ernest Pougny), 30 juin 1875.

609*Ibid.*, Lettre du maire d'Abbeville (Pierre Sauvage) au ministre de l'Instruction publique et des Cultes (H. Wallon), 12 juillet 1875.

François Céleste Massenot, architecte diocésain, fut délégué pour visiter l'église et rendre un rapport au préfet de la Somme<sup>610</sup>. Dans ce rapport, daté du 14 août 1875<sup>611</sup>, l'architecte nous apprend que le service religieux est déjà installé dans l'église Saint-Jacques. Victor Delefortrie lui aurait assuré qu'Eugène Viollet-le-Duc avait été consulté et qu'il avait donné un avis favorable aux différents suppléments qui furent ajoutés, mais que l'affaire s'était arrêtée là, sans jamais avoir été soumise à l'approbation ministérielle. À son avis, les dispositions ne sont pas trop importantes, comme l'affirmait le ministre, puisque la surface de l'édifice n'est faite pour recevoir que 1000 fidèles, tandis que la population de la paroisse s'élève à 3 000 personnes. Il reconnaît aussi que le projet qui fut présenté à Henri Wallon était mal conçu et que l'on aurait pu croire à l'emploi du plâtre dans certaines parties. En définitive, il résulta de sa visite que l'édifice était bien construit, en pierre de roche ou de Banc Royal provenant de l'Oise dans les parties de l'église où cela était nécessaire et où il y avait des charges à supporter telles que les piles ou les arcs. L'emploi de la pierre du pays ne se trouvait que dans les parties ne recevant de grandes charges tels que les tympans ou les voûtes. Aucune trace de plâtre ou d'enduit ne fut en effet remarqué par l'architecte inspecteur, ni aucune fissure. Il en conclut que l'édifice avait été bien construit, selon les règles de l'art et que l'on pouvait être sûr de sa longévité. Le 24 janvier 1876, en réponse à ce rapport, le ministre de l'Instruction publique et des Cultes décida d'accorder à la fabrique un secours de 6000 francs, divisible en trois annuités. Il ajouta néanmoins que ce nouvel examen n'avait pas modifié son avis précédemment émis. Selon lui, la construction a été entreprise à tort dans des dimensions trop importantes et hors de proportions par rapport aux ressources dont la fabrique disposait. Il aurait consenti à accorder ce subside seulement en raison des sacrifices faits en vue de ce projet et afin d'encourager ceux restant à faire<sup>612</sup>.

---

610 *Ibid.*, Lettre du préfet de la Somme (E. Pougny) au sous-préfet d'Abbeville (Émile Jacques Jaubert), 20 juillet 1875.

611 *Ibid.*, Lettre de François Céleste Massenot, architecte inspecteur diocésain, au préfet de la Somme (E. Pougny), 14 août 1875.

612 *Ibid.*, Lettre du préfet de la Somme (E. Pougny) au sous-préfet d'Abbeville (E.J. Jaubert), 2 février 1876.

Le 12 mars 1876, un ouragan fit des dégâts sur le chantier de construction de l'église, il fallut entreprendre des réparations qui s'élevèrent à 1 402 francs<sup>613</sup>. À la fin du mois de mai 1876, le gros œuvre de la reconstruction était achevé<sup>614</sup>. En 1880, Ernest Prarond écrit dans son ouvrage *La topographie historique et archéologique d'Abbeville* que les grands travaux sont accomplis et se déroulent dorénavant les travaux d'ornementation et de détails. Il ajouta que la cloche « Jacqueline » se trouvait désormais dans le clocher, sur lequel il n'y avait pas encore de flèche, avec les autres cloches, provenant elles-aussi de l'ancienne église Saint-Jacques<sup>615</sup>. Le procès-verbal de la réception des travaux exécutés est dressé le 18 juin 1880 par Victor Delefortrie<sup>616</sup>.

Le devis total de la dépense, selon le métré des travaux dressé par Victor Delefortrie, s'élevait à 543 386,56 francs en octobre 1881<sup>617</sup>. Un arrêté en date du 3 octobre 1881<sup>618</sup> de la sous-préfecture d'Abbeville autorise à prononcer la réception définitive des travaux et de donner suite au projet d'aliénation d'un immeuble, dit de La ferme du Port, possédé par la fabrique de Saint-Jacques d'Abbeville à la suite d'un legs. Cette vente, estimée à près de 84 000 francs, servit à payer une partie de la dette de la fabrique<sup>619</sup>.

En 1883, la fabrique se trouva de nouveau dans l'impossibilité de payer sa dette contractée pour la reconstruction de l'église Saint-Jacques et les principaux créanciers ne purent travailler sans moyens. La fabrique supplia alors de nouveau le ministère des Cultes de lui venir en aide<sup>620</sup>. Le 3 juillet 1883, Félix Martin-Feuillée, ministre de la Justice et des Cultes, lui accorda un secours supplémentaire de 30 000 francs<sup>621</sup>. Toujours est-il que ce

---

613 *Ibid.*, Rapport de l'architecte Victor Delefortrie sur les travaux supplémentaires adressé au président du Conseil de fabrique de Saint-Jacques d'Abbeville (H. du Grosriez), 24 janvier 1881.

614 *Ibid.*, Lettre du président du Conseil de fabrique de Saint-Jacques d'Abbeville (H. du Grosriez) au préfet d'Abbeville (Pierre Charles de Boissy Dubois), 10 juillet 1883.

615 E. PRAROND, *op.cit.*, 1880, p.362-363.

616 Arch. dép. de la Somme, *op.cit.*, 1870-1939, Arrêté de la sous-préfecture d'Abbeville, objet : Fabrique de l'église Saint-Jacques d'Abbeville – Reconstruction de l'église, Réception des travaux, Aliénation des terrains dépendants de l'immeuble dit de La ferme du Port, 3 octobre 1881.

617 *Ibid.*

618 *Ibid.*

619 *Ibid.*, Décret du Président de la République (Jules Grévy) adressé au ministre des Cultes (Paul Bert), 12 décembre 1881.

620 *Ibid.*, Extrait du registre des délibérations du Conseil de fabrique de Saint-Jacques d'Abbeville, 1er avril 1883.

621 *Ibid.*, Lettre du ministre de la Justice et des Cultes (Félix Martin-Feuillée) au préfet de la Somme (Léon Cohn), 3 juillet 1883.

secours n'est pas suffisant. Il resta dans l'église à exécuter les travaux de pavage, dans laquelle était encore présent un sous-pavage en briques plates très peu solide. Le perron, donnant accès au grand portail était à réaliser entièrement. Les chapiteaux des piliers extérieurs avaient seulement été mis à point par les ravaleurs et n'avaient pas encore reçus leurs sculptures. Le maître-autel, ainsi que tout le mobilier de l'église était à remplacer. Enfin, l'église ne possédait pas encore ses vitraux de couleur<sup>622</sup>. Pour subvenir à ces nombreuses dépenses, Jules Grévy, Président de la République, autorisa le trésorier de la fabrique à vendre de nouveaux immeubles appartenant à la fabrique, situés à Port-le-Grand, Noyelles-sur-Mer et Saigneville, pour une somme de 59 800 francs<sup>623</sup>.

Une année plus tard, la fabrique sollicita de nouveau l'État pour pourvoir à la dépense liée aux travaux urgents d'aménagement intérieur, comprenant le carrelage du chœur et de la nef, élevé à plus de 19 000 francs<sup>624</sup>. Un secours de 12 000 francs fut accordé par Félix Martin-Feuillée<sup>625</sup>. Paul Delefortrie est désigné officiellement comme l'un des architectes de la nouvelle église dans un extrait du registre des délibérations du Conseil de fabrique le 23 août 1884<sup>626</sup>. Avant cette date, il n'apparaît que dans le rapport « des architectes Delefortrie et fils » du 3 novembre 1873<sup>627</sup>. En août 1884, il restait encore à réaliser le pavage et les clôtures de l'église, prioritairement. Comme l'avait déjà signalé Henri du Grosriez, président du Conseil de fabrique, en juillet 1883, le pavage était composé de mauvaises briques, en état de détérioration, qu'il fallait remplacer d'urgence. Les clôtures et les portes provisoires qui avaient été établies en légères voltiges de sapin étaient également en mauvais état, laissaient pénétrer la pluie et le vent à l'intérieur de l'édifice. Lors de la réunion du Conseil de fabrique du 23 août 1884, il fut décidé de procéder à la réfection du pavage en marbre et au rétablissement des clôtures<sup>628</sup>.

---

622 *Ibid.*, Lettre du président du Conseil de fabrique (H. du Grosriez) au préfet d'Abbeville (P.C. de Boissy Dubois), 10 juillet 1883.

623 *Ibid.*, Décret du Président de la République (J. Grévy) sur le rapport du Garde des Sceaux et ministre de la Justice et des Cultes (F. Martin-Feuillée), 13 juillet 1883.

624 *Ibid.*, Lettre du préfet de la Somme (L. Cohn) au ministre de la Justice et des Cultes (F. Martin-Feuillée), 1er juillet 1884.

625 *Ibid.*, Lettre du ministre de la Justice et des Cultes (F. Martin-Feuillée) au sous-préfet d'Abbeville (P. C. de Boissy Dubois), 29 juillet 1884.

626 *Ibid.*, Extrait du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de Saint-Jacques d'Abbeville, 23 août 1884.

627 *Ibid.*, Rapport des architectes Delefortrie et fils faisant connaître les travaux supplémentaires et les causes qui les ont amenés, 3 novembre 1873.

628 *Ibid.*, 23 août 1884.

Dans la nuit du 9 au 10 décembre 1901, un violent orage doublé d'un torrent de grêle tomba sur Abbeville. Le clocher de l'église Saint-Jacques fut touché par la foudre ce qui engendra des dégradations importantes. De nombreuses pierres chutèrent de l'édifice et un trou se forma au-dessus du cadran de l'horloge, ainsi la pluie s'infiltra et les aiguilles se bloquèrent. Cinq grandes gargouilles furent totalement détruites. Les sculptures de la flèche, qui venaient tout juste d'être réalisées, furent préservées. À cette même période, on travaillait à poser sur la flèche un paratonnerre, dont la pose n'était pas encore terminée<sup>629</sup>.

Une première campagne de restauration eut lieu en 1924 pour les vitraux. Les bombardements de 1918 furent catastrophiques pour la ville d'Abbeville, dans laquelle plus de 1200 maisons ont été touchées et une centaine détruites totalement. Les églises ne furent pas les plus visées, seuls les vitraux du Saint-Sépulcre et de Saint-Jacques et une partie de la collégiale Saint-Vulfran connurent des dégradations<sup>630</sup>. Le 18 janvier 1924, un architecte abbevillois dressa un devis s'élevant à plus de 9 000 francs pour les travaux et les fournitures afin de remettre en état les vitraux de l'église Saint-Jacques<sup>631</sup>. M. Bellettre, entrepreneur de peinture, entreprit ces travaux de remise en état, « avec des matériaux de première qualité »<sup>632</sup>. En juin 1927, une réfection de la toiture fut réalisée grâce à une indemnité accordée par l'État pour les dommages causés aux bâtiments communaux pendant la guerre. Toutes les parties de toiture en ardoise, de la nef, du transept, du chœur, du triforium et des bas-côtés furent réparés par un architecte de la ville, M. Dingeon<sup>633</sup>.

---

629 *Le Dimanche. Semaine religieuse du diocèse d'Amiens, publiée sous le patronage de l'évêché*, 31e année, n°1590:50, 15 décembre 1901, p.468-469.

630 LE SUEUR, Charles, *Abbeville et son arrondissement pendant la guerre. Août 1914 – Novembre 1918*, Abbeville, Imprimerie F. Paillart, 1927, p.53.

631 Arch. dep. de la Somme, *op.cit.*, 1870-1939, Extrait du registre aux délibérations du Conseil municipal de la ville d'Abbeville, 24 janvier 1924.

632 *Ibid.*, Marché pour les travaux de verrerie à l'église Saint-Jacques à Abbeville par l'entrepreneur M. Bellettre et le maire d'Abbeville (Octave Bertin), 24 janvier 1924.

633 *Ibid.*, Devis descriptif et estimatif des travaux à exécuter à l'église Saint-Jacques par l'architecte de la ville, M. Dingeon, 15 juin 1927.



## 2. Plan et élévations

La description du plan et des élévations proposée ci-dessous de l'église Saint-Jacques a été réalisée par mes soins, en grande partie selon les plans et coupes de Victor Delefortrie (*fig.33,34,35*). L'église Saint-Jacques d'Abbeville était de style néogothique et présentait un plan en forme de croix latine. Son chevet était orienté vers le sud et non vers l'est, certainement afin que la façade se trouve en face de la rue Saint-Jacques. Son plan était constitué de cinq divisions longitudinales, trois divisions en largeur et un clocher porche. Les matériaux utilisés lors de la construction furent la pierre blanche dans les parties courantes et la pierre de Saint-Maximin pour les parties soumises aux lourdes charges et aux intempéries, dont les pinacles, les contreforts et les gardes-corps<sup>634</sup>. Le toit était en ardoise et la charpente en bois de chêne et de sapin<sup>635</sup>. Ses dimensions étaient de 60 mètres de longueur, 25 mètres de largeur<sup>636</sup>.

À l'extérieur, le chevet, de forme polygonale était doté de grandes fenêtres ogivales à meneaux avec un réseau composé d'une rose circulaire. La nef comportait une élévation à trois niveaux. Ses murs extérieurs, identiques à l'est comme à l'ouest, avaient des fenêtres ogivales munies d'un remplage composé de triple meneaux, d'une rosace et de deux roses en réseau. Les fenêtres hautes présentaient la même composition. Chaque travée était isolée par des contreforts à faible saillie, surmontés de pinacles en pierre sculptés en forme d'édicules. Des parapets couraient aux deux premiers niveaux d'élévation et étaient percés de quatre-feuilles.

Les murs du transept, peu saillants par rapport à la nef, se composaient de portails latéraux, semblables à l'est et à l'ouest, flanqués de deux contreforts à chacune de leurs extrémités. Les portails avaient un pilier central et une porte composée de deux baies géminées et d'un tympan à réseau. Au-dessus de ces portails se trouvait un gâble, puis une

---

634J.R., BENAY, Rapport d'expertise de l'église Saint-Jacques d'Abbeville par l'expert près de la Cour d'Appel d'Amiens, 1er février 2013, p.3.

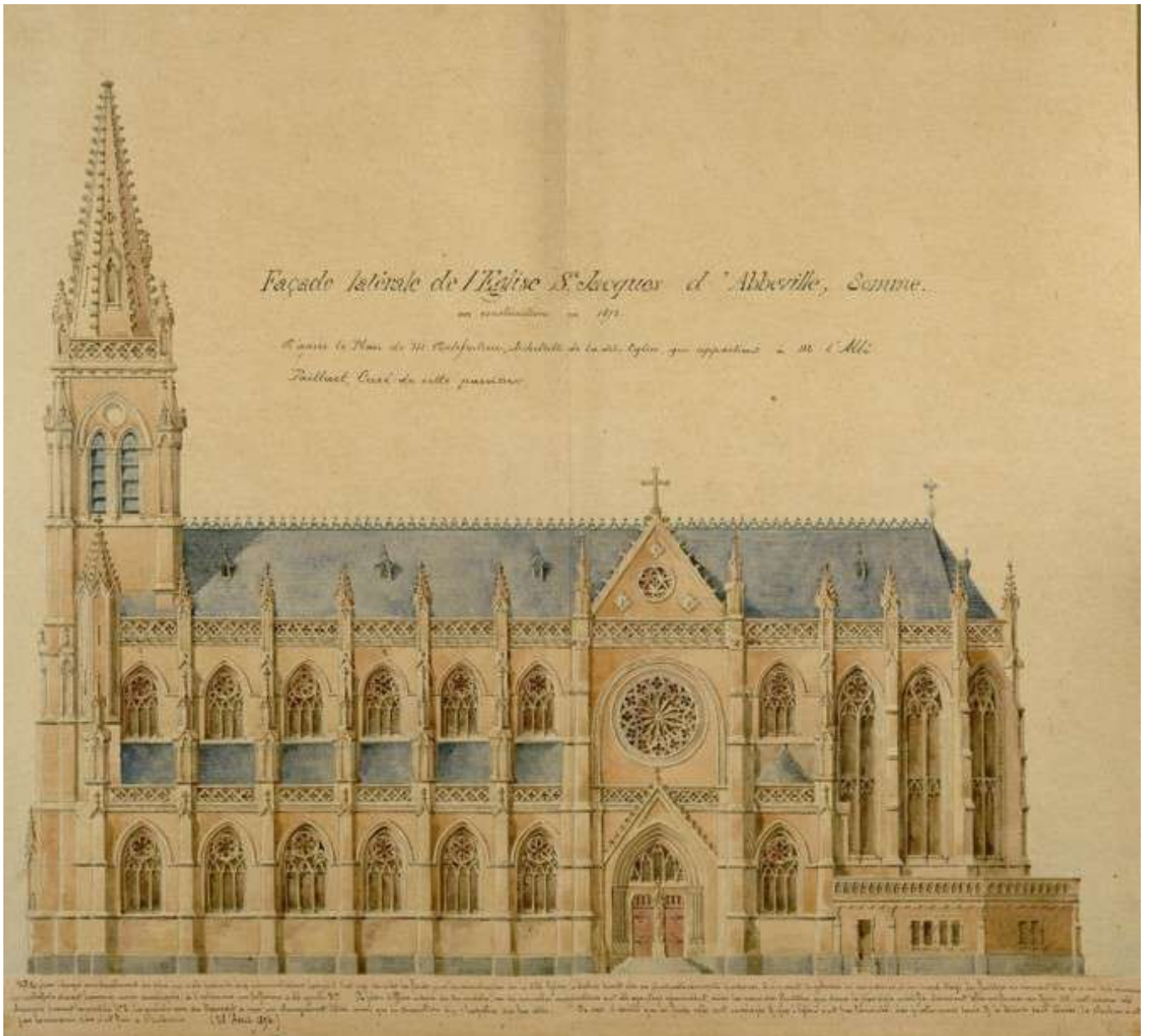
635Arch. dép. De la Somme, *op.cit.*, 1870-1939, Reconstruction de l'Eglise St Jacques. Etat de situation générale des travaux exécutés au 1er mai 1873, Architectes Delefortrie, 3 novembre 1873.

636J.R. BENAY, *op.cit.*, 1er février 2013, p.3.

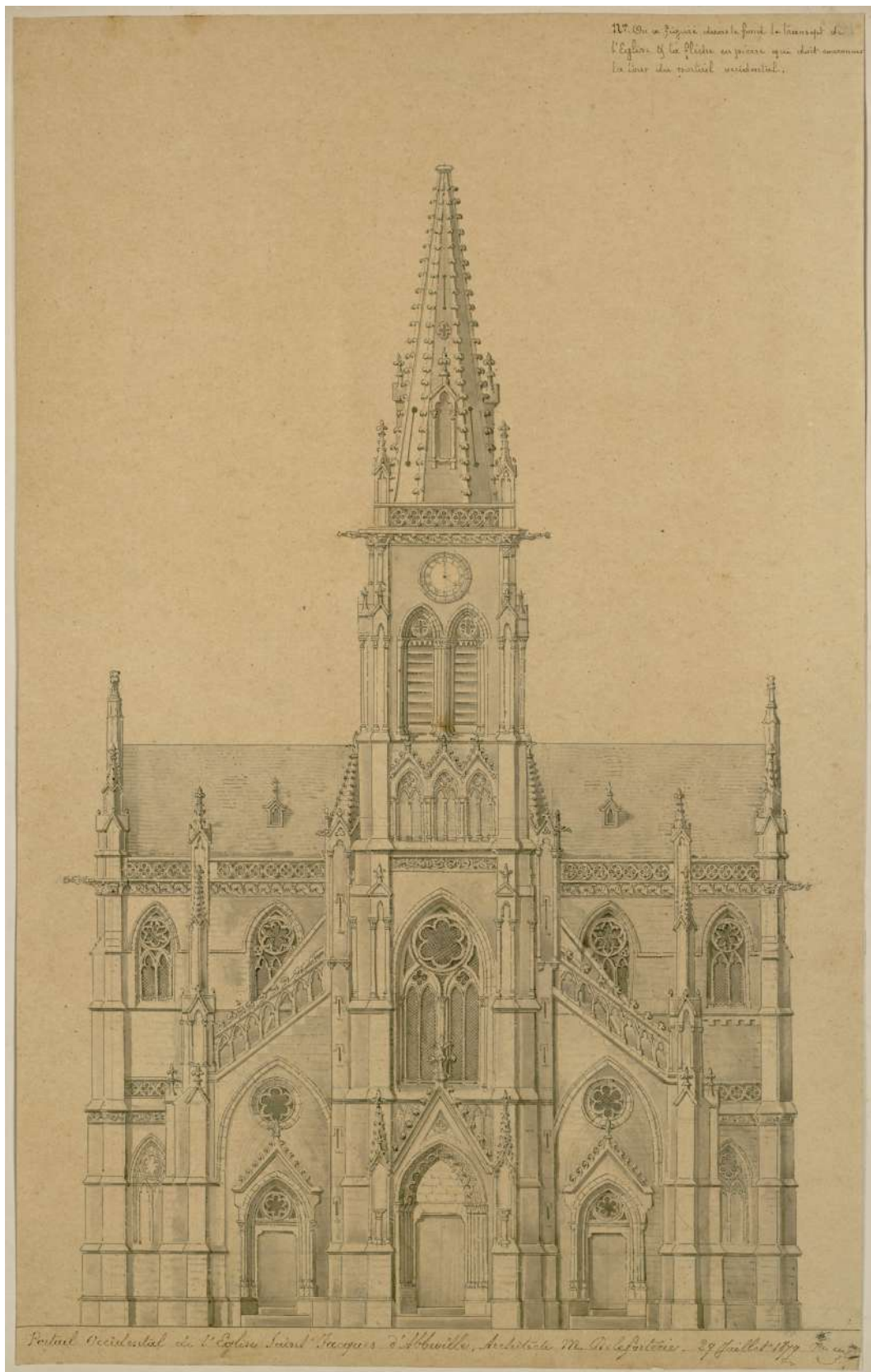
rosace couronnée d'un pignon agrémenté d'une rose. Sur chacun de ses murs latéraux se présentaient deux fenêtres analogues à celles de la nef.

La façade principale, qui était un clocher-porche de plan carré, s'élevait sur trois niveaux. Le portail principal se présentait sous la forme d'un porche gothique, avec un arc brisé et un tympan appareillé cerné d'arcs concentriques à archivoltes ornementés. Son gâble était décoré de fleurons, tout comme les deux petits portails latéraux. Au deuxième niveau, au-dessus du portail, se trouvait une baie ogivale avec une grande fenêtre à meneau et à réseau composé d'une rose et de trois petites roses circulaires. Le troisième niveau se composait de baies ogivales avec des gâbles agrémentés de fleurons.

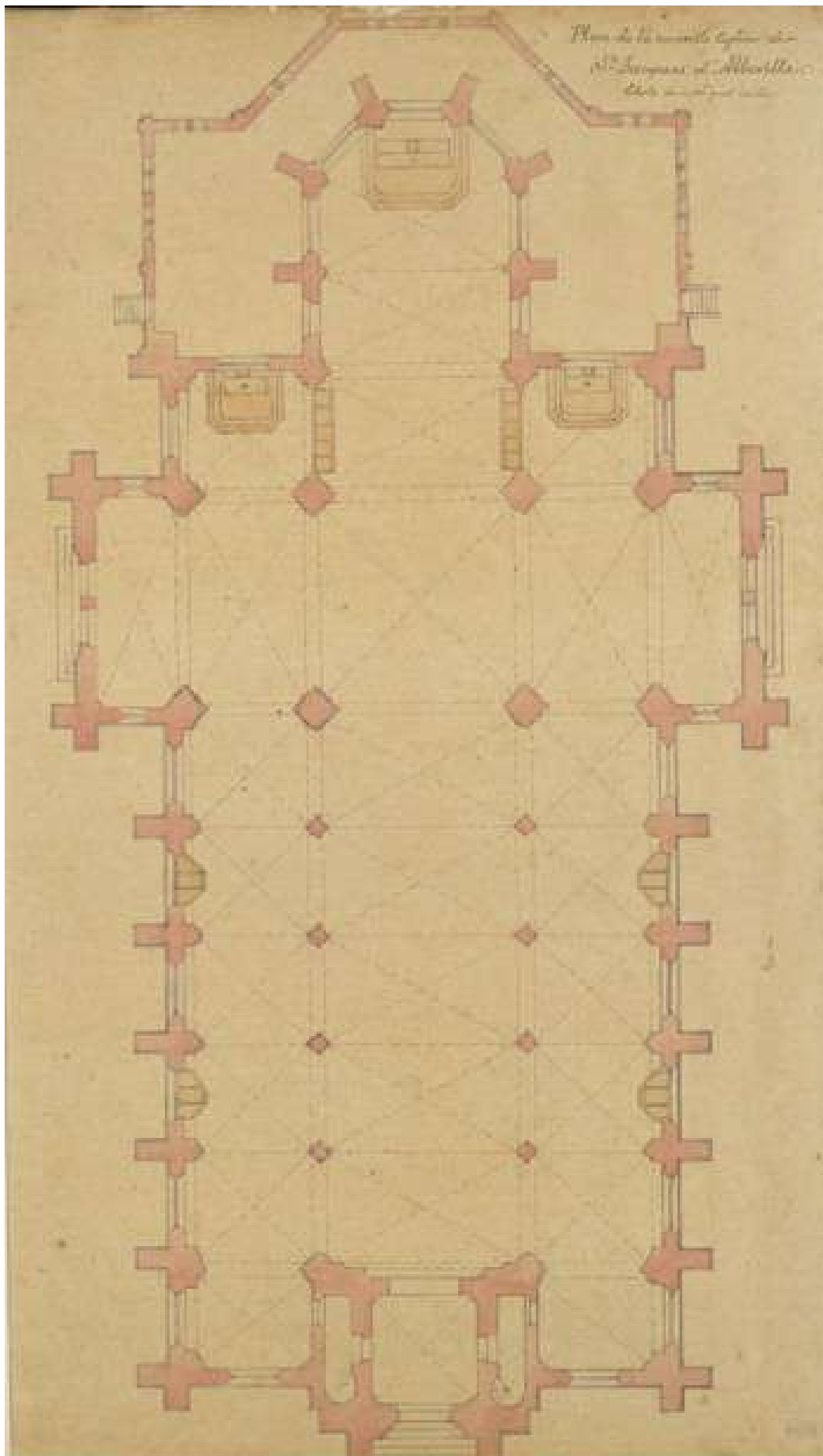
Le clocher était maintenu par de grands contreforts surmontés de pinacles en forme d'édicules. Des baies géminées ogivales se trouvaient sur ses quatre faces, couronnées par quatre horloges. Au-dessus de ces horloges se disposait une corniche à fleurons ainsi que huit chimères. Un parapet avec des meurtrières en forme de trèfles à quatre-feuilles et des arêtes ornés de feuillages, semblable à celui de la nef, courait en amont de la corniche. Deux clochetons se trouvaient de chaque côté du clocher. À la base de la flèche, des baies ogivales avec gâble et des gargouilles étaient disposées, surmontées par quatre lucarnes. À son sommet se trouvait un coq sur une croix en fer forgé.



**Fig.33.** : Façade latérale de l'Église St Jacques d'Abbeville, Somme, en construction en 1873. D'après le Plan de M. Deleforterie, Architecte de la dite Église, qui appartient à M. L'abbé Paillart, Curé de cette paroisse, dessin et aquarelle, 28 avril 1874, Abbeville, Arch. mun. et bib. pat. , collection Macqueron, B800016201.1FI020.29.



**Fig.34.** : Portail occidental de l'Église Saint-Jacques d'Abbeville, Architecte M. Deleforterie, dessin, 29 juillet 1874, Abbeville, Arch. mun. et bib. pat., collection Macqueron, B800016201.1FI020.31.



**Fig.35** : Plan de la nouvelle Église de St Jacques d'Abbeville, échelle de 0,001m par mètre, s.d., Abbeville, Arch. mun. et bib. pat., collection Macqueron, B800016201.1FI020.034.

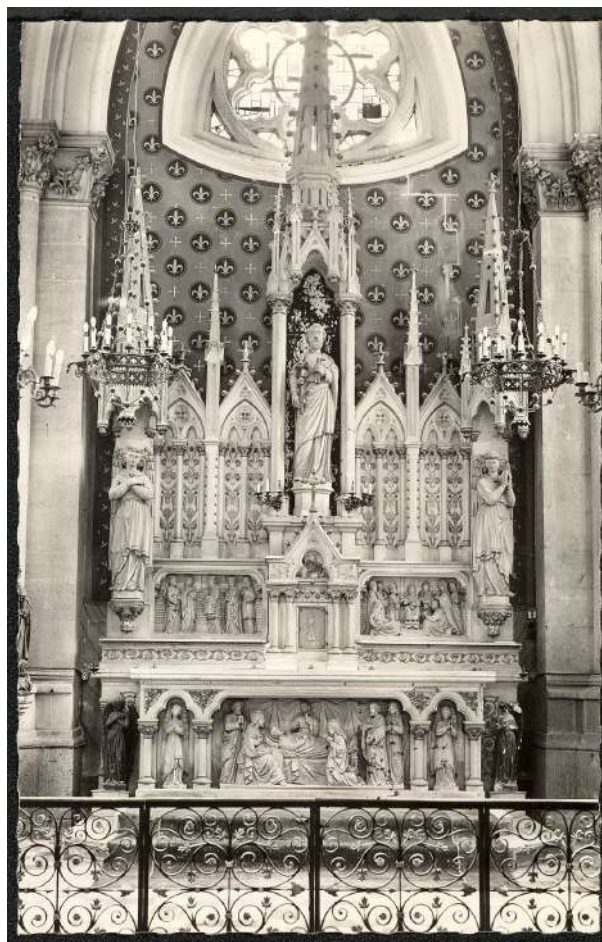
À l'intérieur, le plafond était composé de voûtes quadripartites ou en croisée d'ogives rectangulaires. Le chœur, à cinq pans coupés, était doté de trois travées. Il s'y trouvait neuf contreforts et cinq grand vitraux. Dans l'abside, le sanctuaire comportait le maître-autel conçu par Victor Delefortrie (fig.36). Deux chapelles latérales cernaient l'ensemble, à droite celle de la Vierge (fig.37) et à gauche celle de Saint-Joseph (fig.38), toutes deux en pierre et dorure, de style gothique<sup>637</sup>.



**Fig.36 :** Abbeville, Église Saint-Jacques, Maître-autel, carte postale, négatif noir et blanc, s.d., Abbeville, Arch. mun. et bib. pat., collection Macqueron, B800016201.CP.ABB.03.235.

**Fig.37 :** Abbeville, Église Saint-Jacques, Chapelle dédiée à la Vierge, carte postale, négatif noir et blanc, s.d., Abbeville, Arch. mun. et bib. pat., collection Macqueron, B800016201.CP.ABB.03.238.

637S. GRANDIN, « L'église à Abbeville au XIXe siècle », Mémoire de maîtrise sous la direction de N.J. CHALINE, Amiens, Université de Picardie, 1990-1991, p.95.



**Fig.38.** : Abbeville, Église Saint-Jacques, Chapelle Saint-Joseph, carte postale, négatif noir et blanc, s.d., Abbeville, Arch. mun. et bib. pat., collection Macqueron, B800016201.CP.ABB.03.236.

Le transept, divisé en cinq travées par des piliers composés, était aussi large que la nef. La nef, dotée de cinq travées et de deux collatéraux, contenait des grandes arcades avec des arcs brisés en tiers point au niveau de chaque travée, soutenues par des piliers cylindriques flanqués de colonnes sur lesquelles se présentaient des chapiteaux à feuilles d'acanthes. Sur le mur de la façade étaient disposés des orgues Mutin-Cavaillé-Coll datant des premières années du XX<sup>e</sup> siècle (fig.39)<sup>638</sup>. Les murs des bas-côtés, semblables des deux côtés de la nef, étaient surmontés d'un triforium (fig.40), séparé des arcades par une frise de feuillages et de fruits. Les baies du triforium étaient des triplets de claire-voies à réseau composé d'un trèfle, au-dessus se trouvaient des fenêtres hautes. Les colonnes engagées avaient des chapiteaux à feuilles d'acanthes.

638M. VANMACKELBERG, *Les orgues d'Abbeville*, Abbeville, Société d'émulation historique et littéraire, 1966, p.42.



*Fig. 39 : Abbeville, Église Saint-Jacques,  
Nef et orgues, carte postale, négatif noir  
et blanc, s.d., Abbeville, Arch. mun. et  
bib. pat., collection Macqueron,  
B800016201.CP.ABB.03.232.*





*Fig.40. : Abbeville, Église Saint-Jacques,  
Bas-côté et triforium, carte postale, négatif  
noir et blanc, s.d., Abbeville, Arch. mun. et  
bib. pat., collection Macqueron,  
B800016201.CP.ABB.03.234.*

## C. Destruction

### 1. Mauvais entretien et dégradations

Depuis la fin des années 1990, l'état de l'église Saint-Jacques commençait à se dégrader. En 1997, la fissuration d'un pilier demanda une intervention immédiate, mais l'église ne fut pas dès lors considérée comme en péril<sup>639</sup>. Le 29 octobre 2002, un arrêté interdit l'accès au public dans le chœur de l'église, devenu trop dangereux<sup>640</sup>. En décembre 2004, une tempête toucha l'ouest et le nord de la France. La toiture connu de forts dégâts et fut bâchée à cause d'un trou formé par un élément du clocher qui chuta, colmaté quelques temps plus tard. Depuis ce temps, l'église fut fermée au culte. Afin de sécuriser les lieux, des barrières furent installées tout autour de l'édifice. Un diagnostic fut réalisé par l'agence Centre d'Expertise du Bâtiment et des Travaux Publics<sup>641</sup>(CEBTP) et conclut au tassement continu de l'église et au déplacement des piliers<sup>642</sup>. Un arrêté en date du 17 décembre 2004 interdit l'accès au public à l'intérieur de l'église à la suite des désordres survenus<sup>643</sup>. Après la tempête, Paul-Henri Hué, ancien premier adjoint au maire, demanda une étude auprès de la Commission des Monuments historiques. Vincent Brunelle, ACMH, alla sur les lieux et rendit un rapport en octobre 2008<sup>644</sup>. Dans ce rapport, l'architecte observa le délabrement de l'église, pour lequel il faudrait déboursier au total 4,2 millions d'euros afin de remettre l'édifice en état<sup>645</sup>. La première urgence consistait à stabiliser le clocher et la première travée de la nef pour éviter de nouvelles chutes de pierre et ainsi pouvoir accéder au toit et à la charpente, en mauvais état eux aussi<sup>646</sup>. L'église Saint-Jacques n'étant pas classée ni même inscrite, la municipalité ne

---

639V.J., « Saint-Jacques dans la tempête », *Le Courrier Picard*, 30 novembre 2010, p.19.

640Site de la ville d'Abbeville, « La mairie – Conseils municipaux – Procès verbaux des séances – Procès verbaux 2008>2014 », « Conseil municipal – Procès verbal de la séance du 7 février 2013 », <http://www.abbeville.fr/images/telechargements/proces-verbaux-cm/PVCM070213.pdf>, consulté le 10 février 2022.

641Ibid.

642V.J., *op.cit.* 30 novembre 2010, p.19.

643Site de la ville d'Abbeville, *op.cit.*, 7 février 2013.

644D. RYKNER, « L'église Saint-Jacques d'Abbeville menacée de démolition », *La Tribune de l'Art* (en ligne), 18 mai 2010, <http://www.latribunedelart.com/l-eglise-saint-jacques-d-abbeville-menacee-de-demolition-2579-2579-2579-2579-2579>, consulté le 1er août 2021.

645C. BOMMELAER, « L'église d'Abbeville en danger », *Le Figaro*, 5 octobre 2010, p.38.

646D. RYKNER, *op.cit.*, 18 mai 2010.

pouvait prétendre à aucune aide de l'État. Plus tard, en 2010, Yves Lescroart, membre du comité du patrimoine culturel du ministère de la Culture dira : « Saint-Jacques a une belle allure. Elle a été conçue par Victor Delefortrie, et représente un certain intérêt architectural. Mais elle ne mérite tout de même pas d'accéder au statut de monument historique »<sup>647</sup>. Sans doute par manque de finance, aucune intervention n'eut été prévue par la municipalité sur l'église paroissiale. Le 25 février 2010, la circulation piétonne et le stationnement de véhicule furent interdits par un arrêté<sup>648</sup>.

En mars 2010 commença le débat sur la déconstruction de l'église Saint-Jacques. À partir de la tempête de 2005, l'état de l'édifice s'est très vite dégradé, au point que la mairie d'Abbeville entama les discussions sur son devenir. La décision devait être prise en juin 2010. Jean-Marc Hémerlé, adjoint au maire chargé de l'urbanisme, et Jean-Marc Dumoulin, architecte de la ville, estimèrent que l'église était un danger pour la population et que pour la sauvegarder il faudrait dépenser au minimum 10 000 000 d'euros, ce que la municipalité d'Abbeville ne pouvait se permettre<sup>649</sup>. Les élus condamnèrent la municipalité précédente de n'avoir rien entrepris, considérant qu'il était dès lors trop tard pour la sauver. Hémerlé reconnut tout de même qu'il était envisageable, dans un premier temps, de stabiliser l'édifice et d'ensuite échelonner des travaux de restauration sur plusieurs années. Néanmoins, il ajouta que la stabilisation coûterait *a minima* deux millions d'euros, auxquels la ville ne pourrait subvenir sans une aide de l'État<sup>650</sup>.

L'église, fermée au culte depuis 2004, était cernée des barrières<sup>651</sup> à cause de pierres qui chutaient, notamment au niveau du mur nord. Les autres murs étaient également dans un état de délabrement avancé, décrépis et envahis de végétaux. Une fenêtre ne contenait plus de vitrail après la chute de pierres et laissait ainsi le vent, la pluie et les pigeons s'infiltrer dans l'église, tout comme le toit de la nef, lui aussi troué<sup>652</sup>. Selon Jean-Marc Dumoulin, l'église aurait été construite avec des malfaçons, sur un sol instable, ce qui faisait que le clocher et la

---

647C. BOMMELAER, *op.cit.*, 5 octobre 2010, p.39.

648Site de la ville d'Abbeville, *op.cit.*, 7 février 2013.

649D. RYKNER, *op.cit.*, 18 mai 2010.

650Ibid.

651C. BOMMELAER, *op.cit.*, 5 octobre 2010, p.38.

652D. RYKNER, *op.cit.*, 18 mai 2010.

partie en amont de l'église s'enfonçaient dans le sol<sup>653</sup>. À l'intérieur, des corps de pigeons et des pierres tombées des murs jonchaient le sol. Au-dessus de l'orgue recouvert d'une bâche, se trouvaient deux trous béants dans la toiture. À côté de la porte latérale, au niveau du transept, était disposé un témoin posé en 1997 après la fissuration d'un des piliers. Il indiquait l'évolution d'une fissure sur le mur et prouvait que l'édifice bougeait<sup>654</sup>.

La réaction des habitants d'Abbeville face à l'état de l'église de Saint-Jacques était partagée. Certains se posaient en défenseurs de leur paroisse : « On se pose des questions. Il faut la sauver, c'est le patrimoine, on y tient »<sup>655</sup>, d'autres ne voyaient pas l'utilité de la sauvegarder : « Ce n'est pas la peine de dépenser de l'argent, elle n'est pas réparable »<sup>656</sup>. Il y avait aussi ceux qui semblaient résignés : « C'est dommage de laisser l'église dans cet état. Cela représente le travail des hommes. S'il faut la détruite pour la sécurité, on pourra pas dire que c'est un mal »<sup>657</sup>.

Une mobilisation se mit en place dès le mois de mars 2010, sous l'impulsion de Michelle Delage, Abbevilloise. En l'espace de quelques jours, elle monta une association qui comptait dès juillet 2010 plus de 200 adhérents<sup>658</sup>. L'association nommée « Collectif Saint-Jacques » créa notamment un blog sous le nom de « Saint-Jacques l'oubliée »<sup>659</sup>, sur lequel circulait une pétition en ligne demandant la sauvegarde de l'église<sup>660</sup>. Le maire d'Abbeville, Nicolas Dumont, rencontra le collectif avant la réunion du Conseil municipal du 7 avril 2010 dédiée au sort que l'on donnerait à l'église Saint-Jacques. Durant cette entrevue, le maire fut mis au courant de la motivation des habitants à défendre l'édifice et les moyens mis en œuvre dans ce but, comme la création d'une page sur le réseau social Facebook, le blog et les nombreux courriers reçus pour les soutenir. La réunion déboucha sur la décision d'accorder un délai de trois mois pour choisir ce qu'il convenait de faire de l'église. À la suite de cette

---

653C. BOMMELAER, *op.cit.*, 5 octobre 2010, p.38.

654 *Le Journal d'Abbeville* (en ligne), « Abbeville : St Jacques vue de l'intérieur », 6 avril 2011, [https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville\\_80001/abbeville-st-jacques-vue-de-linterieur-exclusif\\_9972940.html](https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville_80001/abbeville-st-jacques-vue-de-linterieur-exclusif_9972940.html), consulté le 1er août 2021.

655 Madeleine Ficot, propos recueillis par V.J., « Saint-Jacques dans la tempête », *Le Courrier Picard*, 30 novembre 2010, p.19.

656 Renaud Boutroy, *ibid.*, p.19.

657 Marie Lefèvre, *ibid.*, p.19.

658A. DHULSTER, « Elle mérite d'être connue. Michelle Delage, du Collectif Saint-Jacques. A Abbeville, au secours d'une église », *Le Pèlerin*, 9 juillet 2010, p.8.

659 <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/>

660 *Le Journal d'Abbeville*, « Saint-Jacques, l'oubliée », 2 juin 2010, p.14.

disposition, le collectif entama une grande diffusion de la pétition, dans les commerces et auprès des habitants, qui récolta dès le 20 avril plus de 200 signatures<sup>661</sup>.

Deux mois plus tard, fin juin 2010, Nicolas Dumont, accompagné de membres du collectif, examinèrent l'église Saint-Jacques au moyen d'une nacelle, sur laquelle ils purent se rendre compte de son fort délabrement<sup>662</sup>. En juillet, le maire sollicita les services de la DRAC afin d'entreprendre un possible financement de projet dans l'intention « d'épuiser toutes les possibilités et cela en transparence avec le collectif »<sup>663</sup>. Il ajouta également que s'il fallait prendre de nouvelles mesures pour la conservation et augmenter la protection de l'église, la municipalité d'Abbeville les effectuerait<sup>664</sup>. Dès le début du mois de juillet 2010, la pétition lancée par le Collectif Saint-Jacques d'Abbeville avait amassée près de 7 000 signatures<sup>665</sup>.

Malgré ces bonnes intentions et après plusieurs mois de débats, le maire déclara en octobre 2010 que « Saint-Jacques ne pourra pas passer un hiver de plus dans cet état »<sup>666</sup>. Il fallut alors prendre une décision très prochainement et Nicolas Dumont précisa que ce n'était pas la passion mais bien la sécurité publique qui l'amènerait à prendre une décision, tout en prétendant qu'aucune résolution n'avait été réellement prise<sup>667</sup>. La visite de l'évêque d'Amiens fut organisée par le maire en octobre 2010. L'église Saint-Jacques n'étant dès lors pas désaffectée, Nicolas Dumont ne pouvait effectuer aucune modification à l'édifice tant que l'évêque n'avait pas donné son accord<sup>668</sup>. La visite eut lieu le 16 octobre 2010, puis le maire le sollicita de nouveau en lui envoyant une lettre cinq jours plus tard pour rendre officielle la désaffectation. Il ajouta à sa lettre « Comme vous avez pu le constater, son état fait apparaître de nombreux vices de formes et me contraint à prendre, dans le cadre de mon pouvoir de police, les mesures de sécurité correspondantes. Je vous précise que le mobilier que vous

---

661 *Saint-Jacques l'oubliée*, blog du collectif Saint-Jacques d'Abbeville, « Actions du collectif », 14 avril 2010, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/article-actions-du-collectif-48590380.html>, consulté le 3 décembre 2021.

662D. VANDEVOORDE, « Abbeville – Ponthieu. Fin du sursis, pas des espoirs pour l'église Saint-Jacques », *Le Courrier Picard*, 7 juillet 2010, p.19.

663 Nicolas Dumont, propos recueillis par D. Vandevoorde, *ibid.*, p.19.

664 *Ibid.*, p.19.

665D. VANDEVOORDE, *op.cit.*, 7 juillet 2010, p.19.

666C. BOMMELAER, *op.cit.*, 5 octobre 2010, p.39.

667D.D., « Église Saint-Jacques. Elle court, la rumeur de destruction », *Le Journal d'Abbeville*, 6 octobre 2010, p.9.

668C. BOMMELAER, *op.cit.*, 5 octobre 2010, p.39.

souhaitez sauvegarder sera récupéré avec beaucoup de précaution. »<sup>669</sup>, ce qui présuma que sa décision avait été prise. Les œuvres protégées au titre des Monuments historiques que contenait l'église furent extirpés et mis dans les réserves du Musée Boucher de Perthes d'Abbeville, dont un lutrin du XVIII<sup>e</sup> siècle et des sculptures du XVI<sup>e</sup> siècle, comprenant un *Christ en Croix* et une *Éducation de la Vierge*. Néanmoins, d'autres œuvres se trouvaient encore dans l'église, comme la chaire, des objets néogothiques et l'orgue Mutin-Cavaillé-Coll du XX<sup>e</sup> siècle<sup>670</sup>.

La DRAC donna sa réponse à la sollicitation du maire d'Abbeville en novembre 2010, elle refusa de subventionner des travaux sur l'église, qui continuait à être exposée au vent et à la pluie. La décision du conseil municipal fut prévue avant la fin de l'année 2010, lors d'une réunion extraordinaire<sup>671</sup> durant laquelle « le conseil municipal se réunira pour statuer sur la situation actuelle de l'église et son avenir, et non systématiquement sur sa destruction, en étudiant les réponses des divers intervenants comme la DRAC et l'évêque »<sup>672</sup> selon le maire. Cette réunion, initialement planifiée au 8 décembre, fut reportée, à la demande de Stéphane Decayeux, membre de l'Union pour le Renouveau d'Abbeville, au mois de janvier 2011<sup>673</sup>.

En mars 2011, la réunion extraordinaire n'avait finalement pas encore eut lieu, mais une réunion publique fut organisée durant laquelle Nicolas Dumont annonça des travaux de sécurisation des lieux. Les premiers travaux furent entrepris le 28 mars 2011<sup>674</sup>. Les fientes de pigeons bouchaient les gouttières qui laissaient alors l'eau s'infiltrer dans les murs. Elles furent nettoyées et des bardages en bois et en tôles furent posés au niveau des chéneaux dégradés et du trou de la toiture au-dessus de l'orgue afin de ralentir la détérioration de l'église et éviter de nouvelles chutes de pierres<sup>675</sup>. Michelle Delage, présidente du Collectif Saint-Jacques fut reçue par Nicolas Dumont en février 2012 qui lui fit connaître que les chéneaux seraient nettoyés, que le vitrail brisé en 2010 serait condamné pour que les pigeons ne puissent pas

---

669 Site de la ville d'Abbeville, Lettre du maire d'Abbeville (N. Dumont) à l'évêque d'Amiens (Monseigneur Bouilleret), 21 octobre 2010, [http://www.abbeville.fr/images/telechargements/eglise\\_saint\\_jacques.pdf](http://www.abbeville.fr/images/telechargements/eglise_saint_jacques.pdf), consulté le 3 décembre 2021.

670 D. RYKNER, *op.cit.*, 18 mai 2010.

671 V.J., *op.cit.*, 30 novembre 2010, p.19.

672 D.D., Y.D., « Saint-Jacques : décision reportée », *Le Journal d'Abbeville*, 8 décembre 2010, p.10.

673 *Ibid.*, p.10.

674 *Le Journal d'Abbeville*, « St-Jacques hors d'eau », 30 mars 2011, p.12.

675 *Ibid.*, p.12.

entrer dans l'église et que les pierres apparentes se délitant seraient consolidées<sup>676</sup>. Ces promesses annoncées par le maire ne furent néanmoins pas tenues et l'église Saint-Jacques continua de se dégrader rapidement, jusqu'au début de l'année 2013 où il ne fut plus permis d'attendre pour prendre une décision<sup>677</sup>.



**Fig.41.** : Didier Rykner, Abbeville, Église Saint-Jacques, Etat du flanc nord le 7 mai 2010, dans « L'église Saint-Jacques d'Abbeville menacée de démolition », La Tribune de l'Art (en ligne), 18 mai 2010, photographie numérique.

---

<sup>676</sup>Saint-Jacques l'oubliée, blog du Collectif Saint-Jacques d'Abbeville, « Bonnes nouvelles », 6 février 2012, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/article-bonnes-nouvelles-98718662.html>, consulté le 3 décembre 2021.

<sup>677</sup>*Ibid.*, « Communiqué de presse de notre présidente », 11 janvier 2013, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/article-communique-de-presse-de-notre-presidente-114278214.html>, consulté le 3 décembre 2021.

## 2. Expertise et décision du conseil municipal

Le 28 janvier au soir, les pompiers, alertés par les riverains de l'église Saint-Jacques, intervinrent à la suite de la chute de blocs de pierres<sup>678</sup> et d'une grille de protection d'un vitrail provenant de la façade<sup>679</sup>. Un des piliers de l'édifice paraissait très fragilisé, la municipalité d'Abbeville semblait inquiète pour l'ensemble de l'édifice, notamment pour l'abside qui menaçait de s'effondrer<sup>680</sup>. Trois jours plus tard, la ville saisit en urgence le tribunal administratif afin qu'un expert vienne constater les dégâts sur l'édifice, puis prit un arrêté de péril et boucla toutes les rues adjacentes à la place Saint-Jacques<sup>681</sup>. Les riverains furent évacués et relogés dans une maison de retraite de la ville<sup>682</sup>. L'expert judiciaire commissionné par le tribunal administratif, Jean Raymond Benay, se rendit sur les lieux le 4 février 2013 et évalua les parties stables et instables de l'édifice et prévint de rendre son rapport le 6 février<sup>683</sup>. En attendant les conclusions de l'expert, une entreprise vint sécuriser l'église et détruite une partie du chœur qui menaçait de faire chuter tout le reste de l'église le 4 février 2013. Les riverains purent rentrer chez eux et l'école des Poulies, adjacente, put aussi rouvrir<sup>684</sup>. Deux objets protégés au titre des Monuments historiques, les fonts baptismaux ainsi que le Christ en croix furent extraits de l'église avant la démolition du chœur et furent confiés au musée Boucher de Perthes d'Abbeville, qui détenait déjà certains objets provenant de l'église Saint-Jacques<sup>685</sup>. Le monument étant dès lors coupé en deux, la municipalité décida de programmer un conseil municipal exceptionnel le 7 février pour décider de la démolition<sup>686</sup>, après réception de l'expertise de Jean Raymond Benay.

---

678H. NAJIBI, « Abbeville : l'église Saint-Jacques menace de s'effondrer, une trentaine d'habitants sont évacués », *France 3 Hauts-de-France* (en ligne), 31 janvier 2013, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/2013/01/31/abbeville-l-eglise-saint-jacques-menace-de-s-effondrer-une-trentaine-d-habitants-sont-evacuees-191911.html>, consulté le 1er août 2021.

679G. GIRAUDEAU, « L'église Saint-Jacques examinée par un expert », *France 3 Hauts-de-France* (en ligne), 4 février 2013, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/picardie/somme/eglise-saint-jacques-abbeville-examinee-expert-193657.html>, consulté le 1er août 2021.

680I. BOIDANGHEIN, « L'église d'Abbeville promise à la démolition », *Aujourd'hui en France*, 5 février 2013.

681H. NAJIBI, *op.cit.*, 31 janvier 2013.

682Ibid.

683G. GIRAUDEAU, *op.cit.*, 4 février 2013.

684I. BOIDANGHEIN, *op.cit.*, 5 février 2013.

685S. et B. GODARD, *Picardie, la mer* (en ligne), « Église Saint-Jacques : Journée déterminante », 4 février 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/02/04/eglise-saint-jacques-journee-determinante/>, consulté le 10 février 2022.

686I. BOIDANGHEIN, *op.cit.*, 5 février 2013.





**Fig.42.** : Didier Rykner, Abbeville, Église Saint-Jacques, État du chevet le 7 mai 2010, photographie numérique, dans « L'église Saint-Jacques d'Abbeville menacée de démolition », La Tribune de l'art (en ligne), 18 mai 2010.



**Fig.43.** : Agnès Charenton, Chevet de l'église Saint-Jacques d'Abbeville en partie détruit, photographie numérique, dans « À Abbeville, la démolition de l'église ébranle les habitants », La Croix, 19 février 2013 p.19., février 2013.

Le rapport de l'expert constata, sur toutes les façades de l'église, de nombreuses fissures<sup>687</sup>. Sur la façade est, il remarqua la détérioration des culées d'arcs-boutants, l'absence de pinacles et l'affaissement de la galerie qui démontraient un tassement du clocher<sup>688</sup>. Les fissures sur la façade nord étaient dues au basculement du clocher vers la façade est<sup>689</sup>. La déstructuration de la maçonnerie sur la façade sud induisait une instabilité de l'édifice entier<sup>690</sup>. À l'intérieur, l'effondrement de la voûte l'infiltration des eaux et à l'effet de basculement vers la façade expliquait l'effondrement des vitraux et la détérioration des matériaux<sup>691</sup>. L'expert expliqua le tassement des piliers par le phénomène d'abaissement de la nappe phréatique qui aurait amené à la détérioration des pieux de bois compris dans les fondations. Le fait que l'église ait des fondations comprises dans celles de l'ancienne église et d'autres bâties sur un sol mouvant faisait qu'elle se tassait seulement sur certaines parties. La cause de son mal venait aussi du fait que les pierres calcaires n'avaient pas résister aux changements climatiques fréquents et aux infiltrations d'eau<sup>692</sup>. Jean Raymond Benay en conclut que l'église est un danger pour toute personne qui entrerait à l'intérieur, pour la voie publique et les immeubles voisins. Il considéra que le clocher ainsi que le chœur présentaient un péril imminent grave, donc l'ensemble de l'édifice, et que l'ouvrage présentait un caractère considérable d'instabilité par un écroulement qui pourrait intervenir à n'importe quel moment<sup>693</sup>. La rénovation de l'église lui parut inconcevable par le fait de l'obligation de reprise en sous-œuvre des fondations, de la mise en place de longrines de répartition et d'un chaînage des poteaux et le remplacement de la plus grande partie des pierres qui la compose. Afin de mettre un terme à l'imminence du péril, il recommanda d'assurer la mise en place d'un périmètre de sécurité, de procéder à la démolition immédiate des contreforts, du narthex, du clocher et de l'arrière du chœur. En finalité, l'expert préconisa la destruction intégrale de l'église<sup>694</sup>.

---

687 *Site de la ville d'Abbeville*, Rapport d'expertise, Eglise Saint-Jacques, Abbeville, n° de dossier : 1300252-9, BENAY Jean Raymind, Tribunal Administratif d'Amiens, Ordonnance du 1er février 2013, rédigé le 5 février 2013, p.4-7, [http://www.abbeville.fr/images/telechargements/eglise\\_saint\\_jacques.pdf](http://www.abbeville.fr/images/telechargements/eglise_saint_jacques.pdf), consulté le 11 octobre 2021.

688 *Ibid.*, p.4-5.

689 *Ibid.*, p.6.

690 *Ibid.*, p.7.

691 *Ibid.*, p.8.

692 *Ibid.*, p.9.

693 *Ibid.*, p.9.

694 *Ibid.*, p.10.

Le conseil municipal extraordinaire se réunit le 7 février et fut composé d'un public nombreux et parfois « houleux »<sup>695</sup>. Il fut tout d'abord exposé les motifs de convocation d'urgence, soit « l'urgence de la situation du patrimoine culturel concernant l'église Saint-Jacques »<sup>696</sup>. Le maire donna lecture du rapport d'expertise puis du projet de délibération visant à la désaffectation de l'église Saint-Jacques. Il cita les différents arrêtés pris entre 2002 et 2013 relatifs à l'interdiction d'accès et de stationnement autour de l'église Saint-Jacques. Puis le conseil municipal délibéra, en considérant que le culte n'avait pas été célébré dans l'église depuis octobre 2002, qu'il y avait une mise en danger par insuffisance d'entretien, que l'évêque Bouilleret avait accordé son accord pour la désaffectation, que l'expert préconisait de la détruire, il fut décidé à l'unanimité de solliciter le préfet pour procéder à la désaffectation de l'église Saint-Jacques et de son mobilier afin de pouvoir mettre à exécution sa déconstruction<sup>697</sup>.

---

695A. BELDERRAIN, « L'église d'Abbeville sera totalement détruite », *France 3 HDF* (en ligne), 8 février 2013, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/2013/02/08/l-eglise-saint-jacques-d-abbeville-sera-totalement-detruite-196395.html>, consulté le 8 juillet 2021.

696Site de la ville d'Abbeville, « La mairie – Conseils municipaux – Procès verbaux des séances – Procès verbaux 2008>2014 », « Conseil municipal – Procès verbal de la séance du 7 février 2013 », <http://www.abbeville.fr/images/telechargements/proces-verbaux-cm/PVCM070213.pdf>, consulté le 10 février 2022.

697Ibid.

### 3. Démolition en 2013

Le conseil municipal ayant pris la décision de détruire intégralement l'église Saint-Jacques, le début du chantier fut planifié au lundi 11 février 2013, pour une durée de trois mois et un coût de 350 000 euros<sup>698</sup>. Une réunion entre la ville et la société Apinor, commissionnée pour s'atteler au démontage de l'église fut organisée au lendemain du conseil municipal extraordinaire, le 8 février 2013<sup>699</sup>. En raison du mauvais temps, le chantier fut décalé au jeudi 14 février<sup>700</sup>. Ce jour, le coq fut décroché de la croix puis déposé au pied de la façade<sup>701</sup>. Un peu plus tard dans la journée, les ouvriers d'Apinor commencèrent à détacher la croix, avec beaucoup de mal car elle était gelée. On dut alors employer une meuleuse pour réussir à extirper la pièce qui pesait 200 kilogrammes<sup>702</sup>. Elle fut découpée et jetée en plusieurs parties à travers le trou de la toiture afin de la stocker à l'intérieur de l'église, tout comme les autres éléments du clocher. À la suite des nombreuses vibrations engendrées par les machines, une quantité de pierres se détacha et vint s'écraser sur le toit, la façade puis sur le sol, certifiant de la dangerosité de l'église<sup>703</sup>.

Les orgues Mutin-Cavaillé-Coll, installés en 1906 dans l'église Saint-Jacques, possédant plus de 2 000 tuyaux et estimés à quelques 300 000 euros<sup>704</sup> furent rapidement au centre des débats. À la suite de la décision du conseil municipal d'Abbeville, de nombreux spécialistes de toute l'Europe se préoccupèrent de leur devenir<sup>705</sup>. Un facteur d'orgues Toulousain envisagea de les racheter pour un euro symbolique et de prendre à sa charge leur démontage<sup>706</sup>. Plusieurs organistes ont sollicité les pouvoirs publics pour leur sauvegarde,

---

698 *Le Courrier Picard* (en ligne), « Abbeville : Le démontage de l'église Saint-Jacques durera trois mois », 9 février 2013, <https://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-locale/Picardie-Maritime/Le-demontage-de-l-eglise-Saint-Jacques-durera-trois-mois>, consulté le 1er août 2021.

699 *Ibid.*

700 *Le Courrier Picard* (en ligne), « Abbeville : Suivez en live la destruction de l'église Saint-Jacques », 13 février 2013, <https://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-regionale/Coup-d-envoi-de-la-destruction-de-l-eglise-Saint-Jacques>, consulté le 1er août 2021.

701A. BOUDARD, « Abbeville : Le coq de l'église Saint-Jacques décroché de la flèche du clocher », *Le Courrier Picard* (en ligne), 15 février 2013, <https://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-regionale/Le-coq-de-l-eglise-Saint-Jacques-decroche-de-la-fleche-du-clocher>, consulté le 1er août 2021.

702 *Ibid.*

703 *Ibid.*

704H. NAJIBI, *op.cit.*, 12 février 2013.

705S. et B. GODARD, *Picardie, la mer* (en ligne), « Abbeville, les orgues de l'église préservées », 18 mars 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/03/18/abbeville-les-orgues-de-leglise-saint-jacques-preservees/>, consulté le 10 février 2022.

706H. NAJIBI, *op.cit.*, 12 février 2013.

dont Philippe Lefebvre, titulaire à Notre-Dame de Paris<sup>707</sup>. Cependant, selon la municipalité, il était trop dangereux de rentrer dans l'église et donc impossible de démonter les orgues, dont les escaliers furent de plus bloqués par des gravats<sup>708</sup>. Jean-Marie Hémerlé annonça qu'un expert se rendrait sur place lorsque la démolition aurait progressé, en espérant que les chutes de pierres n'auraient pas d'ici là endommagé les orgues<sup>709</sup>. Le 18 mars 2013, trois organistes montèrent sur l'échafaudage pour constater leur état, puis l'un d'entre eux, connaissant déjà l'église, proposa de découper les vitraux de la façade et de poser un échafaudage à l'intérieur pour pouvoir accéder aux orgues. Le jour-même, le démontage commença, les premiers tuyaux furent mis en caisse et déposés dans la chapelle Saint-Pierre-et-Saint-Paul d'Abbeville en attendant d'être restaurés. La Manufacture d'orgues Thomas, localisée en Belgique, concédèrent à sauver les orgues pour une somme symbolique<sup>710</sup>. Le 25 mars 2013, la cloche « Jacqueline » fut extraite du clocher<sup>711</sup>.

---

707A. CHARENTON, « À Abbeville, la démolition de l'église Saint-Jacques ébranle les habitants », *La Croix*, 19 février 2013, p.19.

708 *Ibid.*, p.19.

709M. BOUTGES, « Église d'Abbeville : chronique d'une destruction annoncée », *Le Journal des Arts* (en ligne), 20 février 2013, <https://www.lejournaldesarts.fr/eglise-dabbeville-chronique-dune-destruction-annoncee-117400>, consulté le 7 juillet 2021.

710S. et B. GODARD, *op.cit.*, 18 mars 2013.

711A.B., « Saint-Jacques éventrée à l'ouest », *Le Courrier Picard* (en ligne), 3 avril 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/saint-jacques-eventree-a-l-ouest-ia174b0n44422>, consulté le 1er août 2021.



*Fig.44. : Sabine Godard, Abbeville, église Saint-Jacques, Jacqueline extraite par le haut avec une grue télescopique, photographie numérique, dans « Jacqueline, la plus ancienne cloche d'Abbeville est sauvée », Blog Picardie, la mer, 25 mars 2013.*

---

La plus importante partie du chantier de démolition débuta le 2 avril 2013, par la destruction de la façade ouest de la nef. Les ouvriers d'Apinor, à l'aide d'une pelle mécanique, arrachèrent les culées, les pinacles puis les arcs-boutants. Ils s'occupèrent ensuite de la partie basse de la toiture et des vitraux<sup>712</sup>. À chaque coup de pelleteuse suivaient des chutes de pierres et des nuages de poussières. La façade ouest tomba facilement, ce qui prouva l'instabilité de l'église<sup>713</sup>. Le lendemain, le chantier se poursuivit par la façade est de la nef<sup>714</sup>. S'ensuivit la déconstruction du clocher, à partir du 15 avril 2013, dernière phase du chantier. Par ce fait, le quartier fut évacué par mesure de sécurité<sup>715</sup>. Il fut prévu pour cette étape seulement une journée et demie de travaux, cependant les voûtes, bâties en briques et revêtues de pierre, étaient d'une telle épaisseur que les ouvriers peinèrent à en venir à bout<sup>716</sup>. Le clocher, presque inaltéré, résistait aux coups de pelleteuse de la société Apinor<sup>717</sup>. Le chantier s'arrêta finalement le soir, après avoir ronger les murs avec une cisaille, sans avoir pu détruire complètement le clocher<sup>718</sup>. Deux jours plus tard, le 17 avril 2013, le chantier reprit. Au bout du troisième jour, le clocher disparu, sa base fut rasée le lendemain<sup>719</sup>. L'église Saint-Jacques ne comportait alors plus aucune de ses parties.

---

712Ibid.

713Ibid.

714S. et B. GODARD, *Picardie, la mer* (en ligne), « La destruction de l'église Saint-Jacques s'accélère », 3 avril 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/04/03/la-destruction-de-leglise-saint-jacques-saccelere/>, consulté le 10 février 2022.

715Y. DEFACQUE, « Église Saint-Jacques : avant et maintenant... », *Le Journal d'Abbeville et du Ponthieu-Marquenterre* (en ligne), 8 avril 2013, [https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville\\_80001/eglise-saint-jacques-avant-et-maintenant\\_9997920.html](https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville_80001/eglise-saint-jacques-avant-et-maintenant_9997920.html), consulté le 7 juillet 2021.

716S. et B. GODARD, *Picardie, la mer* (en ligne), « Le clocher de l'église Saint-Jacques résiste aux 140 tonnes d'acier lancées contre lui », 15 avril 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/04/15/le-clocher-de-leglise-saint-jacques-resiste-aux-140-tonnes-dacier-lancees-contre-lui/>, consulté le 10 février 2022.

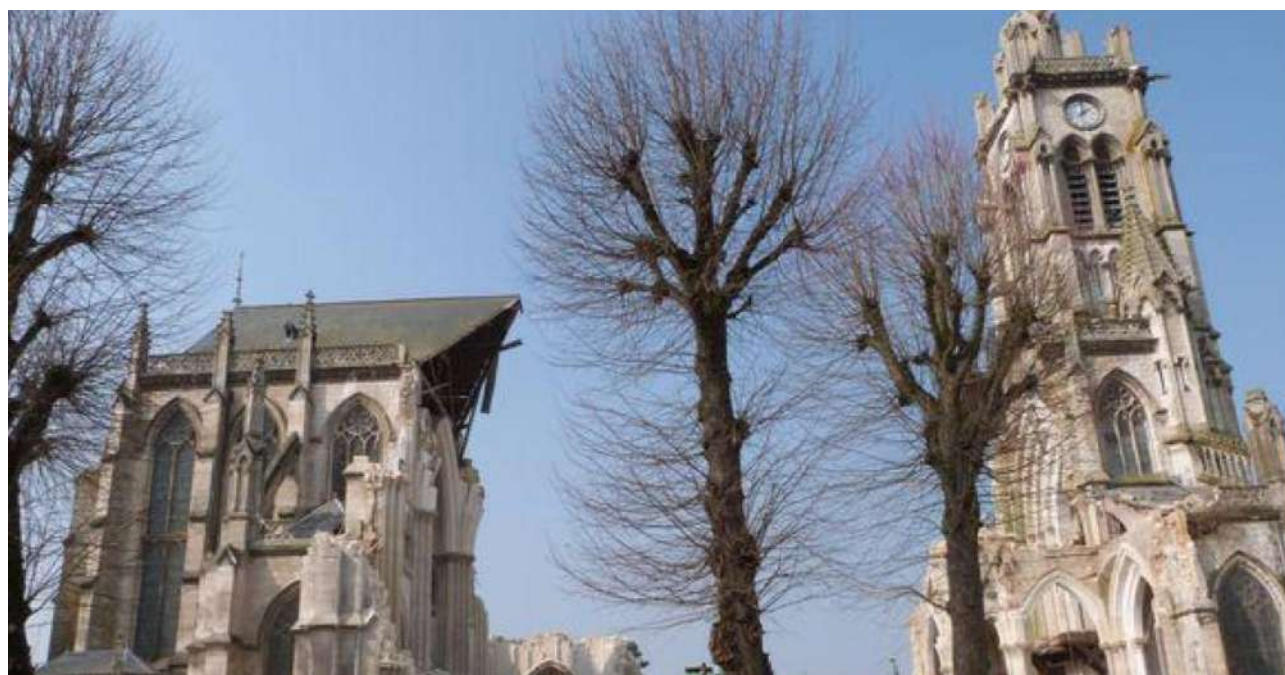
717Ibid.

718Ibid.

719A.B., « Le clocher de l'église en morceaux », *Le Courrier Picard* (en ligne), 18 avril 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/le-clocher-de-l-eglise-en-morceaux-ia174b0n58555>, consulté le 1er août 2021.



*Fig.45. : Abbeville, L'église Saint-Jacques en cours de démolition, photographie numérique, dans Yann Defacque, « Eric Zemmour évoque la démolition de l'église St-Jacques dans sa vidéo », Le Journal d'Abbeville, 1er décembre 2021.*



*Fig..46 : Abbeville, Démolition de l'église Saint-Jacques, photographie numérique, dans Vincent Hery, « La démolition de l'église Saint-Jacques d'Abbeville dans l'annonce de candidature d'Eric Zemmour », Le Courrier Picard, 30 novembre 2021.*



Le 24 avril 2013 débuta le déblaiement de la place. Des tracteurs débarrassaient les lieux des derniers gravats de l'église, qui furent ensuite stockés sur deux terrains privés<sup>720</sup>. Le chef du chantier annonça que les métaux seraient triés puis remis à un ferrailleur et qu'un particulier récupérerait le bois pour en faire du bois de chauffage<sup>721</sup>. Les pierres, quant à elles, devinrent la propriété de la société Apinor, afin de faire des économies. Les gargouilles et certaines autres parties remarquables restèrent la propriété de la ville<sup>722</sup>. Dès le début du déblayage, il fut retrouvé au milieu des gravats un petit cylindre de plomb contenant le parchemin de la première pierre, en parfait état de conservation et qui fut déposé à la Bibliothèque municipale d'Abbeville<sup>723</sup>.

Le déblaiement prit fin le 2 mai 2013 et l'exhuma ce même jour la sépulture d'Achille Paillart, enterrée en 1874 sous l'autel de l'église Saint-Jacques<sup>724</sup>. Une cérémonie eut lieu en présence de la famille du prêtre et de l'abbé Jean-Louis Brunel, curé d'Abbeville, puis sa dépouille fut amenée au cimetière de la ville<sup>725</sup>. L'abbé Roussel, décédé en 1887 ainsi que l'abbé Floury, décédé en 1912, furent également exhumés<sup>726</sup>. Dès que la cérémonie fut terminée, les ouvriers réactivèrent leurs pelles mécaniques afin d'achever le terre-plein qui devint la place Saint-Jacques<sup>727</sup>. Avant même la destruction de l'édifice, la municipalité avait annoncé qu'elle voulait garder sur la place une trace de l'église et que les riverains seraient sollicités pour savoir ce qu'il adviendrait de son aménagement<sup>728</sup>. À l'heure où le chantier se terminait, la municipalité n'avait pas encore décidé de son sort.

---

720 *Le Courrier Picard* (en ligne), « Les déblais de l'église enlevés en attendant l'aménagement », 24 avril 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/les-deblais-de-l-eglise-enlevés-en-attendant-l-aménagement-ia174b0n64075>, consulté le 1er août 2021.

721 *Ibid.*

722 *Le Courrier Picard* (en ligne), *op.cit.*, 9 février 2013.

723 S. et B. GODARD, *Picardie, la mer* (en ligne), « Abbeville : « Ground Zero » ! », 2 mai 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/05/02/abbeville-ground/>, consulté le 10 février 2022.

724 *Le Courrier Picard*, *op.cit.*, 24 avril 2013.

725 V.H., « Achille Paillart exhumé aujourd'hui », *Le Courrier Picard* (en ligne), 2 mai 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/achille-paillart-exhume-aujourd-hui-ia174b0n70323>, consulté le 21 octobre 2021.

726 S. et B. GODARD, *op.cit.*, 2 mai 2013.

727 *Ibid.*

728 *Le Courrier Picard* (en ligne), *op.cit.*, 9 février 2013.

## 4. Pièces conservées

L'église Saint-Jacques n'exista plus dès le mois de mai 2013. Cependant, la municipalité voulut que l'église ne soit pas oubliée. De petits blocs de pierres issus de la destruction de l'édifice furent taillés et offerts le 14 octobre 2013<sup>729</sup> aux habitants participants à la concertation organisée par la ville sur l'aménagement de la place Saint-Jacques<sup>730</sup>. Les marches de l'église, elles, furent offertes à l'église de Dreuil-Hamel (Somme), un édifice dont la restauration est effectuée par des bénévoles<sup>731</sup>.

Le 28 juin 2013, il fut organisé une vente aux enchères à l'Hôtel Drouot, à Paris. Une annonce de mise en vente annonçait : « Lot n°198. École française XVIIème siècle. Importante cloche en bronze patinée à décors d'une frise de palmettes. Datée 1643. H.65 D.56 (base) 34 (faîte) cm. Provenance : Église Saint-Jacques d'Abbeville aujourd'hui détruite »<sup>732</sup>. Cette cloche fut estimée entre 5 000 et 6 000 euros<sup>733</sup>. L'annonce fut remarquée par un membre du collectif Saint-Jacques et en informa Michelle Delage, présidente du collectif, qui se dit « outrée qu'on ait laissé passer cette cloche dans les gravats, on brade le patrimoine abbevillois »<sup>734</sup>. Il avait été convenu que tout le mobilier provenant de l'église détruite resterait à Abbeville, notamment au Musée Boucher de Perthes ou dans la chapelle Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Néanmoins, le bruit courra rapidement que cette cloche ne faisait pas partie de l'église qui venait d'être déconstruite mais bien de l'église Saint-Jacques du XV<sup>e</sup> siècle. Cette cloche aurait été vendue pendant la période révolutionnaire comme bien national. Étant

---

729T. DIEVART, « Un petit bout de l'église offert aux riverains de Saint-Jacques », *Le Courrier Picard*, 8 octobre 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/un-petit-bout-de-l-eglise-offert-aux-riverains-de-saint-jacques-ia174b0n205718>, consulté le 12 octobre 2021.

730T. DIEVART, « La place Saint-Jacques ressuscitée », *Le Courrier Picard* (en ligne), 20 juin 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/la-place-saint-jacques-ressuscitee-ia174b0n113884>, consulté le 1er août 2021.

731Blog *Les Histoires d'Airaines et de l'église de Dreuil*, « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme, dans le respect », 13 avril 2013, <http://leshistoiresdairaines.blogspot.com/2013/04/rien-ne-se-perd-rien-ne-se-cree-tout-se.html>, consulté le 22 octobre 2021.

732*Le Journal d'Abbeville* (en ligne), « Une cloche de St Jacques vendue aux enchères à Drouot samedi », 26 juin 2013, <http://www.lejournaldabbeville.fr/2013/06/26/la-cloche-de-st-jacques-vendue-aux-encheres-a-drouot-samedi/>, consulté le 1er août 2021.

733*Ibid.*

734X.T., « Une cloche de Saint-Jacques vendue chez Drouot », *Le Courrier Picard* (en ligne), 28 juin 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/une-cloche-de-saint-jacques-vendue-chez-drouot-ia174b0n121117>, consulté le 21 octobre 2021.

devenue privée, la ville ne pouvait pas intervenir<sup>735</sup>. Romain Zescher, directeur du pôle patrimoine d'Abbeville, déclara : « C'est un objet très intéressant d'un point de vue historique, mais qui n'a pas d'intérêt artistique »<sup>736</sup>. La municipalité décida de n'envoyer personne à l'Hôtel Drouot pour tenter de la faire revenir à Abbeville<sup>737</sup>.



*Fig.47. : Cloche mise en vente le  
vendredi 28 juin 2013,  
photographie extraite du  
Catalogue Drouot*

---

735X.T., « La cloche de Saint-Jacques continue de faire du bruit », *Le Courrier Picard* (en ligne), 2 juillet 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/la-cloche-de-saint-jacques-continue-de-faire-du-bruit-ia174b0n124817>, consulté le 1er août 2021.

736Ibid.

737Ibid.

En l'espace de quelques jours eut lieu un revirement de situation, puisque le 2 juillet 2013 Romain Zescher changea de discours. Il déclara que la ville étudiait les moyens de faire revenir la cloche. Dans la presse, on put lire que c'était la société Apinor, chargée de débayer les pierres, qui avait mis la cloche aux enchères<sup>738</sup>. Le jour-même, elle fut retirée de la vente à l'Hôtel Drouot à la suite d'une procédure lancée par la municipalité d'Abbeville, qui fut averti par la DRAC<sup>739</sup>. La cloche mise aux enchères provenait bien de l'église Saint-Jacques du XIX<sup>e</sup> siècle et fut réinstallée dans l'édifice en même temps que « Jacqueline »<sup>740</sup>. Elle avait été proposée à la vente par un particulier provenant de la région parisienne et qui avait fourni à l'Hôtel Drouot la facture d'un antiquaire professionnel<sup>741</sup>. La cloche fut rendue à la ville le 23 août 2013 puis classée au titre des Monuments historiques<sup>742</sup>. « Jacqueline », quant à elle, la plus grosse cloche de Saint-Jacques de 2,4 tonnes et datant de 1737<sup>743</sup>, fut mise en sécurité lors de la démolition dans la chapelle Saint-Pierre-et-Saint-Paul en compagnie des orgues<sup>744</sup>. Après le conseil municipal du 30 septembre 2013 et à la demande du Ministère de la Culture et de la Communication, « Jacqueline » fut classée au titre des Monuments historiques<sup>745</sup>.

Une exposition fut programmée à la chapelle du Carmel d'Abbeville du 3 au 15 septembre 2013, regroupant une partie des objets provenant de l'église Saint-Jacques, soit 96 sur 600<sup>746</sup>. Parmi ces objets se trouvaient la plus vieille cloche d'Abbeville, celle qui se retrouva à l'Hôtel Drouot, ainsi que des vêtements de prêtre, un dais de procession, des lampes, le coq qui se trouvait sur le clocher, des sculptures, et le parchemin de la première pierre retrouvé parmi les gravats. Quelques objets étaient trop fragiles pour être exposés, comme le Christ en croix ou des reliquaires datant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Certains n'étaient pas encore inventoriés car découverts lors de la destruction de l'église et ne furent

---

738I. BOIDANGHEIN, « Qui a volé la cloche d'Abbeville ? », *Aujourd'hui en France*, 2 juillet 2013.

739X.T., *op.cit.*, 2 juillet 2013.

740Ibid.

741Ibid.

742X.T., « Les objets sauvés de l'église Saint-Jacques enfin dévoilés », *Le Courrier Picard* (en ligne), 30 août 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/les-objets-sauves-de-l-eglise-saint-jacques-enfin-devoiles-ia174b0n170535>, consulté le 1er août 2021.

743I. BOIDANGHEIN, *op.cit.*, 2 juillet 2013.

744X.T., *op.cit.*, 30 août 2013.

745Site de la ville d'Abbeville, « La mairie – Conseils municipaux – Procès verbaux des séances – Procès verbaux 2008>2014 », « Conseil municipal – Procès verbal de la séance du 30 septembre 2013 », <http://www.abbeville.fr/images/telechargements/proces-verbaux-cm/PVCM300913.pdf>, consulté le 10 février 2022.

746X.T., *op.cit.*, 30 août 2013.

donc pas présentés. Il s'agissait entre autres d'un Christ en pierre, de textiles ou d'un vestige d'un calvaire<sup>747</sup>.

Un artiste plasticien tréportais, Fontaine de la Mare, recycla des gravats de l'église Saint-Jacques afin d'en faire des œuvres<sup>748</sup>. Il réalisa « Construire/déconstruire » avec l'artiste Erick Vilquin, composée de morceaux de marbre et de pierres blanches et formant un cône de pierres suspendues avec des fils dorés en laiton, l'ensemble surplombant un autel formé d'un billot de bois, surmonté d'une sculpture en albâtre. Cette œuvre fut exposée durant l'exposition collective « Même pas mal » au Bastille design centre (Paris XI<sup>e</sup>), accompagnée de panneaux relatant l'histoire de l'édifice<sup>749</sup>. Deux autres œuvres furent créées



*Fig.48. : Erick Vilquin (photographie),  
Fontaine de la Mare,  
Construire/Déconstruire, 2013,  
photographie numérique*

par cet artiste autour des gravats de Saint-Jacques, « Une Saint-Jacques pas comme les autres » et « Église pas morte, haïkus », toutes deux exposées lors d'expositions présentées dans le XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris<sup>750</sup>.

<sup>747</sup>Ibid.

<sup>748</sup>A. MAUVIEL, « Des pierres de Saint-Jacques à Bastille », *Le Courrier Picard* (en ligne), 12 novembre 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/des-pierres-de-saint-jacques-a-bastille-ia174b0n236685>, consulté le 1er août 2021.

<sup>749</sup>Ibid.

<sup>750</sup>*Le Courrier Picard*, « St-Jacques en expo à Paris », 1er mars 2014, p.MLO02.

## 5. La place Saint-Jacques aujourd'hui

Dès le 9 février 2013, alors que la déconstruction de l'église Saint-Jacques n'avait pas encore débuté, la municipalité d'Abbeville avait exprimé le souhait de garder une trace de l'église sur la place sur laquelle elle se trouvait, tout en concertant les habitants du quartier<sup>751</sup>. Dix jours plus tard, la ville annonça qu'elle voulait construire un square ou une place<sup>752</sup>, tout en promettant un « souvenir religieux »<sup>753</sup>. Le 18 juin 2013, il fut présenté une ébauche de ce à quoi la place pourrait ressembler lors d'une réunion organisée par la municipalité. Le maire y présenta le résultat de la consultation envers les riverains, qui émirent le souhait de garder sur cette place le souvenir de l'église. Le projet présenté était celui d'un square doté d'allées piétonnes dessinant une croix et orientées de façon à conserver l'orientation dans laquelle était l'église. Cette proposition fut réalisée par Jean-Marc Dumoulin, architecte de la ville<sup>754</sup>. Le square imaginé était doté de la plaque des anciens combattants et d'une autre faisant honneur à l'abbé Achille Paillart, personnage déterminant dans la reconstruction de l'église Saint-Jacques<sup>755</sup>. Il fut aussi envisagé de placer la cloche « Jacqueline » dans ce square, à condition que la ville trouve un moyen de la protéger, ironiquement, « d'éventuels vandales ou mélomanes intempestifs »<sup>756</sup>. Cette idée fut finalement abandonnée pour des raisons de sécurité, mais il fut décidé de mettre à sa place une fontaine<sup>757</sup>. Les riverains avaient d'abord privilégié dans leurs demandes des espaces verts, qui dans le projet de Dumoulin furent pris en compte, notamment par des arbres plantés de façon à recréer les bas-côtés de la nef et des vouûtes par leurs branches. Il était aussi question du stationnement dans les demandes des habitants. Il fut alors prévu 45 places<sup>758</sup>. Ce projet fut estimé entre 2 et 3 millions d'euros et

---

751 *Le Courrier Picard* (en ligne), « Abbeville : Le démontage de l'église Saint-Jacques durera trois mois », 9 février 2013, <https://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-locale/Picardie-Maritime/Le-demontage-de-l-eglise-Saint-Jacques-durera-trois-mois>, consulté le 1er août 2021.

752A. CHARENTON, « A Abbeville, la démolition de l'église Saint-Jacques ébranle les habitants », *La Croix*, 19 février 2013.

753B. FRAPPAT, « Détruire, construire », *La Croix*, 23 février 2013.

754T. DIEVART, « La place Saint-Jacques ressuscitée », *Le Courrier Picard* (en ligne), 20 juin 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/la-place-saint-jacques-ressuscitee-ia174b0n113884>, consulté le 1er août 2021.

755 *Ibid.*

756 *Ibid.*

757T. DIEVART, « Un petit bout de l'église offert aux riverains de Saint-Jacques », *Le Courrier Picard*, 8 octobre 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/un-petit-bout-de-l-eglise-offert-aux-riverains-de-saint-jacques-ia174b0n205718>, consulté le 12 octobre 2021.

758T. DIEVART, *op.cit.*, 20 juin 2013.

programmé à 2014-2015<sup>759</sup>.

Le 14 novembre 2013 eut lieu un conseil municipal durant lequel il fut évoqué l'aménagement de la place Saint-Jacques. Le conseil approuva le projet de réaménagement présenté par Jean-Marc Dumoulin et autorisa le maire à signer la demande de permis d'aménager<sup>760</sup>. Le chantier débuta le 20 octobre 2014, après la réfection des eaux d'assainissement et d'eau potable, par le tronçonnement des tilleuls qui bordaient la place. Il fut ensuite procédé au terrassement et au remblaiement de la petite rue Saint-Jacques, ainsi qu'à l'aménagement du pourtour de la place par la chaussée et les trottoirs<sup>761</sup>. Quelques mois plus tard, en janvier 2015, les relevés topographiques furent réalisés afin de pouvoir symboliser au sol l'emplacement de l'église Saint-Jacques<sup>762</sup>. En mars 2015, les voiries furent restaurées et les places de stationnement créées. Des bordures furent posées pour matérialiser le plan de l'église<sup>763</sup>. Les arbres furent plantés le 19 mars 2015, dont 18 prunus qui recomposeront à terme les voûtes de l'ancienne nef, ainsi que quatre chênes des marais qui représentent les quatre piliers centraux de l'église<sup>764</sup>. Début juin 2015, la fontaine fut installée à la place de l'ancien chœur et branchée<sup>765</sup>. L'aménagement de la place fut finalisé par la pose des plaques cernant la fontaine et provenant de l'église, dont celle des curés de Saint-Jacques, celle des anciens combattants et d'un panneau relatant l'histoire des églises précédentes<sup>766</sup>. La place Saint-Jacques fut inaugurée le 1er juillet 2015<sup>767</sup>.

---

759Ibid.

760Site de la ville d'Abbeville, « La mairie – Conseils municipaux – Procès verbaux des séances – Procès verbaux 2008>2014 », « Conseil municipal – Procès verbal de la séance du 14 novembre 2013 », <http://www.abbeville.fr/images/telechargements/proces-verbaux-cm/PVCM141113.pdf>, consulté le 10 février 2022.

761A.M., « Le quartier Saint-Jacques va enfin changer de visage », *Le Courrier Picard*, 22 octobre 2014, p.MLO03.

762*Le Courrier Picard*, « Abbeville : Le nouveau visage du quartier Saint-Jacques », 14 janvier 2015, p.TRE01.

763A.M., « Abbeville : Aménagement en hommage à l'église disparue », *Le Courrier Picard*, 8 mars 2015, p.TRE01.

764*Le Courrier Picard*, « Abbeville : Des arbres place Saint-Jacques », 20 mars 2015, p.TRE01.

765*Le Courrier Picard* (en ligne), « Abbeville (80) : Le bassin est en eau sur la place Saint-Jacques », 3 juin 2015, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/abbeville-80-le-bassin-est-en-eau-sur-la-place-saint-jacques-ia174b0n579778>, consulté le 1er août 2021.

766Ibid.

767*Le Courrier Picard*, « Abbeville : La place Saint-Jacques a été inaugurée », 3 juillet 2015, p.GRE01.



*Fig.49. : Abbeville, La place  
Saint-Jacques aujourd'hui,  
photographie personnelle, 7  
novembre 2021.*

---





***Fig.50.** : Abbeville, La place  
Saint-Jacques aujourd'hui,  
fontaine et plaques  
commémoratives, photographie  
personnelle, 7 novembre 2021.*



*Fig.51. : Abbeville, La place  
Saint-Jacques, vue aérienne,  
Google Maps, 2021.*

---

## *Conclusion*

Au terme de cette recherche sur la conservation du patrimoine architectural religieux dans les Hauts-de-France, à partir de trois études de cas, il convient de revenir sur les questionnements formulés dans l'introduction de ce mémoire. Qu'est-ce que l'étude de ces monuments peut nous apprendre du rôle des institutions chargées de la conservation du patrimoine, de la pluralité des vandalismes, des contextes dans lesquels ils ont lieu et de la diversité des acteurs ayant participé à la destruction ou à la protection du patrimoine ?

Les institutions s'occupant de la préservation du patrimoine s'identifient notamment en la Commission des Monuments historiques, le ministère de la Culture et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Le critère principal pour qu'un monument accède au statut de « monument historique » est qu'il doit présenter un intérêt artistique ou historique digne de lui accorder une protection<sup>768</sup>. Ce fondement, quelque peu abstrait, justifie-t-il que l'église paroissiale Saint-Jacques d'Abbeville n'ait jamais été classée ni inscrite, en sachant que pour être inscrit il suffit seulement, selon le ministère de la Culture, de constituer un « intérêt suffisant pour rendre désirable la préservation »<sup>769</sup> ? Classer un monument peut être une demande formulée par la DRAC. Acceptée ou refusée, cette demande dépend de la Commission régionale du patrimoine, composée notamment du préfet de région. Cela implique que nombre d'édifices qui ne sont ni classés ni inscrits pourraient finalement le devenir assez facilement. Ajoutons également qu'il existe un recours pour les édifices menacés de disparition ou en péril imminent. Le ministre de la Culture est en droit de lancer une procédure d'instance de classement, ce qui permet aux monuments d'être protégés pendant une année, le temps de mener à bien cette procédure. Il est alors légitime de s'interroger sur les raisons pour lesquelles des églises comme Saint-Jacques d'Abbeville – en péril imminent de destruction et construite par des architectes réputés dans le nord de la France comme Victor et Paul Delefortrie – ne bénéficient pas de la protection de l'État. Pour le cas de l'église collégiale Saint-Évremond de Creil, sa malchance fut d'être déconstruite avant la promulgation de la loi de 1913. La Commission des Monuments historiques, qui consentait à

---

<sup>768</sup>Site du ministère de la Culture, [Protection au titre des Monuments historiques \(culture.gouv.fr\)](https://culture.gouv.fr), consulté le 22 avril 2022.

<sup>769</sup>*Ibid.*

la reclasser, fut paralysée dans sa procédure à cause de la municipalité de Creil qui, quant à elle, persistait à refuser la proposition de classement, ne voulant pas renoncer à son projet d'hôtel de ville sur l'emplacement de l'ancienne collégiale. En 1913, la loi relative à la conservation des monuments historiques permettait dorénavant à la Commission de classer des édifices sans avoir à obtenir l'accord de leurs propriétaires. Néanmoins, le ministère de la Culture, anciennement de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, a une de part de responsabilité dans la destruction de Saint-Évremond : malgré son classement, aucune restauration n'a été entreprise. À ses débuts, la Commission des Monuments historiques n'avait que peu de moyens financiers, et avant 1887 elle ne disposait pas de moyens légaux. Le sénateur Jean-Honoré Audiffred peut plausiblement donner une des raisons pour laquelle les édifices provinciaux disposaient de moins de moyens pour leur restauration. Il écrit dans son rapport au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur les monuments historiques de 1913 : « Le ministre des Beaux-arts dispose annuellement de crédits importants s'élevant à plus de 4 millions, pour la conservation, l'entretien et l'acquisition de monuments historiques. [...] la presque totalité des crédits, pour ne pas dire la totalité, passe en travaux d'architecture. [...] On ne s'est pas contentés, à Paris, de conserver et de réparer la tour Saint-Jacques et le musée de Cluny. La ville a dépensé des sommes importantes pour les isoler, les dégager, les mettre en beauté, pour les rendre visibles et permettre au grand public de les admirer. Ce qui a été accompli là doit être réalisé partout ailleurs où de semblables mesures s'imposent. Mais cela ne peut être que si l'administration des Beaux-arts s'applique à dépenser moins pour des restaurations souvent fâcheuses »<sup>770</sup>. Cela peut expliquer pourquoi la Commission des Monuments historiques n'a rien entrepris pour améliorer l'état de Saint-Évremond, comme beaucoup d'autres édifices qui avaient besoin de restaurations.

La collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry a été classée au titre des Monuments historiques entre 1862 et 1875, à la même époque que la collégiale Saint-Évremond. Contrairement à l'église de Creil, elle a reçu des travaux de restauration dès l'année 1874, après un effondrement dans le clocher qui inquiéta le préfet de l'Oise. Après cet incident, un architecte vint constater les dégâts et put se rendre compte des travaux à effectuer. Sa venue permit de sauver l'église de son effondrement total et conduisit à d'autres campagnes de

---

<sup>770</sup>Jean-Honoré Audiffred, *Rapport n°503. Annexe au procès verbal de la séance du 26 décembre 1913*, 1913, p.6-7.

restauration. Toutefois, la surveillance du monument par la Commission des Monuments historique laissait quelque peu à désirer puisqu'au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les voûtes des restes de Saint-Thomas avaient eu le temps d'être infiltrées d'eau et le clocher d'être chargé d'une citerne par la municipalité, sans qu'elle n'intervienne. La responsabilité de l'effondrement de la voûte en juin 2019 a été largement mise sur le compte de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) par le maire de Crépy-en-Valois. Ce dernier, lançait l'alerte quant au besoin impérieux de l'église de recevoir des travaux dans la presse locale et tentait d'interpeler l'État. L'ABF de l'Oise, après la motion mise en place contre lui par les municipalités, quitta son poste et fut remplacé par trois ABF se divisant les territoires de l'Oise, cela souligne la surcharge de travail pour une seule personne.

Ces trois églises subirent différents types de vandalismes, dans plusieurs contextes politiques. Toutes trois furent victimes de vandalisme idéologiques, religieux ou politiques. La collégiale Saint-Évremond de Creil perdit ses reliques en 1567 lorsque la ville était assiégée par les Calvinistes durant les Guerres de Religion. A Crépy-en-Valois, l'église subit les conséquences de la Guerre de Cent Ans en perdant sa tour sud et en étant pillée. L'église paroissiale d'Abbeville vit ses vitraux et sa toiture fortement endommagés par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Les trois édifices étudiés se dégradèrent à cause d'un non-entretien de leurs propriétaires, ce qui constitue en soi un type de vandalisme : le plus répandu et dévastateur. Les chanoines, se trouvant dans une grande pauvreté au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Faïencerie, dans un contexte d'industrialisation au XIX<sup>e</sup> siècle et la municipalité de Creil préoccupée par la construction d'un nouvel hôtel de ville, tous responsables à leur tour de la préservation de la collégiale, n'effectuèrent en totalité que très peu de travaux d'entretien et de restauration. La municipalité de Crépy-en-Valois et la Commission des Monuments historiques ont attendu trop longtemps pour entreprendre des travaux sur la façade de l'église Saint-Thomas, qui s'effondra en juin 2019. À Abbeville, alors que l'église commençait à se dégrader dès les années 1990, la municipalité, propriétaire de l'édifice, ne fit que quelques travaux de surface et le laissa s'altérer au point de devoir la démolir quelques années plus tard. Les vols touchèrent deux des églises : Saint-Évremond de Creil et Saint Thomas de Crépy-en-Valois. Pour la première, les chanoines ravirent les matériaux provenant des destructions et les objets de la sacristie tandis que la Faïencerie de Creil se servit de pierres pour construire des fours. Pour la seconde, plusieurs objets et parties de l'église furent prélevés et fondus

durant la Révolution. Cela servit de carrière de pierres aux habitants puis à l'entrepreneur de Compiègne qui la racheta comme bien national. Dans ces deux églises, ont été entrepris des aménagements dommageables. À Creil, alors que la collégiale était aux mains de la Faïencerie, elle fut dotée d'une cheminée, de machines à vapeurs et de murs la divisant. À Crépy-en-Valois, durant le XX<sup>e</sup> siècle, le clocher se vit recevoir un réservoir d'eau. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'usage était de restaurer ou de reconstruire des églises en raison de l'essor démographique dans les villes. L'ancienne église d'Abbeville du XV<sup>e</sup> siècle a été détruite pour pouvoir en construire une plus grande à la place, également parce qu'elle était en mauvais état. Le vandalisme municipal toucha les églises de Creil et d'Abbeville. La destruction de l'église Saint-Évremond, programmée par la municipalité de Creil, se déroula dans un contexte d'essor dans la construction des hôtels de ville débuté à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, postérieurement à la promulgation de la loi sur l'organisation municipale du 5 avril 1884, dont l'article 136 rend obligatoire pour les communes l'établissement d'un lieu servant d'hôtel de ville<sup>771</sup>. L'église Saint-Jacques d'Abbeville, détruite par la municipalité pour des raisons de sécurité, a été délaissée par toutes les municipalités successives, au point de devenir dangereuse et de commencer à s'effondrer. En se servant d'un sentiment patrimonial et identitaire, sa destruction est devenue une instrumentalisation politique par les rumeurs de construction d'une mosquée à sa place ou par les images de sa démolition réutilisées dans la vidéo de campagne d'Éric Zemmour, candidat d'extrême-droite à la présidentielle 2022, pour dénoncer « la disparition de notre civilisation »<sup>772</sup>.

---

771« Loi sur l'organisation municipale », *Journal officiel de la République française. Loi et décrets*, n°96, 6 avril 1884, p.1862.

772Y. DEFACQUE, « Abbeville. Eric Zemmour évoque la démolition de l'église Saint-Jacques dans sa vidéo », *Le Journal d'Abbeville* (en ligne), 1er décembre 2021, [https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville\\_80001/abbeville-eric-zemmour-evoque-la-demolition-de-l-eglise-st-jacques-dans-sa-video\\_46864976.html](https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville_80001/abbeville-eric-zemmour-evoque-la-demolition-de-l-eglise-st-jacques-dans-sa-video_46864976.html), consulté le 19 avril 2022.

L'étude de cas de ces trois églises a permis de constater une variation dans les catégories d'individus actifs dans la défense du patrimoine. À Creil, dès l'annonce du rachat de l'église Saint-Évremond et du projet municipal consistant à la détruire pour y mettre un hôtel de ville, de nombreuses protestations sont nées de la part de la revue *L'Occident*, spécialisée dans l'architecture, la peinture ou encore la sculpture, ainsi que de l'association des Amis des monuments et arts parisiens français. La Société des Antiquaires de France, ayant pour président Louis Duchesne, historien, notifia la Commission des Monuments historiques de la volonté de la ville de Creil, qui fit le nécessaire pour tenter de la reclasser. D'autres sociétés savantes se posèrent en tant que défenseur de cette collégiale, dont le Comité archéologique de Senlis ou la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Camille Enlart, Eugène Müller et Louis Serbat, historiens, ont tous exprimé leur désarroi, leur dépit face à la condition de l'église. La collégiale de Crépy ne semble pas avoir connu de défenseurs au XIX<sup>e</sup> siècle, alors qu'elle était démantelée pierre par pierre par les habitants puis par l'entrepreneur compiégnois. Néanmoins, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les maires successifs s'attachèrent à préserver et à restaurer Saint-Thomas, voyant en elle un élément important de la ville. En continuité, le maire en poste en 2019, Bruno Fortier, semblait également tenir à sa sauvegarde, désirant même qu'elle soit rétablie selon l'aspect qu'elle présentait avant l'écroulement survenu en juin 2019. L'église paroissiale d'Abbeville trouva ses alliés dans le Collectif Saint-Jacques, créé après l'annonce de sa destruction. Contrairement aux mobilisations de Creil ou de Crépy-en-Valois par des personnes détenant de multiples capitaux et spécialistes, la mobilisation d'Abbeville paraît plus profane. Cela s'explique sans doute par une médiatisation plus forte et plus accessible, ainsi que par l'émergence depuis le XIX<sup>e</sup> siècle d'un sentiment patrimonial fort comme l'a démontré l'incendie de Notre-Dame-de-Paris en avril 2019 et les réactions qu'il amena.

Les apports de cette recherche sont multiples. D'abord, elle souligne une défaillance des institutions chargées de la préservation des monuments face aux vandalismes comme c'est le cas de la Commission des Monuments historiques. Ensuite, elle insiste sur des vandalismes pluriels qui revêtent diverses formes selon les contextes historiques. Enfin, elle montre aussi une pluralité d'acteurs : tant du côté des auteurs qui perpétuent ces vandalismes que de celui des défenseurs du patrimoine. Toutefois, elle contient aussi certaines limites, notamment le fait du petit nombre d'églises étudié et ce, dans un territoire localisé. L'exemple de ces trois

cas, bien qu'ils démontrent les grandes logiques en termes de vandalismes, ne peut évidemment pas refléter l'ensemble des cas dans les Hauts-de-France, non plus dans la France entière, dans laquelle d'autres régions peuvent connaître des formes de vandalismes et des contextes différents. Au cours de cette recherche il y eut également un biais méthodologique : un accès inégal aux ressources archivistiques. Par exemple, le dossier d'archives de la destruction de Saint-Jacques d'Abbeville n'est pas encore accessible. Pour une recherche approfondie, il serait également pertinent de traiter le sujet de la Commission des Monuments historiques plus en détails, en étudiant les finances, les critères de sélection et le fonctionnement interne.



# *Annexes*

## Annexe I

DUCROCQ Théophile, *La loi du 30 mars 1887 et les décrets du 3 janvier 1889 sur la conservation des monuments et objets mobiliers présentant un intérêt national au point de vue de l'histoire ou de l'art*, Paris, 1889, p.51-53.

LOI DU 30 MARS 1887, RELATIVE A LA CONSERVATION DES MONUMENTS ET OBJETS D'ART AYANT UN INTERÊT HISTORIQUE ET ARTISTIQUE (*Journal officiel du 31 mars ; Bull., n° 17739*)

### CHAP. Ier. - Immeubles et monuments historiques ou mégalithiques.

Art. 1er – Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art.2 – L'immeuble appartenant à l'État sera classé par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en cas d'accord avec le ministre dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par un arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Art.3 – L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du ministre de l'Instruction public et des Beaux-Arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sauf recours au conseil d'Etat statuant au contentieux.

Art.4 – L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

Art.5 – Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés, ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Art.6 – Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé par le ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé, par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique, ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'article 2.

Art.7 – Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'État n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

## Annexe II

DUCROCQ Théophile, *La loi du 30 mars 1887 et les décrets du 3 janvier 1889 sur la conservation des monuments et objets mobiliers présentant un intérêt national au point de vue de l'histoire ou de l'art*, Paris, 1889, p.57-61.

Ne sont cités ici que les articles du décret qui ont une incidence avec le cas de l'église Saint-Évremond, appartenant à la mairie de Creil.

### Décret du 3 janvier 1889

Art.3 – Les demandes de classement des immeubles appartenant à des établissements publics sont formées :

2° S'il appartient à une commune, par le maire avec l'autorisation du conseil municipal.

A défaut de ces demandes, le consentement du département, de la mairie, de la fabrique ou de l'établissement public est provoqué, sur l'initiative du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par le ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé.

Dans le cas où l'immeuble a fait l'objet d'une affectation, l'affectataire doit être consulté.

Art.4 – Si l'établissement public n'a pas donné son consentement, ou si l'avis du ministre sous l'autorité duquel l'immeuble est placé n'est pas favorable, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts transmet au conseil d'État, avec le projet de décret et l'avis de la commission des monuments historiques, les observations des administrations ou établissements intéressées et celles de son collègue.

Art.6 – Toutes demandes de classements adressées au ministre doivent être accompagnées, entre autres pièces, des documents graphiques représentant l'ensemble ou les détails intéressants du monument dont le classement est demandé et, autant que possible, des photographies de ce monument.

Art.8 – Le classement d'un immeuble n'implique pas nécessairement la participation de l'État aux travaux de restauration ou de réparation.

Dans le cas où une partie de ces dépenses est mise à sa charge, l'importance de son concours est fixé en tenant compte de l'intérêt de l'édifice, de son état actuel et des sacrifices consentis par le département, la commune, l'établissement public ou le particulier propriétaire du monument.

Art.12 – Les immeubles qui seraient l'objet d'une proposition de classement en cours d'instruction ne pourront être détruits, restaurés ou réparés sans le consentement du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, jusqu'à ce que la décision ministérielle soit intervenue, si ce n'est pas après un délai de trois mois à dater du jour de la proposition aura été régulièrement portée à la connaissance de l'établissement public ou du particulier propriétaire.

Art.15 – Le délai d'un an, accordé aux particuliers par l'article 7 de la loi pour réclamer le déclassement des monuments pour lesquels l'État n'a fait aucune dépense, ne commence à courir qu'à dater de la notification faite au propriétaire, si elle est postérieure à la promulgation de la loi.

Six mois après la réclamation, le monument est déclassé de droit, sans qu'aucune formalité soit nécessaire.

# *Sources*

## *L'église collégiale Saint-Évremond de Creil*

### Archives de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine :

#### 0080/112 – Plans et relevés de Aymar Verdier (1819-1880), architecte en chef des monuments historiques

Document n°63424, 1850, côte de conservation : 0080/112/2003 : Détail d'une console, n° notice : MDP91003458.

Document n°63425 : [001] à [007], 1851, côte de conservation : 0080/112/2003, : Détail des chapiteaux, n° notice : MDP91003459 à MDP91003465.

#### 0081/060 – Restauration d'édifice de l'Oise, série générale

Document n° 0081/060/092, 1850-1905, côte de conservation : 0081/060/0073 : Correspondance ; Déclassement de l'édifice ; Demande de classement pour éviter démolition, n° notice : MDP90087329.

#### 0080/068 – Archéologie : Dossier de sites archéologiques

- Document n°60/0000/0035/00170, 1950-1951, côte de conservation : 0080/068/0311 : **Découverte fortuite ; Mairie (place de la) ; Vestiges de la collégiale Saint-Evremond**, n° notice : MDP90087329.

### Archives municipales de la ville de Creil :

#### Série M : Édifices communaux, monuments et édifices publics

##### Sous-série 1 M : Édifices publics (1860-1897)

- 1 M 2 : Mairie : Plan de la mairie avec ses dépendances et Saint-Évremond (1895).

##### Sous-série 2 R : Sciences, lettres et arts (1894-1938)

- Monuments historiques : Démolition et restes de la collégiale Saint-Évremond (1894-1925).

## *L'église collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry de Crépy-en-Valois*

### Archives de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine :

#### 0081/060/0075 - Restauration d'édifice de l'Oise, série générale.

Église Saint-Thomas : Correspondance ; État de l'édifice ; Remplacement de l'horloge ; Assurance ; Consolidation (1874-1951) – Restauration de la voûte de l'ancienne nef ; Chaînage du clocher (1875-1959)

#### 0080/042 – Travaux sur les édifices d'Île-de-France, Normandie, par Chauvel, ACMH.

Église Saint-Thomas : Injections de ciment à la base du clocher, chaînage du clocher (1952-1959)

#### 2001/016/0028 – Archives édifices de Meurthe-et-Moselle, Oise, Vosges.

Église Saint-Thomas : DDOE et projet architectural et technique concernant la restauration des façades nord et ouest de la tour nord, n° doc : 00165 (1998-2000) ; Étude préalable de la tour nord ; PAT, marché 1992/1993 ; Consolidation des vestiges ; Devis concernant reprise de l'élévation de la tour nord du 14/XI/88, n° doc. : 00164 (1988-1993)

#### 2003/019/0004 – Archives de l'inspection des Monuments historiques.

Église Saint-Thomas : Avis sur étude préalable à la restauration des couvertures, n° doc. : 00086 (09/1992 – 05/1996)

#### ETU/0395 – Étude préalable à la restauration de monuments.

Église Saint-Thomas (restes) : Mise en sécurité de la tour nord, faces ouest et nord (1995-1996)

#### 2003/006/0006 – Dossier des ouvrages exécutés lors de la restauration de monuments.

Église Saint-Thomas, tour : Restauration de la face est de la tour, n° doc. : 0043 (10/1996)

#### 1998/003/0012 – Dossier des ouvrages exécutés lors de la restauration de monuments.

Église Saint-Thomas (restes), tour nord : Restauration des façades nord et ouest (1ère tranche), n° doc. : 00105 (06/1998)

## *L'église paroissiale Saint-Jacques d'Abbeville*

Archives de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Charenton-le-Pont :

### 2009/013/0130 : Études préalables

Document n°03734, 2014, Hervé Gouriou, Abbeville, église Saint-Jacques, objet : Cloche.

Document n°03735, 2013, Hervé Gouriou, Abbeville, église Saint-Jacques, objet : Cloches (5).

Archives départementales de la Somme :

### Série V : Administration des cultes dans la Somme (1800-1940)

#### Sous-série 5V : Fabriques

5V735 : Abbeville – Saint-Jacques (sauf 1900). Comptes de gestion, comptes administratifs et budgets des fabriques vérifiées : arrêtés du conseil de préfecture, délibérations du conseil de fabrique, états des propriétés foncières, mémoires de travaux, mandats de paiement (1894-1906)

### Série O : Administration et comptabilité communale

#### Sous-série 99O : Dossier d'administration communale

99O40 : Abbeville – Églises Saint-Jacques, Saint-Gilles (1870-1939)

### Série PER : Répertoire numérique des périodes

9 PER 1 : *La Bonne semence de la paroisse Saint-Jacques et Saint-Paul d'Abbeville* (septembre 1912 – août 1914).

228 PER 10 : *Le Dimanche, Semaine religieuse du diocèse d'Amiens, publié sous le patronage de l'évêché*, Chez Langlois, Éditeur, Amiens, n°1590:50, 15 décembre 1901, 31e année, « II. Nouvelles diocésaines. - Abbeville », p.468-469.

## Archives numérisées (Archives Départementales de la Somme) :

### Collection de cartes postales conservée aux Archives Départementales de la Somme, (8FI) :

*L'église Saint-Jacques*, Abbeville (Somme, France) cote 8FI5015, 1900-1913, carte postale, noir et blanc, <https://archives.somme.fr/ark:/58483/f15w3s6zdm9r>, consulté le 21 octobre 2021.

*Église Saint-Jacques, porte latérale à Abbeville*, cote 47FI38, 1800-1825, lithographie noir et blanc, 33,2x24,7cm, <https://archives.somme.fr/ark:/58483/3cv5qz4s6mrk>, consulté le 21 octobre 2021.

NEURDEIN ET CIE, photographe, *L'église Saint-Jacques*, Abbeville (Somme, France), cote 8FI5010, carte postale, 28 janvier 1916, noir et blanc, <https://archives.somme.fr/ark:/58483/s15nhkzpd4j8>, consulté le 21 octobre 2021.

### Fonds Victor et Paul Delefortrie, architectes à Amiens (13FI)

*Église Saint-Jacques. Projet de confessionnal dessiné par l'architecte Delefortrie*, cote 13FI2, XIXe siècle, dessin à l'encre/aquarelle, 45x39,5cm, <https://archives.somme.fr/ark:/58483/bsdwjfgtnkpm>, consulté le 21 octobre 2021.

*Église Saint-Jacques. Projet de chaire dessiné par l'architecte Delefortrie*, cote 13FI3, XIXe siècle, dessin à l'encre/aquarelle, 40,3x28cm, <https://archives.somme.fr/ark:/58483/8kp7cx6hl0zt>, consulté le 21 octobre 2021.



# ***Bibliographie***

## ***Patrimoine, vandalisme et contexte historique***

*Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée Nationale et sanctionnés ou acceptés par le roi*, t.4, Paris, Chez Baudoin, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, 1790, p.189.

MILLIN, Aubin Louis, *Antiquités nationales, ou Recueil de monumens pour servir à l'histoire générale et particulièrement de l'Empire françois [...] »*, Paris, 1790-1798, p.3.

DE MONTALEMBERT, Charles, « Du vandalisme en France : lettre à M. Victor Hugo », *Revue des Deux Mondes, période initiale*, t.1, 1833, p.477-524.

GUIZOT, François, « Rapport présenté au Roi le 21 octobre 1830 par M. Guizot, ministre de l'intérieur, pour faire instituer un inspecteur général des monuments historiques en France », *Mémoire pour servir à l'histoire de temps*, t.2, Paris, 1858-1867, Pièces historiques IV, p.357.

« Décret du 29 septembre 1789 concernant l'argenterie des églises », *Archives Parlementaires de 1787 à 1869 – Première série (1787-1799)*, t.IX, Du 16 septembre au 11 novembre 1789, Paris, Librairie Administrative P. Dupont, 1877, p.213.

PRESSENSÉ, Edmond de, *L'Église et la révolution française. Histoire des relations de l'Église et de l'État de 1789 à 1814*, Paris, Librairie Fischbacher, 1889.

LAUGIER, André, Société des amis aux monuments parisiens, « Monuments détruits à raison de leur histoire et des souvenirs qui s'y rattachent. Opinion de Victor Hugo », *Bulletin de la Société des amis des monuments parisiens*, 1898, p.477-524.

SERBAT, Louis, « Quelques églises anciennement détruites du nord de la France », *Bulletin monumental*, t.68, 1920, p.365-435.

BARRÈS, Maurice, *La grande pitié des églises de France*, Paris, Plon, 1925.

RÉAU, Louis, *Les monuments détruits de l'art français : histoire du vandalisme*, Paris, Robert Laffont, 1994.

BABELON, Jean-Pierre, CHASTEL, André, *La notion de patrimoine*, Paris, Éditions Liana Levi, 1994.

SIRE, Marie-Anne, *La France du patrimoine : les choix de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1996.

EGAÑA, Miguel (dir.), Collectif, *Du vandalisme. Art et destruction*, Bruxelles, La Lettre volée, 2005.

CHOAY, Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 2007.

LALOUETTE, Jacqueline, *La Séparation des Églises et de l'État. Genèse et développement d'une idée (1789-1905)*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.

Ministère d'État, *Notes, circulaires et rapports sur le service de la conservation des monuments historiques*, Paris, Imprimerie impériale, 1862.

Ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, Direction des Beaux-Arts, *Commission des Monuments historiques. Circulaires ministérielles relatives à la conservation des monuments historiques*, Paris, Imprimerie nationale, 1875.

« Décret du 29 septembre 1789 concernant l'argenterie des églises », *Archives Parlementaires de 1787 à 1869 – Première série (1787-1799)*, t.IX, Du 16 septembre au 11 novembre 1789, Paris, Librairie Administrative P. Dupont, 1877, p.213.

*Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, Paris, 31 mars 1887, p.1521-1532.

DUCROCQ, Théophile, *La loi du 30 mars 1887 et les décrets du 3 janvier 1889 sur la conservation des monuments et objets mobiliers présentant un intérêt national au point de vue de l'histoire ou de l'art*, Paris, 1889.

SPICER, Andrew, BASSAC, Abigaïl, « L'Entretien d'un catholique et d'un Calviniste (1684) : Huguenots et reliques dans l'Orléans moderne », *Revue d'histoire du protestantisme*, vol.1, n°3, Juillet-Août-Septembre 2016, p.345-361.

### ***Patrimoine : sitographie***

*Site du dictionnaire Larousse*,

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patrimoine/58700>, consulté le 19 avril 2022.

*Site du dictionnaire Le Robert*, <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/patrimoine>, consulté le 19 avril 2022.

*Wikipédia*, « Ministre de l'Éducation nationale (France), 3. Liste »,

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Ministre\\_de\\_l%27%C3%89ducation\\_nationale\\_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ministre_de_l%27%C3%89ducation_nationale_(France)), consulté le 21/03/2021.

*Site du Ministère de la Culture*, « Les monuments historiques »,

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-Sites/Monuments-historiques-sites-patrimoniaux/Les-monuments-historiques>, consulté le 12/04/2021.

*Site du Sénat :*

« En 1913, le Sénat votait la loi sur les monuments historiques » :  
[https://www.senat.fr/histoire/loi\\_sur\\_les\\_monuments\\_historiques.html](https://www.senat.fr/histoire/loi_sur_les_monuments_historiques.html), consulté le 12/04/2021.

« Au service d'une politique nationale du patrimoine : le rôle incontournable du Centre des monuments nationaux », <https://www.senat.fr/rap/r09-599/r09-59933.html#:~:text=En%20septembre%201792%2C%20l'Assembl%C3%A9e,menac%C3%A9s%20par%20la%20tourmente%20r%C3%A9volutionnaire.>, consulté le 22 avril 2022.

*Site de l'INHA :*

BARIDON Laurent, « VIOLLET-LE-DUC, Eugène-Emmanuel »,  
<https://www.inha.fr/fr/ressources/publications/publications-numeriques/dictionnaire-critique-des-historiens-de-l-art/viollet-le-duc-eugene-emmanuel.html>, consulté le 23/04/2021.

TIMBERT Arnaud, « WOILLEZ, Emmanuel »,  
<https://www.inha.fr/fr/ressources/publications/publications-numeriques/dictionnaire-critique-des-historiens-de-l-art/woillez-emmanuel.html>, consulté le 23/04/2021.

LABRUSSE, Rémi, « GONSE, Louis »,  
<https://www.inha.fr/fr/ressources/publications/publications-numeriques/dictionnaire-critique-des-historiens-de-l-art/gonse-louis.html>, consulté le 23/04/2021.

*Site du Comités des travaux historiques et scientifiques, DEMEULENAERE-DOYERE Christiane, « BOURSIER Léon Auguste ou Louis Auguste »,*  
<http://cths.fr/an/savant.php?id=115308>, consulté le 23/04/2021.

*Encyclopædia Universalis :*

CADIER, J., DUMAS, A., « CALVINISME », <http://www.universalis-edu.com.merlin.u-picardie.fr/encyclopedie/calvinisme/>, consulté le 15/04/2021.

« THEODORIC III ou THIERRY III (entre 649 et 656-690 ou 691) roi de Neustrie et de Bourgogne (673-690 ou 691), roi d'Austrasie (679-690 ou 691) »,  
<http://www.universalis-edu.com.merlin.u-picardie.fr/encyclopedie/theodoric-iii-thierry-iii/>, consulté le 15/04/2021.

## *Creil, son château et l'église Saint-Évremond*

ANDROUET DU CERCEAU, Jacques, *Le premier volume des plus excellents bastiments de France : Auquel sont designez les plans de quinze bastiments, & de leu contenu : ensemble les elevations & singularitez d'un chascun*, Paris, 1576.

DU MONSTIER, Arthur, *Neustria pia, seu de omnibus et singulis abbatibus et prioratibus totius Normaniae quibus extrevendis fundandis dotandisque, pietas neustriaca magnificentissime eluxit, et commendatur*, Rothomagi, 1663.

HERMANT, Jean, *Histoire du diocèse de Bayeux. Première partie, contenant l'histoire des évêques, avec celle des saints, de doyens & des hommes illustres de l'église cathédrale ou du diocèse*, Paris, Chez Pierre F. Doublet, 1705.

GRAVES, Louis, *Précis statistique sur le canton de Creil, arrondissement de Senlis (Oise)*, Beauvais, Achille Desjardins, 1828.

WOILLEZ, Emmanuel, *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvaisis pendant la métamorphose romane*, Paris, Derache, 1839-1849.

MATHON, « Notice historique sur la ville de Creil et sur son ancien château », *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t.4, 1859, p.590-644.

VIOLLET-LE-DUC, Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t.3, Paris, édition Bance-Morel, 1859.

VATIN, Eugène, dans Comité archéologique de Senlis, *Comptes-rendus et mémoires*, année 1875, Senlis, Imprimerie Ernest Payen, 1876.

DE BUCHÈRE DE LÉPINOIS, Eugène, *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvaisis du XIe au XIIIe siècle*, Beauvais, D.Père, 1877.

BOURSIER, Auguste, *Histoire de la ville et châtellenie de Creil (Oise)*, Paris, Librairie A. Picard, et Creil, Librairie Darcaine, 1883.

MAGNE, Abbé, « Notice sur l'académie royale de Saint-Vincent de Senlis », *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, Beauvais, 1889, p.249-374.

GONSE, Louis, *L'art gothique : l'architecture, la peinture, la sculpture, le décor*, Paris, May et Motteroz, 1890.

« Creil », *Le Petit Journal*, Parti social français, Paris, 1er février 1895, p.3.

« Le dossier des concours. Hôtel de ville de Creil », *La Construction moderne*, vol.4, 10ème année, dir : P. Planat, Paris, Aulonier et Compagnie éditeurs, 9 février 1895, p.228.

« Un acte de vandalisme », *Journal des débats politiques et littéraires*, 14 avril 1895, p.1-2.

*Journal des débats politiques et littéraires*, 16 avril 1895, p.1.

WILLIAM, FARGE, *Les concours publics d'architecture, Première année*, New York, Hessling & Spielmeyer, 1895.

MÜLLER, Eugène, dans Société d'histoire et d'archéologie de Senlis, « Creil », *Comptes-rendus et mémoires. Comité archéologique de Senlis. Quatrième série, Tome II, Années 1897-1898*, Senlis, Imprimerie Eugène Dufresne, 1897, p.195-197.

CHAPON, Albert, « Chronique des massacres », *L'Occident*, Paris, décembre 1901, p.237.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, « La collégiale Saint-Évremond, à Creil », *Compte-rendu des séances*, Beauvais, Imprimerie du Moniteur de l'Oise, 1903, p.28-30.

SERBAT, Louis, « Église Saint-Évremond à Creil », *Bulletin monumental*, t.67, 1903, p.142.

« En Flânant », *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, 15 mai 1903, p.1.

LEFÈVRE-PONTALIS, Eugène, « Saint-Évremond de Creil. Notice nécrologique », *Bulletin monumental*, vol.68, 1904, p.160-182.

LEFÈVRE-PONTALIS, Eugène, « L'église de Creil », *Bulletin monumental*, t.79, 1920, p.165-182.

DURVIN, Pierre, *Petite histoire de Creil*, Creil, Société archéologique de Creil, 1954.

HANQUIEZ, Delphine, *Regards sur les dépôts lapidaires de la France du Nord*, Actes de la journée d'études « L'architecture en objets : les dépôts lapidaires de la France du Nord », Paris, INHA, vendredi 12 décembre 2008, Caen, publications du CRAHM, 2011.

LORIEUX, Clarisse, *Le grand Creillois industriel : architecture et patrimoine*, Lyon, Lieux dits DL, 2011.

## **Creil : Sitographie**

*L'Armarium, Bibliothèque numérique – Hauts-de-France*

« Vue du château de Creil et de la collégiale Saint-Évremond », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36546>, consulté le 17/10/2020.

« Lavandières devant le moulin de la faïencerie de Creil », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36550>, consulté le 17/10/2020.

« Lavandières devant le moulin du petit bras de l'Oise », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36551>, consulté le 17/10/2020.

HAMLET, Charles, « Vue cavalière du Château de Creil. *Histoire de la ville et châtellenie de Creil (Oise)* », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36552>, consulté le 17/10/2020.

« CREIL - LE BRAS DE L'OISE ET L'HÔTEL DE VILLE », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36531>, consulté le 17/10/2020.

« CREIL (Oise). - Vue de la Collégiale et du Château avant sa démolition », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36540>, consulté le 17/10/2020.

« Creil. - Abbaye de Saint-Évremond (Intérieur de la chapelle), <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36517>, consulté le 17/10/2020.

« CREIL - Ruines de la Collégiale Saint-Évremond (XIIe siècle) côté sud », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36518>, consulté le 17/10/2020.

« Creil, Abbaye de Saint-Évremond. - Portail », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36516>, consulté le 17/10/2020.

« CREIL (Oise. - Ancienne Église Saint-Évremond, du XIIe siècle », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36515>, consulté le 17/10/2020.

« Collégiale de Saint-Évremond à Creil (Oise) », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36513>, consulté le 17/10/2020.

PAYEN, E., « Plan de l'Isle de Creil, du château et de la 2ème porte du pont, du pont de l'Oise d'après les fondations de la 1ère porte trouvées par Mr. Ricart en 1852 ... *Histoire de la ville et châtellenie de Creil (Oise)* », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36564>, consulté le 17/10/2020.

« Plan de la Ville de Creil. Histoire de la ville et châtellenie de Creil (Oise) », <https://www.armarium-hautsdefrance.fr/document/36563>, consulté le 17/10/2020.

*Site des Hauts-de-France*

« Ancienne usine de céramique La Faïencerie (détruite) »

<https://inventaire.hautsdefrance.fr/dossier/ancienne-usine-de-ceramique-la-faiencerie-detruite/b05fd5c4-f982-4ade-8201-06c3ca68595d#refdoc>, consulté le 27/03/2021.

*Wikipédia*

« Liste des maires de Creil », [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_maires\\_de\\_Creil](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_maires_de_Creil), consulté le 21/03/2021.

« Liste des préfets de l'Oise », [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_pr%C3%A9fets\\_de\\_l%27Oise](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pr%C3%A9fets_de_l%27Oise), consulté le 21/03/2021.

*Site de la ville de Creil*

« Le château médiéval », <https://www.creil.fr/le-chateau-et-la-salle-des-gardes-ancien-chateau-fort>, consulté le 02/04/2021.

« Le Musée Gallé-Juillet », <https://www.creil.fr/le-chateau-et-la-salle-des-gardes-ancien-chateau-fort>, consulté le 02/04/2021.

## *Crépy-en-Valois, la collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry*

CARLIER, Claude, *Histoire du duché de Valois : orné de cartes et de gravures : contenant tout ce qui est arrivé dans ce pays depuis le temps des gaulois, & depuis l'origine de la monarchie française, jusqu'en l'année 1703*, 3 vol., chez Guillyn, Paris, 1764 t.1&2.

POILLEUX, Antony, *Le duché de Valois pendant les quinzième et seizième siècles*, M. Delettre, Villers-Cotterêts, 1842.

GRAVES, Louis, *Précis statistique sur le canton de Crépy-en-Valois, arrondissement de Senlis (Oise)*, Beauvais, Achille Desjardins, 1843, p.82-107.

BOURGEOIS, Alfred (Dr.), « Église de Saint Thomas » dans « Histoire de Crépy et de ses dépendances, de ses seigneurs, de ses châteaux et de ses autres monuments, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours », *Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires*, 1868, p. 142-155.

GROSS (Abbé), *Histoire civile et religieuse de la ville de Crépy-en-Valois*, Senlis, E. Payen, 1881.

FLEURY DE VILLECARDÉ, Prosper, *La Collégiale de Saint-Thomas-le-Martyr-les-Crespy : Coup d'œil sur l'histoire du Valois, et principalement de Crépy, sa capitale, pendant le règne des Valois. Suivi du Mémoire historique sur le Valois par M.Minet*, Senlis, E. Payen, 1884.

RENET, (Abbé), « Saint Thomas Becket, ses historiens, son culte, sa naissance, son passage, ses parents dans le Beauvaisis », *Mémoires de la Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du Département de l'Oise*, t.13, 1886-1888, p. 5-168.

CASTELLANT, Auguste, « Communication », *Bulletin de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts chargée de la conservation du musée Alexandre Dumas*, Soissons, Villers-Cotterêts, 1908, p.108-110.

BÉMONT, Charles, « Les reliques de Thomas Becket et leur destruction en 1538 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres*, 69<sup>e</sup> année, n°2, 1925, p.103.

LESORT, André, « La reconstruction des églises après la guerre de Cent Ans », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t.20, n°87, 1934, p.177-215.

FOREVILLE, Raymonde, « La diffusion du culte de Thomas Becket dans la France de l'Ouest avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, n°76, 19<sup>e</sup> année, octobre-décembre 1976, p.347-369.

BIDEAULT, Maryse ; LAUTIER, Claudine, *Île-de-France gothique. T.1 : Les églises de la vallée de l'Oise et du Beauvaisis*, Picard, Paris, 1987, p. 192-197.



TOMASINI, Jean-Marie, *Crépy-en-Valois: mille ans d'histoire*, Laferté-Milon : Corps 9 Éditions Troesnes, 1987.

VERMAND, Dominique, « Églises de l'Oise. Canton de Crépy-en-Valois. Les 35 Clochers de la Vallée de l'Automne », *Comité Départemental du Tourisme de l'Oise et S.E.P. Valois-Développement*, n°8, 1996, p. 20-21.

RIÈS, Guillaume, « Crépy-en-Valois », *Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 16, 1999, p.167-170.

PERSIDAT, Marie, « Le square Saint-Michel en construction », *Le Parisien*, 9 février 2004, p.6.

PERSIDAT, Marie, « Un patrimoine trop méconnu », *Le Parisien*, 21 août 2004, p.5.

TOMASINI, Jean-Marie, *Crépy-en-Valois. Mille ans d'histoire*, Crépy-en-Valois, La Sauvegarde du Vieux Crépy, 2014, p.341-366.

BISSON, Alexis, « « Ça a fait un énorme bruit, comme un orage très proche » », *Le Parisien*, 22 juin 2019, p.OISE34.

BISSON, Alexis, « Le difficile et coûteux entretien des monuments historiques », *Le Parisien*, 22 juin 2019, p.OISE34.

*Le Courrier Picard*, « Une partie de l'église Saint-Thomas s'effondre », 22 juin 2019, p.CLO02.

BISSON, Alexis, « Il faut reconstruire l'église Saint-Thomas », *Le Parisien*, 25 juin 2019, p.OISE35.

*Le Parisien*, « Le clocher de Saint-Thomas étayé », 3 juillet 2019, p.OISE39.

ABRAN, Paul, « Crépy-en-Valois : l'église Saint-Thomas consolidée...avant la reconstruction ? », *Le Parisien*, 23 juillet 2019, p.OISE39.

HARIMA, « La commune de Crépy-en-Valois au chevet de sa collégiale », *France 3 Hauts-de-France* (en ligne), 26 juillet 2019, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/oise/commune-crepy-valois-au-chevet-sa-collegiale-1704220.html>, consulté le 6 juin 2021.

*Le Parisien*, « Un parapluie de chantier autour de Saint-Thomas », 14 août 2019, p.OISE35.

JULIEN, Élie, « Crépy-en-Valois : l'église Saint-Thomas sauvée, une souscription va être lancée », *Le Parisien*, 14 septembre 2019, p.OISE35.

MUREAU, Pascal, « Le département au secours des églises », *Le Courrier Picard*, 19 septembre 2019, p.CLO03.

SENAMAUD, Hervé, « Au secours des églises de villages », *Le Parisien*, 21 septembre 2019, p.OISE37.

BELHOMME, Cindy, « Son avenir pourrait vous appartenir », *Le Parisien*, 13 novembre 2019, p.OISE35.

BELHOMME, Cindy, « Loto du patrimoine : la collégiale Saint-Thomas de Crépy-en-Valois retenue », *Le Parisien (en ligne)*, 31 août 2020, <https://www.leparisien.fr/oise-60/loto-du-patrimoine-la-collegiale-saint-thomas-de-crepy-en-valois-retendue-31-08-2020-8375991.php>, consulté le 6 juin 2021.

ERZILBENGOA, Éline ; TANZIT, Haron, « Sa façade s'était effondrée en 2019, le loto du patrimoine à la rescousse de la collégiale de Crépy-en-Valois », *France 3 Hauts-de-France (en ligne)*, 16 septembre 2020, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/oise/sa-facade-s-etait-effondree-2019-loto-du-patrimoine-rescousse-collegiale-crepy-valois-1874114.html>, consulté le 6 juin 2021.

DALMAZ, Véronique, « Le loto du patrimoine au secours de la collégiale Saint-Thomas de Crépy-en-Valois », *Franceinfo (en ligne)*, 20 septembre 2020, [https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/loto-du-patrimoine/le-loto-du-patrimoine-au-secours-de-la-collegiale-saint-thomas-de-crepy-en-valois\\_4112563.html](https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/loto-du-patrimoine/le-loto-du-patrimoine-au-secours-de-la-collegiale-saint-thomas-de-crepy-en-valois_4112563.html), consulté le 6 juin 2021.

*Le Courrier Picard*, « Un nouveau mécène pour la collégiale », 4 novembre 2020, p.CLO02.

CANIVEZ, Christian, « Mission Bern : 880 000€ de dotations pour cinq sites patrimoniaux », *Nord Éclair*, 9 janvier 2021, p.5340.

*Le Parisien*, « Les montant alloués aux différents sites lauréats de la Mission Patrimoine », 9 janvier 2021, p.HDSE33.

DOLLE, Fanny, « La collégiale touche le pactole », *Le Courrier Picard*, 11 janvier 2021, p.CLO02.

SENAMAUD, Hervé, « Grâce au Loto du patrimoine : les monuments de l'Oise retrouvent de l'allure », *Le Parisien (en ligne)*, 14 janvier 2021, <https://www.leparisien.fr/oise-60/grace-au-loto-du-patrimoine-les-monuments-de-l-oise-commencent-a-retrouver-de-l-allure-14-01-2021-8419117.php>, consulté le 25 octobre 2021.

BISSON, Alexis, « Crépy-en-Valois. Après l'effondrement de l'église, la colère d'un maire », *Le Parisien*, 25 mars 2021, p.HDSE35.

SENAMAUD, Hervé, « La collégiale Saint-Thomas bientôt restaurée », *Le Parisien*, 12 avril 2021, p.OISE34.

BISSON, Alexis, « « On mérite toujours sa peine » : dans l'Oise, les maires ne regretteront pas l'architecte des Bâtiments de France », *Le Parisien (en ligne)*, 31 mai 2021, <https://www.leparisien.fr/oise-60/on-merite-toujours-sa-peine-dans-loise-les-maires-ne-regretteront-pas-larchitecte-des-batiments-de-france-31-05-2021-NVXPHU6CHNC27GKOVWP7W6QA74.php>, consulté le 25 octobre 2021.

*Le Moniteur (en ligne)*, « Oise : avancement du projet de préservation de la collégiale Saint-Thomas à Crépy-en-Valois », 10 février 2022, <https://www.lemoniteur.fr/article/oise-avancement-du-projet-de-preservation-de-la-collegiale-saint-thomas-a-crepy-en-valois.2190347>, consulté le 11 avril 2022.

CAFFIN, Patrick, « Voici les nouveaux visages des Bâtiments de France », *Le Parisien*, 4 mars 2022, p.OISE33.

### ***Crépy-en-Valois, sitographie***

*Fondation du Patrimoine*, « Plus jamais ça pour la collégiale Saint-Thomas à Crépy-en-Valois », <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/plus-jamais-ca-pour-la-collegiale-saint-thomas-a-crepy-en-valois>, consulté le 6 juin 2021.

*Creation of Gothic*, « Crépy-en-Valois, Saint-Thomas-de-Canterbury, construction history in phases », <https://creationofgothic.org/COGA/synopsis.php?id=CRPY-V-T>, consulté le 6 juin 2021.

VERMAND, Dominique, *Églises de l'Oise*, « Crépy-en-Valois, collégiale Saint-Thomas-de-Cantorbéry », <https://www.eglisesdeloise.com/monument/crepy-en-valois-collegiale-saint-thomas-de-cantorbery/>, consulté le 6 juin 2021.

*Site de la ville de Crépy-en-Valois*, « Collégiale Saint-Thomas : restauration de la tour-clocher », <https://crepyenvalois.fr/les-grands-projets/collegiale-saint-thomas/>, consulté le 25 octobre 2021.

## *Abbeville, l'église Saint-Jacques*

SANSON, Jacques, *Histoire ecclésiastique de la ville d'Abbeville et de l'archidiaconé de Pontieu, au diocèse d'Amiens, par le R.P. Ignace-Joseph de Jesus Maria*, Paris, Chez François Pelican, 1646, p.120.

LOUANDRE, François César, *Histoire ancienne et moderne d'Abbeville et de son arrondissement*, Abbeville, Imprimerie A. Boulanger, 1834, p.534-535.

ROGER, Paul André, *Bibliothèque historique, monumentale, ecclésiastique et littéraire de la Picardie et de l'Artois*, Amiens, Typographie de Duval et Herment, 1844, p.357.

PRAROND, Ernest, *La topographie historique et archéologique d'Abbeville*, t.2, Paris, Dumoulin, 1880, p.332-363.

*Dictionnaire universel illustré de la géographie et des voyages*, t.1, Sceaux, Imprimerie Charaire et fils, 1884, p.6.

*L'Année dominicaine*, t.27, 28e année, Janvier – Décembre 1888, p.478.

*Le Dimanche. Semaine religieuse du diocèse d'Amiens, publiée sous le patronage de l'évêché*, 31e année, n°1590:50, 15 décembre 1901, p.468-469.

*Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, « Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts », 5 avril 1910, p.2974.

« Inhumation de M. l'Abbé Floury », *La Bonne Semence. Bulletin Mensuel des Paroisses St. Jacques et St. Paul d'Abbeville*, 1ère année, n°1, 1er septembre 1912, p.4.

LE SUEUR Charles, *Abbeville et son arrondissement pendant la guerre. Août 1914 – Novembre 1918*, Abbeville, Abbeville, Imprimerie F. Paillart, 1927, p.53.

PASCAL, Henriette, *Abbeville et ses environs : étude historique et artistique*, Abbeville, F. Paillart, 1934, p.52.

VANMACKELBERG, Maurice, *Les orgues d'Abbeville*, Abbeville, Société d'émulation historique et littéraire, 1966, p.41-43.

SEYDOUX, Philippe, *Églises de la Somme*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1973, p.3-4.

PETIT, Raymond, « Les cloches d'Abbeville en 1973-74 » dans Société d'émulation d'Abbeville, *Bulletin de la Société d'émulation historique et littéraire*, Abbeville, 1974, p.611-628.

BREITMAN, Marc ; KRIER, Rob, *Le Nouvel Amiens*, Liège, P. Mardaga, 1989, p.440-441, 452.

GRANDIN, Sylvie, *L'église à Abbeville au XIXe siècle*, mémoire de maîtrise dirigé par N.J. Chalin, Université de Picardie, 1990-1991.

BOUCHON, Chantal, [et al.], CHALINE, Nadine-Josette (dir.), *Ces églises du dix-neuvième siècle*, Amiens, Encrage, 1993, p.7, 11- 12.

ROUSTEU-CHAMBON, Hélène, *Le gothique des Temps modernes : architecture religieuse en milieu urbain*, Paris, Picard DL, 2003, p.221-223.

LUZEAUX, Jean-Pierre, « Le coin patrimoine. Les places d'Abbeville, 5ème partie. Saint-Jacques et Saint-Sépulcre », *Le Journal d'Abbeville*, 8 août 2007, p.32.

DELIGNIÈRES, Émile, *Abbeville à la belle époque*, Mortagne au Perche, Éditions la Vague verte, 2008, p.5-8, 101-102.

BARBEDOR, Isabelle, *Églises et chapelles des XIXe et XXe siècles, Amiens métropole*, Amiens, Association pour la généralisation de l'inventaire régional en Picardie, 2008, p.1-2, 19, 25.

DELANNOY, Dominique, *Abbeville*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2010, p.47, 55.

RYKNER, Didier, « L'église Saint-Jacques d'Abbeville menacée de démolition », *La Tribune de l'Art* (en ligne), 18 mai 2010, <http://www.latribunedelart.com/l-eglise-saint-jacques-d-abbeville-menacee-de-demolition-2579-2579-2579-2579>, consulté le 1er août 2021.

*Le Journal d'Abbeville*, « Saint-Jacques, l'oubliée », 2 juin 2010, p.14.

*Le Courrier Picard*, « Le collectif Saint-Jacques en quête de l'histoire de l'église », 5 juin 2010, p.17.

VANDEVOORDE, David, « Abbeville – Ponthieu. Fin du sursis, pas des espoirs pour l'église Saint-Jacques », *Le Courrier Picard*, 7 juillet 2010, p.19.

DHULSTER, Antoine, « Elle mérite d'être connue. Michelle Delage, du Collectif Saint-Jacques. À Abbeville, au secours d'une église », *Le Pèlerin*, 9 juillet 2010, p.8.

BOMMELAER, Claire, « L'église d'Abbeville en danger », *Le Figaro*, 5 octobre 2010, p.38-39.

D.D., « Église Saint-Jacques. Elle court, la rumeur de destruction », *Le Journal d'Abbeville*, 6 octobre 2010, p.9.

RYKNER, Didier, « L'église Saint-Jacques d'Abbeville toujours plus menacée », *La Tribune de l'Art* (en ligne), 9 octobre 2010, <https://www.latribunedelart.com/l-eglise-saint-jacques-d-abbeville-toujours-plus-menacee>, consulté le 12 octobre 2021.

V.J., « Saint-Jacques dans la tempête », *Le Courrier Picard*, 30 novembre 2010, p.19.

D.D., Y.D., « Saint-Jacques : décision reportée », *Le Journal d'Abbeville*, 8 décembre 2010, p.10.

*Le Journal d'Abbeville*, « St-Jacques hors d'eau », 30 mars 2011, p.12.

*Le Journal d'Abbeville* (en ligne), « Abbeville : St Jacques vue de l'intérieur », 6 avril 2011, [https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville\\_80001/abbeville-st-jacques-vue-de-linterieur-exclusif\\_9972940.html](https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville_80001/abbeville-st-jacques-vue-de-linterieur-exclusif_9972940.html), consulté le 1er août 2021.

NAJIBI, Halima, « Abbeville : l'église Saint-Jacques menace de s'effondrer, une trentaine d'habitations sont évacuées », *France 3 Hauts-de-France* (en ligne), 31 janvier 2013, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/2013/01/31/abbeville-l-eglise-saint-jacques-menace-de-s-effondrer-une-trentaine-d-habitations-sont-evacuees-191911.html>, consulté le 1er août 2021.

GIRAUDEAU, Gontran, « L'église Saint-Jacques examinée par un expert », *France 3 Hauts-de-France* (en ligne), 4 février 2013, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/picardie/somme/eglise-saint-jacques-abbeville-examinee-expert-193657.html>, consulté le 1er août 2021.

BOIDANGHEIN, Isabelle, « L'église d'Abbeville promise à la démolition », *Aujourd'hui en France*, 5 février 2013.

ELDERRAIN, Arrantxa, « L'église d'Abbeville sera totalement détruite », *France 3 HDF* (en ligne), 8 février 2013, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/2013/02/08/l-eglise-saint-jacques-d-abbeville-sera-totalement-detruite-196395.html>, consulté le 8 juillet 2021.

RYKNER, Didier, « L'église Saint-Jacques d'Abbeville va être détruite », *La Tribune de l'Art* (en ligne), 8 février 2013, <http://www.latribunedelart.com/l-eglise-saint-jacques-d-abbeville-va-etre-detruite>, consulté le 1er août 2021.

*Le Courrier Picard* (en ligne), « Abbeville : Le démontage de l'église Saint-Jacques durera trois mois », 9 février 2013, <https://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-locale/Picardie-Maritime/Le-demontage-de-l-eglise-Saint-Jacques-durera-trois-mois>, consulté le 1er août 2021.

NAJIBI, Halima, « Église Saint-Jacques d'Abbeville (80) : les Orgues en péril », *France 3 Hauts-de-France* (en ligne), 12 février 2013, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/2013/02/12/eglise-saint-jacques-d-abbeville-80-les-orgues-en-peril-198591.html>, consulté le 1er août 2021.

DEFACQUE, Yann, « Il faut sauver l'orgue de Saint-Jacques », *Le Journal d'Abbeville* (en ligne), 13 février 2013, [https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville\\_80001/abbeville-il-faut-sauver-lorgue-de-saint-jacques\\_9993230.html](https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville_80001/abbeville-il-faut-sauver-lorgue-de-saint-jacques_9993230.html), consulté le 1er août 2021.

*Le Courrier Picard* (en ligne), « Abbeville : Suivez en live la destruction de l'église Saint-Jacques », 13 février 2013, <https://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-regionale/Coup-d-envoi-de-la-destruction-de-l-eglise-Saint-Jacques>, consulté le 1er août 2021.

BOUDARD, Alexandre, « Abbeville : Le coq de l'église Saint-Jacques décroché de la flèche du clocher », *Le Courrier Picard* (en ligne), 15 février 2013, <https://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-regionale/Le-coq-de-l-eglise-Saint-Jacques-decroche-de-la-fleche-du-clocher>, consulté le 1er août 2021.

CHARENTON, Agnès, « À Abbeville, la démolition de l'église Saint-Jacques ébranle les habitants », *La Croix*, 19 février 2013, p.19.

BOUTGES, Margot, « Église d'Abbeville : chronique d'une destruction annoncée », *Le Journal des Arts* (en ligne), 20 février 2013, <https://www.lejournaldesarts.fr/eglise-dabbeville-chronique-dune-destruction-annoncee-117400>, consulté le 7 juillet 2021.

FRAPPAT, Bruno, « Détruire, construire », *La Croix*, 23 février 2013, p.28.

RYKNER, Didier, « Lettre ouverte aux habitants d'Abbeville à propos de l'église Saint-Jacques », *La Tribune de l'Art* (en ligne), 4 mars 2013, <http://www.latribunedelart.com/lettre-ouverte-aux-habitants-d-abbeville-a-propos-de-l-eglise-saint-jacques>, consulté le 1er août 2021.

FRAPPAT, Bruno, « Sentiments forts », *La Croix*, 9 mars 2013, p.28.

MAUNOURY, Vincent, « Destruction d'églises », *La Croix*, 27 mars 2013, p.5.

A.B., « Saint-Jacques éventrée à l'ouest », *Le Courrier Picard* (en ligne), 3 avril 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/saint-jacques-eventree-a-l-ouest-ia174b0n44422>, consulté le 1er août 2021.

DEFACQUE, Yann, « Église Saint-Jacques : avant et maintenant... », *Le Journal d'Abbeville et du Ponthieu-Marquenterre* (en ligne), 8 avril 2013, [https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville\\_80001/eglise-saint-jacques-avant-et-maintenant\\_9997920.html](https://actu.fr/hauts-de-france/abbeville_80001/eglise-saint-jacques-avant-et-maintenant_9997920.html), consulté le 7 juillet 2021.

BELDERRAIN, Arrantxa, « Abbeville (80) : la démolition du clocher de l'église Saint-Jacques est en cours », *France 3 Hauts-de-France* (en ligne), 15 avril 2013, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/2013/04/15/abbeville-80-la-demolition-du-clocher-de-l-eglise-saint-jacques-est-en-cours-235267.html>, consulté le 1er août 2021.

A.B., « Le clocher de l'église en morceaux », *Le Courrier Picard* (en ligne), 18 avril 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/le-clocher-de-l-eglise-en-morceaux-ia174b0n58555>, consulté le 1er août 2021.

*Le Courrier Picard* (en ligne), « Les déblais de l'église enlevés en attendant l'aménagement », 24 avril 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/les-deblais-de-l-eglise-enlevés-en-attendant-l-amenagement-ia174b0n64075>, consulté le 1er août 2021.

DULPHY, Jacques ; DIEVART, Thomas, « Un chantier surprenant jusqu'au bout », *Le Courrier Picard* (en ligne), 27 avril 2013.

CNEWS (en ligne), « Une église démontée pierre par pierre à Abbeville », 30 avril 2013, <https://www.cnews.fr/france/2013-04-30/une-eglise-demontee-pierre-par-pierre-abbeyville-455868>, consulté le 7 juillet 2021.

V.H., « Achille Paillart exhumé aujourd'hui », *Le Courrier Picard* (en ligne), 2 mai 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/achille-paillart-exhume-aujourd-hui-ia174b0n70323>, consulté le 21 octobre 2021.

DIEVART, Thomas, « La place Saint-Jacques ressuscitée », *Le Courrier Picard* (en ligne), 20 juin 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/la-place-saint-jacques-ressuscitee-ia174b0n113884>, consulté le 1er août 2021.

*Le Journal d'Abbeville* (en ligne), « Une cloche de St Jacques vendue aux enchères à Drouot samedi », 26 juin 2013, <http://www.lejournaldabbeyville.fr/2013/06/26/la-cloche-de-st-jacques-vendue-aux-encheres-a-drouot-samedi/>, consulté le 1er août 2021.

RYKNER, Didier, « L'aveu de Nicolas Dumont, maire d'Abbeville », *La Tribune de l'Art* (en ligne), 26 juin 2013, <https://www.latribunedelart.com/l-aveu-de-nicolas-dumont-maire-d-abbeyville>, consulté le 7 juillet 2021.

RYKNER, Didier, « Une cloche dérobée à l'église Saint-Jacques d'Abbeville en vente à Drouot », *La Tribune de l'Art* (en ligne), 27 juin 2013, <http://www.latribunedelart.com/une-cloche-derobee-a-l-eglise-saint-jacques-d-abbeyville-en-vente-a-drouot>, consulté le 1er août 2021.

X.T., « Une cloche de Saint-Jacques vendue chez Drouot », *Le Courrier Picard* (en ligne), 28 juin 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/une-cloche-de-saint-jacques-vendue-chez-drouot-ia174b0n121117>, consulté le 21 octobre 2021.

BOIDANGHEIN, Isabelle, « Qui a volé la cloche d'Abbeville ? », *Aujourd'hui en France*, 2 juillet 2013.

X.T., « La cloche de Saint-Jacques continue de faire du bruit », *Le Courrier Picard* (en ligne), 2 juillet 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/la-cloche-de-saint-jacques-continue-de-faire-du-bruit-ia174b0n124817>, consulté le 1er août 2021.

RYKNER, Didier, « Restitution de la cloche d'Abbeville : merci à Nicolas Dumont ! », *La Tribune de l'Art* (en ligne), 30 août 2013, <https://www.latribunedelart.com/restitution-de-la-cloche-d-abbeyville-merci-a-nicolas-dumont>, consulté le 21 octobre 2021.



X.T., « Les objets sauvés de l'église Saint-Jacques enfin dévoilés », *Le Courrier Picard* (en ligne), 30 août 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/les-objets-sauves-de-l-eglise-saint-jacques-enfin-devoiles-ia174b0n170535>, consulté le 1er août 2021.

BOIDANGHEIN, Isabelle, « La cloche d'Abbeville est de retour », *Aujourd'hui en France*, 4 septembre 2013.

T.D., « Un petit bout de l'église offert aux riverains de Saint-Jacques », *Le Courrier Picard*, 8 octobre 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/un-petit-bout-de-l-eglise-offert-aux-riverains-de-saint-jacques-ia174b0n205718>, consulté le 12 octobre 2021.

MAUVIEL, Alexandra, « Des pierres de Saint-Jacques à Bastille », *Le Courrier Picard* (en ligne), 12 novembre 2013, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/des-pierres-de-saint-jacques-a-bastille-ia174b0n236685>, consulté le 1er août 2021.

*Le Courrier Picard*, « St-Jacques en expo à Paris », 1er mars 2014, p.MLO02.

A.M., « Le quartier Saint-Jacques va enfin changer de visage », *Le Courrier Picard*, 22 octobre 2014, p.MLO03.

*Le Courrier Picard*, « Abbeville : Le nouveau visage du quartier Saint-Jacques », 14 janvier 2015, p.TRE01.

A.M., « Abbeville : Aménagement en hommage à l'église disparue », *Le Courrier Picard*, 8 mars 2015, p.TRE01.

*Le Courrier Picard*, « Abbeville : Des arbres place Saint-Jacques », 20 mars 2015, p.TRE01.

*Le Courrier Picard* (en ligne), « Abbeville (80) : Le bassin est en eau sur la place Saint-Jacques », 3 juin 2015, <https://www.courrier-picard.fr/art/region/abbeville-80-le-bassin-est-en-eau-sur-la-place-saint-jacques-ia174b0n579778>, consulté le 1er août 2021.

*Le Courrier Picard*, « Abbeville : La place Saint-Jacques a été inaugurée », 3 juillet 2015, p.GRE01.

*Le Courrier Picard*, « « Ne pas revivre la démolition de St-Jacques » », 9 septembre 2015, p.GRE07.

*Le Courrier Picard*, « Abbeville : Une souscription pour l'orgue de Saint-Jacques », 9 juin 2016, p.MLO02.

A.-MQ, « L'air marin souffle jusque dans les galeries parisiennes », *Le Courrier Picard*, 14 juillet 2016, p.MLO01.

A.M., « Abbeville : Saint-Jacques ancrée dans les mémoires », *Le Courrier Picard*, 13 février 2018, p.MLO04.

A.M., « Que devient l'orgue de Saint-Jacques ? », *Le Courrier Picard*, 28 février 2018, p.MLO04.

A.-MQ, « Le Tréport : L'hommage de l'artiste à l'église détruite », *Le Courrier Picard*, 1er avril 2018, p.GLO07.

MAUVIEL, Alexandra, « L'orgue de Saint-Jacques étudié », *Le Courrier Picard* (en ligne), 27 décembre 2018, <https://www.courrier-picard.fr/art/93619/article/2018-02-27/lorgue-de-saint-jacques-etudie>, consulté le 7 juillet 2021.

MAURY Gilles, « Simplicité, réticence ou innovation : reconversions contrastées d'églises dans les Hauts-de-France » dans CHARVARDÈS, Benjamin, DUFFEUX, Philippe (dir.), *L'avenir des églises. État des lieux, stratégies et programmes de reconversion*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Faits de religion », 2019, p.45- 56.

MAUVIEL, Alexandra, « Déconstruire une église : le précédent de l'église Saint-Jacques d'Abbeville », dans « Mouflers : Le maire veut démolir l'église », *Le Courrier Picard*, 9 juillet 2020, p.GLO09.

### *Abbeville, sitographie*

Blog *Picardie, la mer* : Sabine et Bernard Godard, journalistes, <https://picardielamer.wordpress.com/> :

« Église Saint-Jacques : Journée déterminante », 4 février 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/02/04/eglise-saint-jacques-journee-determinante/>, consulté le 10 février 2022.

« Église Saint-Jacques : suite au rapport de l'expert, le maire procédera à la déconstruire dès lundi », 7 février 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/02/07/eglise-saint-jacques-le-conseil-municipal-dabbeville-se-prononce-pour/>, consulté le 10 février 2022.

« Église Saint-Jacques d'Abbeville, dernières réactions avant la décision du conseil municipal extraordinaire », 7 février 2013 <https://picardielamer.wordpress.com/2013/02/07/eglise-saint-jacques-dabbeville-dernieres-reactions-avant-la-decision-du-conseil-municipal-extraordinaire/>, consulté le 10 février 2022.

« La lente agonie de l'église Saint-Jacques d'Abbeville... », 14 février 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/02/14/la-lente-agonie-de-leglise-saint-jacques-dabbeville/>, consulté le 10 février 2022.

« Abbeville, les orgues de l'église préservées », 18 mars 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/03/18/abbeville-les-orgues-de-leglise-saint->

[jacques-preservees/](#), consulté le 10 février 2022.

« La destruction de l'église Saint-Jacques s'accélère », 3 avril 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/04/03/la-destruction-de-leglise-saint-jacques-saccele/>, consulté le 10 février 2022.

« Le clocher de l'église Saint-Jacques résiste aux 140 tonnes d'acier lancées contre lui », 15 avril 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/04/15/le-clocher-de-leglise-saint-jacques-resiste-aux-140-tonnes-dacier-lancees-contre-lui/>, consulté le 10 février 2022.

« Saint-Jacques d'Abbeville, le coup de grâce ! », 17 avril 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/04/17/saint-jacques-dabbeville-le-coup-de-grace/>, consulté le 10 février 2022.

« Abbeville : « Ground Zero » ! », 2 mai 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/05/02/abbeville-ground/>, consulté le 10 février 2022.

« Polémique autour de la mise en vente d'une cloche de l'église Saint-Jacques d'Abbeville », 27 juin 2013, <https://picardielamer.wordpress.com/2013/06/27/polemique-autour-de-la-mise-en-vente-dune-cloche-de-leglise-saint-jacques-dabbeville/>, consulté le 10 février 2022.

Site de l'artiste *Fontaine de La Mare* :

« Construire/déconstruire », <https://fontainedelamare.odexpo.com/default.asp?page=7082&sm=&galerie=33249&ng=2013%20CONSTRUIRE/DECONSTRUIRE&lg=>, consulté le 19 octobre 2021.

« Église pas morte », <https://fontainedelamare.odexpo.com/default.asp?page=7082&sm=&galerie=33947&ng=2014%20EGLISE%20PAS%20MORTE&lg=>, consulté le 19 octobre 2021.

« Une Saint-Jacques pas comme les autres », <https://fontainedelamare.odexpo.com/default.asp?page=7082&sm=&galerie=33947&ng=2014%20EGLISE%20PAS%20MORTE&lg=>, consulté le 19 octobre 2021.

*Saint-Jacques l'oubliée*, blog de l'association de l'église Saint-Jacques d'Abbeville, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/>, consulté le 1er août 2021 :

« Actions du collectif », 14 avril 2010, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/article-actions-du-collectif-48590380.html>, consulté le 3 décembre 2021.

« Actions du collectif », 20 avril 2010, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/article-actions-du-collectif-48963059.html>, consulté le 3 décembre 2021.

« Actions du collectif », 22 avril 2010, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/article-actions-du-collectif-49062732.html>, consulté le 3 décembre 2021.

« Église Saint-Jacques : en sursis », 2 juillet 2010, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/article-eglise-saint-jacques-en-sursis-53301702.html>, consulté le 3 décembre 2021.

« Lettre ouverte aux Abbevillois », 13 novembre 2010, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/article-lettre-ouverte-aux-abbevillois-60881559.html>, consulté le 3 décembre 2021.

« Bonnes nouvelles », 6 février 2012, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/article-bonnes-nouvelles-98718662.html>, consulté le 3 décembre 2021.

« Communiqué de presse de notre présidente », 11 janvier 2013, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/article-communique-de-presse-de-notre-presidente-114278214.html>, consulté le 3 décembre 2021.

« Rendez-vous à la mairie », 26 février 2013, <http://saintjacques-l-oubliee.over-blog.com/article-rendez-vous-a-la-mairie-115702637.html>, consulté le 3 décembre 2021.

Blog *Les Histoires d'Airaines et de l'église de Dreuil*

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme, dans le respect », 13 avril 2013, <http://leshistoiresdairaines.blogspot.com/2013/04/rien-ne-se-perd-rien-ne-se-cree-tout-se.html>, consulté le 22 octobre 2021.

« Aux amis de Saint-Jacques d'Abbeville », 22 avril 2013, <http://leshistoiresdairaines.blogspot.com/2013/04/aux-amis-de-saint-jacques-dabbeville.html>, consulté le 22 octobre 2021.

Site *Région Hauts-de-France*, « Des aides pour sauvegarder notre patrimoine rural », 26 juin 2017, <https://www.hautsdefrance.fr/sauvegarde-patrimoine-rural/>, consulté le 22 octobre 2021.

Site de la *Ville d'Abbeville*, « La mairie – Conseils municipaux – Procès verbaux des séances – Procès verbaux 2008>2014 », <http://www.abbeville.fr/la-mairie/les-conseils-municipaux/proces-verbaux-des-seances/proces-verbaux-des-reunions-du-conseil-municipal-de-2008-a-2014.html>, consulté le 10 février 2022 :

« Conseil municipal – Procès verbal de la séance du 7 février 2013 », <http://www.abbeville.fr/images/telechargements/proces-verbaux-cm/PVCM070213.pdf>, consulté le 10 février 2022.

« Conseil municipal – Procès verbal de la séance du 30 septembre 2013 », <http://www.abbeville.fr/images/telechargements/proces-verbaux-cm/PVCM300913.pdf>, consulté le 10 février 2022.

« Conseil municipal – Procès verbal de la séance du 14 novembre 2013 », <http://www.abbeville.fr/images/telechargements/proces-verbaux-cm/PVCM141113.pdf>, consulté le 10 février 2022.

- *Site de l'INA*, Journal télévisé de France 3 « 12/13 national », DEGORCE, Marie-Pierre, montage : LACOMBE, Sophie, « Destructures d'églises en France », 15 août 2013, <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/5074387001007/destructions-d-eglises-en-france>, consulté le 20 octobre 2021.
- *Site de France 3 Hauts-de-France*, émission *Picardie matin*, animateur : RYSMAN, Thibaut, journaliste : GIRAUDEAU, Gontran, invité : ZECHSER, Romain, « Que sont-ils devenus ? Les vestiges de l'église Saint-Jacques d'Abbeville », 2 avril 2015, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/emissions/picardie-matin/actu/que-sont-ils-devenus-les-vestiges-de-l-eglise-saint-jacques-d-abbeville.html>, consulté le 21 octobre 2021.

